

(I)

(N° 33.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1886-1887.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1885,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LOUVAIN, 108.

1887.

(II)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885	22— 25
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885	24— 28

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1884.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1884	28— 41
Budget de l'exercice 1884. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 65
Recettes. Développement, par nature de perception et par article du Budget	65—105
— — — — — par province, des recouvrements effectués	105—125
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	125—159
Dépenses. Développement des paiements effectués, par année et par article du Budget	161—279
Comparaison des dépenses de l'exercice 1884, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	280
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1883 inclusivement	281—287
Résultat général du Budget de l'exercice 1884	289
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1884.	290

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1885.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1885.	292—296
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1885	297
Budget de l'exercice 1885. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1886.	300—303
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1886	304—317

Compte des opérations sur les exercices clos de 1880 à 1884.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1880 à 1884.	320—322
Exercice périmé de 1880. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	323—327
Exercices en cours d'apurement de 1881 à 1884. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	329—347

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1885.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1885	350
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1885, les opérations de l'année 1885 et la situation au 1 ^{er} janvier 1886	351—365

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1885	368—386
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1885	387—411



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1885 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1884*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1885, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1885*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1886; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1880 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1881 à 1884.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1885, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1885, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1886.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1885, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles sont l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1885.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1885, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1884.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1885, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1884, s'élevaient à fr. 13,266,209 02

Pendant l'année 1885, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 1,906,569 89

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1884 atteignaient. 15,172,578 91

Les recettes opérées en 1885 ayant été de 11,484,680 46

Une somme de. fr. 3,687,898 45

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1884.

Exercice 1885.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1885, se sont élevés à	fr. 335,525,549 73
Les recouvrements effectués en 1885 ont été de	323,285,758 06
Au 1 ^{er} janvier 1886, il restait à recouvrer	fr. 12,241,791 67

DÉPENSES.

Exercice 1884.

Suivant le compte de l'année 1884, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1884, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1885, à	fr. 49,032,390 76
De cette dernière date au 31 octobre 1885, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de.	77,194,946 55
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1884 s'élevaient, en définitive, à	126,227,337 31
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	125,563,416 94
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 663,920 37

Exercice 1885.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1885, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1885, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 273,736,801 92
Les paiements effectués et justifiés sont de	231,429,161 08
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 42,307,640 84

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1880 à 1883, étaient de fr.	1,334,312 40
A REPORTER.	fr. 1,334,312 40

REPORT. fr. 1,334,312 40

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1884; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 663,920 37

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,998,232 77

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1885, y compris :
1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,008,946 19

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1886, à fr. 989,286 58

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1881	fr. 29,149 52
— 1882	112,737 20
— 1883	518,163 11
— 1884	329,236 75
SOMME ÉGALE.	fr. 989,286 58

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1885, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers).	fr. 715,565,204 09
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	181,828,041 40
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,091,934,412 05
ENSEMBLE.	fr. 2,989,327,657 54

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1885, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 713,892,384 84
Service de la Dette. (Payement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor)	164,167,651 38
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,100,702,880 72
ENSEMBLE.	fr. 2,978,762,916 94

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1885, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1884, montaient à. fr. 818,863,506 80

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr. 100,933,916 28
Titres de la Dette publique et autres valeurs	601,209,853 »
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	En portefeuille chez les comptables. 40,462,293 96
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes. 76,257,443 56
	Fr. 818,863,506 80

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1885 se sont élevées à fr. 5,324,096,096 06 c.

SAVOIR :

Opérations sur les { de 1884 . fr. 11,484,680 46 } Budgets { de 1885 . . 325,283,758 06 }	334,768,438 52
Opérations de Trésorerie	2,989,327,657 54
	3,324,096,096 06
ENSEMBLE.	fr. 4,142,959,602 86

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885, s'élèvent à fr. 3,336,764,441 15 c.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	de 1884 . fr. 125,563,416 94	}	358,001,524 21
	de 1885 . . 231,429,161 08		
	clos . . . 1,008,946 19		

Opérations de Trésorerie. 2,978,762,916 94

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 3,336,764,441 15

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1885,

SAVOIR :

Numéraire en caisse. fr. 79,182,308 71

Titres de la Dette publique et autres valeurs . . . 612,581,473 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	En portefeuille chez les comptables.	41,412,739 41
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	73,018,640 59

806,195,161 71

SOMME ÉGALE . . . fr. 4,142,959,602 86

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1885.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1885.

Numéraire en caisse	fr.	100,955,916 28
Titres de la Dette publique et autres valeurs		601,209,853 »
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 40,462,293 96
	en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	76,257,443 56
		116,719,737 52
		818,865,506 80

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1884.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1885.	MODIFICATIONS apportées, en 1885, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECouvrement EFFECTUÉ pendant l'année 1885.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	2,949,265 01	1,618,132 27	»	4,567,397 28	4,173,362 02	394,034 36
Péages.	7,042,837 80	»	32,090 »	7,010,758 80	4,981,305 54	2,029,453 26
Capitaux et revenus.	1,955,177 40	75,650 78	»	2,050,837 27	1,905,042 08	125,795 19
Remboursements.	635,460 45	241,692 »	»	875,152 45	574,842 41	500,310 02
	12,580,740 75	1,955,484 05	32,090 »	14,484,125 78	11,454,550 95	3,040,574 83
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	25,681 84	»	»	25,681 84	25,681 84	»
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	74,477 88	2,871 24	»	77,349 12	26,354 07	51,015 05
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'Etat (1874 à 1879).	349,759 35	»	»	349,759 35	»	349,759 35
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes)	»	113 60	»	113 60	113 60	»
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881)	237,549 22	»	»	237,549 22	»	237,549 22
		1,938,468 89	32,090 »			
	15,266,209 02	1,906,369 89		15,172,578 91	11,484,680 46	3,687,898 45

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1884.

	CRÉANCES		PAYEMENTS	PAYEMENTS	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1885.	constatées ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1885.	effectués	restant à effectuer à la clôture	
			ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1885. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	de l'exercice	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1880 à 1883), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	21,058 84	420,102 15	440,142 69	1,018 30	"
Dépenses propres à l'exercice	47,852,038 28	76,774,844 40	123,957,171 "	649,711 68	"
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1883 et sur crédits nouveaux conformément à l'article 5 de la loi du Budget de 1884.	(a) 1,179,293 64	"	1,166,103 25	13,190 39	"
	49,052,590 76	77,194,946 55		663,920 37	"
	126,227,537 31		125,563,416 94	663,920 37	

a) Déduction faite d'une somme de fr 360 20 c^{ts} annulée en 1883.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1885.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1885.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1885.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1886, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	163,047,658 76	160,075,213 74	2,974,445 02
Péages	151,390,024 67	126,176,408 98	5,215,615 69
Capitaux et revenus	16,053,534 71	14,158,543 06	1,894,991 65
Remboursements	3,887,065 37	3,006,282 49	880,782 88
	514,358,285 51	303,394,448 27	10,063,835 24
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	45,515 05	35,539 77	10,175 28
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem	15,920 60	15,920 60	"
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	275,025 07	214,047 14	59,876 83
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	340,750 35	"	340,750 35
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes)	54,307 17	54,307 17	"
Intérêts du 1 ^{er} août 1884 jusqu'au 31 juillet 1885 de la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers (Convention du 19 janvier 1881)	141,600 "	141,600 "	"
Produit des aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers (Convention-loi des 16 janvier-17 avril 1874)	2,885 "	2,885 "	"
Quotes-parts payées par les états maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	170,584 "	170,584 "	"
Produit des annuités cédées à la Caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 23 octobre 1884.	12,524,153 63	12,524,153 63	"
Produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1875 et recouvrées avant le 1 ^{er} janvier 1885	1,467,073 56	1,467,073 56	"
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885)	73 87	73 87	"
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881)	237,549 22	49,188 07	188,361 15
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884)	180,212 94	14,825 "	165,387 94
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p.%, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1885.)	2,375 "	2,375 "	"
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdijk et de Roosendaal à Bréda.	504,395 88	"	504,395 88
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 4 p.%, au capital nominal de 123,700 francs émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai et 19 décembre 1876)	155,457 98	155,457 98	"
Obligations de la dette publique à 4 p.%, émises en 1885 :			
1 ^o En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix de lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	2,375,900	2,375,900 "	"
2 ^o En vertu de la même loi et en exécution de la convention-loi des 12 février-17 avril 1885, conclue entre l'État et la Banque de Belgique.	2,885,500 "	2,885,500 "	"
	335,526,540 75	323,283,758 06	12,241,791 67

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1885.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1885.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1885.	RESTES A PAYER AU 1 ^{er} janvier 1886, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1881 à 1884), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	166,168 37	128,066 77	38,101 60
Dépenses propres à l'exercice	236,235,045 97	194,862,847 48	41,372,198 49
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885	37,535,587 58	36,438,246 83	897,340 75
	273,730,801 92	231,429,161 08	42,307,640 84

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES.

IV. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	459,827,786 65	718,565,204 09
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	271,595,518 52	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,543,898 94	
Service de la dette publique	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique.	165,540,094 39	181,828,041 40
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,021,172 01	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	5,265,775 00	
	Produit des émissions de bons du Trésor	"	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,091,934,412 05
			2,989,327,657 54

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1880.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit . . fr.	2,116 80	38,044 59										
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1885.	35,927 79											
		<table><tr><th>SERVICE ordinaire.</th><th>SERVICES spéciaux.</th></tr><tr><td>— 1881. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1885.</td><td>72,265 47 5,007 85</td></tr><tr><td>— 1882. Idem.</td><td>40,966 85 32,952 20</td></tr><tr><td>— 1885. Idem.</td><td>411,412 99 64,552 55</td></tr><tr><td>— 1884. Idem.</td><td>333,571 42 1,112 20</td></tr></table>	SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.	— 1881. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1885.	72,265 47 5,007 85	— 1882. Idem.	40,966 85 32,952 20	— 1885. Idem.	411,412 99 64,552 55	— 1884. Idem.	333,571 42 1,112 20	
SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.												
— 1881. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1885.	72,265 47 5,007 85												
— 1882. Idem.	40,966 85 32,952 20												
— 1885. Idem.	411,412 99 64,552 55												
— 1884. Idem.	333,571 42 1,112 20												
			1,008,946 19										

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	459,089,401 50	713,892,384 84
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . .	270,553,442 55	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes. . .	4,449,540 99	
Service de la dette publique.	Payement des intérêts et amortissement de la dette publique	147,772,871 49	164,167,651 38
	Payement, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,151,004 89	
	Transfert aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts	5,263,775 »	
	Remboursements de bons du Trésor	"	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,100,702,880 72
			2,978,762,916 04

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES</i>	Exercice 1884 fr.	11,484,680 46	354,768,438 52
	— 1885	523,283,758 06	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>			2,989,327,057 54
TOTAL DE LA RECETTE. fr.			3,324,096,096 06
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1885.			818,863,506 80
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			4,142,959,602 86

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1^{er} JANVIER 1886.

Numéraire en caisse.		79,182,308 71
Titres de la Dette publique et autres valeurs		612,581,473 "
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables fr. 41,412,759 41	114,451,580 "
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes 75,018,640 59	
		806,195,161 71

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1885.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1884 fr. 125,563,416 94	358,001,524 21
	— 1885 231,420,161 08	
	Exercices clos 1,008,040 19	
Opérations de Trésorerie.		2,978,762,910 94
TOTAL DE LA DÉPENSE fr		3,550,764,441 15
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1886.		806,195,161 71
TOTAL GÉNÉRAL.		4,142,959,602 86

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,

BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1885.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS			
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1884.	4,124,384 93	325,602 50	4,171,828 66	791,452 67
— — 1885	109,026,258 06	50,545,220 11	113,260,619 62	10,862,929 06
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	55,484,203 05	3,326,759 09	8,047,901 37	373,294,854 70
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	18,523,697 55	17,076,185 08	53,467,513 84	181,300,750 80
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes. . .	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	5,528,406 01	11,898,075 "	110,668,549 82	41,288,360 47
TOTAL DES RECETTES fr.	170,687,040 46	89,171,841 78	289,616,413 51	607,538,547 70

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

COMPTABLES				CAISSIER	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des Ministères DE L'INTÉRIEUR et de l'Agriculture, etc.	de L'ÉTAT.	Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	des RECETTES.
"	204,188 69	104,968 54	"	"	1,041,557 47	607 "	11,484,680 46
3,638,513 46	118,236 07	182,822 26	"	"	24,240,757 33	5,408,601 49	323,283,758 06
"	"	"	"	"	21,052,888 40	621,180 04	439,827,786 63
23,642 90	222,208 60	"	779,519 77	"	"	"	271,593,518 52
"	"	"	"	"	4,558,168 94	5,730 "	4,343,898 94
"	"	"	"	"	2,375 "	181,825,666 40	181,828,041 40
"	"	"	"	1,559,695,990 07	102,178,221 94	460,678,717 84	2,091,934,412 05
3,661,956 56	604,653 96	347,790 80	779,519 77	1,559,695,990 07	153,453,969 08	648,540,592 77	5,324,096,096 06

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DEPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises	de L'ENREGISTREMENT et des domaines	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1884-1885)	15,207,051 60	5,580,808 74	48,257,005 07	10,371,212 11	1,589 57	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Fi- nances	586,728 98	"	2,545,928 07	5,518,255 35	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu direc- tement par les comptables qui en ont opéré la recette	17,751,006 65	16,925,852 56	55,537,026 17	181,120,804 00	25,750 11	218,150 09	"
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	"	"	"	"	"	"	"
OPERATIONS DE TRÉSORERIE RE- LATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"	"	"
OPERATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	156,410,906 40	66,854,316 94	185,648,509 57	412,776,001 14	3,055,751 10	582,425 36	347,245 05
TOTAL DES PAYEMENTS . . fr.	160,825,575 65	80,560,978 24	280,967,457 28	607,586,960 69	3,660,850 78	600,575 45	347,245 05

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

des Ministères DE L'INTÉRIEUR et de l'Agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1885, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1885.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de ver- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
"	186,744,070 87	"	"	87,411,104 67	353,612,681 23	3,570,896 79	"	356,092,578 02
"	973,018 40	"	"	35,927 79	1,008,946 19	"	"	1,008,946 19
"	24,278,027 71	16,412 34	"	408,512,315 91	430,055,606 56	33,735 14	"	430,089,401 50
774,982 68	"	"	"	"	270,353,442 33	"	"	270,353,442 33
"	4,449,521 14	"	"	10 85	4,449,540 99	"	"	4,449,540 99
"	33,658,825 48	104,604,746 74	"	26,213,852 74	164,477,404 96	"	309,753 58	164,167,651 58
"	25,808,617 05	991,008,137 44	153,453,960 08	126,367,331 81	2,100,702,880 72	"	"	2,100,702,880 72
	273,912,080 65	1,005,629,296 52				3,413,631 93	309,753 58	
774,982 68	1,369,541,377 17		153,453,960 08	648,540,502 77	5,333,660,502 80	3,103,878 35		5,336,764,441 15

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1885.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1885.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les Départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	20,890,080 80	"	"	170,687,040 46
— de l'enregistrement et des domaines	5,205,696 02	"	"	89,171,841 78
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,578,441 55	"	"	289,616,413 31
— — des postes et télégraphes.	12,501,752 51	"	"	607,558,547 70
— — de la marine.	64,053 76	"	"	5,661,956 36
— — des prisons	144,257 08	"	"	604,655 96
— des établissements et services régis par l'Etat	525 63	"	"	547,790 80
— des Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, etc .	53,251 78	"	"	779,519 77
Caissier de l'Etat.	682,876,009 97	"	"	1,359,695,990 07
Administration de la Trésorerie.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes.	"	"	153,453,069 08
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	10,505,045 27	76,257,445 56	648,540,592 77
	725,101,017 97	19,505,045 27	76,257,445 56	5,324,096,096 06

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

TOTAL. au 31 décembre 1885.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1885.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1886.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
101,586,150 35	160,825,573 63	„	„	21,760,556 72	
92,575,537 80	89,360,978 24	„	„	5,014,559 56	
293,104,854 64	289,967,437 28	„	„	5,227,597 56	
619,840,080 21	607,586,960 69	„	„	12,253,119 52	
3,726,010 12	5,660,850 78	„	„	63,159 34	
748,871 04	600,575 45	„	„	148,295 59	
548,516 43	547,245 03	„	„	1,071 40	
812,751 55	774,982 68	„	„	57,768 87	
2,042,570,000 04	1,569,541,377 17	„	„	673,028,622 87	
153,453,969 08	153,453,969 08	„	„	„	
744,503,081 60	648,540,592 77	73,018,640 59	19,659,969 89	„	
	5,535,660,562 80 a) 5,103,878 35				
4,142,959,002 86	5,556,764,441 15	73,018,640 59	19,659,969 89	713,536,551 25	a) Cette somme de fr. 5,103,878 35 c* qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1885 sur les paiements faits pendant la même année.

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1884 a eu lieu le 31 octobre 1885.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1885, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1884.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1884 au 31 octobre 1885).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1884 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 7 mai 1884, à fr. 320,448,727 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par ladite loi, à . . . 326,870,741 71

SAVOIR :

Budget de la Dette publique	fr. 100,505,272 71
— des Dotations	4,806,240 »
— du Ministère de la Justice	15,524,861 »
— — des Affaires Étrangères	2,565,460 »
— — de l'Intérieur	25,627,011 »
— — de l'Instruction publique	22,021,977 »
— — des Travaux publics	90,859,680 »
— — de la Guerre	46,073,800 »
— de la Gendarmerie	5,550,500 »
— du Ministère des Finances	15,874,440 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements	1,685,500 »

ENSEMBLE. fr. 326,870,741 71

Les Budgets de l'exercice 1884 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de. fr. 6,422,014 71

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à	fr. 2,227,397 97
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1880, 1881, 1882 et 1883, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité. .	930,574 55
	Fr. 3,157,972 52

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 320,448,727 »
Dépenses	330,028,714 23
Excédent de dépenses.	fr. 9,579,987 23

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1884 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1° Produit des ventes de biens domaniaux	fr. 1,800,000 »
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
3° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877)	11,565,000 »
4° Sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires	1,500,000 »
5° Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. % autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1884).	37,987,795 »
ENSEMBLE.	fr. 53,023,379 »

Dépenses sur Ressources extraordinaires

Il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884 :

1° A titre de crédits reportés de l'exercice 1883 (tableau XIV du Budget de 1884), une somme de fr. 18,491,526 71

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Tableau XIV du Budget de 1884	fr. 55,135,192 28	
b) Loi du 28 mai 1884	2,300,000 »	
c) — 27 décembre 1884	186,108 70	
d) — 31 — —	500,000 »	
		<u>58,121,300 98</u>

TOTAL. fr. 76,612,827 69

Si, en regard de ces crédits, soit fr. 76,612,827 69

on place les ressources extraordinaires 53,023,379 »

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr. 23,589,448 69

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 320,448,727 »	
— extraordinaires	53,023,379 »	
		<u>373,472,106 »</u>

Services ordinaires	fr. 330,028,714 23	
— extraordinaires	76,612,827 69	
		<u>406,641,541 92</u>

Soit un excédent de crédits de fr. 33,169,435 92



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 373,472,106 »

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 353,740,030 55

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 350,022,132 40

Il est resté à recouvrer . . . fr. 3,687,898 45

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.	Contribut° directes, douanes et accises.	"	"	272,645 28	272,645 28
	Enregistrement et domaines.	90,922 07	"	30,468 11	121,391 08
Péages.	Enregistrement et domaines.	"	"	5,558 75	5,558 75
	Travaux publics	"	"	2,025,896 55	2,025,896 55
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	1,680 55	"	84,666 59	86,346 72
	Prisons	"	"	1,980 09	1,980 90
	Trésorerie générale, etc.	74 80	"	37,592 68	37,467 48
Remboursements	Enregistrement et domaines.	15,820 11	"	267,617 29	283,437 40
	Prisons	"	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	"	216,872 62	216,872 62
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		108,498 21	"	2,941,076 62	3,049,574 85
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		"	"	51,015 05	51,015 05
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		"	"	349,759 55	349,759 55
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881)		"	"	257,549 22	257,549 22
			"	3,579,400 24	
TOTAUX. . . . fr.		108,498 21	3,579,400 24		3,687,898 45

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 373,472.106 »
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . 350,022,132 10

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 23,449,973 90

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts	Contributions directes, douanes et accises.	6,568,835 29	"
	Enregistrement et domaines	5,100,903 14	"
Péages	Enregistrement et domaines	"	56,605 15
	Travaux publics	6,013,383 08	"
	Marine	"	66,537 78
	Trésorerie générale, etc.	500,000 "	"
Capitaux et revenus.	Enregistrement et domaines	278,592 57	"
	Travaux publics (litt. <i>Fleur</i>)	"	20,525 50
	Prisons	"	2,379 55
	Trésorerie générale, etc.	"	851,659 52
Remboursements	Contributions	"	73,287 49
	Enregistrement et domaines	65,093 10	"
	Prisons	"	8,971 82
	Trésorerie générale, etc.	"	689,801 96
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		"	87,551 65
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux		848,185 54	"
Titres de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877)		7,675,759 88	"
Sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires.		414,451 90	"
		25,267,272 59	1,817,298 49
Soit. fr.		25,449,973 90	

Les tableaux formant les annexes *A* à *L* permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1884 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 330,028,714 23

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1884 montent à fr. 322,172,362 96

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de . . 321,521,632 98

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 650,729 98

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1889, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 330,028,714 23 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 322,172,362 96 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 7,856,351 27

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,177,915 28 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,177,915 28

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 9,034,266 55

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1880 :

Ministère des Affaires Étrangères fr.	1,000	»	
— de l'Agriculture, etc.	979	20	
— des Chemins de fer, etc.	4,399	60	
			<u>6,378 80</u>

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1882 :

Ministère de la Justice fr.	1,284	87	
— des Affaires Étrangères	429	75	
— des Chemins de fer, etc.	12,709	20	
— de la Guerre	7	25	
			<u>14,431 07</u>

A REPORTER. fr. 20,809 87

REPORT. . . . fr. 20,809 87

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1883 :

Dette publique. fr.	70,728 95	
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	10 64	
— de l'Agriculture, etc.	7,088 53	
— des Chemins de fer, etc.	152,329 13	
— de la Guerre	129 47	
		230,286 72

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1884 :

Dette publique. fr.	1,114,140 22	
Dotations { Sénat.	1,458 94	
Chambre des Représentants.	116,863 66	
Cour des Comptes	1,350 86	
Ministère de la Justice	289,995 58	
— des Affaires Étrangères.	48,845 10	
— de l'Intérieur, etc.	1,539,267 47	
— de l'Agriculture, etc.	814,339 39	
— des Chemins de fer, etc.	2,996,384 13	
— de la Guerre	214,093 76	
Corps de la gendarmerie	104,036 74	
Ministère des Finances	358,480 49	
Non-Valeurs et Remboursements	139,499 32	
		7,738,755 66
TOTAL des crédits à annuler. . fr.		7,989,852 25

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1881 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	4,321 19	
— des Chemins de fer, etc.	9,778 13	
		14,099 32

b. Crédits transférés de l'exercice 1882 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	38,424 56	
— des Chemins de fer, etc.	10,626 73	
		49,051 29

A REPORTER. . . . fr.	63,150 61	7,989,852 25

REPORT. . . . fr. 63,150 61 7,989,852 25

c. Crédits transférés de l'exercice 1883 :

Dette publique. fr.	13,976 71	
Ministère de l'Agriculture, etc.	26,772 21	
— des Chemins de fer, etc.	7,334 50	
— de la Guerre	3,901 44	
		51,984 86

d. Crédits propres à l'exercice 1884 :

Dette publique fr.	30,509 87	
Ministère de la Justice	17,000 »	
— des Affaires Étrangères.	27,000 »	
— de l'Intérieur, etc.	42,340 41	
— de l'Agriculture, etc.	184,821 19	
— des Chemins de fer, etc.	570,752 41	
— de la Guerre	23,809 57	
— des Finances	33,043 38	
		929,278 83

Montant des crédits transférés à l'exercice 1885, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,044,414 30

ENSEMBLE. . . . fr. 9,034,266 55

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1884 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 76,612,827 69

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1883, fr.	18,491,526 71
Crédits votés dans le cours de l'exercice	58,121,300 98
Fr.	76,612,827 69

Les dépenses liquidées pendant l'année 1884 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 39,526,942 75

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1885, époque de la clôture de l'exercice, sont de 39,513,752 36

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. . . . fr. 13,190 39

A REPORTER. . . . fr. 76,612,827 69

REPORT. . . . fr. 76,612,827 69

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1884. 39,526,942 75

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 37,085,884 94

qui a été transféré à l'exercice 1885, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 27 décembre 1884, à concurrence de fr. 37,085,534 74

Le surplus, soit 350 20

a été annulé pour cause de non-emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1884 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 321,521,652 98	} 361,035,385 34
Services extraordinaires.	39,513,752 56	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire.	fr. 650,729 98	} 663,920 37
Services extraordinaires.	13,190 59	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 361,699,305 71

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire. {	Crédits reportés de l'exercice 1880	fr. 6,378 80
	— — 1881	"
	— — 1882	14,431 07
	— — 1883	250,286 72
	Crédits de l'exercice 1884	7,738,755 66

Fr. 7,989,852 25

Services extraordinaires. 350 20

A REPORTER. . . . fr. 361,699,305 71

REPORT. fr. 361,699,305 71

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice. fr. 7,990,202 45

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1885 :

a. Service ordinaire (art. 50 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1881.	fr. 14,099 32	}	1,044,414 30
— — — 1882.	49,031 29		
— — — 1883.	51,984 86		
Crédits de l'exercice 1884	929,278 83		

b. Services extraordinaires (art. 4 de la loi du 27 décembre 1884) . . . 37,083,534 74

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1885. fr. 38,129,949 04

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 407,819,457 20

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 406,641,541 92

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1884, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,177,915 28

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets font l'objet des tableaux II à XII.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du Budget de l'exercice 1884 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 305,935,128 31
Dépenses	522,172,362 96
Excédent de dépenses (déficit).	fr. 16,237,234 65

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 44,087,003 79
Dépenses	39,526,942 75
Excédent de recettes.	fr. 4,560,061 04

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 305,935,128 31	}	350,022,132 10
		— extraordinaires	44,087,003 79		
Dépenses .	{	Services ordinaires.	fr. 322,172,362 96	}	361,699,305 71
		— extraordinaires	39,526,942 75		

Partant, l'excédent de dépenses pour 1884 est de fr. 11,677,173 61

mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1883, conformément au projet de loi portant règlement du Budget de cet exercice, ci 30,207,884 52

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1884, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 18,530,710 91

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1884, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1884 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 33,169,435 92

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, n'offre qu'un excédent de dépenses de fr. 11,677,173 61 c^s.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 7,990,202 45

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,177,915 28

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 6,812,287 17

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1885, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,044,414 30

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 4 de la loi du 27 décembre 1884. 37,085,534 74

Fr. 44,942,236 21

4° Moins-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 23,449,975 90

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1884 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 21,492,262 31

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 11,677,173 61

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1883 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1884, est inséré un tableau, sub. litt. X, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1883 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante-quatre exercices (ceux de 1830 à 1882 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 8,197,715,132 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 243,589,112 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,433,374,955 21

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 10,019,783,585 83

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 8,316,006,927 53

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . 417,546,291 07

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 37,691,228 81

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 1,685,589,420 41

A REPORTER. . . . fr. 10,454,833,867 82 10,019,783,585 83

REPORT. . . fr. 10,454,833,867 82 10,019,783,585 83

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1884 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr.

930,574 55

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 10,453,905,293 27

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 434,119,707 44

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 10,284,608,887 17 c'

et ont dépassé les évaluations de fr. 264,825,301 34

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 10,254,401,002 65 c', et

sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de

199,502,290 62

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 464,327,591 96

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes

de fr. 30,207,884 52

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1884, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.		
— B.	Impôts { Contributions directes, douanes et accises.	110,922,900 »
— C.	— { Enregistrement et domaines.	54,575,500 »
— D et F.	— { Enregistrement et domaines.	1,605,000 »
— E.	PÉAGES { Travaux publics.	135,250,700 »
— E ^{bis} .	— { Marine.	580,000 »
— G.	— { Trésorerie générale, etc.	500,000 »
— F ^{bis} .	— { Enregistrement et domaines.	2,065,000 »
— H.	CAPITAUX ET REVENUS. { Travaux publics	140,000 »
— H ^{bis} .	— { Prisons	95,000 »
— I.	— { Trésorerie générale, etc.	8,207,000 »
— J.	REMBOURSEMENTS . . { Contributions directes, etc.	510,000 »
— K.	— { Enregistrement et domaines.	518,000 »
— L.	— { Prisons.	276,700 »
	— { Trésorerie générale, etc.	2,214,927 »
		516,156,727 »
	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,512,000 »
		520,448,727 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).	
	Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem	
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	
	Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes)	
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	1,800,000 »
	Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)	
	Intérêts du 1 ^{er} août 1883 jusqu'au 31 juillet 1884, de la somme de 3,770,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)	
	A REPORTER. fr.	1,800,000 »

L'EXERCICE 1884.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés À la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1884.	En 1885.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
104,626,707 90	100,255,500 05	4,098,558 06	104,354,064 71	272,643 28	6,568,835 20	"	104,354,064 71
51,587,897 04	51,591,702 "	74,804 86	51,466,506 86	121,391 08	3,106,993 14	"	51,466,506 86
1,047,143 86	1,023,582 92	18,022 21	1,041,605 13	5,558 73	"	56,005 13	1,041,605 13
120,241,213 45	122,254,035 59	4,963,281 53	127,217,316 92	2,025,896 53	6,013,383 08	"	127,217,316 92
646,557 78	646,557 78	"	646,557 78	"	"	66,557 78	646,557 78
"	"	"	"	"	300,000 "	"	"
2,772,754 15	2,017,829 77	68,577 66	2,086,407 43	86,346 72	278,592 57	"	2,086,407 43
160,523 59	160,523 59	"	160,523 59	"	"	20,525 59	160,523 59
97,360 54	31,704 82	65,674 73	95,379 55	1,980 99	"	2,379 55	95,379 55
9,076,107 "	7,265,849 85	1,772,789 60	9,038,639 52	37,467 48	"	831,639 52	9,038,639 52
583,287 49	557,460 62	25,826 87	583,287 49	"	"	75,287 49	583,287 49
758,544 30	340,858 64	114,068 26	454,906 90	283,457 40	63,093 10	"	454,906 90
285,671 82	85,157 86	200,513 96	285,671 82	"	"	8,971 82	285,671 82
3,121,601 58	2,870,295 64	34,435 32	2,904,728 96	216,872 62	"	689,801 96	2,904,728 96
304,585,151 49	290,101,025 71	11,434,550 05	301,535,576 66	3,049,574 83	16,330,897 18	1,729,746 84	301,535,576 66
4,399,551 65	4,399,551 65	"	4,399,551 65	"	"	87,551 65	4,399,551 65
308,984,703 14	294,500,577 56	11,434,550 05	305,935,128 31	3,049,574 83	16,330,897 18	1,817,298 49	305,935,128 31
244,121 01	220,439 17	23,681 84	244,121 01	"	848,183 34	"	244,121 01
25,075 97	25,075 97	"	25,075 97	"		"	25,075 97
476,126 17	398,777 05	26,334 07	425,111 12	51,015 05		"	425,111 12
104,843 56	104,729 96	113 60	104,843 56	"		"	104,843 56
349,759 55	"	"	"	349,759 55		"	"
13,065 "	13,065 "	"	13,065 "	"		"	13,065 "
141,600 "	141,600 "	"	141,600 "	"		"	141,600 "
1,352,591 06	901,687 15	50,129 51	951,816 66	400,774 40	848,183 34	"	951,816 66

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,800,000 "
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 7 mai 1884.)	1,500,000 "
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdijk et de Roosendaal à Bréda	170,584 "
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863.	57,987,795 "
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. ^o / _o , autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1884.)	11,563,000 "
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 4 p. ^o / _o , au capital nominal de 1,140,900 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Loi du 27 mai 1876.)	
Obligations de la Dette publique, à 4 p. ^o / _o , émises en 1884, en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	
TOTAUX. fr.	53,023,379 "
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	320,448,727 "
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	373,472,106 "
Recette à l'exercice 1884 :	
De l'excédent de recette constaté à la clôture de l'exercice 1883, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. X).	50,207,884 52
	403,679,990 52

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1884.	En 1885.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
1,552,591 00	901,687 15	50,129 51	951,816 66	400,774 40	848,185 54	"	951,816 66
51,685 79	51,685 79	"	51,685 79	"	414,451 99	}	51,685 79
500,466 04	122,916 82	"	122,916 82	257,549 22			122,916 82
950,065 40	950,065 40	"	950,065 40	"			950,065 40
170,584 "	170,584 "	"	170,584 "	"	"	"	170,584 "
37,987,795 "	37,987,795 "	"	37,987,795 "	"	"	"	37,987,795 "
1,192,640 12	1,192,640 12	"	1,192,640 12	"	7,675,750 88	}	1,192,640 12
2,698,600 "	2,698,600 "	"	2,698,600 "	"			2,698,600 "
44,725,527 41	44,036,874 28	50,129 51	44,087,003 79	658,523 62	8,950,575 21	"	44,087,003 79
508,984,703 14	294,500,577 36	11,454,550 95	505,955,128 31	5,049,574 83	16,550,897 18	1,817,298 40	505,955,128 31
553,710,050 55	558,557,451 64	11,484,680 46	550,022,132 10	3,687,898 45	25,267,272 59	1,817,298 40	550,022,132 10
					25,440,975 00		50,207,884 52
							580,250,016 62

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1884.	En 1885.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.					
Exercice 1880.					
Ministère des Affaires Étrangères	1,000 "	"	"	"	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	979 20	"	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	5,048 50	648 90	"	"	"
	7,027 70	648 90	"	"	"
Exercice 1881.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	4,521 19	"	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	9,978 "	199 87	"	199 87	199 87
	14,209 19	199 87	"	199 87	199 87
Exercice 1882.					
Ministère de la Justice	2,085 10	1,400 25	"	1,400 25	1,400 25
— des Affaires Étrangères	966 54	556 59	"	556 59	556 59
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	40,616 62	2,192 06	"	2,192 06	2,192 06
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	93,741 02	70,405 09	"	70,405 09	70,405 09
— de la Guerre.	362 70	555 45	"	555 45	555 45
	158,571 78	74,889 42	"	74,889 42	74,889 42
Exercice 1883.					
Dette publique	105,170 53	20,464 87	"	20,464 87	20,464 87
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	10,373 04	10,363 30	"	10,363 30	10,363 30
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	188,870 66	155,009 92	49,186 85	105,455 69	154,640 52
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	448,018 44	288,354 81	67,307 06	221,047 75	288,354 81
— de la Guerre	18,442 31	14,411 40	6,687,61	7,723 79	14,411 40
	770,875 88	488,604 30	123,181 50	565,053 40	488,234 90

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1885, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1881.	CRÉDITS ADMINISTRATIFS de l'exercice 1884.
»	»	1,000 »	»	»	1,000 »	»	»	»
»	»	979 20	»	»	979 20	»	»	»
048 90	»	4,399 00	»	»	4,399 60	»	»	648 90
048 90	»	6,378 80	»	»	6,378 80	»	»	648 90
»	»	4,521 10	»	»	»	4,521 19	»	»
»	»	9,778 13	»	»	»	9,778 13	»	199 87
»	»	14,099 32	»	»	»	14,099 32	»	199 87
»	»	1,284 87	»	»	1,284 87	»	»	1,400 23
»	»	429 75	»	»	429 75	»	»	536 59
»	»	38,424 56	»	»	»	38,424 56	»	2,192 00
»	»	23,335 93	»	»	12,709 20	10,626 73	»	70,405 09
»	»	7 25	»	»	7 25	»	»	355 45
»	»	63,482 36	»	»	14,431 07	49,051 29	»	74,889 42
»	»	84,705 66	»	»	70,728 93	13,976 71	»	20,464 87
»	»	10 64	»	»	10 64	»	»	10,363 30
369 40	»	35,860 74	»	»	7,088 53	26,772 21	»	155,009 92
»	»	159,665 63	»	»	152,329 13	7,334 50	»	288,554 81
»	»	4,030 91	»	»	129 47	3,901 44	»	14,411 40
369 40	»	282,271 58	»	»	230,286 72	51,984 86	»	488,604 30

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. ... DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1884.	En 1885.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique	100,505,272 71	99,576,327 72	84,554,120 87	14,994,219 10	99,548,339 97
	Liste civile	3,300,000 "	3,500,000 "	3,500,000 "	"	3,500,000 "
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "
— N.	Dotations					
	Sénat	120,000 "	118,541 06	102,100 "	16,441 06	118,541 06
	Chambre des Représentants .	957,565 "	840,701 34	605,999 46	234,142 06	840,141 52
	Cour des comptes	228,675 "	227,524 14	216,665 09	10,623 01	227,288 10
— O.	Ministère de la Justice	15,651,727 70	15,728,091 70	11,243,072 48	4,435,022 62	15,678,095 10
— P.	— des Affaires Étrangères	2,435,610 50	2,557,765 40	2,007,362 73	358,590 10	2,345,752 83
— Q.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	28,571,207 64	27,036,939 76	20,160,597 02	6,657,795 08	26,798,395 60
— R.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,726,521 32	10,727,560 74	10,595,201 47	5,849,502 04	16,444,503 51
— S.	— des Chemins de fer, Postes et Té- légraphes	92,186,687 80	88,783,682 97	40,578,130 85	59,188,446 01	88,766,576 86
— T.	— de la Guerre	46,073,800 "	45,835,896 67	5,858,958 39	59,987,177 56	45,826,115 95
— U.	Corps de la Gendarmerie	3,550,500 "	3,426,465 26	2,579,696 14	843,444 43	3,423,140 57
— V.	Ministère des Finances	15,928,858 46	15,552,410 83	5,599,042 09	9,948,432 71	15,547,494 80
— W.	Non-Valeurs et Remboursements	1,685,715 55	1,896,514 88	420,210 30	1,472,814 62	1,893,024 92
		329,098,159 68	321,608,020 47	197,001,137 79	123,957,171 "	320,958,308 79

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1885, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
27,087 75	"	1,144,030 00	215,705 10	215,705 10	1,114,140 22	30,509 87	"	00,576,327 72
"	"	"	"	"	"	"	"	3,300,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	"	1,458 04	"	"	1,458 04	"	"	118,541 06
550 82	"	116,863 66	"	"	116,863 66	"	"	840,701 34
36 04	"	1,550 86	"	"	1,550 86	"	"	227,324 14
40,096 60	"	500,005 58	585,550 58	585,550 58	280,905 58	17,000 "	"	15,728,091 70
12,012 57	"	75,845 10	"	"	48,845 10	27,000 "	"	2,357,705 40
258,546 16	"	1,581,607 88	47,340 "	47,340 "	1,530,267 47	42,540 41	"	27,036,930 76
282,857 23	"	900,160 58	"	"	814,330 50	184,821 10	"	16,727,360 74
17,106 11	"	3,567,136 54	164,131 71	164,131 71	2,996,384 13	570,752 41	"	88,783,682 97
9,780 72	"	257,003 33	"	"	214,003 76	23,809 57	"	45,835,896 67
3,322 69	"	104,036 74	"	"	104,036 74	"	"	3,426,465 26
4,916 05	"	501,525 87	15,078 24	15,078 24	358,480 40	53,045 58	"	15,552,410 83
3,489 06	"	150,499 52	352,500 65	352,500 65	150,499 52	"	"	1,896,514 88
640,711 68	"	8,668,034 40	1,177,015 28	1,177,015 28	7,758,755 66	920,278 83	"	321,608,020 47

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
TABEAU XIV DU BUDGET GÉNÉRAL. — LOI DU 7 MAI 1884.				
<i>Ministère de la Justice.</i>				
1a	Palais de Justice. — Travaux.	"	2,000,000	2,000,000
1b	Palais de Justice. — Travaux. — Ameublement	71,247 16	"	71,247 16
2	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre	50,000 "	"	50,000 "
2a	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons	226,735 26	"	226,735 26
	TOTAUX pour le Ministère de la Justice fr.	347,982 42	2,000,000	2,347,982 42
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>				
<i>Anciens services.</i>				
3	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	60,314 21	160,000	220,314 21
4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables	"	228,000	228,000
5	Continuation de l'armement de la garde civique	570,587 08	900,000	1,470,587 08
	TOTAUX. fr.	630,902 10	1,288,000	1,927,902 10
<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	451,317 60	2,222,270	2,655,587 60
32	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	"	1,500,000	1,500,000
33	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	"	1,500,000	1,500,000
34	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques.	77,000 "	74,000	151,000
34a	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux	28,258 51	"	28,258 51
35	Ameublement des écoles et sections normales	20,646 40	100,000	120,646 40
35a	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique	1,000 "	"	1,000
35b	Installation du musée scolaire de l'État au pavillon du champ des manœuvres.	8,000 "	"	8,000
"	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884, art. 1 ^{er}).	"	500,000	500,000
	TOTAUX. fr.	575,222 60	5,896,270	6,471,492 60
	TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . fr.	1,215,124 70	7,184,270	8,399,394 70
	A REPORTER fr.	1,563,107 21	9,184,270	10,747,377 21

CICE 1884 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
1,879,006 21	1,871,623 18	1,886 20	1,873,509 47	5,406 74	"	120,093 70	"	120,093 70	1,879,006 21
52,531 23	52,531 23	"	52,531 23	"	"	38,715 93	"	38,715 93	52,531 23
"	"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"
71,130 02	61,371 02	9,768 60	71,139 02	"	"	155,595 64	"	155,595 64	71,130 62
1,982,677 00	1,905,525 43	11,054 89	1,977,180 32	5,406 74	"	565,505 36	"	565,505 36	1,982,677 06
101,000 "	101,000 "	"	101,000 "	"	"	128,314 21	"	128,314 21	101,000 "
"	"	"	"	"	"	228,000 "	"	228,000 "	"
1,177,773 88	1,137,695 93	40,077 95	1,177,773 88	"	"	292,814 10	"	292,814 10	1,177,773 88
1,278,773 88	1,238,695 93	40,077 95	1,278,773 88	"	"	649,128 31	"	649,128 31	1,278,773 88
617,764 45	560,264 45	57,500 "	617,764 45	"	"	2,035,823 24	"	2,035,823 24	617,764 45
990,000 "	852,940 52	137,059 48	990,000 "	"	"	510,000 "	"	510,000 "	990,000 "
1,418,054 79	1,190,103 95	222,827 34	1,412,931 20	5,103 50	"	81,965 21	"	81,965 21	1,418,054 70
53,327 26	51,177 26	2,150 "	53,327 26	"	"	97,672 74	"	97,672 74	53,327 26
2,654 "	2,654 "	"	2,654 "	"	"	25,604 51	"	25,604 51	2,654 "
53,975 95	53,975 95	"	53,975 95	"	"	75,670 45	"	75,670 45	53,975 95
764 10	764 10	"	764 10	"	"	235 90	"	235 90	764 10
2,917 15	2,917 15	"	2,917 15	"	"	5,082 85	"	5,082 85	2,917 15
"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"
3,139,437 70	2,714,797 38	419,536 82	3,134,334 20	5,103 50	"	3,332,054 90	"	3,332,054 90	3,139,437 70
4,418,211 58	3,953,493 31	459,614 77	4,413,108 08	5,103 50	"	3,981,183 21	"	3,981,183 21	4,418,211 58
6,400,888 64	5,919,018 74	471,269 66	6,390,288 40	10,600 24	"	4,346,488 57	"	4,346,488 57	6,400,888 64

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
	REPORT. fr.	1,563,107 21	9,184,270 »	10,747,377 21
	<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>			
	<i>Beaux-Arts.</i>			
5a	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'Etat	100,000 »	»	100,000 »
	TOTAUX. fr.	100,000 »	»	100,000 »
	<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'Etat, construites au moyen des capitaux fournis par des actionnaires	422,993 57	1,800,000 »	2,222,993 57
7	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges	4,724 21	200,000 »	204,724 21
8	Observatoire royal de Bruxelles	151,925 »	400,000 »	551,925 »
9	Locaux pour l'enseignement normal primaire	441,791 56	1,000,000 »	1,441,791 56
9a	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation.	»	1,200,000 »	1,200,000 »
10	Agrandissement des Ministères	»	100,000 »	100,000 »
10a	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution des travaux; acquisition de matériel, etc	»	100,000 »	100,000 »
10b	Construction du palais des Beaux-Arts	123,000 »	»	123,000 »
10c	Conservatoire de Liège	250,000 »	»	250,000 »
10d	Hôtel des Monnaies	8,024 11	»	8,024 11
10e	Restauration du Palais des princes-évêques de Liège	22,999 41	»	22,999 41
10f	Prison de Saint-Gilles.	193,221 41	140,000 »	333,221 41
10g	Écoles des humanités de Liège. — Agrandissement et reconstruction	44,591 41	»	44,591 41
10h	Monument de l'ancien champ des manœuvres.	20,629 88	»	20,629 88
10i	Conservatoire royal de Bruxelles	62 92	1,472 28	1,535 20
	TOTAUX. fr.	1,683,963 28	4,941,472 28	6,625,435 56
	A REPORTER fr.	1,563,107 21	9,184,270 »	10,747,377 21

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
6,400,888 64	5,019,018 74	471,269 66	6,590,288 40	10,600 24	»	4,346,488 57	»	4,346,488 57	6,400,888 64
»	»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»
»	»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»
1,089,907 64	1,035,319 19	54,370 35	1,089,898 54	0 10	»	1,135,085 93	»	1,135,085 93	1,089,907 64
71,740 85	71,740 83	»	71,740 83	»	»	132,985 38	»	132,985 38	71,740 83
228,581 01	228,581 01	»	228,581 01	»	»	523,543 99	»	523,543 99	228,581 01
1,112,052 40	1,111,048 18	984 31	1,112,052 40	»	»	529,758 87	»	529,758 87	1,112,052 40
756,407 44	754,871 90	1,535 45	756,407 44	»	»	443,592 56	»	443,592 56	756,407 44
35,400 51	35,400 51	»	35,400 51	»	»	64,599 69	»	64,599 69	35,400 51
61,677 05	55,651 05	6,026 »	61,677 05	»	»	38,322 95	»	38,322 95	61,677 05
53,000 »	53,000 »	»	53,000 »	»	»	90,000 »	»	90,000 »	53,000 »
»	»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»
»	»	»	»	»	»	8,024 11	»	8,024 11	»
11,231 12	11,231 12	»	11,231 12	»	»	11,768 20	»	11,768 20	11,231 12
274,724 41	264,581 91	10,342 50	274,724 41	»	»	58,497 »	»	58,497 »	274,724 41
44,319 85	44,319 85	»	44,319 85	»	»	271 58	»	271 58	44,319 85
20,519 87	20,519 87	»	20,519 87	»	»	110 01	»	110 01	20,519 87
1,535 20	1,535 20	»	1,535 20	»	»	»	»	»	1,535 20
3,740,877 20	5,007,400 49	73,467 61	5,740,868 10	0 10	»	2,884,558 56	»	2,884,558 56	3,740,877 20
6,400,888 64	5,019,018 74	471,269 66	6,590,288 40	10,600 24	»	4,346,488 57	»	4,346,488 57	6,400,888 64

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
	REPORT fr.	1,565,107 21	9,184,270 "	10,747,377 21
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).			
	Travaux hydrauliques.			
11	Meuse.	625,000 "	1,275,000 "	1,900,000 "
12	Ourthe. — Rectification du Fourchu-Fossé.	7,662 45	100,000 "	107,662 45
13	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement	14,794 85	46,100 "	60,894 85
14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi	1,200,000 "	4,300,000 "	5,700,000 "
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	168,765 55	2,000,000 "	2,168,765 55
16	Ruisseau de l'Espierre. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recreusement du ruisseau	14,500 "	35,000 "	48,400 "
17	Haine. — Travaux d'amélioration	"	150,000 "	150,000 "
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	5,726,020 74	800,000 "	4,526,020 74
19	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux.	444,000 "	500,000 "	944,000 "
20	Canal de Nieuport par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière.	"	100,000 "	100,000 "
21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	168,550 15	5,000,000 "	5,168,550 15
22	Canal de Selzaete à la mer du Nord	"	100,000 "	100,000 "
23	Dendre. — Travaux de parachèvement	110,838 82	20,000 "	130,838 82
24	Rupel. — Travaux divers d'amélioration	9,827 51	25,000 "	34,827 51
25	Senne. — Travaux d'amélioration	"	500,000 "	500,000 "
25a	Grande-Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt	"	12,000 "	12,000 "
26	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage	"	350,000 "	350,000 "
26a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port de la navigation vers Bruges	16,102 56	"	16,102 56
26b	Endiguement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres.	"	46,000 "	46,000 "
26c	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Marcéographes.	59,400 "	"	59,400 "
26d	Lys.	75,000 "	"	75,000 "
26e	Canal de Roulers à la Lys.	22,859 89	"	22,859 89
26f	Barrage de la Gileppe	104,000 "	"	104,000 "
26g	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	40,000 "	"	40,000 "
26h	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel)	54,965 95	"	54,965 95
26i	Détournement du Schyn, à Anvers.	13,640 41	"	13,640 41
	TOTAUX. . . . fr.	8,802,924 64	15,558,000 "	20,420,924 64
	A REPORTER fr.	1,565,107 21	9,184,270 "	10,747,377 21

CICE 1884 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
6,400,888 64	5,919,018 74	471,269 06	6,390,288 40	10,600 24	"	4,346,488 57	"	4,346,488 57	6,400,888 64
444,677 35	444,359 35	318 "	444,677 35	"	"	1,455,322 07	"	1,455,322 07	444,677 35
9,259 "	9,259 "	"	9,259 "	"	"	98,425 45	"	98,425 45	9,259 "
34,848 08	34,848 08	"	34,848 08	"	"	26,046 15	"	26,046 15	34,848 08
4,244,113 44	4,027,040 09	215,379 13	4,243,019 22	1,094 22	"	1,455,886 56	"	1,455,886 56	4,244,113 44
1,235,757 87	1,185,075 19	50,570 68	1,235,645 87	114 "	"	933,007 48	"	933,007 48	1,235,757 87
858 49	853 05	5 44	858 40	"	"	47,541 51	"	47,541 51	858 40
5,059 08	2,849 50	209 58	3,059 08	"	"	146,940 92	"	146,940 92	5,059 08
2,962,396 99	2,952,206 12	9,890 87	2,962,096 99	300 "	"	1,565,652 75	"	1,565,652 75	2,962,396 99
2,425 97	2,425 97	"	2,425 97	"	"	941,574 03	"	941,574 03	2,425 97
"	"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"
1,459,566 56	1,415,556 76	44,209 80	1,459,566 56	"	"	1,708,903 57	"	1,708,903 57	1,459,566 56
584 15	"	584 15	584 15	"	"	99,615 85	"	99,615 85	584 15
113,795 49	115,430 49	365 "	113,795 49	"	"	26,043 53	"	26,043 53	113,795 49
13,720 57	13,720 57	"	13,720 57	"	"	21,106 04	"	21,106 04	13,720 57
11,500 "	11,500 "	"	11,500 "	"	"	488,500 "	"	488,500 "	11,500 "
228 40	228 40	"	228 40	"	"	11,771 60	"	11,771 60	228 40
5,208 51	4,722 46	486 05	5,208 51	"	"	344,791 40	"	344,791 40	5,208 51
1,244 81	1,244 81	"	1,244 81	"	"	14,857 75	"	14,857 75	1,244 81
44,974 04	44,465 83	508 21	44,974 04	"	"	1,025 96	"	1,025 96	44,974 04
20,000 "	20,000 "	"	20,000 "	"	"	19,400 "	"	19,400 "	20,000 "
60,429 53	60,240 53	180 "	60,429 53	"	"	12,570 47	"	12,570 47	60,429 53
16,732 89	16,732 89	"	16,732 89	"	"	6,127 "	"	6,127 "	16,732 89
"	"	"	"	"	"	104,000 "	"	104,000 "	"
1,706 "	1,706 "	"	1,706 "	"	"	58,294 "	"	58,294 "	1,706 "
27,637 31	953 45	26,683 88	27,637 31	"	"	27,526 64	"	27,526 64	27,637 31
2,074 08	2,074 08	"	2,074 08	"	"	11,575 33	"	11,575 33	2,074 08
10,716,579 19	10,565,880 18	349,199 79	10,715,070 97	1,568 22	"	9,704,345 45	"	9,704,345 45	10,716,579 19
6,400,888 64	5,919,018 74	471,269 06	6,390,288 40	10,600 24	"	4,346,488 57	"	4,346,488 57	6,400,888 64

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
	REPORT fr.	1,563,107 21	9,184,270	10,747,577 21
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).			
	Chemins de fer en construction.			
27	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	2,876,590 20	6,565,000	9,441,590 20
28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875	509,751 20	2,100,000	2,609,751 20
29	Ceinture de Bruxelles	365,548 50	500,000	865,548 50
30	Amblève	1,081,089 47	1,350,000	2,431,089 47
30a	Anvers vers Tilbourg	8,000	"	8,000
30b	Libramont à Bertrix	130,016 51	"	130,016 51
30c	Wavre à Jodoigne par Gastuche	250,000	"	250,000
30d	Audenarde à Orroir	115,808 55	"	115,808 55
30e	Station d'échange de Virton	8,000	"	8,000
30f	Station de Dison	7,157 54	"	7,157 54
30g	Thielt à Lichtervelde	1,204 67	"	1,204 67
30h	Station de Braine-l'Alleud	"	250,000	250,000
30i	Gare industrielle de Tournai	145,006 31	"	145,006 31
30j	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter	"	150,000	150,000
30k	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1875 et 1 ^{er} /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés	"	100,000	100,000
30l	Ceinture de Liège	26,588 30	"	26,588 30
	TOTAUX fr.	5,524,570 14	11,015,000	16,539,570 14
	TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. fr.	14,171,458 06	29,514,472 28	43,685,930 34
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
36	Chemins de fer. — Voies et travaux	962,329 31	4,500,000	5,462,329 31
37	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'État. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Liège-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881.	635,158 89	5,747,000	6,382,158 89
38	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux	16,083 79	300,000	316,083 79
39	Télégraphes. — Construction de lignes	126,875 52	300,000	426,875 52
40	Marine. — Matériel divers	55,200	559,450	614,650
40a	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	182,436 93	186,108 70	368,545 63
	TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	1,958,082 44	11,372,558 70	13,330,641 14
	A REPORTER. . . . fr.	17,692,647 71	50,071,500 98	67,763,948 69

CICE 1884 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS non consommés et à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
6,400,888 04	5,919,018 74	471,269 66	6,390,288 40	10,000 24	"	4,346,488 57	"	4,346,488 57	6,400,888 04
2,698,600 "	2,698,600 "	"	(1) 2,698,600 "	"	"	6,742,799 20	"	6,742,799 20	2,698,600 "
1,192,884 22	1,185,054 51	9,840 71	1,192,884 22	"	"	1,416,866 98	"	1,416,866 98	1,192,884 22
116,940 05	116,940 05	"	116,940 05	"	"	748,607 94	"	748,607 94	116,940 05
2,556,564 19	2,534,808 42	1,555 77	2,556,564 19	"	"	94,725 28	"	94,725 28	2,556,564 19
7,968 80	7,968 80	"	7,968 80	"	"	31 20	"	31 20	7,968 80
1,614 05	1,614 05	"	1,614 05	"	"	128,402 26	"	128,402 26	1,614 05
19,527 16	19,527 16	"	19,527 16	"	"	250,472 84	"	250,472 84	19,527 16
45,500 49	40,051 50	5,449 10	45,500 49	"	"	72,508 06	"	72,508 06	45,500 49
985 25	241 50	741 95	985 25	"	"	7,016 75	"	7,016 75	985 25
"	"	"	"	"	"	7,157 54	"	7,157 54	"
"	"	"	"	"	"	1,204 67	"	1,204 67	"
150 "	150 "	"	150 "	"	"	249,850 "	"	249,850 "	150 "
68,521 58	68,526 18	195 40	68,521 58	"	"	76,484 75	"	76,484 75	68,521 58
155,195 88	155,195 88	"	155,195 88	"	"	14,806 12	"	14,806 12	155,195 88
56,592 75	56,592 75	"	56,592 75	"	"	65,407 25	"	65,407 25	56,592 75
26,588 50	26,588 50	"	26,588 50	"	"	"	"	"	26,588 50
6 685,429 52	6,669,657 50	15,791 95	6,685,429 52	"	"	9,854,140 82	"	9,854,140 82	6,685,429 52
21,142,885 71	20,702,918 06	438,450 55	21,141,568 50	1,517 52	"	22,543,044 65	"	22,543,044 65	21,142,885 71
2,740,090 12	2,628,159 10	110,878 19	2,759,017 29	1,072 85	"	2,722,259 19	"	2,722,259 19	2,740,090 12
4,954,601 79	4,909,052 52	45,569 47	4,954,601 79	"	"	1,427,557 10	"	1,427,557 10	4,954,601 79
159,049 56	158,889 40	159 06	159,049 56	"	"	157,054 45	"	157,054 45	159,049 56
351,113 50	348,792 35	2,321 15	351,113 50	"	"	75,760 02	"	75,760 02	351,113 50
76,056 76	75,248 86	807 90	76,056 76	"	"	298,593 24	350 20	298,243 04	76,056 76
152,280 56	142,181 06	10,098 40	152,280 56	"	"	216,265 27	"	216,265 27	152,280 56
8,455,191 89	8,202,283 90	169,855 07	8,452,119 06	1,072 85	"	4,897,440 25	350 20	4,897,099 05	8,455,191 89
55,976,966 24	54,884,220 79	1,079,555 06	55,965,775 85	15,190 59	"	51,786,082 45	350 20	51,786,632 25	55,976,966 24

(1) Cette somme représente le montant des ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
	REPORT. . . . fr.	17,692,647 71	50,071,300 98	67,763,948 69
	Ministère de la Guerre.			
42	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord	"	1,000,000 "	1,000,000 "
43	Amélioration du casernement	439,146 46	2,000,000 "	2,439,146 46
44	Construction du fort de Rupelmonde	287,662 95	1,000,000 "	1,287,662 95
45	Complément et amélioration de l'artillerie	24,261 77	600,000 "	624,261 77
46	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages	"	200,000 "	200,000 "
48	Transaction Pauwels.	"	450,000 "	450,000 "
49	Transaction Keller	"	300,000 "	300,000 "
49a	Construction des travaux de défense du Bas-Escaut	24,760 "	"	24,760 "
49b	Construction des forts de Lierre et de Waelhem	25,047 82	"	25,047 82
	Totaux pour le Ministère de la Guerre . . . fr.	798,879 "	5,550,000 "	6,548,879 "
	Ministère des Finances.			
50	Appropriation des terrains des places fortes démantelées	"	200,000 "	200,000 "
Loi du 22 mai 1884.	Intervention du Gouvernement dans la formation du capital de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	2,000,000 "	2,000,000 "
	Frais de premier établissement de ladite Société	"	300,000 "	300,000 "
	Totaux pour le Ministère des Finances. . . . fr.	"	2,500,000 "	2,500,000 "
	TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	18,491,526 71	58,121,300 98	76,612,827 69

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	En 1884.	En 1885.	Total	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
55,076,966 24	54,884,220 79	1,079,555 06	55,963,775 85	13,100 50	"	51,786,082 45	350 20	51,786,632 25	55,976,966 24
819 "	819 "	"	819 "	"	"	990,181 "	"	990,181 "	819 "
1,228,722 03	1,155,616 84	73,105 19	1,228,722 03	"	"	1,210,424 43	"	1,210,424 43	1,228,722 03
902,417 41	902,417 41	"	902,417 41	"	"	385,245 54	"	385,245 54	902,417 41
464,716 74	451,275 74	13,445 "	464,716 74	"	"	159,545 03	"	159,545 03	464,716 74
156,500 "	156,500 "	"	156,500 "	"	"	43,500 "	"	43,500 "	156,500 "
589,187 50	589,187 50	"	589,187 50	"	"	60,812 50	"	60,812 50	589,187 50
284,961 40	284,961 40	"	284,961 40	"	"	15,058 60	"	15,058 60	284,961 40
24,760 "	24,760 "	"	24,760 "	"	"	"	"	"	24,760 "
6,140 84	6,140 84	"	6,140 84	"	"	16,006 98	"	16,006 98	6,140 84
3,458,224 92	3,371,676 73	86,548 19	3,458,224 92	"	"	2,890,654 08	"	2,890,654 08	3,458,224 92
61,751 59	61,751 59	"	61,751 59	"	"	158,248 41	"	158,248 41	61,751 59
"	"	"	"	"	"	2,000,000 "	"	2,000,000 "	"
50,000 "	50,000 "	"	50,000 "	"	"	270,000 "	"	270,000 "	50,000 "
91,751 59	91,751 59	"	91,751 59	"	"	2,408,248 41	"	2,408,248 41	91,751 59
59,526,942 75	58,547,649 11	1,166,103 25	59,513,752 36	13,100 50	"	57,085,884 04	350 20	57,085,534 74	59,526,942 75

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
					En 1884.	En 1885.
RÉCAPITU						
Service ordinaire.						
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1880	"	"	7,027 70	048 00	"	"
— — — — — 1881	"	"	14,200 19	109 87	"	199 87
— — — — — 1882	"	"	158,571 78	74,889 42	"	74,889 42
— — — — — 1883	"	"	770,875 88	488,604 50	125,181 50	505,055 40
— propres à l'exercice	"	"	520,008,159 08	521,608,020 47	197,001,157 79	125,957,171 0
	"	"	550,028,714 25	522,172,562 06	107,124,510 20	124,597,513 69
Dépenses sur ressources extraordinaires.						
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1883 et sur crédits nouveaux conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1884	18,401,526 71	58,121,500 98	76,612,827 60	59,526,942 75	58,547,649 11	1,106,103 25
	18,401,526 71	58,121,500 98	406,641,541 92	561,690,505 71	255,471,068 40	125,565,416 94

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

JUSTIFIÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
				EXCÉDANT	EXCÉDANT	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CÉRÉTIFS
		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	LES DÉPENSIS.	LES CRÉDITS.	complémentaires	non consommés	A transférer à l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	DÉFICITAIRE de l'exercice 1886.
Total.						a accorder.	et à annuler.			

LATION.

"	048 90	"	6,378 80	"	"	6,378 80	"	"	048 90
190 87	"	"	14,099 32	"	"	"	14,099 32	"	190 87
74,880 42	"	"	63,482 36	"	"	14,431 07	40,051 29	"	74,880 42
488,254 90	369 40	"	282,271 58	"	"	250,286 72	51,984 86	"	488,604 30
320,058,308 79	649,711 68	"	8,668,034 40	1,177,915 28	1,177,915 28	7,758,755 66	920,278 85	"	321,608,020 47
321,521,632 98	650,729 98	"	9,034,266 65	1,177,915 28	1,177,915 28	7,989,852 25	1,044,414 30	"	322,172,302 96
39,513,732 36	13,190 39	"	37,085,884 94	"	"	350 20	"	37,085,534 74	30,526,942 75
361,035,385 34	663,920 37	"	46,120,151 49	1,177,915 28	1,177,915 28	7,990,202 45	1,044,414 30	37,085,534 74	361,600,305 71
663,920 37						46,120,151 49			
						44,042,256 21			

(64)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recettes

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>		25,272,900	25,261,853 44	25,261,853 44	22,155,448 58
Principal	15,012,175	"			
15 centimes additionnels	2,251,825	"			
<i>Personnel</i>		18,504,000	18,480,652 59	18,480,652 59	17,482,006 01
20 centimes extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,000,000	"			
Frais d'expertise	40,000	"			
<i>Patentes</i>		6,558,000	6,414,875 97	6,414,875 97	4,571,441 97
Principal	5,281,667	"			
20 centimes additionnels extraordinaires	1,056,333	"			
<i>Redevances sur les mines</i>		500,000	578,584 40	578,584 40	375,664 37
Principal	240,000	"			
25 centimes additionnels	60,000	"			
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>		25,640,800	25,640,800	25,640,800	25,640,800
Café			668,751 65		668,751 65
Eaux-de-vie étrangères			738,207 16		738,207 16
Bières et vinaigres			540,500 28	21,858,278 04	540,500 28
Sucres raffinés			2,172,516 45		2,172,516 45
Autres marchandises			17,718,145 42		17,718,145 42
Vins étrangers		2,860,000	2,956,440 28	2,956,440 28	2,050,440 28
Eaux-de-vie indigènes		22,601,200	18,608,058 12	18,608,058 12	18,255,058 08
Bières		9,197,500	9,226,572 75	9,226,572 75	9,224,622 01
Vinaigres		6,500	12,502 68	12,502 68	12,502 68
<i>Accises.</i>					
Sucres étrangers		5,510,000	2,990,697 70	2,540,089 46	2,088,850 91
Sucre de betterave indigène			449,591 76		406,592 63
Glucoses et autres sucres non cristallisables		180,000	298,175 05	298,175 05	208,175 05
Tabac		400,000	270,980 82	270,980 82	270,980 82
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		12,000	10,647 21	10,647 21	10,647 21
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État			"		"
Loyers de bâtiments			25,205 10		25,205 10
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>					
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs			10,245 40		10,245 40
Extraits cadastraux		300,000	65,558 67	529,458 45	65,558 67
Recettes extraordinaires de toute nature			42,772 47		42,772 47
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et dé- chargement de navires			184,440 "		184,440 "
Contributions du territoire neutre de Moresnet			1,216 70		1,216 70
TOTAUX.		110,922,900	104,626,707 99	104,626,707 99	100,255,506 65

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surannée indéfinie.	DROITS répartis à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
1,100,585 06	23,261,853 44	23,261,853 44	"	"	"	"	11,066 56	"	
997,745 48	18,480,052 59	18,480,052 59	"	"	"	"	"	176,632 59	
1,845,454 "	6,414,875 97	6,414,875 97	"	"	"	"	"	76,875 97	
2,920 12	578,584 49	578,584 49	"	"	"	"	"	78,584 49	
"	668,751 05		"	"	"	"	"		
"	758,297 16		"	"	"	"	"		
"	540,590 28	21,858,278 94	"	"	"	"	1,802,521 06	"	
"	2,172,510 45		"	"	"	"	"		
"	17,718,145 42		"	"	"	"	"		
"	2,950,440 28	2,950,440 28	"	"	"	"	"	90,440 28	
112,962 50	18,546,900 58	18,546,900 58	261,137 74	"	"	261,137 74	4,254,299 62	"	
572 07	9,224,994 08	9,224,994 08	1,578 63	"	"	1,578 63	"	27,494 08	
"	12,502 08	12,502 68	"	"	"	"	"	5,802 68	
1,866 79	2,090,697 70	2,520,962 57	10,126 89	"	"	10,126 89	980,037 45	"	
52,872 24	439,264 87		"	"	"	"	"	118,175 03	
"	298,173 05	298,173 03	"	"	"	"	"	120,019 18	
"	270,980 82	270,980 82	"	"	"	"	1,352 79	"	
"	10,647 21	10,647 21	"	"	"	"	"		
"	"		"	"	"	"	"		
"	25,205 10		"	"	"	"	"		
"	10,245 49		"	"	"	"	"		
"	65,558 07	320,438 43	"	"	"	"	"	20,458 43	
"	42,772 47		"	"	"	"	"		
"	184,440 "		"	"	"	"	"		
"	1,216 70		"	"	"	"	"		
4,098,558 06	104,354,064 71	104,354,064 71	272,643 28	"	"	272,643 28	7,178,296 64	609,401 55	
EXCÉDENT DES ÉVALUATIONS.							6,568,855 20		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Enregistre- ment. . . . (50 centim. addi- tionnels.)	Actes civils publics	25,000,000	17,196,574 21		17,196,574 21
	— sous seing privé		825,426 52		825,426 52
	— judiciaires		1,024,263 87	20,057,455 28	1,024,263 87
	— d'huissiers		1,007,565 88		1,007,565 88
	Lettres de noblesse		3,190 "		3,190 "
Grefse (50 centim. addit.)	Permis de changer de nom de famille	450,000	455 "		455 "
	Mise au rôle		83,000 60	455,284 32	83,000 60
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		572,283 72		572,283 72
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	3,800,000	236,960 53	3,227,517 00	236,960 53
	Droits de transcription d'actes de mutation		2,990,556 50		2,990,556 50
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de succession	16,000,000	16,658,400 95	16,844,115 44	16,478,146 91
	— de mutation par décès		205,714 40		201,670 16
	— de mutation sur les successions en ligne directe	3,000,000	2,702,249 35	2,702,249 35	2,689,202 75
	— dus par les époux survivants	360,000	504,768 82	504,768 82	503,612 03
Débit	Passeports { à l'intérieur	6,100,000	"	5,807,378 88	"
	Timbres fixes { à l'étranger		4,168 "		4,168 "
	Permis de port d'armes de chasse		465,030 "		465,030 "
	Permis de chasse au lévrier		1,455 "		1,455 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		506,682 90		506,682 90
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique		231,586 16		231,586 16
	— à l'étranger		14,858 89		14,858 89
	Timbres adhésifs pour affiches		226,512 09		226,512 09
	Timbres de dimension		2,263,724 01		2,263,724 01
	Timbres proportionnels		124,558 44		124,558 44
Timbre (sans additionn.)	Visa	6,100,000	27,226 76	5,807,378 88	27,226 76
	Timbres { autres que des journaux étrangers		"		"
	de dimension { des journaux étrangers		"		"
	Timbres fixes. Warrants		459 25		459 25
	Timbres proportionnels { Effets de commerce		1,073,532 85		1,073,532 85
	Bons de caisse, billets au porteur, etc.		468,791 50		468,791 50
	Effets, récépissés, obligations, etc.		"		"
	Coupures		"		"
	Timbres { Papiers blancs pour actes, etc.		316,854 "		316,751 50
	de dimension { Affiches		82,599 03		82,599 03
Timbre. — Assurance. — Droit annuel		900,000	898,693 80	898,693 80	898,693 80
A REPORTER.		53,610,000	50,297,262 98	50,297,262 98	50,118,658 72

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		A recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	17,196,574 21								
"	825,426 52								
"	1,024,205 87								
"	1,007,505 88	20,057,455 28	"	"	"	"	2,042,544 72	"	
"	3,100 "								
"	455 "								
"	85,000 60	455,284 32	"	"	"	"	"	5,284 32	
"	372,285 72								
"	250,960 55	3,227,517 09	"	"	"	"	572,682 91	"	
"	2,990,356 50								
64,045 14	16,542,190 05	16,745,805 34					"	743,805 54	
5 15	201,075 29								
3,742 54	2,692,045 29	2,692,045 29	109,787 48	85,688 14	"	24,099 54	507,054 71	"	
925 47	304,535 50	304,535 50					55,404 50	"	
"	"								
"	4,168 "								
"	465,050 "								
"	1,455 "								
"	506,682 00								
"	231,586 16								
"	14,858 89								
"	226,512 09								
"	2,265,724 01								
"	124,558 44	5,807,522 88	56 "	56 "	"	"	202,677 12	"	
"	27,226 76								
"	"								
"	"								
"	459 25								
"	1,075,352 85								
"	468,791 50								
"	"								
46 50	316,798 "								
"	82,599 03								
"	898,693 80	898,693 80	"	"	"	"	1,500 20	"	
68,760 78	50,187,419 50	50,187,419 50	100,843 48	85,744 14	"	24,099 54	4,171,730 18	749,149 66	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1884
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	53,610,000	50,297,262 98	50,297,262 98	50,118,658 72
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire	15,500	15,750 "	27,750 "	15,750 "
— de grande naturalisation		12,000 "		12,000 "
Enregistrement.		120,420 66		120,420 66
Greffe.		"		"
Amendes en ma- / Hypothèques.	450,000	14,622 71	498,280 56	14,622 71
tière d'impôts. / Successions		534,452 26		510,860 58
Timbre		28,784 93		28,784 93
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses. { Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	500,000	756,784 96	764,601 40	756,784 96
		7,819 44		7,819 44
TOTAL. fr.	54,573,500	51,587,897 94	51,587,897 94	51,591,702 "

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1885.	TOTAL		A RECOURVER	ARTICLES annulés et sommes portées en surtaxe indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.		reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
68,760 78	50,187,419 50	50,187,419 50	109,843 48	85,744 14	"	24,098 34	4,171,730 16	749,149 66	
"	15,750 "	27,750 "	"	"	"	"	"	14,250 "	
"	12,000 "		"	"	"	"	"	"	
"	120,420 66	486,732 06	11,547 60	5,178 83	"	6,308 77	"	56,732 06	
"	"								
"	14,622 71								
6,044 08	322,904 66								
"	28,784 03	764,604 40	"	"	"	"	"	264,604 40	
"	756,784 06								
"	7,819 44								
74,804 86	51,466,506 86	51,466,506 86	121,301 08	90,022 97	"	30,468 11	4,171,730 16	1,064,737 02	
				121,301 08			5,106,903 14		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		79,874 65		79,874 65
	Maestricht à Bois-le-Duc.		57,701 59		56,555 06
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		275,961 70		268,844 36
	Embranchement vers le camp de Beverloo		662 05		650 17
	— vers Hasselt		11,877 95		11,077 25
	— vers Turnhout		7,088 69		6,865 21
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		26,782 56		26,120 25
	Sambre.		304,109 11		300,467 83
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		557,983 52		557,983 52
	Mons à Condé.		125,585 76		125,585 76
	Pommerœul à Antoing		125,457 10		125,457 10
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck.		8,650 21		8,466 16
	la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		1,845 45		1,780 51
	Roulers à la Lys		1,508 55		1,446 90
	Gand { Droit général.		54,612 26		53,590 05
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme.	1,600.800 "	509 "	1,632,645 86	509 "
	Plasschendaale, par Nienport et Furnes, vers la France		16,060 80		15,450 70
	Moervaert		3,186 00		3,186 66
	Grande Nèthe.		807 74		748 08
	Petite Nèthe (canalisée).		5,201 01		5,088 51
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).		725 "		725 "
	Gand à Terneuzen		26,078 95		25,220 56
	Meuse		55,954 84		55,750 20
	Ourthe		8,484 55		8,470 47
	Escaut		52,854 82		52,517 68
	Lys		21,167 67		20,445 76
	Demer		1,099 42		1,075 75
	Yser.		4,255 01		4,180 04
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		71 90		71 90
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		50,558 89		24,780 16	
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	5,000 "	"	4,500 "	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		4,500 "		4,499 94
TOTAUX.		1,605,000 "	1,647,145 86	1,647,145 86	1,625,582 92

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1885.	TOTAL		A RECOURIR	À recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
"	79,874 65								
1,408 55	57,761 59								
7,117 54	275,961 70								
6 78	602 95								
200 70	11,877 95								
225 48	7,088 69								
662 11	26,782 36								
3,641 28	304,109 11								
"	357,983 32								
"	125,585 76								
"	123,457 10								
184 08	8,650 24								
62 94	1,843 45								
121 63	1,568 53								
1,222 21	34,012 24								
"	500 "	1,637,105 13	5,538 73	"	"	5,538 73	"	37,105 15	
610 10	10,060 80								
"	3,186 66								
58 76	807 74								
112 50	3,201 01								
"	725 "								
858 59	26,078 05								
175 55	55,934 84								
14 06	8,484 53								
517 14	52,834 82								
725 91	21,167 67								
25 69	1,099 42								
52 97	4,233 01								
"	71 90								
20 "	24,800 16								
"	"	4,500 "	"	"	"	"	500 "	"	
" 06	4,500 "								
18,022 21	1,641,605 13	1,641,605 15	5,538 73	"	"	5,538 73	500 "	37,105 13	
				5,538 73			36,605 13		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer	Voyageurs		38,045,528 18	
	Bagages		991,652 26	
	Marchandises, équipages, chevaux et bestiaux	122,000,000 »	74,687,667 60	116,099,556 77
	Produits extraordinaires		2,374,688 75	
		122,000,000 »	116,099,556 77	116,099,556 77
Restant à recouvrer des années antérieures		"	2,023,890 53	2,023,896 53
TOTAL. fr.		122,000,000 »	118,123,433 30	118,123,433 30

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
111,927,708 11	4,171,828 66	"	116,099,536 77	"	"	"	
111,927,708 11	4,171,828 66	"	116,099,536 77	"	"	"	
"	"	"	"	2,025,896 53	"	"	
111,927,708 11	4,171,828 66	"	116,099,536 77	2,025,896 53	5,900,465 25	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Télégraphes	2,886,000 »	2,719,359 24	2,719,359 24
Taxe des correspondances en général.	7,525,700 »	7,565,175 62	7,565,175 62
Taxe sur les abonnements aux journaux.	56,000 »	56,704 67	56,704 67
Postes. { Mandats-poste { Taxe	285,000 »	268,406 62	268,406 62
et bons de poste. { Pénimés			
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	480,000 »	508,134 »	508,134 »
TOTAUX fr.	8,344,700 »	8,308,420 01	8,308,420 01

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,425,240 07	294,110 17	2,719,350 24	2,719,350 24	"	160,640 76	"	
7,067,842 12	497,333 50	7,565,175 62	7,565,175 62	"	"	39,475 62	
56,704 67	"	56,704 67	56,704 67	"	"	704 67	
268,406 62	"	268,406 62	268,406 62	"	14,593 38	"	
508,134 "	"	508,134 "	508,134 "	"	"	28,134 "	
7,901,087 41	497,333 50	8,398,420 91	8,398,420 91	"	14,593 58	68,314 29	
					53,720 91		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	550,000 »	»	600,807 62
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	30,000 »	»	56,750 16
TOTAL. fr.	580,000 »	»	657,557 78

PUBLICS (MARINE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
609,807 62	"	"	609,807 62	"	"	59,807 62	
50,750 16	"	"	50,750 16	"	"	6,75 16	
646,537 78	"	"	646,537 78	"	"	66,537 78	
					66,537 78		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Part revenant à l'Etat dans le produit net des quais de l'Escaut d'Anvers	500,000 •	•	•

SORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURAER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
					300,000		

TABLEAU LIII. G.

CAPITAUX ET REVENUS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		9,527 48		9,527 48
	Routes.		18,767 14		17,460 50
Produit d'autres aliénations d'immeubles			4,739 73		4,739 73
Produits	des successions en déshérence.		129,216 79		124,486 16
	nets des épaves		1,541 41		1,541 41
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			1,068 78		1,068 78
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			742 05		"
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		24,572 67		24,572 07
	— — des Finances		19,111 70		19,111 70
	— — de la Guerre		189,341 95		185,697 07
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	600,000 "	85,717 49	644,499 33	85,717 40
	— — de la Justice		18,819 81		17,814 23
	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics		57,691 32		48,680 32
	— — de la Cour des Comptes.		892 45		892 45
	Remboursement du fonds de l'industrie nationale.		"		"
de capitaux	de créances ordinaires		46,086 23		"
Rachat et transfert de rentes			369 95		369 95
Transactions en matière domaniale			"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris.			28,415 06		28,228 72
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)			"		"
Produit d'objets saisis et confisqués			7,216 67		7,216 67
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			262 05		262 05
A REPORTER. fr.		600,000 "	644,499 33	644,499 33	577,787 38

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	9,527 48								
251 05	17,712 45								
"	4,750 73								
4,750 05	120,216 79								
"	1,541 41								
"	1,608 78								
742 05	742 05								
"	24,572 67								
"	10,111 70								
1,950 "	187,647 07								
"	85,717 49	595,655 13	48,844 20	200 60	"	48,643 60	4,344 87	"	
997 18	18,811 41								
9,011 "	57,691 52								
"	802 45								
"	"								
"	"								
"	569 95								
"	"								
184 54	28,415 06								
"	"								
"	7,216 67								
"	202 05								
17,867 75	595,655 13	595,655 13	48,844 20	200 60	"	48,643 60	4,344 87	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1884.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
REPORT. fr.		600,000 "	644,490 33	644,490 33	577,787 58
Forêts . .	Prix de vente de coupes de bois		658,071 85		645,306 25
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		97,161 86		96,018 57
	— d'objets saisis et confisqués		"		"
	— de glandée, panage, foins et herbages . . .		3,511 "		3,511 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .	840,000 "	8,260 17	800,106 47	8,260 17
	— du droit de chasse.		16,154 22		16,154 22
	— — de pêche (baux et licences).		"		"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .		4,680 09		4,680 09
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		18,270 58		8,544 85
	Indemnités pour carbonisation, etc.		7 "		7 "
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		21,598 10		20,636 54
	— de bâtiments		18,545 65		14,055 02
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		13,248 95		13,128 95
	— de vidanges		544 54		544 54
	Argent non réclamé.	170,000 "	2,779 05	160,024 05	2,779 05
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		77,598 56		77,598 56
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		6,949 "		6,949 "
	— d'objets non réclamés		18,159 10		18,159 10
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		10,721 50		10,648 50
	École militaire. — Pensions des élèves		86,962 53		80,598 "
Établissements et services régis par l'Etat.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		5,666 80		5,666 80
	{ Produit des ventes d'objets divers		250 "		250 "
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		"		"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	155,000 "	"	125,486 33	"
	Abonnement au Recueil des lois et arrêtés		15,510 "		15,312 "
	Section normale d'enseignement moyen pour filles . . .		480 "		480 "
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		612 "		612 "
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,005 "		8,505 "
	A REPORTER. fr.	1,765,000 "	1,744,016 18	1,744,016 18	1,635,750 67

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE 1. RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
17,867 75	595,655 15	595,655 15	48,844 20	200 60	"	48,043 60	4,544 87	"	
8,348 40	653,654 65								
1,145 49	97,161 86								
"	"								
"	5,511 "								
"	8,260 17	801,680 25	4,417 22	"	"	4,417 22	38,310 75	"	
"	16,154 22								
"	"								
"	4,080 90								
9,754 55	18,279 58								
"	7 "								
961 76	21,598 10								
2,472 33	16,525 55								
100 "	15,228 05								
"	344 54								
"	2,779 05	167,883 75	2,040 50	283 50	"	1,757 "	2,116 25	"	
"	77,598 56								
"	6,049 "								
"	18,159 10								
73 "	10,721 50								
6,564 55	86,962 55								
"	5,666 80								
"	250 "								
"	"								
"	"	123,486 55	"	"	"	"	31,515 67	"	
108 "	15,510 "								
"	480 "								
"	612 "								
5,500 "	14,005 "								
52,965 79	1,688,714 46	1,688,714 46	55,301 72	483 00	"	54,817 82	76,285 54	"	

Évaluations du Budget. — Crédits ouverts. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		1,765,000 "	1,744,016 18	1,744,016 18	1,035,750 07
Produits divers et acci- dentels.	Produit des examens universitaires		17,926 03		17,926 03
	— des examens et visa des diplômes		59,819 56		59,819 56
	— des diplômes des artistes vétérinaires.		"		"
	— des brevets d'invention		265,510 "		265,510 "
	— du quart des salaires sur transcriptions		40,750 72		40,750 72
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		15 56		15 56
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	400,000 "	267 50	440,026 58	267 50
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		5,770 "		5,770 "
	Restitutions volontaires.		" 05		" 05
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées). .		111 58		111 58
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		"		"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		90 48		90 48
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . .		79,192 85		79,192 85
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. .		1,572 25		1,572 25
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		"		"	
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		106,957 "		102,598 28
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	51,761 96		49,206 56
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	11,506 77		11,506 77
		Fermages de pêche et de chasse	5,565 70		5,522 20
	Arrérages de rentes		1,146 64		1,042 59
	Redevances pour concessions de prises d'eau		2,934 10		2,834 10
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		10,500 "		10,500 "
	— — de créances ordinaires		26,817 48		17 48
	Domaine de Tervueren. {	Fermages	7,588 51	579,711 50	7,588 51
		Menus produits	1,662 "		1,662 "
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		5,214 25		1,275 54
	Location de terrains provenant {	Rivières et canaux	38,365 24		57,767 26
		d'emprises {	Routes	2,796 95	
	Vente d'arbres, plantations, {	Rivières et canaux	106,408 12		105,916 12
		herbages, etc. {	Routes	148,101 86	
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		40,555 94		43,838 79
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		7,855 07		6,663 20
TOTAUX. fr.		2,965,000 "	2,772,754 15	2,772,754 15	2,617,829 77

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
52,963 79	1,688,714 46	1,688,714 46	55,501 72	485 90	"	54,817 82	76,285 54	"	
"	17,926 05								
"	39,819 50								
"	"								
"	265,510 "								
"	40,750 72								
"	15 50								
"	267 50								
"	3,770 "	449,026 58	"	"	"	"	"	49,026 58	
"	" 05								
"	111 58								
"	"								
"	90 48								
"	79,102 85								
"	1,572 25								
"	"								
4,161 20	106,559 48								
1,657 04	55,953 60								
"	11,506 77								
241 50	5,565 70								
104 25	1,146 64								
100 "	2,954 10								
"	10,500 "								
"	17 48								
"	7,588 51	548,666 59	51,045 "	1,196 45	"	29,848 57	251,333 41	"	
"	1,662 "								
1,840 70	3,114 04								
495 23	38,262 49								
224 "	2,796 95								
577 31	106,295 43								
4,708 78	147,561 55								
1,655 41	45,472 20								
70 45	6,753 65								
68,577 66	2,686,407 45	2,686,407 45	86,546 72	1,680 55	"	84,666 59	327,618 95	49,026 58	
				80,546 72			278,592 57		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		38,801 59	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		53,095 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		60,093 »	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	140,000 »	3,062 »	160,523 59
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		208 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		364 »	
	TOTAUX. fr.	140,000 »	160,523 59	160,523 59

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
35,801 59	"	35,801 59	160,523 59	"	"	20,523 59	
55,095 "	"	55,095 "					
69,093 "	"	69,093 "					
5,962 "	"	5,962 "					
208 "	"	208 "					
504 "	"	504 "					
160,523 59	"	160,523 59	160,523 59	"	"	20,523 59	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	95,000 .	•	97,500 54

NUS — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
31,704 82	63,674 75	•	95,379 55	1,080 99	•	2,379 55	

Évaluations du Budget. -- Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,800,000 »	»	3,214,745 40
— des actes des commissariats maritimes	110,000 »	»	108,544 41
— des droits de chancellerie	7,000 »	»	7,692 30
— — de pilotage	2,000,000 »	»	2,070,237 82
— — de fanal	750,000 »	»	850,844 21
— de la régie du <i>Moniteur</i>	90,000 »	»	83,952 41
— des écoles agricoles	200,000 »	»	308,772 14
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	500,000 »	»	907,069 »
Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale.	250,000 »	»	319,557 13
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	1,500,000 »	»	1,203,092 18
TOTAUX. fr.	8,207,000 »	»	9,076,107 »

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
3,214,745 40	"	"	3,214,745 40	"	"	414,745 40	
108,544 41	"	"	108,544 41	"	1,455 59	"	
6,977 30	715 "	"	7,092 30	"	"	692 30	
2,070,237 82	"	"	2,070,237 82	"	"	70,237 82	
850,644 21	"	"	850,644 21	"	"	100,644 21	
58,215 12	25,536 49	"	83,749 61	a) 202 80	6,250 59	"	a) Articles annulés fr. 74 80 — reportés . 128 "
132,075 41	139,432 05	"	271,507 46	37,264 68	"	71,507 46	
"	907,069 "	"	907,069 "	"	"	407,069 "	
176,307 75	142,950 40	"	319,357 15	"	"	69,357 15	
648,014 45	557,077 75	"	1,205,092 18	"	294,907 82	"	
7,265,849 85	1,772,789 69	"	9,038,659 52	37,467 48	502,613 80	1,154,255 32	
					831,639 52		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux.	400,000	121,005 39	452,025 75
— — communaux		331,018 36	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	110,000	131,263 74	131,263 74
TOTAUX. fr.	510,000	583,287 49	583,287 49

TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.		En 1884.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		204 81	141,986 60	294 81
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements. . .	—	7,222 21	—	7,222 21
	divers		134,469 64		11,751 05
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Frais de poursuites et d'instances	500,000	110 10	596,357 64	110 10
	Frais de surveil- lance de bois appartenant		111,441 15		16,015 68
	aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois doma- niaux		"		"
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		46 34		46 34
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		3,310 61		3,310 61
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		"		"
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		30 50		30 50
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		1,929 "		1,929 "
	Restitution de droits		"		"
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits		"		"
	Ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Restitution de bourses d'études.		50,025 "		2,535 "
	Frais de justice en matière de garde civique		8,345 50		8,345 50
	Remboursement de subsides		1,050 "		1,050 "
	Restitution de droits.		37 69		37 69
Indemnités pour incendie	1,170 "	1,170 "			
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	—	119,661 99	—	119,661 99
	— en matière de simple police.		134,285 88		134,285 88
	— militaire		1,269 76		1,269 76
	Frais d'entretien de mendiants		40,403 53		6,189 52
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains	—	"	—	"
	{ Rachat des annuités.		"		"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.		123,231 79		24,654 "
	— d'entretien de routes concédées		"		"
	Restitution de droits.		"		"
TOTALS. fr.		518,000	738,344 30	738,344 30	340,838 64

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1885.	TOTAL		A RECOURIR	A recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, nuls à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
"	"	26,573 20	115,413 46	15,602 70	"	99,810 76	"	8,573 20	
"	204 81								
"	7,222 21								
7,305 13	10,056 18								
"	110 10								
86,550 18	103,465 86								
"	"								
"	46 34								
"	3,519 61								
"	"								
"	30 50								
"	1,029 "								
"	"								
"	"								
"	2,555 "	428,333 70	168,023 04	217 41	"	167,806 55	71,666 30	"	
"	8,045 50								
"	1,050 "								
"	37 69								
"	1,170 "								
"	110,661 99								
"	134,285 88								
"	1,269 76								
10,906 20	26,185 81								
"	"								
"	"								
216 66	24,870 66								
"	"								
"	"								
114,068 26	454,906 90	454,906 90	283,437 40	15,820 11	"	207,617 20	71,666 30	8,573 20	
				283,437 40			63,093 10		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	255,400 "	"	265,643 82
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,500 "	"	22,028 "
TOTAUX fr.	276,700 "	"	285,671 82

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
65,200 22	200,445 60	•	265,645 82	•	•	8,245 82	
21,957 04	70 36	•	22,028 •	•	•	728 •	
85,157 86	200,515 96	•	285,671 82	•	•	8,971 82	
					8,971 82		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,000 "	"	129,095 50
Recettes diverses et accidentelles.	1,000,000 "	"	1,587,751 70
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	19,567 "	"	19,566 66
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 "	"	1,560 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	6,000 "	"	44,155 66
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	0,000 "	"	20,000 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1879.	25,000 "	"	51,905 10
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie.	175,000 "	"	175,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	0,000 "	"	0,700 92
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877	370,000 "	"	569,680 16
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	500,000 "	"	753,310 90
TOTAL. fr.	2,214,927 "	"	5,121,601 58

Détails des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	30,250	97
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature	10,420	75
Restitutions anonymes	242	"
Restitution de bourses d'études	475	01
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	10,577	08
Restitution au Trésor, par application du § 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses Caisses de veuves et orphelins	367	35
Solde du compte des pensions payées réciproquement par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique en 1885.	625	"
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1885	158,855	25
Attribution au Trésor de la partie du fonds communal restée disponible au 31 décembre 1885.	"	72
Attribution au Trésor du centime remboursé en trop du chef d'avances faites au Département des Travaux publics, par des mandats directs du Ministre des Finances.	"	01
		205,805 12
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons). . .	704	54
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. payée aux receveurs de l'enregistrement du chef de recettes faites pour compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1885	11,721	"
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. sur les pensions des officiers et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire.	14,216	20
Remboursement par la Caisse d'annuités en 1884 des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités	6,000	"
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1885.	5,925	13
Remboursement par la Banque de Belgique de fractions d'annuités payées en trop.	58,946	85
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1884, au delà du maximum fixé par les conventions des 20 octobre 1871, 27 juin 1875 et 14 septembre 1876.	4,695	52
		80,207 22
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, Savoir :		
Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. échéances de juillet 1878, janvier et juillet 1879.	996	16
— à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. échéances de mai et novembre 1878 et mai 1879 y compris les servitudes militaires de 1879.	1,074	14
— à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. 1 ^{re} série, échéances de mai et novembre 1878, mai et novembre 1879.	288	"
— à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. 1 ^{re} série, échéances de mai et novembre 1878, mai et novembre 1879	1,851	14
— — — 2 ^e — — — et mai 1879	2,556	88
— — — 5 ^e — — — mai et novembre 1879	6,815	25
— — — 4 ^e — — — et mai 1879	1,644	75
— — — 5 ^e — — — mai et novembre 1879.	1,415	"
— — — 6 ^e — — — — —	859	50
Grande Compagnie du Luxembourg. Actions privilégiées. — Échéance de janvier 1879	12	50
Montant d'un bon du Trésor et des intérêts y afférents, émis en 1853 à un an de date et frappé de prescription trentenaire	1,040	"
		18,351 52
A REPORTER.		302,451 06

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

titre de recettes diverses et accidentelles.

Report. fr.	302,451 66
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Arrérages de rentes à 3 et 4 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital (Échéances de mai et novembre 1881.)	28,876 »
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt à 4 p. % de 1880	2,129 85
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1885	144 35
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :	
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	11,465 »
2° De titres de la Caisse d'annuités dues par l'État.	9,898 40
	21,363 40
Bonification au Trésor des coupons d'intérêt manquant à deux obligations détériorées de la dette à 4 p. % (1 ^{re} série). (Décisions ministérielles des 8 mai et 10 juin 1884.)	44 »
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. % délivrés en 1884 en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	280,580 »
Bonification d'intérêts sur avances faites à la Compagnie du chemin de fer de Virton	4,120 55
Intérêts dus par le Gouvernement néerlandais, pour la période du 1 ^{er} juillet 1885 au 30 juin 1884, en conformité de l'article 16 de la convention du 31 octobre 1879.	411,256 85
Fonds demeurés sans emploi sur les subventions allouées pour la rémunération des miliciens des classes de 1871 à 1874	518,479 82
Bénéfice réalisé sur l'envoi des fonds à MM. Baring frères et Cie à Londres	45 »
Attribution au Trésor du montant du mandat n° 5660 émis le 18 juillet 1873 au profit de MM. Guyaux frères à Ixelles, à charge du fonds de tiers des lignes du Luxembourg	94 41
	1,267,134 19
PRODUITS DIVERS.	
Produit du tir national en 1884.	600 »
— d'expéditions d'archives.	358 25
— des abonnements au Bulletin météorologique en 1885	1,655 »
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	114 »
— — de livres pour le compte du Musée d'histoire naturelle	2,094 »
— — d'exemplaires des coutumes du Hainaut.	52 25
— — du recueil des circulaires du Département de la Justice.	66 15
— — du catalogue du musée Wiertz et du musée ancien	1,900 »
— — de cahiers des charges et de plans par le Département de la Guerre.	708 95
— — d'épreuves en plâtre de moulages de sceaux déposés au Musée royal d'antiquités.	29 50
— — du recueil des lois concernant les établissements de bienfaisance	15 »
— — d'ouvrages publiés par l'Académie royale.	90 60
— — du recueil des lois et règlements relatifs aux aliénés et à la colonie de Gheel.	8 »
— — d'exemplaires du résumé statistique de l'administration de la justice criminelle et civile (1876 à 1880)	6 »
— — des fioles d'encre spéciale de vote.	502 60
— — d'exemplaires de la correspondance du cardinal de Granvelle	468 »
— — de l'excédent du terrain destiné à la construction du siphon d'alimentation du Furnes-Ambacht établi sous l'Yser	1,020 80
Produit de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel.	110 »
— — d'une partie de la propriété du comte de Mérode	50 »
Première annuité due par les sieurs Couvreur et Hersent, entrepreneurs des installations maritimes d'Anvers, suivant convention des 9 et 23 juillet 1880, pour occupation de terrains de l'État	1,000 »
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance du service militaire	63 26
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État	7,313 88
	18,165 94
TOTAL. fr.	1,587,731 79

(104)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,228,699 19	5,127,879 70	2,657,455 78
	Personnel.	3,111,541 88	5,507,079 16	1,958,428 02
	Patentes	1,058,753 64	1,755,226 18	498,196 51
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café	487,528 75	40,518 00	5,071 23
	Eaux-de-vie étrangères.	154,772 11	524,255 74	41,321 50
	Bières et vinaigres	144,605 90	180,547 71	16,898 96
	Sucres raffinés	477,568 51	708,510 15	56,959 50
	Autres marchandises	5,858,471 87	6,882,246 50	690,221 50
<i>Accises . . .</i>	Vins étrangers	524,767 03	949,425 08	235,540 66
	Eaux-de-vie indigènes	5,240,650 11	3,722,042 51	1,420,476 77
	Bières	1,015,427 98	2,717,840 22	1,240,159 47
	Vinaigres	2,417 77	"	"
	Sucres étrangers.	1,509,366 08	212,026 08	14,355 57
	Sucres de betterave indigènes	103,354 50	65,951 47	21,044 79
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	35,880 80	116,497 26	"
	Tabac	"	12,513 01	112,891 17
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	1,356 00	9,290 51	"
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"	"
	Loyers de bâtiments.	240 "	4,055 35	2,515 34
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	97 53	9,289 44	295 34
	Extraits cadastraux	5,247 35	11,734 05	8,505 50
	Recettes extraordinaires de toute nature.	3,459 43	26,340 16	295 24
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	169,352 "	1,676 "	3,845 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX. fr.		20,115,520 65	28,188,405 00	8,960,255 14

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
3,156,932 41	4,255,525 15	2,722,752 66	915,411 11	677,139 68	1,542,241 76	25,261,855 44	25,261,855 44
2,519,119 50	2,518,586 09	1,804,978 20	332,845 04	254,147 74	675,528 96	18,480,652 59	18,480,652 59
808,235 90	976,541 11	860,765 08	107,421 59	96,498 "	255,240 10	6,414,875 97	6,414,875 97
"	263,290 21	107,782 21	"	1,726 81	5,785 26	578,584 40	578,584 40
27,494 01	927 48	51,112 22	68,202 20	141 45	5,756 19	668,751 05	
50,955 84	66,682 52	72,958 31	4,554 26	6,209 22	27,628 00	738,297 16	
35,108 50	16,476 52	72,779 73	8,092 43	50,745 08	17,555 65	540,590 28	21,858,278 94
243,594 18	176,947 71	352,859 82	2,197 99	529 05	175,549 52	2,172,516 45	
1,519,561 09	745,496 86	1,312,574 58	147,269 95	209,586 85	374,714 55	17,718,145 42	
207,209 85	451,055 43	357,395 84	11,467 94	56,554 77	205,215 88	2,956,440 28	2,956,440 28
1,747,434 04	5,070,090 18	1,784,927 67	5,057,886 14	54,724 37	242,688 59	18,546,900 58	18,546,900 58
1,578,810 04	1,005,567 16	545,404 40	226,655 32	121,018 17	578,151 52	9,224,994 08	9,224,994 08
9,884 91	"	"	"	"	"	12,502 68	12,502 68
508,578 10	29,155 66	16,137 61	"	"	"	2,090,697 70	2,529,962 57
17,041 54	154,013 16	77,291 35	7,421 25	"	14,263 83	459,264 87	
147,485 57	309 40	"	"	"	"	298,175 05	298,175 05
40,509 95	101,755 82	9 67	21 62	446 04	3,051 61	270,980 82	270,980 82
"	"	"	"	"	"	10,647 21	10,647 21
"	"	"	"	"	"	"	
1,446 68	9,956 56	876 67	1,950 60	2,701 92	1,480 "	25,205 10	
12 36	54 "	426 68	"	70 54	"	10,245 49	
11,726 60	8,220 20	7,752 40	5,575 45	4,267 20	4,932 14	65,558 67	329,438 45
4,527 02	4,465 91	948 55	734 85	145 "	1,878 51	42,772 47	
9,540 "	"	27 "	"	"	"	184,440 "	
"	"	1,216 70	"	"	"	1,216 70	
12,412,887 95	14,410,866 73	9,950,973 15	4,893,475 80	1,510,451 67	3,925,251 76	104,354,064 71	104,354,064 71

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,277,565 43	4,540,566 75	1,654,950 55		
	— sous seing privé	64,632 73	243,306 75	95,110 82		
	— judiciaires	151,219 72	308,899 88	55,535 63		
	— d'huissiers	121,589 64	540,602 85	69,528 58		
	Lettres de noblesse	"	5,190 "	"		
Greffe. (20 centim. additionn.)	Permis de changer de nom de famille	145 "	145 "	"		
	Mise au rôle	8,452 "	51,164 60	5,844 "		
Hypothèques. (25 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	41,783 50	127,565 38	19,476 32		
	Droits d'inscription	29,942 95	65,254 62	17,459 28		
Successions. (30 centim. additionn.)	Droits de transcription d'actes de mutation	415,074 51	708,087 70	322,154 28		
	Droits de succession	2,757,475 11	4,192,885 45	1,807,082 79		
	— de mutation par décès	7,404 96	40,962 15	57,860 22		
	— — sur les successions en ligne directe	189,258 02	685,720 27	345,638 22		
	— dus par les époux survivants	25,525 44	84,168 16	58,765 54		
Timbre (sans additionnels).	Timbres fixes.	Passeports { à l'intérieur	"	"	"	
		Passeports { à l'étranger	400 "	2,052 "	96 "	
		Permis de port d'armes de chasse	57,975 "	80,255 "	37,400 "	
		Permis de chasse au lévrier	70 "	140 "	1,085 "	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	59,724 40	151,622 85	56,490 65	
	Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	61,594 80	82,890 50	9,521 80
			— à l'étranger	4,778 20	5,955 54	174 51
		Timbres adhésifs pour affiches	19,050 48	59,915 66	27,223 40	
		Timbres de dimension	212,092 "	584,951 40	172,795 75	
	Visa	Timbres proportionnels	96,518 86	18,742 40	805 50	
Timbres de dimension		1,706 02	5,659 78	3,077 75		
Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants	50 "	385 50	"		
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	271,802 30	572,205 65	20,520 60	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . .	17,688 50	400,637 75	4,056 50	
		Effets, récépissés, obligations, etc. . . .	"	"	"	
	Coupures	"	"	"		
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	49,918 30	99,154 50	28,871 75	
		Affiches	12,705 51	47,852 99	2,401 40	
Timbre. — Assurances. — Droit annuel		188,533 32	692,282 48	40 50		
A REPORTER. fr.		7,104,606 70	13,786,141 12	4,811,566 52		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,189,388 16	2,572,782 91	2,061,132 08	450,494 66	597,545 92	1,085,549 97	17,190,574 21	
56,218 87	115,518 49	151,567 60	18,441 65	40,285 15	69,344 28	825,426 32	
81,146 58	189,362 32	125,204 64	21,250 54	31,216 65	60,398 15	1,024,263 87	
102,805 27	144,887 25	115,638 20	21,725 25	27,148 55	60,042 69	1,007,565 88	20,057,455 28
"	"	"	"	"	"	5,190 "	
"	"	"	"	"	145 "	455 "	
6,076 "	12,272 "	12,006 "	1,764 "	2,248 "	4,184 "	85,000 60	
29,535 31	56,080 07	55,821 26	7,581 60	11,828 22	24,612 06	572,285 72	455,284 52
21,618 81	42,314 50	28,602 84	8,375 03	6,501 78	18,012 92	256,960 55	
384,519 09	434,006 02	562,255 36	81,250 51	106,141 25	176,000 84	2,090,556 50	5,227,517 09
2,727,714 51	2,005,866 95	1,344,787 69	479,897 16	225,572 91	1,005,107 50	16,542,190 05	
4,125 53	45,910 74	19,806 73	7,714 06	8,592 69	11,500 25	201,675 20	16,745,865 54
451,326 85	587,187 14	298,056 85	84,069 84	62,132 80	190,955 52	2,602,945 29	2,602,945 29
45,715 26	59,406 84	26,561 18	9,625 54	5,902 19	12,865 75	504,555 50	304,555 50
"	"	"	"	"	"	"	
568 "	96 "	744 "	24 "	168 "	40 "	4,168 "	
39,095 "	67,510 "	61,425 "	24,010 "	54,125 "	55,235 "	465,050 "	
55 "	"	70 "	55 "	"	"	1,455 "	
46,787 80	122,726 50	59,227 80	10,466 55	7,429 90	32,206 65	506,682 90	
12,894 15	27,276 51	52,218 40	407 50	758 15	4,244 75	251,586 16	
479 58	5,515 84	1,766 54	6 80	69 58	94 70	14,858 89	
21,817 18	46,151 64	24,194 87	4,196 52	6,551 05	17,471 29	226,512 09	
255,536 46	424,252 55	287,045 55	84,586 05	109,479 70	154,504 75	2,265,724 01	
1,041 58	2,989 75	1,951 80	" 55	1,726 55	961 87	124,558 44	5,807,522 88
2,210 44	4,270 56	5,785 47	555 82	5,454 69	2,548 45	27,226 76	
23 75	"	"	"	"	"	459 25	
108,284 60	118,519 90	156,102 65	8,561 80	11,175 50	26,564 05	1,075,552 85	
5,937 50	18,042 "	16,435 25	27 50	2,000 "	5,966 50	468,791 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
46,178 40	25,778 70	48,506 75	1,619 50	959 65	15,850 65	316,798 "	
10,587 85	1,586 04	4,844 94	1,096 58	602 55	721 17	82,599 05	
0,955 50	2,877 15	5,154 87	"	"	"	898,093 80	898,693 80
0,638,518 61	6,957,845 53	5,260,982 52	1,508,159 41	1,501,001 99	5,018,617 50	50,187,419 50	50,187,419 50

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		7,104,606 70	15,786,141 12	4,811,566 52
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	1,000 »	7,000 »	»
	Droits de grande naturalisation	2,000 »	4,750 »	»
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	11,564 67	16,549 95	16,632 48
	Gresse	»	»	»
	Hypothèques.	799 61	1,758 52	1,525 11
	Successions	55,475 92	47,040 03	65,274 14
	Timbre	990 76	18,785 82	646 86
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. . .	95,307 48	162,058 76
		en partie. . .	1,255 04	2,605 80
TOTAUX. fr.		7,252,998 18	14,048,578 88	4,875,462 92

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,638,518 61	6,957,845 55	5,260,982 52	1,308,139 41	1,501,001 99	5,018,617 50	50,187,419 50	50,187,419 50
500 "	2,250 "	1,750 "	500 "	1,750 "	1,000 "	15,750 "	27,750 "
1,000 "	1,250 "	3,000 "	"	"	"	12,000 "	
14,562 70	25,510 69	20,278 68	2,875 72	5,529 41	7,116 58	120,420 66	486,752 96
"	"	"	"	"	"	"	
1,354 25	947 06	6,698 18	800 09	475 95	463 94	14,022 71	
53,282 37	55,035 87	54,250 75	7,119 54	12,621 50	51,899 84	522,004 66	
1,391 14	3,198 03	1,707 46	155 "	1,017 55	894 53	28,784 93	
95,559 41	145,415 79	91,097 55	23,319 "	27,804 26	35,998 60	756,784 96	764,604 40
554 55	890 98	935 62	138 88	102 28	754 59	7,819 44	
6,806,523 03	7,172,141 75	5,420,706 56	1,343,047 64	1,350,302 72	5,096,745 18	51,466,506 80	51,466,506 80

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	208,244 77	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	8,015 62	"	"
	— vers Turnhout	7,088 69	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	26,782 50	"	"
	Sambre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	92,156 85	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	1,568 53
	Gand { Droit général	"	"	4,144 25
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	599 "
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	"	"	16,000 80
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	807 74	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	3,201 01	"	"
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	725 "	"	"
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	7,552 33
	Lys	"	"	9,436 51
	Démer	"	1,099 42	"
	Yser	"	"	4,233 01
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		"	"	"
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		1,565 "	14 50	322 25
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
TOTAUX fr.		256,428 19	93,270 75	43,016 68

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	41,095 19	38,179 44	"	"	79,874 63	
"	"	"	57,761 59	"	"	57,761 59	
"	"	"	67,716 03	"	"	275,901 70	
"	"	"	662 05	"	"	662 05	
"	"	"	3,864 35	"	"	11,877 95	
"	"	"	"	"	"	7,088 60	
"	"	"	"	"	"	26,782 36	
"	207,803 11	"	"	"	96,506 "	304,109 11	
"	265,826 49	"	"	"	"	357,983 32	
"	125,585 76	"	"	"	"	125,585 70	
"	123,457 10	"	"	"	"	123,457 10	
8,650 24	"	"	"	"	"	8,650 24	
1,843 45	"	"	"	"	"	1,843 45	
"	"	"	"	"	"	1,568 53	
30,467 09	"	"	"	"	"	34,612 24	
"	"	"	"	"	"	509 "	1,637,105 13
"	"	"	"	"	"	16,060 80	
3,186 66	"	"	"	"	"	3,186 66	
"	"	"	"	"	"	807 74	
"	"	"	"	"	"	3,201 01	
"	"	"	"	"	"	725 "	
26,078 95	"	"	"	"	"	26,078 95	
"	"	33,378 20	"	"	22,556 64	55,934 84	
"	"	8,484 53	"	"	"	8,484 53	
20,656 66	24,625 83	"	"	"	"	52,854 82	
11,731 16	"	"	"	"	"	21,167 67	
"	"	"	"	"	"	1,009 42	
"	"	"	"	"	"	4,253 01	
30 38	41 32	"	"	"	"	71 50	
1,547 17	783 "	12,599 44	2,017 13	"	6,151 67	24,800 16	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	4,500 "	"	"	"	4,500 "	4,500 "
104,192 66	748,122 81	100,457 59	170,202 57	"	125,014 31	1,641,605 13	1,641,605 13

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	41 15	"	616 "
	Routes	2,073 52	3,431 05	1,517 17
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		297 59	125 "	2,075 "
Produit	des successions en déshérence	1,074 68	10,954 07	422 "
	net des épaves	"	"	1,497 68
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		"	840 07	108 91
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		"	742 65	"
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	810 50	462 17	21,750 "
	— — des Finances	"	19,100 80	"
	— — de la Guerre.	27,532 25	72,242 85	12,478 55
	— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique.	61,060 "	16,413 50	"
	— — de la Justice	315 01	4,899 87	4,675 50
	— — de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publics	45,701 40	759 55	1,526 25
	— de la Cour des Comptes	"	892 45	"
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	de créances ordinaires.	"	"	"
Rachat et transfert de rentes.		"	"	"
Transactions en matière domaniale		"	"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		687 23	5,357 65	1,351 34
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).		"	"	"
Produit d'objets saisis et confisqués		965 10	2,540 71	238 88
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		"	"	"
A REPORTER. fr.		142,158 45	138,763 38	48,255 28

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,907 74	1,728 56	2,054 03	"	"	"	0,527 48	
982 97	1,207 04	2,877 89	05 16	2,476 77	3,080 88	17,712 45	
"	"	"	2,062 14	180 "	"	4,730 73	
93,903 50	15,950 35	6,150 15	50 85	779 50	1,052 95	129,216 70	
"	"	"	"	"	45 75	1,541 41	
"	"	721 80	"	"	"	1,068 78	
"	"	"	"	"	"	742 65	
"	"	1,550 "	"	"	"	24,572 67	
" 00	10 "	"	"	"	"	10,111 70	
32,920 45	14,802 30	8,601 67	10,126 40	288 "	8,854 60	187,647 07	
2,621 97	2,514 75	592 20	234 50	1,164 75	215 75	85,717 40	
1,750 58	1,412 82	929 01	585 27	2,910 48	1,526 07	18,811 41	595,655 15
2,169 55	1,706 50	4,479 "	381 62	48 "	829 65	57,691 32	
"	"	"	"	"	"	802 45	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	369 95	"	569 95	
"	"	"	"	"	"	"	
3,464 47	5,257 82	10,201 52	161 81	764 51	1,166 71	28,413 06	
"	"	"	"	"	"	"	
194 15	2,035 80	962 10	121 10	06 05	62 80	7,216 67	
"	"	18 47	"	"	245 58	262 05	
142,915 72	44,695 02	39,126 84	13,595 85	9,087 01	17,056 70	595,655 13	595,655 15

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		142,158 45	138,765 38	48,255 28
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	316,725 18	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	80,251 86	13,094 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	8,025 27	34 "
	— du droit de chasse.	"	"	120 "
	— de pêche (baux et licences)	"	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	328 83	"
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		"	12,739 53	"
Indemnités pour carbonisation, etc.		"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,321 35	3,221 95	2,008 33
	— de bâtiments	8,800 "	1,686 42	126 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	160 "	2,440 50	660 "
	— de vidanges.	333 34	11 "	"
	Argent non réclamé	"	2,779 05	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	11,229 96	16,599 41	898 95
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	360 "	4,035 "	121 "
	— d'objets non réclamés	"	18,092 10	"
Établisse- ments et services régis par l'État.	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	370 "	1,474 "	"
	École militaire. — Pensions des élèves	"	86,962 53	"
	École vétérinaire. {	"	5,666 80	"
	Produit des ventes d'objets divers	"	250 "	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 "	2,046 "	1,500 "
Section normale d'enseignement moyen pour filles		"	480 "	"
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		"	"	"
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		"	14,005 "	"
A REPORTER. fr.		107,645 08	717,481 81	66,877 56

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
142,015 72	44,695 92	39,126 84	13,595 85	9,087 01	17,056 70	505,655 13	505,655 13
"	"	130,463 99	"	158,512 51	47,952 95	655,654 63	801,689 25
"	"	2,696 13	"	1,036 50	03 37	97,161 86	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	3,511 "	"	"	"	3,511 "	
"	"	10 "	"	186 90	"	8,260 17	
"	"	4,114 22	"	8,300 "	3,600 "	16,134 22	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	565 50	"	1,814 80	1,971 80	4,680 99	
"	"	6 "	"	5,333 60	200 23	18,279 38	
"	"	"	"	7 "	"	7 "	
2,308 70	4,015 84	2,270 07	160 95	1,935 71	1,305 20	21,598 10	167,883 75
156 50	2,133 60	2,990 33	262 50	390 "	"	16,525 35	
1,370 70	6,250 "	237 75	946 "	464 50	699 50	13,228 95	
"	"	"	"	"	"	344 34	
"	"	"	"	"	"	2,779 05	
5,540 "	5,323 16	36,113 59	"	1,848 29	45 "	77,598 56	
310 "	26 "	1,197 "	"	"	"	6,940 "	
"	47 "	"	"	"	"	18,139 10	
934 "	3,842 "	1,726 "	2,146 "	111 "	58 50	10,721 50	
"	"	"	"	"	"	86,962 53	
"	"	"	"	"	"	5,666 80	123,486 33
"	"	"	"	"	"	250 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,782 "	2,622 "	2,054 "	1,236 "	1,266 "	2,112 "	15,510 "	
"	"	"	"	"	"	480 "	
"	"	"	"	"	612 "	612 "	
"	"	"	"	"	"	14,005 "	
155,387 62	69,855 52	227,128 42	18,347 50	190,313 82	75,677 33	1,688,714 46	1,688,714 46

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		167,645 08	717,481 81	66,877 56
Produits divers et acci- dentels.	Produit des examens universitaires	973 73	8,855 25	225 »
	— — et visa des diplômes	130 »	24,524 33	1,338 40
	— des brevets d'invention	2,080 »	208,830 »	1,390 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	3,557 11	8,174 40	4,625 43
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	2 16	6 75	»
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	267 50	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	230 »	2,720 »	110 »
	Restitutions volontaires	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	40 38	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	6,236 81	13,754 06	4,102 86
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	288 34	932 34	73 55
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»	»
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	16,275 55	45,125 06	30,587 47
Revenus des domaines.	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	32,085 78	4,540 51	1,241 85
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	758 75	480 »	1,069 50
	{ Fermages de pêche et de chasse	3,927 »	94 50	240 »
	Arrérages de rentes	92 19	162 10	»
	Redevances pour concessions de prises d'eau	»	131 »	260 »
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	— — de créances ordinaires	»	»	»
	Domaine de Tervueren. { Fermages	»	7,588 51	»
	{ Menus produits	»	1,662 »	»
	Produit des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	»
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	2,721 44	1,491 47	13,083 36
	{ d'emprises { Routes	»	53 50	196 97
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	54,814 93	16,273 75	13,849 28
	{ herbages, etc. { Routes	4,008 77	17,362 53	22,388 09
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,425 »	1,163 80	1,956 89
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	528 70	604 70	168 »
TOTAUX. fr.		282,553 32	1,082,518 54	104,585 20

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
155,587 62	60,855 52	227,128 42	18,547 30	190,515 82	75,077 53	1,088,714 46	1,088,714 46
2,677 07	1,062 50	5,819 08	312 30	"	"	17,926 05	
5,900 "	1,107 65	5,480 "	"	482 50	2,706 59	59,819 56	
2,370 "	15,760 "	51,550 "	230 "	670 "	2,050 "	205,510 "	
5,550 81	6,900 53	4,716 02	1,632 18	2,666 50	5,177 65	40,750 72	
1 20	" 58	4 10	" 82	"	"	15 56	
"	"	"	"	"	"	267 50	
160 "	200 "	270 "	40 "	40 "	"	5,770 "	
" 05 "	"	"	"	"	"	" 05	449,026 58
"	11 58	100 "	"	"	"	111 58	
"	"	"	"	"	"	"	
"	15 40	1 07	"	34 20	1 45	90 48	
7,820 06	27,550 61	6,856 17	770 58	4,571 27	7,550 45	70,192 85	
190 52	41 81	28 78	"	17 11	"	1,572 25	
"	"	"	"	"	"	"	
1,552 12	9,198 98	5,162 50	123 90	68 46	489 46	106,550 48	
6,352 04	1,565 "	2,646 59	546 05	"	2,577 78	50,953 60	
2,201 02	184 "	395 "	5,858 50	"	"	11,506 77	
1,096 20	206 "	"	"	"	"	5,563 70	
108 83	60 59	232 78	390 72	45 48	56 15	1,146 64	
"	2,508 10	"	5 "	"	50 "	2,954 10	
"	"	10,500 "	"	"	"	10,500 "	
"	17 48	"	"	"	"	17 48	
"	"	"	"	"	"	7,588 51	548,666 59
"	"	"	"	"	"	1,662 "	
"	756 74	2,513 31	"	"	63 90	3,114 04	
5,128 82	8,614 49	4,807 51	561 77	"	1,853 83	58,262 49	
55 05	1,792 50	279 19	180 56	16 "	243 58	2,706 95	
21,291 17	12,869 65	2,552 52	4,160 85	"	701 50	106,293 43	
24,970 87	21,565 21	16,023 21	8,720 47	10,946 "	21,775 50	147,561 55	
7,544 15	7,254 35	8,527 56	3,405 49	5,182 "	6,125 "	45,472 20	
"	569 82	1,218 "	"	"	3,844 45	6,755 65	
248,128 54	189,246 65	352,191 50	46,156 49	213,051 54	129,574 25	2,686,407 45	2,686,407 45

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	9,375 79	29,905 31	10,127 57
— — communaux	41,272 40	98,460 57	39,712 76
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	10,801 64	40,823 11	20,805 86
TOTAUX. fr.	67,447 83	169,188 99	70,646 19

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
0,739 90	34,232 58	20,991 06	2,578 00	3,411 47	3,024 75	121,005 30	452,035 75
34,398 03	44,733 50	38,888 55	8,659 92	8,493 42	16,419 14	551,018 36	
23,181 90	15,653 62	10,141 51	1,16 36	655 48	2,033 17	151,263 74	151,263 74
64,319 92	94,639 79	70,022 "	12,385 54	12,560 37	22,077 06	585,287 49	585,287 49

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Reliquats de comp- tes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solde de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs	138 95	65 72	" 10	
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	"	"	5,090 07	
	— divers	783 40	6,505 21	"	
	Frais de poursuites et d'instances.	"	52 47	"	
	Frais de surveil- lance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	6,595 66	5,074 89	1,650 42	
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"	
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions.	17 84	27 00	"	
	Ministère des Finances. { 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	292 92	1,085 63	252 83	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. %.	"	"	"	
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	217 30	847 "	103 50	
	Restitution de droits	"	"	"	
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits	"	"	"	
	Restitution de bourses d'études	100 "	100 "	"	
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique.	1,758 19	5,803 80	152 94	
	Recouvrements d'a- vances faites par les divers Départe- ments.	Remboursement de subsides	"	"	"
Restitution de droits		"	"	"	
Indemnité pour incendie		"	"	"	
Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle		11,246 75	20,471 02	14,496 31	
Ministère de la Justice. { — en matière de simple police.		10,379 54	30,172 46	8,910 86	
— militaire		107 74	138 85	109 08	
Frais d'entretien de mendiants		6,444 34	5,579 16	2,057 70	
Ministère des Travaux publics.		Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains	"	"	"
		{ Rachat des annuités.	"	"	"
		Frais de surveillance de travaux publics concédés.	1,100 "	7,600 "	2,012 "
— d'entretien de routes concédées		"	"	"	
Restitution de droits		"	"	"	
Remboursements divers		"	"	"	
TOTAUX. fr.		38,962 83	79,501 30	34,815 81	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	"	26,573 20
8 62	80 84	58	"	"	"	204 81	
"	840 69	1,291 45	"	"	"	7,222 21	
"	11,767 57	"	"	"	"	19,056 18	
"	77 11	52	"	"	"	110 10	428,363 70
1,294 38	27,431 64	136 84	"	347 19	65,134 84	103,465 86	
"	"	"	"	"	"	"	
"	1 31	10	"	"	"	46 34	
70 02	104 73	895 71	50 47	220 81	250 89	3,310 61	428,363 70
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	30 50	"	50 50	
112 50	283 50	287 "	15 "	24 50	58 50	1,020 "	
"	"	"	"	"	"	"	428,363 70
"	"	"	"	"	"	"	
700 "	"	1,055 "	"	"	600 "	2,555 "	
175 21	1,402 07	685 69	"	112 91	275 79	8,545 50	
"	1,000 "	50 "	"	"	"	1,050 "	428,363 70
4 60	"	"	53 09	"	"	57 69	
"	1,170 "	"	"	"	"	1,170 "	
17,574 86	20,802 19	15,986 81	4,841 51	7,216 28	9,226 26	110,661 99	428,363 70
8,781 54	37,326 89	25,485 58	4,586 94	3,021 35	7,820 72	134,285 88	
171 55	231 19	202 46	62 78	95 40	150 95	1,269 76	
2,748 61	3,211 41	3,895 92	656 80	644 60	969 27	26,185 81	
"	"	"	"	"	"	"	428,363 70
"	"	"	"	"	"	"	
3,366 66	3,692 "	5,800 "	"	"	1,300 "	24,870 66	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	428,363 70
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
54,817 93	100,514 04	51,751 66	10,035 59	11,713 54	83,794 20	454,906 90	454,906 90

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1883.
Foncier	fr.	23,261,833 44	23,098,083 05
Personnel		18,480,652 50	16,563,992 76
Patentes		6,414,875 97	6,585,063 85
Redevances sur les mines.		378,584 49	370,457 07
Douanes. — Droits d'entrée	Café.	668,731 65	962,475 15
	Eaux-de-vie étrangères.	758,297 16	919,875 85
	Bières et vinaigres	540,590 28	550,758 32
	Sucres raffinés	2,172,516 43	2,308,527 58
	Autres marchandises	17,718,143 42	18,611,253 32
Accises	Vins étrangers	2,956,440 28	2,954,827 67
	Eaux-de-vie indigènes.	18,346,900 38	19,136,000 54
	Bières.	9,224,994 08	8,965,351 79
	Vinaigres.	12,502 68	8,454 42
	Sucres étrangers.	2,090,697 70	2,510,637 23
	Sucres de betterave indigènes	439,264 87	771,859 96
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	298,173 03	259,426 50
	Tabac	270,980 82	180,156 50
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	10,647 21	13,009 38
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	3 35
	Loyers de bâtiments	25,205 10	24,499 54
	Forcements en recette opérés par l'administration ensuite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	10,245 49	1,520 88
	Extraits cadastraux.	65,558 67	71,203 46
	Recettes extraordinaires de toute nature	42,772 47	26,352 66
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires.	184,440 "	202,152 "
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,216 70	1,054 73
TOTAUX. fr.		104,354,084 71	105,096,963 26

EN MOINS A L'EXERCICE 1884. . .

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
165,750 59	•	La différence en plus provient de l'imposition de nouvelles constructions et reconstructions de maisons et autres bâtiments.
1,916,659 65	•	Même cause que ci-dessus, à laquelle il faut ajouter le résultat de la loi du 25 août 1883 dont le produit des taxes nouvelles est évalué à 1,557,000 francs.
•	170,187 88	Diminution attribuée à la crise commerciale et industrielle.
8,126 52	•	Différence peu importante et sans cause appréciable.
•	293,745 50	En prévision de l'adoption du projet de loi augmentant les droits d'entrée sur les cafés, les eaux-de-vie et les vinaigres, on a mis en consommation, au commencement de l'année 1883, des quantités de ces produits dépassant notablement les besoins immédiats; il en est résulté un ralentissement dans les importations de l'année suivante.
•	181,576 09	
•	10,168 04	
•	156,011 15	Diminution attribuée à la surtaxe établie en vertu de la loi du 17 septembre 1883, qui a eu pour effet de réduire, dans une certaine proportion, les importations de sucres raffinés.
•	893,109 00	Diminution provenant de ce que les approvisionnements considérables de tabacs faits avant la loi du 30 mai 1883 ont influé sur les importations de l'année 1884.
1,012 61	•	Écart peu important.
•	789,109 10	Diminution résultant de la réduction de certains taux de droits par la loi du 16 septembre 1884.
259,642 29	•	Écart peu important relativement au produit total et pouvant être attribué au jeu des termes de crédit.
3,848 26	•	Augmentation provenant de l'importation de plus en plus considérable de vinaigres concentrés.
•	419,959 53	Différences provenant, pour le sucre étranger, de la diminution des importations par suite des surtaxes établies en 1884 (arrêté du 25 septembre 1884) et pour le sucre indigène, de la grande fabrication des campagnes de 1882-1883 et de 1883-1884, laquelle a donné lieu à de forts excédents indemnes de droits.
•	552,575 09	
58,746 73	•	Augmentation provenant de l'emploi de plus en plus fréquent des sucres de glucose dans diverses industries.
90,824 52	•	Augmentation résultant du changement de la base de l'impôt. (Loi du 31 juillet 1883, <i>Moniteur</i> n° 215.)
•	2,362 17	Écart peu important.
•	5 35	Idem.
705 56	•	Idem.
8,724 61	•	Différence sans cause particulière.
•	5,644 79	Écart peu important.
16,419 81	•	Différence provenant du règlement de cotisations arriérées au droit de patente dues par des sociétés anonymes.
•	17,712 •	Diminution attribuée à un certain ralentissement dans le mouvement maritime du port d'Anvers.
181 07	•	Écart peu important.
2,509,242 70	3,252,143 25	
742,900 55		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884	1885.
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,196,574 21	18,401,171 27
	— sous seing privé	825,426 32	756,564 05
	— judiciaires	1,024,265 87	1,049,746 11
	— d'huissiers	1,007,565 88	1,054,780 71
	Lettres de noblesse	5,190 "	870 "
<i>Greffe.</i> (50 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	435 "	870 "
	Mise au rôle	85,000 60	86,668 83
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	572,285 72	382,756 12
	Droits d'inscription	256,060 53	240,505 90
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	2,990,550 56	5,243,754 94
	Droits de succession	16,542,100 05	15,122,072 60
	— de mutation par décès	201,675 29	468,764 79
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,692,945 29	2,810,725 05
<i>Timbre.</i> (Sans additionnels.)	— dus par les époux survivants	304,535 50	508,404 45
	Passe-ports { à l'intérieur	"	"
		à l'étranger	4,168 "
	Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse	465,050 "	458,010 "
		Permis de chasse au lévrier	1,435 "
	Débit { Timbres proportionnels pour effets de commerce	506,682 90	522,277 90
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	251,586 16
		— à l'étranger	14,858 89
	Timbres adhésifs pour affiches	226,512 09	211,958 66
		Timbres de dimension	2,265,724 01
<i>Timbre.</i> (Sans additionnels.)	Visa { Timbres proportionnels	124,538 44	115,735 68
		autres que des journaux étrangers	27,226 76
	Timbres fixes. — Warrants	450 25	450 50
		Effets de commerce	1,073,532 85
	Extraordinaire { Timbres proportionnels. { Bons de caisse, billets au porteur, etc.	468,791 50	390,908 85
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"
		Coupures	"
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	516,798 "	305,192 10
		Affiches	82,399 03
	Timbre. — Assurances. — Droit annuel	808,693 80	194,752 43
A REPORTER. fr.		50,187,419 50	49,886,105 29

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	1,204,597 00	
60,062 27	»	
»	25,482 24	La diminution des droits perçus sur les actes civils est due à la crise agricole et industrielle. Les autres différences sont relativement peu importantes. Il n'est pas possible de les expliquer. Au surplus, les droits perçus sur les lettres de noblesse et sur les permis de changer de nom de famille, constituent des produits très variables.
»	27,214 55	
2,320 »	»	
»	435 »	
»	3,668 25	Il s'agit d'un produit très variable; les différences constatées sont relativement minimes.
»	10,472 40	
»	3,545 46	La diminution des droits d'inscription est peu importante. Celle des droits de transcription est en rapport avec la diminution des droits d'enregistrement perçus sur les actes publics. Ces deux natures de droits sont intimement liées; leur diminution est due aux mêmes causes.
»	255,598 58	
1,420,117 56	»	Succession — Cet impôt est soumis à diverses éventualités, notamment à l'importance des héritages. L'ouverture, en 1883, de quelques fortes successions a dû produire l'augmentation constatée, en effet, on remarque, qu'en 1885, un seul droit présentant un caractère exceptionnel (275,289 francs) a été recouvré.
»	267,080 50	Le nombre et l'importance des droits de cette catégorie sont ordinairement plus considérables. Mutation par décès — Ce produit est extrêmement accidentel. Deux droits seulement de quelque importance, 11,923 francs et 10,079 francs, ont été recouvrés en 1883, alors que, pendant l'année précédente il a été fait recette de cinq droits relativement élevés: 68,234 francs, 26,660 francs, 19,597 francs, 11,593 francs et 20,469 francs. Ces chiffres prouvent combien le produit dont il s'agit est variable.
»	117,780 56	
»	5,868 95	Mutation en ligne directe — La crise industrielle et agricole exerce une grande influence sur ce produit, attendu que le droit de mutation en ligne directe frappe surtout les immeubles. Au surplus, ce produit est soumis, comme le droit de succession proprement dit, à diverses éventualités dont les effets ne sauraient être déterminés. Il est impossible d'expliquer autrement la diminution qui est constatée.
556 »	»	Droits dus par les époux survivants. — Différence minime.
7,020 »	»	
35 »	»	
»	15,595 »	
»	17,230 79	
578 27	»	
14,375 43	»	
»	29,858 84	Le produit des permis de port d'armes de chasse a quelque peu augmenté, mais dans une proportion trop minime pour motiver des explications.
8,802 76	»	Le dédit, le timbrage à l'extraordinaire et le visa des timbres proportionnels pour effets de commerce présentent, après compensation, une diminution de fr. 50,868 04 c ⁵ . La recette totale est de fr. 1,950,979 24 c ⁵ . La moyenne des recettes des quatre dernières années (1880 à 1883) s'élève à fr. 1,970,324 61 c ⁵ ; le produit de l'année 1884 est de fr. 19,545 57 c ⁵ inférieur à cette moyenne. On peut donc dire que la recette de 1884 est à peu près normale et que la diminution constatée n'est pas appréciable.
»	2,120 38	
»	501 60	Le dédit, le timbrage à l'extraordinaire et le visa des timbres de dimension accusent, compensation faite, une diminution de fr. 20,634 92 c ⁵ . La différence est minime étant donné que la recette s'élève à fr. 2,607,748 77 c ⁵ .
8 75	»	
»	27,223 28	Le même raisonnement s'applique aux timbres d'affiches où l'on constate plutôt une augmentation de fr. 9,266 18 c ⁵ .
77,882 65	»	Bons de Caisse. — Il a été reconnu dans le compte général de 1884, que le produit de l'année 1883, s'élevant à fr. 390,908 85 c ⁵ , présentait mieux une situation normale que la recette de 1882, qui s'élève à fr. 468,170 62 c ⁵ .
»	»	La loi du 25 août 1883 a exercé son influence sur les recettes de 1884, qui sont, à peu de chose près, égales à celles de 1882, et, en 1885, elle n'avait pu produire qu'une partie de ses effets.
»	»	Cette dernière observation s'applique à la loi du 26 août 1883 sur les assurances et constitue à elle seule l'explication de l'augmentation qui est signalée.
11,605 90	»	
»	5,107 25	
703,941 37	»	
2,316,083 76	2,014,769 85	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
	REPORT. fr.	50,187,419 50	40,886,105 29
Naturalisations. .	Droit de naturalisation ordinaire.	15,750 "	15,250 "
	Droit de grande naturalisation	12,000 "	24,750 "
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	120,420 66	120,545 05
	Greffe.	"	"
	Hypothèques	14,622 71	8,700 99
	Successions	522,004 66	295,637 27
	Timbre	28,784 95	20,485 57
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	756,784 06
		en partie	7,819 44
	TOTAUX. fr.	51,466,506 86	51,125,375 41

EN PLUS.

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,316,085 76	2,014,769 55	
2,500 "	"	Ce produit a été en progressant jusqu'en 1881, comme conséquence de la loi du 7 août 1881. Avant 1884, cette loi avait déjà produit ses effets les plus importants; un ralentissement dans les recettes peut donc parfaitement s'expliquer.
"	12,750 "	
75 63	"	
"	"	Ce produit est extrêmement variable; le chiffre de ces amendes dépend, en effet, du nombre et de l'importance des fraudes qui se commettent. Au surplus, l'augmentation des amendes en matière de succession est en rapport avec celle qui est constatée dans les droits.
5,921 72	"	
27,267 29	"	
"	700 44	Il s'agit d'un produit variable; les différences sont du reste, relativement minimes.
19,600 78	"	
"	95 74	
2,371,449 18	2,028,315 75	
345,133 45		

Comparaison des recouvrements effec-

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1883.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	70,874 65	84,468 49
	Maestricht à Bois-le-Duc	57,761 59	61,159 77
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	275,961 70	277,576 25
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	662 95	958 92
	vers Hasselt	11,877 95	15,096 85
	vers Turnhout	7,088 69	8,631 80
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	26,782 56	25,557 01
	Sambre.	504,109 11	285,405 22
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	357,985 52	356,581 23
	Mons à Condé.	125,585 76	117,525 28
	Pommerœul à Antoing	125,457 10	119,659 80
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	8,650 24	7,457 75
	Schipdonck à Balgerhoeke.	1,845 45	1,807 80
	Roulers à la Lys	1,568 53	1,598 20
	Gand à Ostende. . { Droit général	34,612 24	55,776 18
	Droit à la porte de Damme	500 "	796 "
	Plasschendaale, par Nieupoort et Furnes vers la France	16,060 80	18,017 52
	Noervaert	5,186 66	5,561 45
	Grande Nèthe	807 74	825 52
	Petite Nèthe (canalisée).	5,201 01	5,528 83
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).	725 "	601 04
	Gand à Terneuzen.	26,078 95	25,195 87
	Meuse	55,954 84	51,605 72
	Ourthe	8,484 55	8,148 14
	Escaut	52,854 82	50,566 "
	Lys	21,167 67	19,719 15
	Démer	1,099 42	698 78
	Yser.	4,253 01	5,548 20
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	71 90	80 85
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	24,800 16	28,493 13
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	4,500 "	4,450 "
TOTAUX. fr.		1,641,605 15	1,616,472 51

EN PLUS. . . .

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	4,593 80	
	3,598 18	
	1,614 55	
	275 97	
	1,218 90	
	1,543 11	
1,225 35	"	
20,705 89	"	
1,402 09	"	
8,060 48	"	
3,797 30	"	
1,192 51	"	
35 05	"	
170 33	"	
"	1,163 94	
"	197 "	
"	1,956 52	Les différences ne résultent pas de causes appréciables. Elles sont du reste sans importance, eu égard au chiffre total des recettes, et s'expliquent par les fluctuations ordinaires auxquelles sont soumis les produits de cette nature.
"	174 77	
"	17 78	
"	527 82	
123 96	"	
885 08	"	
4,551 12	"	
556 59	"	
2,468 82	"	
1,448 52	"	
400 64	"	
"	1,515 19	
"	8 95	
"	3,692 97	
"	"	
50 "	"	
46,632 13	21,499 51	
25,132 62		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1883.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	58,045,528 18	57,925,086 06
	Bagages	991,052 26	937,233 93
	Équipages		
	Chevaux et bestiaux	74,687,067 60	70,517,185 02
	Marchandises		
	Produits extraordinaires	2,374,088 73	2,219,802 53
TOTAUX fr.		110,009,536 77	117,509,508 14

EN MOINS. . .

VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
120,442 12	"	Quoique le réseau se soit accru de 47 kilomètres, les recettes ont baissé de 1,42 p. %. Cette diminution doit être attribuée à la crise commerciale et industrielle qui a commencé en 1883, s'est successivement aggravée et a surtout affecté les recettes du 2 ^{me} semestre de 1884.
54,418 35	"	
.	1,829,518 02	
154,886 20	"	L'augmentation porte principalement sur les comptes de l'échange du matériel et sur le produit de la remise à domicile des colis postaux et non postaux.
329,746 65	1,829,518 02	
1,499,771 37		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
Télégraphes.		2,719,359 24	2,725,250 25
Postes. {	Taxe des correspondances en général.	7,565,175 62	7,280,263 52
	Taxe sur les abonnements aux journaux	56,704 67	51,186 18
	Mandats et bons de poste. {	268 406 62	268,055 08
	{ Taxe		
	{ Pénalités		
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation		508,154 "	470,588 55
TOTAUX. fr.		8,598,420 91	8,075,875 55

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	5,890 99	Les recettes de l'année 1884, comparées à celles de 1883, accusent une différence en moins de fr. 5890,99. Cette différence est due à une diminution notable du produit des correspondances en transit, laquelle n'a pas été compensée entièrement par les augmentations constatées sur les autres branches des recettes.
284,910 10	.	L'augmentation porte sur le produit des tim. res-poste.
5,518 40	"	Sans observations
371 54	"	Id.
31,745 45	"	Accroissement normal.
522,545 58	"	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1883.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	600,807 02	554,835 69
Produit du passage d'eau entre Anvers et la Tête-de-Flandre.	56,750 10	53,618 71
TOTAUX. fr.	640,557 78	588,472 40

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . . .

PUBLICS (MARINE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
54,053 93	"	La principale cause de cette augmentation de recettes doit être attribuée à l'abandon, par un grand nombre de voyageurs : 1° de la voie de Calais pendant l'épidémie du choléra qui a sévi en France durant une partie de l'année 1884; 2° de la voie de Flessingue, à raison des mesures hygiéniques imposées à l'égard des bagages des voyageurs. Cet accroissement de recettes provient de la réduction des tarifs des divers transports, qui a étendu considérablement les relations entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut. Les bateaux avaient, pendant l'exercice 1883, transporté 827,769 personnes, 46,217 animaux et 28,393 véhicules de toute espèce; en 1884, ces chiffres ont monté respectivement à 922,194, 52,406 et 32,486.
3,111 45	"	
58,065 38	"	
58,065 38		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
<i>Domaines.</i> (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov' d'emprises. { Rivières et canaux	9,327 48	4,582 06
	{ Routes	17,712 45	82,344 15
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	4,730 73	2,971 "
	Produits { de successions en déshérence.	120,216 79	271,341 41
		{ nets des épaves	1,541 41 877 42
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,008 78	3,402 96
	Prix de vente d'objets mobiliers — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	742 65	"
	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	24,572 67	"
	— — des Finances	10,111 70	12,610 44
	— — de la Guerre	187,047 07	132,257 83
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	85,717 49	265,902 51
	{ — — de la Justice	18,811 41	15,825 44
	{ — — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	57,691 32	10,850 10
	— de la Cour des Comptes	892 45	2,462 46
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	"	"
		{ de créances ordinaires	" "
	Rachat et transfert de rentes.	369 05	1,346 34
	Transactions en matière domaniale.	"	100 "
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	28,413 06	24,488 28
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	1,005 "
	Produits d'objets saisis et confisqués	7,216 67	4,772 28
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	262 05	195 05
À REPORTER fr.		595,056 13	857,416 32

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS	EN MOINS.	
4,744 52	"	Produits accidentels variables.
"	64,631 70	
1,768 75	"	
"	142,124 62	Malgré la diminution, le chiffre des produits est encore élevé et est dû à la réalisation des valeurs de la succession Geraert, de Gand.
663 99	"	
"	1,734 18	
742 65	"	Produits accidentels. Les différences dans les recettes sont dues à des causes inconnues. Celle de 180,275 02, produit du mobilier hors d'usage (Département de l'Intérieur) est due aux ventes moins nombreuses en 1884 de matériaux de démolition aux quais d'Anvers.
24,572 07	"	
6,492 26	"	
35,389 24	"	
"	180,275 02	
2,985 97	"	
46,801 13	"	
"	1,570 01	
"	"	
"	"	
"	976 39	
"	100 "	
3,924 78	"	
"	1,005 "	
2,444 30	"	
66 40	"	
150,656 73	392,416 92	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
REPORT. fr.		595,655 13	837,415 32
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	653,654 63	594,549 89
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	97,161 86	100,867 14
	— d'objets saisis et confisqués.	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	3,511 "	4,255 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	8,260 17	10,304 40
	— du droit de chasse.	16,154 22	15,445 35
	— — de pêche (baux et licences)	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	4,680 99	4,602 98
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	18,279 38	17,931 96
	Indemnités pour carbonisation, etc.	7 "	"
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	21,598 10	28,077 19
	— de bâtiments.	16,525 35	18,324 39
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	13,228 95	14,518 05
	— de vidanges.	344 34	2,554 "
	Argent non réclamé	2,779 05	2,177 45
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	77,598 36	121,460 57
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	6,949 "	16,172 45
	— d'objets non réclamés.	18,139 10	16,056 20
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	10,721 50	3,206 91
	Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	86,962 53
École vétérinaire. { Pension d'animaux malades		5,666 80	6,203 62
		Produit des ventes d'objets divers.	250 "
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.		"	"
Bénéfices de la fonderie de canons		"	"
Abonnement au Recueil des lois et arrêtés		15,510 "	15,504 "
Section normale d'enseignement moyen pour filles		480 "	760 "
Institut agricole. — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		612 "	1,800 "
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles		14,005 "	14,303 "
A REPORTER. fr.		1,688,714 46	1,954,569 07

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
130,656 73	302,416 92	
59,304 74	"	
"	5,705 28	} Produits variables selon l'étendue et la nature du peuplement, ainsi que les besoins du marché.
"	"	
"	744 "	} Les différences se justifient par la crise qui atteint la propriété foncière en général.
"	2,044 25	
2,688 89	"	
"	"	
78 01	"	} Produits éventuels.
347 42	"	
7 "	"	
"	6,479 09	
"	1,790 04	
"	1,289 10	
"	2,209 66	
601 62	"	} Produits éventuels ou de peu d'importance.
"	43,862 21	
"	9,223 45	
2,082 90	"	
7,514 59	"	
"	3,064 14	
"	536 82	
"	2 57	
"	"	
"	"	} Idem.
6 "	"	
"	280 "	
"	1,188 "	
"	298 "	
203,287 90	469,142 51	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1883.
	REPORT. fr.	1,688,714 48	1,054,509 07
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires	17,026 05	15,250 98
	— — et visa des diplômes	59,819 56	40,557 87
	— des brevets d'invention.	265,510 "	201,720 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	40,750 72	41,170 79
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations.	15 56	11 78
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention litté- raire faite avec la France	267 50	245 75
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	5,770 "	5,320 "
	Restitutions volontaires	" 05	2 "
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	111 58	486 10
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	26 42
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	90 48	22 56
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	70,192 85	76,545 90
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,572 25	4,116 77
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	19,500 "
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	100,550 48	152,573 02
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	50,953 60	54,012 70
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	11,500 77	20,887 20
	{ Fermages de pêche et de chasse.	5,563 70	5,916 10
	Arrérages de rentes.	1,146 64	992 76
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,934 10	2,642 19
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	10,500 "	10,500 "
	— — de créances ordinaires	17 48	"
	Domaine de Tervueren. { Fermages.	7,588 51	694 05
	{ Menus produits	1,662 "	"
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	5,114 04	1,656 35
	Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux.	38,262 49	54,923 99
	{ Routes	2,796 95	1,757 96
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	106,295 43	181,214 18
	{ Routes	147,561 35	270,438 48
	Droits de pêche (rivières et canaux).	45,472 20	52,255 50
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	0,735 65	8,598 52
TOTAUX. fr.		2,686,407 45	3,195,953 08

EN MOINS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
205,287 90	469,142 51	
2,669 05	"	
"	518 51	
5,790 "	"	
"	420 07	
5 78	"	
25 75	"	
450 "	"	Produits éventuels.
"	1 95	
"	374 52	
"	26 42	
67 92	"	
2,846 95	"	
"	2,544 52	
"	19,500 "	
"	45,813 54	Ces différences sont attribuées à la crise qui atteint la propriété foncière.
"	5,059 10	
"	0,580 45	
"	352 40	
153 88	"	
291 91	"	
"	"	
17 48	"	
6,894 46	"	Produits éventuels.
1,662 "	"	
1,477 69	"	
3,538 50	"	
1,058 99	"	
"	74,920 75	
"	122,876 95	
13,216 61	"	
"	1,864 87	
241,250 87	750,796 52	
509,545 65		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	53,801 59	52,552 50
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	55,095 »	59,450 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	69,095 »	54,308 »
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	5,962 »	5,981 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	208 »	252 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	564 »	»
	— — au <i>Bulletin officiel des adjudications</i>	»	484 »
	TOTAUX fr	160,523 59	151,085 50

EN PLUS, . .

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1881.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,219 03	"	} Cette augmentation s'explique par la session extraordinaire qui a eu lieu en 1884.
15,659 "	"	
14,695 "	"	
"	10 "	
"	24 "	
364 "	"	
"	484 "	
20,067 05	527 "	
20,440 05		

CAPITAUX ET REVE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	95,379 55	101,723 20
— de la régie du <i>Moniteur</i>	83,749 61	76,432 52
— des écoles agricoles	271,507 46	217,456 78
TOTAUX. fr.	450,636 62	395,612 50

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . .

NUS. — JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	6,543 65	Cette différence provient notamment : 1° des diminutions suivantes : A. Fr. 2,000 » dans le bénéfice réalisé sur le travail des détenus dans les prisons secondaires. B. 1,200 » dans le produit de la confection d'effets pour divers et libérés. C. 400 » dans les produits à charge de la masse des détenus ; et 2° d'une somme de : A. 1,700 » appartenant à l'exercice 1884 non recouvrée au 31 octobre 1885 et reportée sur l'exercice 1885.
7,317 09	"	Cette différence provient des augmentations suivantes : 1° Fr. 802 » sur le produit des annonces. 2° 3,918 84 — des tirés à part. 3° 596 25 — des numéros du journal vendus. TOTAL Fr. 7,317 09
54,050 68	"	Cette différence provient : 1° des augmentations suivantes : A. Fr. 56,120 38 sur les frais d'entretien, etc. B. 1,304 65 sur les produits du potager. C. 885 88 — divers. TOTAL Fr. 58,280 58 2° des diminutions suivantes : A. Fr. 2,963 27 sur les produits de la ferme. B. 1,264 63 — des ateliers. TOTAL Fr. 4,227 90 SOIT EN PLUS. 54,050 68
61,367 77	6,543 65	
55,024 12		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,214,743 40	3,085,732 74
Produits des actes des commissariats maritimes	108,544 41	106,712 07
Produits des droits de chancellerie	7,692 30	8,015 90
Produits des droits de pilotage	2,070,237 82	2,010,499 66
Produits des droits de fanal	850,644 21	808,648 89
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	907,069 »	789,604 08
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,205,092 18	1,431,846 80
Bonification d'un quart p. $\frac{1}{100}$, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	510,557 15	291,910 96
TOTAUX. fr.	8,683,382 45	8,541,972 »

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . . .

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
129,012 60	"	Accroissement des fonds de dépôt.
1,851 44	"	Ainsi qu'il est dit ci-après pour le service du pilotage, le tonnage moyen des navires augmente d'année en année. Il s'ensuit un accroissement du nombre d'hommes d'équipage pour lequel il est perçu un droit de 50 centimes par homme pour le premier voyage de chaque mois. La différence de recettes en plus constatée ci-contre se rapporte en outre au nombre plus élevé de rôles d'équipage qui ont été passés à Ostende pour les chaloupes de pêche. Le nombre de ces rôles d'équipage qui était de 414 en 1883 s'est élevé à 459 en 1884.
"	525 00	
50,738 16	"	Si le mouvement de la navigation n'a pas été beaucoup plus grand qu'en 1883, par contre le tonnage en général des navires présente une augmentation notable en 1884. Les navires ont eu en moyenne un tirant d'eau plus fort; de là aussi une augmentation de recettes, les droits de pilotage étant calculés sur le tirant d'eau des navires.
41,095 32	"	Par suite de l'adoption en Belgique, à partir du 1 ^{er} janvier 1884 du système Moorsom, pour le jaugeage des navires de mer, le tonnage de 1884 ne peut pas être comparé exactement à celui de 1883, la nouvelle méthode de jaugeage donnant en général un tonnage inférieur à celui obtenu par l'ancienne.
117,404 92	"	Les droits de faanal étant calculés sur le tonnage des navires, le taux a été mis en rapport avec le tonnage nouveau attribué aux bâtiments de mer. Le nouveau tarif appliqué depuis le 1 ^{er} janvier 1884, a produit l'augmentation de recettes renseignée ci-contre. Il indique un progrès dans le mouvement de la navigation en tant que capacité des navires.
"	226,754 62	En 1884, il a pu être placé en moyenne 41,850,000 francs au taux moyen de 2,17 %, tandis qu'en 1883 les fonds rendus productifs ne se sont élevés qu'à 33,840,000 francs ayant produit en moyenne 2,35 %.
27,416 17	"	Ce produit correspond au 1/4 du montant total des bénéfices de la Banque nationale excédant 6 p. c. Ces bénéfices ont subi, en 1884, une réduction notable, par suite, notamment, de ce que le taux moyen de l'escompte a été inférieur de 0,28 2/3 p. c. à celui de 1883.
568,488 67	227,078 22	L'accroissement est en rapport avec l'extension de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1884 a été supérieure de 5,000,000 de francs à celle de l'année précédente.
141,410 45		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Frais de perception des centimes provinciaux	121,005 39	118,851 07
— — communaux	551,018 56	519,845 02
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	151,265 74	120,882 21
TOTAUX. fr.	585,287 49	559,558 30

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. .

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,174 52	.	Augmentation résultant de nouveaux centimes additionnels imposés au profit des communes.
11,175 54	.	
10,581 55	.	
23,720 10	.	
23,720 10		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Solde de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des Comptes.	.	.
	Actes de chargement de divers chefs	294 81	1,242 71
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	7,222 21	17,073 15
	— divers.	19,056 18	3,710 91
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	110 10	182 40
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	105,465 86	186,654 27
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	.	.
	Remboursement et dégrèvement de contributions	46 34	20 95
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,310 61	4,025 56
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	.	.
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	50 50	53 35
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,929 .	1,837 .
	Restitution de droits	.	.
	Ministère de la Guerre.— Restitution de droits	.	.
	Restitution de bourses d'études	2,555 .	2,550 .
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Frais de justice en matière de garde civique	8,343 50	7,145 24
	Remboursement de subsides	1,050 .	.
	Restitution de droits	57 69	12 10
	Indemnité pour incendie	1,170 .	.
Ministère de la Justice	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	119,661 90	156,659 53
	— — de simple police	154,285 88	156,155 48
	— militaire	1,260 76	1,829 49
	Frais d'entretien de mendiants	26,185 81	28,940 45
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	.	.
	{ Rachat des annuités.	.	.
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	24,870 66	24,906 50
	— d'entretien de routes concédées	.	.
	Restitution de droits	.	11 21
	Remboursements divers	.	504 55
TOTAUX. fr.		454,906 90	553,496 61

EN MOINS A L'EXERCICE 1884. . .

GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	"	
"	947 00	} Produits variables.
"	9,852 94	
15,545 27	"	
"	72 50	
"	85,128 41	} La diminution provient de ce qu'une partie des frais dus pour 1884 n'a pu être imputée que sur l'exercice 1885.
25 41	"	
"	"	
"	705 95	
"	"	
92 "	4 85	
"	"	
"	"	
5 "	"	
1,200 26	"	
1,050 "	"	
25 59	"	
1,170 "	"	} Produits accidentels. Différences peu importantes.
"	"	
"	16,997 54	
"	1,867 60	
"	559 73	
"	2,754 64	
"	"	
"	"	
"	35 84	
"	"	
"	11 21	
"	504 53	
18,913 53	117,503 24	
98,589 71		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	205,645 82	115,675 04
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,028 .	25,495 11
TOTAUX. fr.	227,673 82	141,170 15

EN PLUS A L'EXERCICE 1884 . . .

— PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
149,970 78	.	Cette différence provient d'une augmentation : 1° dans les ventes faites par les maisons centrales aux prisons et notamment à la nouvelle maison de sûreté cellulaire de St-Gilles; 2° dans les produits de la confection d'effets pour compte de divers.
1	1,467 11	Cette différence provient : 1° de ce qu'en 1883, la province d'Anvers a dû payer une quote-part de . . . fr. 2,187 11 pour frais d'ameublement de la partie agrandie de la maison de sûreté d'Anvers; et 2° d'une somme de . . . fr. 720 > que la province de la Flandre occidentale a payée en 1883 pour sa quote-part dans les frais d'ameublement de la partie agrandie de la maison d'arrêt à Courtrai.
149,970 78	1,467 11	Différence égale. . . fr. 1,467 11
148,503 67		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1883.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	42,100 68	44,184 51
Recettes diverses et accidentelles	1,587,751 79	1,476,514 14
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées	19,566 66	19,566 66
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce	1,560 -	1,560 -
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	20,000 -	20,000 -
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	31,905 10	30,661 85
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,799 92	8,799 92
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie	175,000 -	175,000 -
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	369,380 16	492,906 88
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	605,570 90	491,832 74
Prélèvement sur les fonds de la Caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	44,155 66	2,579 37
TOTAUX. fr.	2,904,728 96	2,765,205 87

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . .

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	2,023 65	Cette différence provient du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à s'acquitter envers le Trésor.
111,417 65	"	Produit éventuel.
"	"	
"	"	
"	"	
1,241 25	"	Idem.
1,000 "	"	
"	"	
"	125,226 72	Ces quotes-parts décroissent d'année en année et prendront fin en 1886.
111,558 25	"	Cette augmentation provient de l'accroissement du nombre de pensions et du recouvrement d'arriérés sur les exercices antérieurs.
41,576 29	"	Remboursement par la Caisse de retraite de la somme restant due du chef de l'arance qui lui a été faite par le Trésor pour ses frais de premier établissement.
266,773 44	125,230 35	
141,523 09		

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉPENSES.

TABLEAU II. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a). — EXERCICE 1885. <i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 13 mai 1836 sur la comptabilité de l'État.</i> Service de la dette proprement dite. 3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830. § 1^{er}. — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	•	•	•	38,269 45
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	18	Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton	•	•	•	66,901 08
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1885. fr.	•	•	•	105,170 53
		EXERCICE 1884. (Compte définitif.) DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET. Service de la dette proprement dite. 1^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	80,598 14
		2^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.				
	5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	105,820 10
	4	Rachat des droits de fanal.	•	•	•	21,164 02
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1^{er}. — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.	56,516,111 28	5,726,490 65	40,242,601 95	40,242,601 95
	6	Emprunt à 4 p. % (2 ^e série de 1880)	5,388,760	675,595	6,062,355	6,062,355
	7	Dette à 5 p. %	15,505,770	1,039,718	16,635,488	16,635,488
		TOTAUX fr.	62,909,652 06	5,439,805 65	68,459,455 71	
		a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes le 28 octobre 1885.				
					A REPORTER. . . . fr.	68,647,017 97

DETTE PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
148 75	"	148 75	148 75	"	"	38,120 70	"	"
20,316 12	"	20,516 12	20,316 12	"	"	32,608 25	13,976 71	"
20,464 87	"	20,464 87	20,464 87	"	"	70,728 95	13,976 71	"
5,498,000 78	2,749,495 59	2,740,495 59	5,498,000 78	"	"	"	"	"
80,598 14	80,598 14	"	80,598 14	"	"	"	"	"
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	"	"	"
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	"	"	"
59,676,139 45	59,676,139 45	"	59,676,139 45	"	"	566,462 50	"	"
6,062,555	6,062,555	"	6,062,555	"	"	"	"	"
16,635,488	16,635,488	"	16,635,488	"	"	"	"	"
68,080,555 47	68,204,075 96	2,876,470 51	68,080,555 47	"	"	566,462 50	"	"

TABLEAU II. — DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	68,647,017 97	68,080,855 47	65,204,075 96	2,876,479 51
1 (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 2 — ANNUITÉS DIVERSES				
	8	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	500,000 "	150,000 "	150,000 "
	9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 "	672,550 "	672,550 "	"
	10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000 "	500,000 "	500,000 "	"
	11	Quatorzième annuité pour prix du matériel d'exploita- tion, etc., repris en exécution de l'article 10 de la conven- tion du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 "	612,000 "	612,000 "	"
	12	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour le ser- vice des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Com- pagnie du Luxembourg	590,750 "	599,750 "	250,500 "	340,250 "
	13	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	3,192,525 "	3,192,525 "	1,580,012 50	1,812,512 50
	14	Annuité à servir jusqu'en 1959 inclusivement pour le ser- vice des actions privilégiées de la même Compagnie. . .	285,025 "	285,025 "	152,012 50	152,112 50
	15	A Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877 (Art 55, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . fr. 5,591,160 "				
		B Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art 55, § 2, et art 57 com- bines de la même convention) . . . fr. 5,080,668 "	8,471,857 "	8,471,857 "	8,471,857 "	"
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Amiens à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1884 (con- vention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "	"
	17	Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 p. % de 1885	100,000 "	10,774 59	10,774 59	"
	17bis	Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton.	20,000 "	9,425 85	5,005 53	5,520 32
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	18	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	"
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	490,000 "	482,350 07	245,000 "	257,358 07
		A REPORTER. fr.	84,952,772 71	84,258,844 52	78,675,653 62	5,585,210 90

PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

— *Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
68,680,555 47		"	"	566,462 50	"	"	
300,000		"	"	"	"	"	
672,550		"	"	"	"	"	
500,000		"	"	"	"	"	
612,000		"	"	"	"	"	
599,750		"	"	"	"	"	
5,102,525		"	"	"	"	"	
285,025		"	"	"	"	"	
8,471,857		"	"	"	"	"	
1,000,000		"	"	"	"	"	
10,774 59		"	"	89,225 61	"	"	
9,425 85		"	"	"	10,576 15	"	
42,287 74		"	"	"	"	"	
482,336 07		"	"	"	10,000 "	2,336 07	
84,258,844 52		"	"	655,688 11	20,576 15	2,336 07	

TABLEAU II. — DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	84,952,772 71	84,258,844 52	78,675,635 62	5,585,210 90
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 5. — AUTRES CHARGES (suite).				
		A. Frais relatifs au service :				
	20	1 ^{re} Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 125,000 »				
		2 ^{re} Des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat et visés par la Trésorerie 6,000 »	158,500 »	81,226 08	12,425 57	68,701 51
		B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 »				
II.		Rémunérations.				
	21	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif)	3,200,000 »	5,009,700 »	258,880 »	2,770,820 »
	22	Pensions diverses.	9,161,000 »	8,960,187 40	4,777,570 01	4,170,656 48
	23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	600,000 »	600,000 »	580,422 16	19,529 54
		(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)				
III.		Intérêts de fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	24	A. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,250,000 »				
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 5,000 »	1,255,000 »	1,367,467 44	250,945 95	1,104,567 15
	25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	20,000 »	»	»	»
	26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	1,200,000 »	1,298,901 59	18,243 78	1,277,153 94
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. fr.	100,505,272 71	99,576,527 72	84,554,120 87	14,094,219 10

PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	excédant LES CRÉDITS. Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité.	
	84,258,844 52	"	"	653,688 11	20,576 15	2,566 07
	81,126 68	100 "	"	57,273 32	"	"
	3,009,700 "	"	"	190,500 "	"	"
	8,948,226 49	11,961 "	"	200,812 51	"	"
	509,751 50	248 50	"	"	"	"
	1,355,315 06	12,154 38	"	"	"	114,467 44
	"	"	"	10,066 28	9,953 72	"
	1,295,377 72	3,525 87	"	"	"	98,901 59
	99,518,539 97	27,987 75	"	1,114,110 2.	30,500 87	215,705 10

TABLEAU II. — DETTE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1885. (Art. 30 de la loi de compa- bilité.)	105,170 33	20,464 87	.	20,464 87
		TOTAL du tableau II du Budget général de l'exercice 1884.	100,505,272 71	90,576,327 72	84,554,120 87	14,994,219 10
		TOTAL. . . . fr.	100,610,443 24	90,596,792 59	84,554,120 87	15,014,683 97

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
20,464 87		"	"	70,728 95	13,976 71	"	
99,548,359 97		27,087 75	"	1,114,140 22	50,509 87	215,705 10	
99,568,804 84		27,087 75	"	1,184,869 17	44,486 58	215,705 10	

Le tableau II (Dette publique) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 150, à la somme de fr. 100,505,272 71

A Y AJOUTER : 1^{re} La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1883, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 105,170 53

TOTAL. fr. 100,610,443 24

TABLEAU III. —

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1884. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	5,500,000	5,500,000	"
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	"
II.	3	Sénat	120,000	118,541 06	102,100	16,441 06
III.	4	Chambre des Représentants	957,505	840,701 54	605,909 40	254,142 06
IV.		Cour des comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,041 50	70,041 50	"
	6	Traitements du personnel des bureaux	136,725	136,725	151,030 28	5,649 68
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	19,977 75	15,329 42	4,648 33
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	580	255	325
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service des Dotations fr.	4,806,240	4,686,566 54	4,424,764 55	261,506 13

DOTATIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,300,000 "	"	"	"	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	
118,541 06	"	"	1,458 04	"	"	
840,141 52	559 82	"	116,865 66	"	"	
70,041 50	"	"	708 61	"	"	
136,688 96	36 04	"	"	"	"	
10,977 73	"	"	22 25	"	"	
580 "	"	"	620 "	"	"	
4,685,070 68	595 86	"	119,673 46	"	"	

Le tableau III (Dotations) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 130, à la somme de fr.

4,806,240 "

TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
II.		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1882 a). <i>Report de l'exercice 1882 à l'exercice 1884, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Ordre judiciaire.				
	0	Cours d'appel. — Matériel	2,685 10	1,400 23	•	1,400 23
I.		EXERCICE 1884. — (COMPTE DÉFINITIF.) DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	581,800 •	581,720 15	576,175 80	5,555 35
	3	Matériel	50,000 •	49,995 45	51,078 76	18,916 67
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000 •	2,051 56	1,083 45	967 91
	5	Frais de route et de séjour	9,000 •	6,067 35	5,570 05	488 50
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (Personnel)	271,550 •	264,924 50	264,624 50	500 •
	7	— (Matériel). b)	8,166 70	8,166 70	4,688 90	5,477 80
	8	Cours d'appel (Personnel) c)	1,074,002 72	1,074,002 72	893,294 59	180,708 35
	9	— (Matériel).	26,000 •	24,059 05	23,295 50	745 55
	10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,046,700	2,056,027 48	1,805,510 81	252,716 67
	11	Justices de paix et tribunaux de police	951,500 •	950,750 •	755,750 •	175,000 •
		A REPORTER fr.	4,825,719 42	4,708,755 72	4,179,881 16	618,872 56

DE LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,400 23		°	°	1,284 87	°	°	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes, le 5 décembre 1884.
21,000 °		°	°	°	°	°	
381,720 15		°	°	70 87	°	°	
49,095 43		°	°	4 57	°	°	
2,051 56		°	°	5,948 64	°	°	
6,067 35		°	°	2,932 65	°	°	
264,924 50		°	°	6,625 50	°	°	
8,166 70		°	°	°	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 7 de 6,300 francs a été augmenté d'une somme de fr. 1,866 70 c., par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
1,074,002 72		°	°	°	°	°	
24,039 05		°	°	1,960 95	°	°	c) Le crédit primitif de l'article 8 de 1,039,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 14,502 72 c., par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
2,056,027 48		°	°	10,672 52	°	°	
930,750 °		°	°	750 °	°	°	
4,798,753 72		°	°	26,065 70	°	°	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,825,719 42	4,798,753 72	4,179,881 16	618,872 56
III.		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (<i>Personnel</i>).	22,550 "	21,783 35	21,783 35	"
	13	— (<i>Matériel</i>).	2,000 "	1,070 "	1,000 "	70 "
	14	Auditeurs militaires et prévôts.	49,900 "	48,400 "	48,400 "	"
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière; Ameu- blement des locaux des conseils de guerre	8,720 "	5,917 50	1,860 "	2,057 50
IV.		Frais de Justice.				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police (<i>crédit non limitatif</i>).	1,300,000 "	1,685,559 58	97,865 44	1,585,496 14
	17	Litt. A. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels. } Litt. B. Traitements des préposés à la conduite des voitures } cellulaires	21,508 "	17,549 76	17,549 76	"
V.		Palais de Justice.				
	18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. Entretien du palais de justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage. eau, etc.	155,000 "	154,299 15	88,965 41	59,535 74
VI.		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales</i> <i>parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des</i> <i>Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des</i> <i>séances du Sénat</i> , et travaux accessoires	490,000 "	459,244 03	571,055 16	88,188 87
	20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassa-</i> <i>tion</i> , souscription à la table générale de la <i>Pasicrisie</i> . .	9,750 "	9,747 "	7,042 "	2,705 "
	21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . .	25,300 "	25,280 71	17,775 92	7,504 79
	22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commis- sion royale de publication des anciennes lois.	14,000 "	6,207 34	3,240 84	2,966 50
		A REPORTER. fr.	6,024,447 42	7,229,612 12	4,856,415 02	2,547,197 10

DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.
	4,798,753 72	"	"	26,065 70	"	"
	21,783 53	"	"	766 67	"	"
	1,070 "	"	"	950 "	"	"
	48,400 "	"	"	1,500 "	"	"
	3,917 50	"	"	4,802 50	"	"
	1,083,359 58	"	"	"	"	383,359 58
	17,549 76	"	"	5,938 24	"	"
	128,200 15	26,000 "	"	700 85	"	"
	450,244 03	"	"	13,755 97	17,000 "	"
	9,747 "	"	"	3 "	"	"
	23,280 71	"	"	19 29	"	"
	6,207 34	"	"	7,792 66	"	"
	7,203,612 12	26,000 "	"	61,104 88	17,000 "	383,359 58

TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés en profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	0,924,447 42	7,220,612 12	4,856,415 02	2,547,197 10
VII.		Pensions et secours.				
	23	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 "	10,486 04	8,564 47	2,122 47
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 "	7,115 "	7,115 "	"
	25	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 "	1,500 "	1,500 "	"
	26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	4,000 "	3,370 "	130 "
VIII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique, y compris les traitements des chanoines jusqu'à la vacance des places des titulaires actuels.	270,000 "	260,299 99	250,185 52	50,116 67
	28	Clergé inférieur du culte catholique, sauf déduction du traitement des vicaires reconnus inutiles pour le service du culte	4,241,000 "	4,208,021 54	5,028,421 90	1,178,545 48
	29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	250,000 "	250,000 "	159,554 "	91,995 "
	30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 "	75,481 86	62,826 90	10,654 96
	31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	15,000 "	5,164 71	3,272 91	1,891 80
	32	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	15,292 "	15,292 "	15,292 "	"
	33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
	34	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
	35	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000 "	9,679 84	6,841 70	2,708 64
	36	Secours pour les ministres des cultes (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	30,000 "	28,700 "	7,572 "	21,528 "
		A REPORTER. fr.	11,880,505 42	12,114,352 "	8,380,807 22	3,687,690 12

DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,203,612 12	26,000 "	"	61,194 88	17,000 "	383,559 58	
10,486 04	"	"	14,513 00	"	"	
7,113 "	"	"	4,887 "	"	"	
1,500 "	"	"	"	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
260,299 99	"	"	9,700 01	"	"	
4,206,967 58	1,054 16	"	32,978 46	"	"	
231,529 "	18,671 "	"	"	"	"	
73,481 86	"	"	1,784 14	"	"	
5,164 71	"	"	7,835 20	"	"	
15,292 "	"	"	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
9,550 54	129 50	"	7,320 16	"	"	
28,700 "	"	"	1,500 "	"	"	
12,068,497 34	45,854 66	"	141,513 "	17,000 "	383,359 58	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou probables créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT . . . fr.	11,880,505 42	12,114,532 .	3,380,807 22	3,687,690 12
IX		Etablissements de bienfaisance.				
	57	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat.	200,000 .	199,996 75	112,937 05	86,825 25
	58	Subsides A. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible.	435,000 .	435,000 .	440,053 87	5,913 47
	59	Frais de route et de séjour, et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 .	7,410 75	5,015 55	4,279 10
	40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers . . . a)	10,411 10	10,414 10	4,546 50	6,067 80
	41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . .	14,000 .	14,000 .	14,000 .	"
	42	Ecoles agricoles pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 .	280,558 .	225,014 50	57,555 40
X		Prisons.				
		SECTION 1 ^{re} — Service économique				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,140,000 .	1,154,768 91	776,255 09	358,437 54
	44	Gratifications aux détenus. b)	15,900 .	15,842 67	11,641 11	4,201 56
	45	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 .	22,156 12	122 51	22,013 61
	46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés c)	13,200 .	13,057 75	10,529 75	2,528 .
	47	Fonctionnaires { A Traitements et employés { B Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants	876,525 .	876,115 97	862,637 28	13,476 69
	48	Frais d'impression et de bureau	40,000 .	37,006 67	6,646 95	50,207 99
		A REPORTER. . . . fr.	14,984,044 52	15,180,637 67	10,855,028 06	4,279,266 55

DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER. OD À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,068,497 54	45,854 66	"	141,515 "	17,000 "	383,359 58	
109,783 20	213 53	"	3 27	"	"	
454,969 54	30 66	"	"	"	"	
7,292 65	118 10	"	7,589 25	"	"	
10,414 10	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 40 de 4,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 8,914 10 c ^{ts} par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1888, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
14,000 "	"	"	"	"	"	
280,549 90	8 10	"	2,142 "	"	"	
1,154,692 63	76 28	"	5,231 09	"	"	
15,842 67	"	"	57 33	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 44 de 45,000 francs a été augmenté d'une somme de 900 francs par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
22,136 12	"	"	9,863 88	"	"	
13,057 75	"	"	142 25	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 46 de 11,000 francs a été augmenté d'une somme de 2,200 francs par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
876,113 97	"	"	211 03	"	"	
36,944 92	01 75	"	2,993 33	"	"	
15,134,294 59	46,563 08	"	109,746 43	17,000 "	383,359 58	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	14,984,044 52	15,180,657 67	10,855,028 06	4,279,266 55
X <i>(suite).</i>		Prisons (suite).				
		SECTION 1 ^{re} . — Service économique (suite).				
	49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments	180,000	179,991 48	150,972 44	28,884 87
	50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	20,000	8,255 04	1,126 56	7,108 68
		SECTION 2. — Service des travaux.				
	51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion.	150,000	74,498 69	62,516 12	12,182 57
	52	Gratifications aux détenus	57,000	28,016 95	21,158 05	6,858 90
	53	Frais d'impression et de bureau	5,000	815 99	511 92	502 07
	54	Traitements des fonctionnaires et employés	65,400	60,175 25	58,057 74	2,157 51
		Frais de police.				
XI.	55	Mesures de sûreté publique	80,000	80,000	80,000	"
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Départe- ment	24,000	8,765 71	8,401 94	561 77
	57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans les- quelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800	6,767 48	5,719 85	1,047 63
XIII		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs, et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883 a).				
	58	Frais de justice de 1870 à 1885	22,000	21,998 89	"	21,650 11
	59	Clergé supérieur. — Traitements	5,050	5,050	"	5,050
	60	Frais d'entretien et de transport d'indigents de 1883 et an- nées antérieures, frappés même de prescription.	20,000	19,648 78	"	19,372 50
	61	Frais d'entretien des détenus en 1885	49,927 73	49,927 73	"	49,927 73
	62	Dépenses diverses de toute nature appartenant à des exer- cices clos	4,505 45	5,540 04	"	1,591 75
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice fr.	13,651,727 70	15,728,091 70	11,245,072 48	4,435,922 62

DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
15,134,291 59	40,565 08	"	169,746 45	17,000 "	585,350 58	
179,857 51	134 17	"	8 52	"	"	
8,235 01	"	"	11,764 90	"	"	
74,498 69	"	"	75,501 51	"	"	
28,016 95	"	"	8,083 05	"	"	
815 99	"	"	2,180 01	"	"	
66,175 25	"	"	5,224 75	"	"	
80,000	"	"	"	"	"	
8,763 71	"	"	15,256 29	"	"	
6,767 48	"	"	52 52	"	"	
21,650 11	368 78	"	1 11	"	"	
5,050 "	"	"	"	"	"	
19,572 50	276 28	"	551 22	"	"	
49,027 75	"	"	"	"	"	
1,591 75	1,954 29	"	950 41	"	"	
15,078,095 10	40,096 60	"	289,095 58	17,000 "	585,350 58	

a) Les crédits formant les articles 58 à 62 ont été accordés par l'article 1^{er} de la loi du 23 août 1885, *Moniteur* du 29, n° 241.

TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1882. (Art. 50 de la loi de compta- bilité).	2,685 10	1,400 23	"	1,400 23
		TOTAL du tableau IV du Budget général pour l'exercice 1884.	15,651,727 70	15,728,091 70	11,245,072 48	4,483,022 02
		TOTAUX. fr.	15,654,412 80	15,729,491 93	11,245,072 48	4,437,522 85

DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884

• *Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,400 25	"	"	1,284 87	"	"	
15,678,995 10	49,096 60	"	283,995 58	17,000 "	383,359 58	
15,680,395 55	49,096 60	"	291,280 45	17,000 "	383,359 58	

Le tableau IV (Ministère de la Justice) du Budget général pour l'exercice 1884, a été fixé par

l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 130, à la somme de . . . fr. 15,524,861 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires . . . 120,865 70

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1882, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État . 2,685 10

TOTAL . . . fr. 15,654,412 80

TABLEAU V. — MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
VII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1880.				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>				
		Commerce, émigration				
	34	Frais divers et encouragements au commerce	1,000 »	»	»	»
VII.		EXERCICE 1882.				
		<i>Report de l'exercice 1882 à l'exercice 1884.</i>				
		Commerce, émigration.				
	34	Frais divers et encouragement au commerce, musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	966 34	536 59	»	536 59
I.		EXERCICE 1884. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel des bureaux	527,450 »	527,450 »	513,750 46	515,099 54
	3	Matériel	53,800 »	53,794 31	51,048 55	52,745 76
	5bis	Établissement et entretien de lignes téléphoniques à l'usage du Département. (Exercices 1881-1884.) b)	2,232 50	2,232 50	»	2,232 50
	4	Fonds secrets	13,000 »	13,000 »	»	13,000 »
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
		A REPORTER. fr.	427,482 50	427,476 81	575,790 01	51,077 80

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES		EXÉCUTANT	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
							a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes, le 14 novembre 1884.
"	"	"	"	1,000 "	"	"	
556 50	"	"	"	420 75	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
527,450 "	"	"	"	"	"	"	
53,794 31	"	"	"	5 69	"	"	
2,252 50	"	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	"	b) Le crédit formant l'article 366 a été accordé par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, pour pourvoir au payement de créances se rapportant à des exercices clos, ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1884.
10,000 "	"	"	"	"	"	"	
427,476 81	"	"	"	5 69	"	"	

TABLEAU V — MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885. jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	427,482 50	427,476 81	375,799 01	51,677 80
II.		Légations.				
		Traitements des agents diplomatiques.				
	6	Allemagne	58,000	58,000	58,000	"
	7	Autriche-Hongrie	58,000	58,000	58,000	"
	8	Brésil	50,000	50,000	50,000	"
	9	Chine	58,000	56,722 14	20,545 48	7,166 66
	10	Danemark, Suède et Norvège	25,000	25,000	25,000	"
	11	Espagne	50,000	50,000	50,000	"
	12	États-Unis.	50,000	50,000	27,500	2,500
	15	France.	58,000	58,000	58,000	"
	14	Grande-Bretagne	58,000	58,000	58,000	"
	15	Italie	58,000	58,000	58,000	"
	16	Japon	58,000	58,000	51,833 26	5,166 74
	17	Mexique	50,000	27,500	27,500	"
	18	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	"
	19	Portugal	25,000	25,000	25,000	"
	19bis	Rome (cinq mois) a)	10,854	4,533 32	4,533 32	"
	20	Roumanie.	25,000	25,000	25,000	"
	21	Russie	58,000	58,000	58,000	"
	22	Serbie	25,000	25,000	25,000	"
	23	Suisse.	20,000	20,000	20,000	"
	24	Turquie	50,000	50,000	50,000	"
	25	Traitements des conseillers ou secrétaires b)	160,584	168,533 33	156,544 35	11,988 98
III.		Consulats.				
	26	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	504,050	504,047 25	460,518 42	40,728 81
IV.		Frais de voyage.				
	27	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses c)	225,000	107,964 80	108,376 80	80,587 91
		A REPORTER. fr.	2,048,950 50	2,010,577 65	1,800,560 75	200,816 90

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
427,470 81	"	"	5 69	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
36,722 14	"	"	1,277 86	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
27,500 "	"	"	2,500 "	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
4,555 52	"	"	6,500 68	"	"	a) Le crédit formant l'article 19 ^{bis} a été accordé par l'article unique de la loi du 8 octobre 1884, <i>Moniteur</i> du 9, n° 283.
25,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
168,553 35	"	"	1,250 67	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 25 de 167,500 francs a été augmenté d'une somme de 2,083 francs, par l'article unique de la loi précitée.
501,047 25	5,000 "	"	2 77	"	"	
197,964 80	"	"	55 20	27,000 "	"	c) Le crédit primitif de l'article 27 de 170,000 francs, a été augmenté d'une somme de 55,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, pour pourvoir au paiement de créances se rapportant à des exercices clos et périmés ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1884.
2,007,377 65	5,000 "	"	11,572 87	27,000 "	"	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés ou provisoirement de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,048,950 50	2,010,377 65	1,800,560 73	206,816 90
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	28	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.	14,000 »	14,000 »	14,000 »	»
	29	— — — et d'un commis de chancellerie à Constantinople	16,000 »	96,000 »	16,000 »	»
	50	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	70,460 »	64,547 07	41,276 62	22,100 45
	51	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et acci- dentels	110,000 »	84,413 82	55,740 55	49,771 64
	52	Frais de chancellerie	20,000 »	19,500 »	17,833 31	1,666 69
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	55	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 »	41,994 27	29,697 17	12,297 10
VII.		Commerce, émigration.				
	54	Frais divers et encouragements au commerce, musée com- mercial, achat d'échantillons et de documents commer- ciaux, publication du recueil consulaire et d'autres tra- vaux intéressant le commerce et l'industrie.	87,800 »	87,800 »	41,574 28	59,901 77
	55	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 »	16,909 »	12,569 »	4,040 »
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	56	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	2,300 »	»	»	»
	57	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomi- nation, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 »	1,000 »	500 »	500 »
	58	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	2,000 »	1,225 61	11 27	1,205 55
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	2,433,610 50	2,357,765 40	2,007,362 75	538,390 10

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
2,007,577 65		5,000 "	"	11,572 87	27,000 "	"	
14,000 "		"	"	"	"	"	
16,000 "		"	"	"	"	"	
65,467 07		1,080 "	"	5,912 95	"	"	
85,511 90		901 85	"	25,586 18	"	"	
19,500 "		"	"	500 "	"	"	
41,994 27		"	"	5 75	"	"	
81,276 05		6,525 95	"	"	"	"	
16,409 "		500 "	"	1,191 "	"	"	
"		"	"	2,500 "	"	"	
1,000 "		"	"	1,000 "	"	"	
1,216 82		6 70	"	776 50	"	"	
2,345,752 85		12,012 57	"	48,845 10	27,000 "	"	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1880 (Art. 30 de la loi de comptabilité).	1,000 "	" "	"	"
		— 1882 —	906 54	556 59	"	556 59
		Total des transferts des exercices précédents	1,906 54	556 59	"	556 59
		Total du tableau V du Budget général pour l'exercice 1884.	2,433,610 50	2,357,765 40	2,007,562 73	338,390 10
		TOTAUX. . . . fr.	2,433,576 84	2,358,501 00	2,007,562 73	338,926 09

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				1,000 "	"	"	
556 50		"	"	429 75	"	"	
556 50		"	"	1,429 75	"	"	
2,545,752 85		12,012 57	"	44,845 10	27,000 "	"	
2,546,289 42		12,012 57	"	50,274 85	27,000 "	"	

Le tableau V (Ministère des Affaires Étrangères) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1884, *Morateur* du 9, n° 150, à la somme de . . . fr. 2,565,460 "

A Y AJOUTER : 1^{re} Les crédits supplémentaires 70,150 50

2^e Les parties d'allocation transférées des Budgets des exercices 1880 et 1882
au Budget de l'exercice 1884, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai
1846 sur la comptabilité de l'État 1,968 34

TOTAL . . . fr. 2,435,576 84

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
XVI.		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.				
		EXERCICE 1883.				
		<i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1884 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Ministère de l'Intérieur.				
		Service de santé.				
	84	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémie; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil a)	5,552 10	5,552 10	"	5,552 10
XXI.	141	Confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux b)	4,760 86	4,750 22	"	4,750 22
II.		Ministère de l'Instruction publique.				
		Enseignement supérieur.				
	18	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités c)	280 98	280 98	"	280 98
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1883	10,375 94	10,565 30	"	10,565 30
I.		EXERCICE 1884. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale d)	424,580 "	424,509 55	410,546 25	15,965 10
		A REPORTER. fr.	445,580 "	445,509 55	431,546 25	15,965 10

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
5,532 10		"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, le 5 mars 1885.
4,750 22		"	"	10 64	"	"	b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, le 19 décembre 1884.
280 08		"	"	"	"	"	c) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes, le 9 janvier 1885.
10,563 30		"	"	10 64	"	"	
21,000 "		"	"	"	"	"	
424,300 55		"	"	70 67	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 2 de 416,880 fr. a été augmenté d'une somme de 7,500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, pour pourvoir au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883, ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1881.
445,300 55		"	"	70 67	"	"	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	445,580 »	445,509 55	451,546 25	15,965 10
		Administration centrale (suite).				
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses. frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique. . . . a)	77,500 »	77,497 41	58,584 91	18,580 »
	4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages. . . .	5,000 »	4,990 87	4,797 87	175 50
		Frais de déplacement. . .				
	5	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 »	6,704 95	1,822 75	4,882 20
	6	Musée scolaire de l'Etat pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) - Encouragements à l'organisation d'autres musées scolaires et participation à des expositions scolaires, dans le pays ou à l'étranger. — Institution de petits concours près du Musée scolaire de l'Etat.	54,000 »	53,992 88	52,510 18	1,475 70
	7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	18,600 »	16,025 69	15,523 60	2,500 »
	8	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. b)	25,200 »	22,050 86	9,179 05	12,880 81
	9	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	35,000 »	34,565 72	34,565 72	»
	10	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 ^{er} janvier 1877 et restant encore à servir au 1 ^{er} janvier 1884. — Pensions accordées en 1884, en vertu des dispositions de ladite loi, et prorata des premiers termes restant à liquider pour les années antérieures c)	1,098,000 »	1,007,560 45	721,475 26	285,173 51
	11	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 ^{er} janvier 1884 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)	246,238 »	250,997 95	169,879 20	60,116 98
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'Etat, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. — Secours à des sœurs de fonctionnaires et employés décédés, atteintes d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur existence. . .	16,175 »	11,680 »	10,555 »	1,525 »
	13	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	65,000 »	61,061 04	50,245 »	10,266 64
	14	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écriture	2,000 »	800 »	»	800 »
		A REPORTER. . . . fr.	2,002,925 »	1,072,855 71	1,558,001 05	412,157 41

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
445,500 33	"	"	70 07	"	"	
77,104 01	332 50	"	2 50	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 3 de 60,800 francs a été augmenté d'une somme de 17,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
4,073 37	26 50	"	" 15	"	"	
6,704 05	"	"	95 03	"	"	
53,002 88	"	"	7 12	"	"	
10,023 09	"	"	2,570 51	"	"	
22,050 86	"	"	1,140 14	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 18,800 francs a été augmenté d'une somme de 4,400 francs par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
34,305 72	"	"	634 28	"	"	
1,006,646 77	715 66	"	87,459 57	5,200 "	"	c) Le crédit primitif de l'article 10 de 626,000 francs a été augmenté d'une somme de 472,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
220,996 27	1,001 66	"	15,270 07	"	"	
11,680 "	"	"	4,405 "	"	"	
60,511 64	550 "	"	3,058 56	"	"	
800 "	"	"	1,200 "	"	"	
1,070,220 50	2,624 52	"	110,860 20	5,200 "	"	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,002,923	1,072,853 71	1,358,091 95	412,157 44
I		Administration centrale (suite).				
(suite)	15	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs de l'enseignement du dessin, de la musique et de la gymnastique dans les établissements scolaires — Frais de route et de séjour — Dépenses diverses.	40,500	33,858 52	28,701 52	5,157 20
	16	Pensions des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux. La somme restée disponible à l'article 10 pourra y être transférée.	35,000	"	"	"
	17	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins du Ministère de l'Instruction publique.	9,000	7,512	"	7,512
II.		Statistique générale.				
	18	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais de recensement général de 1884; frais de rédaction et impression de l'Exposé de la situation du royaume.	165,690	90,269 75	70,168 05	20,101 12
III.		Frais de l'administration dans les provinces.				
	19	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	458,800	454,151 05	417,533 14	16,798 70
	20	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :				
		Province d'Anvers.	104,752			
		— de Brabant	138,815			
		— de Flandre occidentale.	151,965			
		— de Flandre orientale.	155,411			
		— de Hainaut.	125,750			
		— de Liège	117,752			
		— de Limbourg	78,185			
		— de Luxembourg	75,757			
		— de Namur	101,821			
		A REPORTER. fr.	3,707,882	5,550,204 01	3,083,764 79	472,005 80

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu d'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,970,329 59	2,024 32	"	110,869 21	5,200 "	"	
55,858 52	"	"	12,641 48	"	"	
"	"	"	35,000 "	"	"	
7,312 "	"	"	1,488 "	"	"	
90,209 75	"	"	55,820 25	8,600 "	"	
454,111 93	"	"	4,668 07	"	"	
1,011,609 "	"	"	"	"	"	
5,556,070 59	2,024 32	"	221,487 09	11,800 "	"	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,797,582	3,559,294 91	3,085,764 79	472,005 80
III (suite).		Frais de l'administration dans les provinces (suite).				
	21	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :				
		Province d'Anvers 27,000 "				
		— de Brabant. 27,000 "				
		— de Flandre occidentale. . . 27,000 "				
		— de Flandre orientale. . . . 27,000 "				
		— de Hainaut. 27,000 "	a) 243,460 78	242,927 72	150,238 94	91,685 13
		— de Liège. 31,500 "				
		— de Limbourg 20,700 "				
		— de Luxembourg 20,700 "				
		— de Namur. 24,000 "				
	22	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :				
		Traitements des commissaires. . . 216,500 "				
		Frais de bureau 44,400 "				
		Traitements des employés. . . . 190,500 "	475,400	475,400 "	448,461 58	26,958 62
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1884. 24,000 "				
	23	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. b)	50,525	45,293 65	27,940 14	17,275 71
	24	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales c)	21,000	20,739 51	11,191 18	9,427 58
	25	Examen de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Frais d'impression et matériel. — Écritures extraordinaires et dépenses diverses.	280,000	97,989 87	57,458 56	40,141 31
	26	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif). . . .	65,000	112,540	100,460	5,880
	27	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	1,800	1,800 "	1,800 "	"
		A REPORTER. fr.	4,934,567 78	4,555,785 46	3,887,325 99	664,313 95

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,556,670 50		2,624 32	"	226,487 09	11,800 "	"	
241,024 07		1,005 65	"	553 06	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 231,000 francs a été augmenté d'une somme de 11,560 francs 78 centimes par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1888, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
475,400 "		"	"	"	"	"	
45,224 85		68 80	"	5,051 55	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 23 de 50,000 francs a été augmenté d'une somme de 325 francs par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
20,678 56		60 75	"	260 69	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 24 de 20,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
97,599 87		590 "	"	182,010 15	"	"	
112,340 "		"	"	"	"	47,540 "	
1,800 "		"	"	"	"	"	
4,551,657 94		4,147 52	"	414,522 52	11,800 "	47,540 "	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	1,034,367 78	4,555,785 46	3,887,525 99	664,515 95	
IV.		Milice.					
	28	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès de ces commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens	114,000 "	104,124 40	57,691 90	46,224 10	
	29	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses. . .	50,000 "	27,458 90	24,555 17	2,005 82	
V		Garde civique.					
	30	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique a)	28,500 "	28,597 27	26,457 58	1,959 60	
	51	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central; indemnités et salaires; frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. Frais divers. — Une somme de 5,009 francs pourra être transférée à l'article 24	15,000 "	14,097 58	13,695 88	1,297 50	
	52	Personnel du magasin central	4,500 "	4,599 92	4,599 92	"	
VI.		Fêtes nationales.					
	55	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination	54,000 "	52,021 44	7,757 94	24,265 50	
	56	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses. . .	60,200 "	60,198 17	67,570 85	1,627 52	
VII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.					
	55	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . b)	18,500 "	18,408 20	15,100 20	5,398 "	
		A REPORTER. fr.	5,248,267 78	4,854,857 25	4,102,551 45	747,060 88	

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,551 637 94	4,147 52	"	414,322 32	11 800 "	47,540 "	
105,916 "	208 40	"	9,875 00	"	"	
27,438 90	"	"	2,561 01	"	"	
28,597 27	"	"	102 75	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 50 de 27,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,500 transférée de l'article 55, en exécution de l'article 4 de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 211.
14,995 38	"	"	6 02	"	"	
4,599 92	"	"	100 08	"	"	
52,021 44	"	"	1,978 56	"	"	
69,198 17	"	"	1 85	"	"	
18,498 20	"	"	1 80	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 55 de 20,000 francs a été diminué d'une somme de 1,500 francs transférée à l'article 50, en exécution de l'article 4 de la même loi.
4,850,501 51	4,355 92	"	428,930 55	11,800 "	47,340 "	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,248,267 78	4,834,837 25	4,102,551 45	747,969 88
VIII.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	56	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés.	200,000 "	199,515 75	156,022 40	42,278 90
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 460 francs.				
	57	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	100,000 "	99,999 75	78,565 66	21,134 08
IX.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	58	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers; traitements de disponibilité. Frais à rembourser aux provinces pour le travail de confection en 1885 et en 1884, des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables (Chapitre I ^{er} de la loi du 7 mai 1877.)	2,250,000 "	2,180,108 40	184,752 15	1,087,508 55
X.		Service de santé.				
	39	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves-droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies, publications relatives aux sciences médicales; subsides,				
		A REPORTER. fr.	7,798,267 78	7,554,481 15	4,522,751 62	2,794,861 41

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,850,501 51		4,355 92	"	428,950 55	11,800 "	47,540 "	
190,201 50		314 45	"	484 25	"	"	
90,660 74		330 01	"	" 25	"	"	
2,172,240 68		7,867 72	"	69,475 10	a) 418 50	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 5 mars 1886.
7,521,615 05		12,868 10	"	408,908 15	12,218 50	47,540 "	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	7,798,267 78	7,534,481 15	4,522,751 02	2,798,861 41	—
X suite).		Service de santé (suite).					
		souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil, frais de participation aux expositions et congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	200,000 »	199,050 75	127,214 35	70,782 15	
	40	Académie royale de médecine	53,500 »	55,500 »	27,280 77	5,700 27	
XI.		Enseignement supérieur.					
	41	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	4,584 40	5,805 90	618 50	
	42	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849).	1,124,570 »	1,099,525 65	961,456 88	158,088 75	
	45	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des universités.	594,265 »	560,825 00	185,900 11	171,251 78	
	44	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 2 ^o mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1875, 1874, 1873 et 1876	98,470 »	83,704 52	27,165 38	56,003 14	
	45	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des Annales des Universités de Belgique	10,000 »	5,712 80	634 »	5,016 50	
	46	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. — Souscriptions	27,000 »	24,200 »	18,450 »	5,500 »	
	47	Frais de rédaction du 1 ^{er} rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 de la loi du 15 juillet 1840)	7,000 »	7,000 »	1,200 »	810 »	
		A REPORTER. fr.	9,099,072 78	9,151,552 58	5,875,848 07	5,950,662 50	

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,321,615 05	12 868 10	"	498,908 15	12,218 50	47,540 "	
197,996 50	1,954 25	"	69 25	"	"	
53,050 04	449 96	"	"	"	"	
4,424 46	160 "	"	1,415 51	"	"	
1,000,325 65	"	"	25,044 57	"	"	
517,151 80	5,691 20	"	55,441 91	"	"	
85,168 52	625 "	"	14,675 48	"	"	
5,050 50	62 50	"	6,287 20	"	"	
25,950 "	250 "	"	1,800 "	1,000 "	"	
2,000 "	5,000 "	"	"	"	"	
0,126,510 57	25,042 01	"	581,641 00	13,218 50	47,540 "	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885. jusqu'au 31 octobre
		Report fr.	9,699,072 78	9,151,552 58	5,875,848 07	5,250,662 50
XII.		Enseignement moyen.				
	48	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen — Dépenses et frais divers	8,000	7,999 54	5,156 89	4,862 45
	49	Inspection des établissements d'instruction moyenne (per- sonnel; traitements). — Frais de voyage; missions; in- dennités; rémunérations; frais de bureau; dépenses et frais divers	50,250	28 877 94	27,118 54	1,759 40
	50	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Personnel; traitements; in- dennités; matériel; inspection; frais de route et de sé- jour; dépenses et frais divers. — Section normale spéciale des langues modernes à Liège. Personnel; traitements; indennités; matériel; dépenses et frais divers. — Section normale Namande à Gand. Personnel; traitements; indem- nités; matériel; dépenses et frais divers. — École normale des sciences à Gand. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. Personnel; traitements; indemnités; dépenses et frais divers. — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du premier degré ayant ter- miné leurs études pour les aider à fréquenter des établis- sements pédagogiques étrangers. — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré. Personnel administratif et enseignant; aug- mentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	208,595	268,571 47	222,284 02	46,087 45
	51	Jurys d'examen de l'enseignement moyen du premier et du second degré. — Jurys d'admission de passage et de sor- tie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indennités; rémunérations. — Salaire des huissiers; garde du matériel; matériel; dépenses et frais divers. — Jury de régence d'école moyenne de filles. Jurys d'admission et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; mis- sions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dé- penses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; sa- lares; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le certificat de capacité relatif à l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; in- dennités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de ca- pacité relatif à l'enseignement de la musique dans les établissements d'instruction moyenne. — Dépenses et frais divers a)	61,520 65	61,520 65	55,110 75	25,911 90
	52	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1859). Personnel; traite- ments; indemnités; suppléments de minerval; subides. — Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Per-				
		A REPORTER. fr.	10,087,056 43	9,518,121 78	6,165,408 27	5,320,285 50

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		Excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
9,126,510 57	25,042 01	"	581,641 90	15,218 50	47,540 "	
7,999 54	"	"	66	"	"	
28,877 94	"	"	21,572 06	"	"	
268,371 47	"	"	21 55	"	"	
61,022 05	298 "	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 51 de 46,700 francs a été augmenté d'une somme de 14,520 francs 65 centimes transférée de l'article 52, en exécution de l'article 4 de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
0,492,781 77	25,540 01	"	605,056 15	15,218 50	47,540 "	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,087,036 45	9,518,121 78	6,165,498 27	5,529,283 50
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
		sonnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce d'Anvers. Primes d'encouragement et de récompense. Bourses d'études. Dépenses et frais divers. — Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides — Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides a)	5,450,104 55	5,450,059 90	2,507,922 01	708,505 22
	53	Ecoles moyennes. — Bourses	56,600 "	52,825 "	9,475 "	25,550 "
	54	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsides. Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Enseignement de la gymnastique. Professeurs munis du diplôme ou certificat spécial. Compléments de subsides	105,000 "	101,496 "	82,996 "	18,500 "
	55	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides.	25,000 "	22,998 70	20,998 70	2,000 "
	56	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Dépenses et frais divers.	56,000 "	55,999 22	25,408 11	7,279 66
	57	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités.	5,120 "	5,120 "	5,120 "	"
	58	Professeurs en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt de l'enseignement et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme services donnant droit à une pension de retraite. Traitements. — Professeurs en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre. Traitements	78,000 "	46,446 49	41,871 58	4,555 41
	59	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. — Collections et objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat. Acquisitions.	90,000 "	55,085 60	55,026 "	2 057 60
	60	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures; dépenses et frais divers	5,000 "	4,994 55	2,096 58	2,897 95
		Enseignement primaire.				
	61	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Traitements des inspecteurs principaux. Traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité des inspecteurs. — Frais du jury chargé de procéder à l'examen des aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal.	459,250 "	408,024 68	400,076 14	7,948 54
XIII.		A REPORTER. fr.	14,355,110 78	13,639,169 90	9,290,488 50	4,196,175 88

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,492,781 77	25,340 01	•	•	605,036 15	13,218 50	47,340 •	
3,306,225 25	143,834 07	•	•	44 45	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 52 de 3,464,725 francs a été diminué d'une somme de 14,620 francs 65 centimes, transférée à l'article 51 en exécution de l'article 4 de la loi du 23 août 1883, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
32,825 •	•	•	•	3,775 •	•	•	
101,496 •	•	•	•	1,504 •	•	•	
22,998 70	•	•	•	2,091 30	•	•	
32,687 77	3,311 45	•	•	78	•	•	
3,120 •	•	•	•	•	•	•	
46,424 99	21 50	•	•	31,535 51	•	•	
35,083 60	•	•	•	54,916 40	•	•	
4,904 53	•	•	•	5 47	•	•	
408,024 68	•	•	•	31,225 32	•	•	
13,486,662 27	172,507 63	•	•	728,062 38	13,218 50	47,340 •	

53

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	14,553,110 78	13,050,169 90	9,290,488 59	4,196,175 88
(XIII suite).		Enseignement primaire (suite).				
	62	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées	200,000	179,150 79	123,989 80	35,160 99
	65	Personnel des établissements normaux primaires, traitements et indemnités; traitements de disponibilité. — Dépenses imprévues	1,010,000	967,312 21	959,250 79	27,784 57
	64	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. — Frais d'administration, impressions, registres et dépenses diverses : 1° pour le service spécial de la direction générale de l'enseignement primaire; 2° pour les comités scolaires	45,000	32,494 45	15,291 32	16,499 63
	65	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales. — Amélioration et location des locaux et matériel des établissements normaux primaires. Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. — Bourses aux élèves des écoles normales; bourses de noviciat. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs a)	910,500	832,236 54	721,662	81,960 91
	66	Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes; indemnités aux professeurs; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de couture et de coupe de vêtements ainsi que d'économie domestique pour les maîtresses des écoles normales, les inspectrices déléguées et pour un certain nombre d'institutrices chargées de propager l'enseignement spécial de ces matières: frais d'organisation; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de travaux manuels. — Cours d'histoire pour les professeurs et les régents des écoles normales. — Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs et d'institutrices aux examens de professeurs ou de régente d'école normale; indemnités aux professeurs chargés de diriger les études; frais du jury d'examen et autres dépenses	81,000	"	"	"
	67	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impression relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime légal. — Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. —				
		A REPORTER. fr.	16,597,410 78	15,070,363 80	11,000,682 30	4,577,570 98

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'Art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
13,486,662 27		172,507 63	"	728,062 58	13,218 50	47,340 "	
179,150 79		"	"	20,849 21	"	"	
967,035 36		276 85	"	42,687 70	"	"	
31,790 95		703 50	"	10,505 55	"	"	
803,622 91		28,613 63	"	77,063 46	1,000 "	"	a) Par l'article 7 de la loi du 23 août 1883, <i>Moni- teur</i> du 29, n° 241, le libellé de l'article 63 est complété ainsi qu'il suit : Frais des conférences des instituteurs et des institutrices pour le 4 ^e trimestre 1884.
"		"	"	81,000 "	"	"	
15,468,262 28		202,101 61	"	960,168 39	14,218 50	47,340 "	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	16,597,410 78	15,670,363 89	11,090,682 30	4,377,579 98
XIII. (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	67 (suite).	Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions ou en disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement de diverses branches spéciales du programme des cours; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches	10,190,966 "	9,704,302 85	7,894,420 91	1,782,502 40
	68	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches soumises au régime légal; subsides aux communes Service annuel ordinaire des cours d'adultes; subsides aux communes — Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	1,670,000 "	1,594,019 67	1,152,308 85	432,668 22
	69	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences. Achat de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues	100,000 "	62,319 54	21,699 76	40,597 28
XIV.		Pharmacopée officielle.				
	70	Frais relatifs au travail de la revision de la pharmacopée officielle	1,300 "	1,300 "	1,300 "	"
XV.		Dépenses imprévues.				
	71	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 "	5,863 81	186 10	3,677 71
XVI.	72	Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux. (Exercice 1883, clos.) a)	4,760 86	"	"	"
	73	Frais de rédaction du 10 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen. (Exercice 1883, clos.) b)	770 "	770 "	"	770 "
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	28,571,207 64	27,036,939 76	20,160,597 02	6,637,795 68

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		PRÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,468,262 28		202,101 61	"	960,168 39	14,218 50	47,340 "	
9,676,023 40		27,379 45	"	458,656 97	28,006 18	"	
1,584,977 07		9,042 00	"	75,980 33	"	"	
62,207 04		22 50	"	37,680 40	"	"	
1,300 "		"	"	"	"	"	
3,863 81		"	"	2,020 46	115 73	"	
"		"	"	4,760 86	"	"	
770 "		"	"	"	"	"	
26,708,593 60		238,546 16	"	1,539,267 47	42,340 41	47,340 "	

a et b) Les crédits formant les articles 72 et 73 ont été alloués par l'article 1er de la loi du 23 août 1883, *Moniteur* du 29, n° 241.

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1883. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	10,373 94	10,363 30	o	10,363 30
		TOTAL du tableau VI du Budget général pour l'exercice 1884.	28,571,207 64	27,036,930 76	20,160,597 92	6,637,795 68
		TOTAUX. fr.	28,581,581 58	27,047,303 06	20,160,597 92	6,648,158 98

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
10,363 30	•	•	10 64	•	•	
26,798,593 60	238,546 16	•	1,539,267 47	42,340 •	47,340 •	
26,808,756 90	238,546 16	•	1,539,278 11	42,340 41	47,340 •	

Le tableau VI (Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 3 de la loi du 20 septembre 1884, *Moniteur* du 24, n° 268, à la somme de fr. 28,051,891 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 519,316 64

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1883 au Budget de l'exercice 1884, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 10,373 94

TOTAL fr. 28,581,581 58

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.	
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.					
		EXERCICE 1880.					
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1884, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a).</i>					
XII.		Dépenses se rapportant à des exercices clos.					
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.					
		<i>Canaux et rivières.</i>					
	110	Travaux d'entretien (divers exercices)	979 20	•	•	•	
		EXERCICE 1881.					
		<i>Report de l'exercice 1881 à l'exercice 1884 b).</i>					
XII.		§ 2. — CANAUX ET RIVIÈRES.					
	112	Travaux d'entretien (Exercices 1879 et 1880).	4,321 19	•	•	•	
		EXERCICE 1882.					
		<i>Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1884.</i>					
XIV.		Lettres et sciences.					
	59	Musée d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. — Loca- tion de maisons servant de succursales au musée . . . c).	1,650 06	1,650 06	•	1,650 06	
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils d).					
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.					
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	1,410 •	470 •	•	470 •	
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	72 •	72 •	•	72 •	
		SECTION 3. — PLANTATIONS.					
	35	Plantations nouvelles.	153 55	•	•	•	
		A REPORTER. fr.	3,285 01	2,192 00	•	2,192 06	

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
							a et b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, le 23 novembre 1884.
"		"	"	979 20	"	"	
"		"	"	"	4,321 19	"	
1,650 06		"	"	"	"	"	c) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 18 novembre 1884. d) Tous les transferts se rapportant au service des ponts et chaussées ont été approuvés par la Cour des Comptes le 23 novembre 1884.
470 "		"	"	"	940 "	"	
72 "		"	"	"	"	"	
"		"	"	"	153 55	"	
2,102 06		"	"	"	1,093 55	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des récépissés de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,285 61	2,192 06	"	2,192 06
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		—				
		EXERCICE 1882 (suite).				
		Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1884 (suite).				
XII.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exer- cices clos de 1881 et années antérieures.				
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSEES.				
		Canaux et rivières.				
	112	Travaux d'entretien (divers exercices)	57,195 94	"	"	"
		Ports, côtes, phares et fanaux.				
	110	Travaux d'entretien. (Exercice 1881.)	133 07	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1882	40,616 62	2,192 06	"	2,192 06
		EXERCICE 1883				
		Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1884.				
XVII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSEES.				
	86	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	20,833 89	14,468 90	114 38	15,985 12
	87	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	288 41	238 41	"	238 41
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	89	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	41,888 36	41,641 73	"	41,641 73
		SECTION 3. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DE BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS				
	90	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières.	42,500 19	36,262 06	10,092 10	26,169 06
	91	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	4,397 35	4,347 35	2,044 48	2,302 87
		A REPORTER fr.	100,908 20	96,958 45	12,250 96	84,338 09

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,192 06		•	•	•	1,093 55	•	
•		•	•	•	37,195 04	•	
•		•	•	•	135 07	•	
2,192 06		•	•	•	38,424 50	•	
14,099 50	369 40	•	•	•	6,364 99	•	
238 41	•	•	•	50 •	•	•	
41,641 73	•	•	•	•	246 65	•	
36,262 06	•	•	•	0,233 15	•	•	
4,347 35	•	•	•	50 •	•	•	
96,589 05	369 40	•	•	0,338 13	6,611 62	•	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	109,908 20	96,958 45	12,250 06	84,558 09
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		—				
		EXERCICE 1883 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1884 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS (suite).				
	92	Rivière et canal de l'Ourthe.	11,950 60	11,950 60	•	11,950 60
	97	Canal d'embranchement vers Hasselt.	1,980 75	1,980 75	1,980 75	»
	98	Sambre canalisée.	2,050 10	2,050 10	•	2,050 10
	99	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements. . .	7,670 90	7,550 90	7,550 90	•
	101	Canal de Mons à Condé.	10,885 05	10,885 05	17,240 99	2,656 06
	102	Canal de Pommerœul à Antoing.	2,958 77	2,958 77	•	2,958 77
	105	Lys.	1,861 01	1,861 01	1,488 80	372 21
	105	Canal de Roulers à la Lys.	986 42	986 42	888 04	97 48
	112	Plantations nouvelles.	117 28	117 28	•	117 28
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	114	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . .	4,000 •	3,589 60	3,589 60	•
XXIII		Liquidation de dépenses se rapportant aux exer- cices clos de 1882 et années antérieures.				
	146	Canaux et rivières. — Travaux d'entretien. (Exercices péri- més et clos.)	25,522 19	5,564 99	4,400 89	964 10
	150	Plantations nouvelles. — Travaux d'amélioration. (Exercice 1882, clos)	5 59	»	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1883	188,870 66	155,000 92	49,186 83	105,455 69

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

— *Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
96,589 05	569 40	*	0,538 13	6,611 62	*	
11,939 60	"	"	"	"	"	
1,089 75	"	"	"	"	"	
2,050 10	"	"	"	"	"	
7,530 90	"	"	340	"	"	
19,885 05	"	"	"	"	"	
2,938 77	"	"	"	"	"	
1,801 01	"	"	"	"	"	
986 42	"	"	"	"	"	
117 28	"	"	"	"	"	
3,589 60	"	"	410 40	"	"	
5,364 90	"	"	"	20,137 20	"	
"	"	"	"	3 50	"	
154,640 52	569 40	"	7,088 53	26,772 21	*	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
I.		EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000 *	21,000 "	21,000 "	"
	2	A. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts. 237,434 "	602,091 *	602,090 44	581,874 99	20,218 45
		B. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées et des mines. a) 564,657 "				
		<i>Matériel.</i>				
	3	A. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais de rédaction du catalogue de la bibliothèque centrale. 55,540 "	98,500 *	96,109 09	72,217 04	23,383 55
		B. Administration des ponts et chaussées et des mines 37,000 "				
		C. Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. 3,960 "				
		D. Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 2,000 "				
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	A. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires 3,500 "	30,500 *	26,354 17	19,901 17	6,453 "
		B. Administration des ponts et chaussées et des mines 26,800 "				
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département	30,000 *	29,050 "	22,750 "	6,300 "
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,000 *	6,380 37	5,862 31	496 15
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,000 "	6,405 "	3,515 "	2,890 "
A REPORTER. . . . fr.			798,891 *	787,479 07	727,120 51	59,738 15

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 .		"	"	"	"	"	
602,090 44		"	"	" 56	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 594,114 francs a été augmenté d'une somme de 7,977 francs, transférée de l'article 114, savoir : 1° 2,800 francs par arrêté royal du 22 décembre 1884; 2° 5,177 francs par arrêté royal du 30 du même mois. Ces arrêts ont été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 114.
95,600 50		508 50	"	2,300 91	"	"	
26,354 17		"	"	5,045 83	"	"	
20,050 .		"	"	050 .	"	"	
6,358 46		21 91	"	5,019 65	"	"	
6,405 .		"	"	505 .	"	"	
786,858 00		620 41	"	11,411 93	"	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	798,891	787,479 07	727,120 51	59,758 15
III.		Agriculture.				
	8	Indemnités pour bestiaux abattus a) (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 8 aux articles 9 et 11, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités)	247,500	81,653 60	58,500 65	42,900 95
	9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens mé- decins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	162,000	113,063 80	62,113 25	50,739 55
	10	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces.	101,500	101,445 74	59,007 75	62,438 01
	11	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supé- rieur et des commissions provinciales d'agriculture; sub- sidés pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bul- letin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxé- rique de Berne et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses b)	204,200	203,074 15	172,888 67	28,067 88
	12	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité	119,100	115,155 11	110,653 11	4,500
	13	Matériel des établissements d'enseignement agricole et hor- ticole; frais des commissions de surveillance et des jurys, bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . .	108,700	102,557 73	74,915 52	27,552 21
	14	Personnel du service des défrichements en Campine . . .	20,800	20,798 07	20,481 41	316 66
	15	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	20,000	10,952 58	8,485 14	11,467 44
	16	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance; traitements de dispo- nibilité	105,325	99,554 62	97,220 62	2,325
	17	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire.	57,800	57,798 91	50,377 82	7,421 09
IV.		Industrie.				
	18	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie	9,500	7,199 96	7,199 96	"
	19	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000	48,247	48,258	0
		A REPORTER. fr.	2,010,316	1,759,240 54	1,457,081 59	207,284 74

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESFANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LFS CRÉDITS.	
786,858 60	620 41	"	11,411 95	"	"	
81,500 60	535 "	"	165,804 40	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 8 de 230,000 francs a été diminué d'une somme de 2,500 francs transférée à l'article 11, par arrêté royal du 20 août 1885, pris en vertu d'une note figurant à la suite du premier de ces articles.
112,852 60	851 20	"	48,516 20	"	"	
101,445 74	"	"	54 26	"	"	
200,956 55	5,017 60	"	225 85	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 11 de 201,700 francs a été augmenté d'une somme de 2,500 francs transférée de l'article 8 par l'arrêté royal précité.
115,155 11	"	"	3,966 80	"	"	
102,267 75	70 "	"	6,562 27	"	"	
20,798 07	"	"	1 95	"	"	
19,952 58	"	"	47 42	"	"	
99,554 62	"	"	5,770 38	"	"	
57,798 91	"	"	1 09	"	"	
7,199 96	"	"	2,500 04	"	"	
48,247 "	"	"	6,753 "	"	"	
1,754,566 15	4,874 21	"	251,075 60	"	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,010,516	1,759,240 54	1,457,081 39	297,384 74
		Industrie (suite).				
	20	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspections, missions, dépenses diverses.	518,900	298,593 65	250,088 80	65,465 85
	21	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . .	21,450	19,741 52	16,976 27	2,699 25
	22	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . .	21,000	18,500	17,450	1,050
	23	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du recueil	8,000	6,291 92	5,499 02	2,792
	24	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du recueil des marques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	6,000	5,781 25	2,274 96	1,506 29
		Musée de l'industrie.				
	25	Traitement du personnel	27,500	26,249 52	25,757 86	401 66
	26	Laboratoire du Musée; publication du Bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux; chauffage, éclairage et menues dépenses	24,500	24,209 67	2,529 11	19,500 06
		Poids et mesures.				
	27	Traitements des vérificateurs	79,750	78,524 66	74,624 66	5,700
	28	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000	55,474 70	55,665 80	1,808 90
	29	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000	8,915 35	7,692 40	1,222 95
		Lettres et sciences.				
	30	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix				
		A REPORTER. fr.	2,505,016	2,279,212 58	1,871,641 17	595,521 70

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,754,566 13	4,874 21	"	251,075 06	"	"	
295,554 05	4,859 "	"	20,506 55	"	"	
19,675 52	65 80	"	1,708 68	"	"	
18,500 "	"	"	2,500 "	"	"	
6,291 92	"	"	1,708 08	"	"	
3,781 25	"	"	2,218 75	"	"	
26,249 52	"	"	1,050 48	"	"	
22,029 17	2,270 50	"	" 55	"	"	
78,324 66	"	"	1,425 54	"	"	
55,474 70	"	"	525 50	"	"	
8,915 55	"	"	3,084 65	"	"	
2,267,162 87	12,049 51	"	285,803 62	"	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	2,563,010 »	2,279,212 38	1,871,641 17	395,521 70
VI (suite).		Lettres et sciences (suite).				
	30 (suite).	quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés des pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	102,700 »	102,700 »	69,215 55	85,563 84
	31	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique	225,284 »	200,106 88	154,195 50	59,942 48
	32	Palais des Académies. — Traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	7,857 57	4,825 52	5,032 25
	33	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	58,600 »	46,184 88	42,947 58	1,757 50
	34	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	26,900 »	26,899 40	19,617 16	7,282 24
	35	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	89,100 »	89,099 67	87,966 67	1,133 »
	36	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 »	74,761 62	63,117 51	11,563 28
	37	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	71,800 »	71,440 »	64,977 14	6,462 86
	38	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée.	77,950 »	77,650 »	60,295 01	17,554 99
	39	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses du personnel, de matériel, de culture et de publication des annales de l'établissement	82,400 »	82,586 45	80,520 56	1,866 09
	40	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	64,700 »	59,941 54	56,491 54	5,450 »
	41	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 »	8,106 50	4,215 47	5,206 65
		A REPORTER. fr.	3,516,900 »	3,186,456 89	2,580,021 59	578,118 88

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
2,267,162 87	12,049 51	"	285,805 02	"	"	
154,777 37	7,922 05	"	"	"	"	
194,137 98	5,968 90	"	25,177 12	"	"	
7,837 37	"	"	992 45	"	"	
41,684 88	1,500 "	"	12,415 12	"	"	
26,899 40	"	"	" 60	"	"	
89,099 67	"	"	" 53	"	"	
74,682 62	79 "	"	958 58	"	"	
71,440 "	"	"	580 "	"	"	
77,650 "	"	"	"	"	"	
82,586 45	"	"	15 55	"	"	
59,041 54	"	"	4,758 46	"	"	
7,420 12	776 58	"	3 50	"	"	
3,158,140 47	28,296 42	"	330,463 11	"	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,516,900	3,186,450 89	2,580,021 59	578,118 88
VI (suite).		Lettres et sciences (suite).				
	42	Archives de l'État dans les provinces; personnel	59,450	55,760 47	55,266 47	500
	43	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc; inspection des archives communales	22,200	18,663 45	4,929 44	11,275 91
	44	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	3,500	3,499 06	3,499 06	»
VII.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	45	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens . . .	561,750	561,686 09	68,191 20	188,479 03
	46	Expositions générales des beaux-arts. Part de l'État dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	60,000	50,844	20,550	18,600
	47	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. — Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien	8,850	5,902 57	3,956 02	1,045 65
		A REPORTER. . . . fr.	4,032,650	3,682,800 55	2,742,215 67	798,019 47

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
5,158,140 47	28,296 42	"	530,463 11	"	"	
55,766 47	"	"	3,683 53	"	"	
16,205 35	2,458 10	"	3,536 35	"	"	
3,499 96	"	"	04	"	"	
256,670 32	105,016 67	"	63 01	"	"	
44,950 "	5,894 "	"	9,156 "	"	"	
5,902 57	"	"	2,947 45	"	"	
3 541,135 14	141,665 10	"	349,849 67	"	"	

TABLEAU VII — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre	
		REPORT. fr.	4,032,650 "	5,682,800 35	2,742,215 67	798,919 47	
VII		Beaux-arts (suite).					
(suite).		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>					
	48	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à cou- vrir les dépenses du personnel, du matériel et des acqui- sitions pour le musée ancien	113,285 "	113,285 "	113,285 "	"	
	49	Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'An- vers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médaillies et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art desti- nés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	292,000 "	291,800 "	179,481 55	111,818 45	
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>					
	50	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	35,300 "	35,200 65	33,265 88	750 "	
	51	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	145,544 "	111,685 48	55,506 42	75,804 06	
	52	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . .	21,250 "	20,899 80	20,549 80	"	
	53	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acqui- sitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collec- tion sigillographique.	39,400 "	35,917 50	25,178 59	12,738 71	
		<i>Monuments publics</i>					
	54	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 "	20,278 81	16,800 "	10,250 "	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>					
	55	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclu- sivement historique	86,000 "	85,590 46	26,606 67	8,595 59	
		A REPORTER fr.	4,840,420 "	4,406,361 81	3,190,689 58	1,016,876 08	

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,541,135 14	141,665 19	"	340,840 67	"	"	
115,285 "	"	"	"	"	"	
291,500 "	500 "	"	200 "	"	"	
34,015 88	1,285 75	"	37	"	"	
109,110 48	2,573 "	"	53,860 52	"	"	
20,549 80	550 "	"	350 20	"	"	
35,917 30	"	"	3,482 70	"	"	
27,050 "	2,226 81	"	45,723 19	"	"	
55,202 06	50,107 40	"	600 54	"	"	
4,207,565 66	108,796 15	"	434,067 10	"	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,840,429	4,406,361 81	5,190,689 58	1,016,876 08
		Beaux-arts (suite).				
VII (suite).	56	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	33,650	33,650	26,463 95	7,186 07
	57	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000	821 20	356	465 20
	58	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500	6,545 04	2,375 40	4,171 64
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	59	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	168,060	168,060	168,060	"
	60	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	76,558	76,558	76,558	"
	61	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	52,126	52,126	52,126	"
	62	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseils de perfectionnement des études musicales. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. Dépenses diverses.	154,000	155,768 19	42,091 84	63,299 55
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	63	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	4,500,000	4,299,099 45	2,579,865 82	1,907,722 45
	64	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	58,296 42	7,529 61	50,966 81
		A REPORTER. fr.	9,679,123	9,235,986 09	5,945,712 18	3,030,687 58

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
	4,207,565 66	108,796 15	"	434,067 19	"	"	
	53,850 "	"	"	"	"	"	
	821 20	"	"	5,178 80	"	"	
	6,545 04	"	"	804 96	150 "	"	
	168,060 "	"	"	"	"	"	
	76,358 "	"	"	"	"	"	
	52,126 "	"	"	"	"	"	
	105,391 19	48,377 "	"	231 81	"	"	
	4,287,586 25	12,413 18	"	" 57	"	"	
	38,296 42	"	"	2,493 58	210 "	"	
	8,976,399 76	259,586 33	"	442,770 91	360 "	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC LT JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	9,679,125	9,235,986 09	5,945,712 18	5,050,687 58
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	65	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. a)	605,700	605,015 79	440,409 51	156,514 48
	66	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	370,000	310,306 77	155,740 50	176,566 41
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.				
	67	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,128,300	2,019,577 31	809,201 87	1,196,532 49
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		Bassin de la Meuse.				
	68	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	122,000	80,455 56	14,118 60	66,314 06
	69	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000	"	"	"
	70	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	15,000	5,710 81	"	5,710 81
	71	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	13,500	13,500	11,384 89	2,115 11
	72	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	16,000	7,989 17	5,000	2,989 17
	73	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	5,000	2,993 49	2,604 14	299 35
	74	— — vers Hasselt.	8,000	7,996 19	7,106 57	789 62
	75	Sambre canalisée.	15,000	13,885 03	5,558 74	8,546 29
	76	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	20,000	19,906 57	5,000	14,906 57
		Bassin de l'Escaut.				
	77	Escaut	54,000	36,817 57	28,547 08	8,470 49
	78	Canal de Mons à Condé.	9,000	8,085 16	"	3,085 16
	79	— de Pommerœul à Antoing	11,500	11,184 98	8,591 45	2,793 53
	80	Lys.	14,500	12,500	10,652 55	1,847 65
	81	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	12,000	10,189 50	5,000	5,189 50
	82	— de Roulers à la Lys	3,000	2,655	"	2,655
		A REPORTER. . . fr.	13,112,025	12,402,528 79	7,458,277 54	4,601,021 97

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,976,599 70	259,586 35	"	442,776 91	360 "	"	
605,015 79	"	"	417 40	268 81	"	a) Le crédit primitif de l'article 65 de 600,000 francs a été augmenté d'une somme de 3,700 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 39, n° 241.
510,306 77	"	"	1,597 54	58,295 89	"	
2,005,734 50	15,642 95	"	67,507 49	41,415 20	"	
80,455 50	"	"	12,455 77	29,150 67	"	
"	"	"	12 56	14,987 64	"	
5,710 81	"	"	"	9,289 19	"	
15,500 "	"	"	"	"	"	
7,980 17	"	"	455 52	7,555 31	"	
2,995 49	"	"	6 51	"	"	
7,996 19	"	"	5 81	"	"	
15,885 05	"	"	1,114 97	"	"	
19,966 57	"	"	95 65	"	"	
36,817 57	"	"	16,881 15	501 50	"	
8,085 16	"	"	18 71	898 15	"	
11,184 98	"	"	4 65	310 59	"	
12,500 "	"	"	2,000 "	"	"	
10,189 50	"	"	1,810 50	"	"	
2,655 "	"	"	545 "	"	"	
12,120,209 51	275,229 28	"	547,281 68	162,812 55	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT fr.	13,112,023	12,402,528 79	7,458,277 54	4,691,021 97
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>				
	83	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	22,000	11,828 84	898 66	10,950 18
	84	— de Gand à Terneuzen	50,000	49,999 15	6,297 24	45,701 91
	85	Durme	14,000	"	"	"
	86	Dendre.	1,000	999 98	692 05	507 95
	87	Rupel.	16,000	"	"	"
	88	Dyle et Demer	21,000	19,802 55	5,086 66	14,715 87
	89	Nèthe inférieure.	"	"	"	"
		Bassin de l'Yser.				
	90	Yser	6,000	6,000 "	6,000 "	"
		<i>Plantations.</i>				
	91	Plantations nouvelles	25,000	14,735 26	6,246 "	8,489 26
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	92	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	55,000	50,595 19	14,875 27	15,684 92
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX				
	93	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	992,500	985,511 07	602,191 98	580,401 84
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	94	Port d'Ostende	87,500	21,464 "	6,250 "	15,254 "
	95	Port de Nieuport	85,000	67,867 50	5,000 "	58,521 67
	96	Côtes	155,400	118,925 16	18,579 49	100,557 12
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	97	Études de projets; frais de lever de plans, achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc ; frais d'adjudications	100,000	70,528 05	48,000 48	22,589 55
		A REPORTER. . . . fr.	14,722,825	13,798,585 52	8,158,175 57	5,561,956 92

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,120,200 51	273,220 28	"	547,281 68	162,812 55	.	
11,828 84	"	"	10,171 16	"	"	
40,900 15	"	"	" 85	"	"	
"	"	"	14,000 "	"	"	
999 98	"	"	" 02	"	"	
"	"	"	16,000 "	"	"	
10,802 55	"	"	1,197 47	"	"	
"	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
14,755 26	"	"	466 12	9,798 62	"	
50,560 10	55 "	"	4,404 81	"	"	
982,593 82	717 25	"	9,063 89	125 04	"	
21,464 "	"	"	54,251 "	11,585 "	"	
65,521 67	4,545 85	"	17,132 50	"	"	
118,916 61	8 55	"	36,474 84	"	"	
70,500 05	158 02	"	28,971 95	500 "	"	
13,520,111 59	278,473 93	"	730,416 29	184,821 10	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	14,722,825	15,798,585 52	8,158,175 57	5,561,056 92
VIII (suite)		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	98	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,056,775	1,045,245 08	952,004 17	90,840 91
	99	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,166,250	1,151,981 64	979,352 56	150,646 58
	100	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	30,000	29,576 60	15,806 60	15,570 »
		SECTION 7. — SERVICES DES BATIMENS CIVILS.				
	101	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	89,050	89,049 85	81,728 28	7,521 55
	102	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel; fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000	7,927 68	7,581 42	546 26
		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL.				
IX.	103	Personnel du conseil des mines. — Traitements, frais de route	41,570	55,595 57	50,545 57	5,050 »
	104	Matériel	1,640	1,639 65	1,238 00	400 75
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.				
	105	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	551,550	551,062 26	295,452 55	55,609 95
	106	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	9,401 50	9,541 50	60 »
	107	Confection de la carte générale des mines	20,000	19,999 84	16,770 85	5,228 99
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	108	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance, et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000	44,997 50	107 50	44,890 »
		A REPORTER. fr.	17,522,458	16,540,860 47	10,546,002 85	5,715,001 10

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
13,520,111 59		278,473 95	"	739,416 29	184,821 19	"	
1,042,845 08		400 "	"	13,529 92	"	"	
1,129,899 14		2,082 50	"	54,268 36	"	"	
20,376 60		"	"	623 40	"	"	
89,049 85		"	"	" 17	"	"	
7,927 68		"	"	72 32	"	"	
53,593 57		"	"	7,976 63	"	"	
1,659 65		"	"	" 35	"	"	
531,062 26		"	"	287 74	"	"	
9,401 50		"	"	598 50	"	"	
19,999 84		"	"	" 16	"	"	
44,997 50		"	"	2 50	"	"	
16,259,004 04		280,956 43	"	790,776 34	184,821 19	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,522,458	16,540,860 47	10,540,002 85	5,713,901 19
IX (suite).		Mines (suite).				
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	109	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	15,000	11,339 33	5,370 40	5,968 95
X.		SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	110	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,500	420	300	129
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	111	Frais de route et de séjour.	500	261	92	160
	112	Publication du recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900	3,460	985	2,475
XI.		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	113	Frais de déplacement des membres et dépenses accessoires .	1,500	470 21	76	394 21
		Traitements de disponibilité.				
	114	A. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés B. Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés de l'administration des ponts et chaussées et des mines Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 114 à l'article 2 (personnel).	22,239	22,238 75	22,176 25	62 50
XII.		Dépenses imprévues.				
	115	Dépenses imprévues non libellées au Budget	12,900	12,844 03	11,008 99	1,855 04
XIII.	116	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart	17,000	11,000	9,190	1,810
		A REPORTER. fr.	17,600,797	16,602,902 79	10,595,201 47	5,726,744 89

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
16,250,004 04		280,956 45	•	796,776 54	184,821 19	•	
11,339 33		•	•	3,660 65	•	•	
429 •		•	•	1,071 •	•	•	
261 •		•	•	59 •	•	•	
3,460 •		•	•	4,440 •	•	•	
470 21		•	•	1,020 79	•	•	
22,258 73		•	•	• 27	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 114 de 30,216 francs a été diminué d'une somme de 7,977 francs transférée à l'article 2, savoir : 1° 2,800 francs, par arrêté royal du 22 décembre 1884; 2° 5,177 francs par arrêté royal du 30 du même mois. Ces arrêtés ont été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 114.
12,844 05		•	•	55 97	•	•	
11,000 •		•	•	6,000 •	•	•	
16,321,046 36		280,956 45	•	815,073 02	184,821 10	•	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885, jusqu'au 31 octobre
XIV.		REPORT. fr.	17,600,797	16,602,902 79	10,595,201 47	5,726,744 89
		Liquidation de dépenses se rapportant aux exer- cices périmés de 1880 et antérieurs et aux exer- cices clos de 1881, 1882 et 1883 a).				
	117	§ 1 ^{er} . Administration centrale. — Honoraires des avocats. (Exercice clos.)	1,975	1,975	"	1,975
	118	§ 2. Lettres et sciences. — Contributions foncières afférentes aux maisons louées pour le service de la carte géologique et du musée d'histoire naturelle. (Exercice 1883, clos.)	386 70	386 70	"	"
	119	§ 3. Ponts et chaussées. — Routes. — Travaux d'améliora- tion. Cession de terrains. (Exercices périmés)	1,514 10	1,514 10	"	"
	120	Bâtiments civils. — Contributions foncières et autres im- positions sur le revenu cadastral. (Exercice clos)	3,075	4,583 88	"	4,583 88
	121	Service des canaux et rivières. — Entretien ordinaire et ex- traordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et ri- vières. (Exercice clos.)	3,814 84	3,814 55	"	3,814 55
	122	Travaux d'amélioration des canaux et rivières. — Canal de raccordement à Gand. (Exercice 1883, clos.)	2,600	2,600	"	2,600
	123	Port de Blankenberghe. (Exercice 1883, clos.)	6,109	6,109	"	6,109
	124	Côte de Blankenberghe. (Exercice 1883, clos.)	101,700	101,525 04	"	101,525 04
	125	Sambre canalisée. (Exercice 1883, clos)	112 71	112 71	"	112 71
	126	Canal de Charleroi à Bruxelles. (Exercice 1882, clos.)	125 50	125 50	"	125 50
	127	Travaux d'entretien des ports, côtes, phares et fanaux. — Port et phare d'Ostende. (Exercice 1883, clos.)	958 56	958 56	"	958 56
	128	Frais d'études et d'adjudications. (Exercices clos.)	514 25	514 25	"	514 25
	129	Dépenses imprévues. (Exercice 1883, clos.)	258 88	258 88	"	258 88
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,726,521 52	16,727,560 74	10,595,201 47	5,849,502 04
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1880. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité.)	979 20	"	"	"
		— 1881. —	4,521 10	"	"	"
		— 1882. —	40,616 62	2,192 06	"	2,192 06
		— 1883. —	188,870 66	155,000 92	49,186 83	105,453 69
		Total des transferts des exercices précédents	234,787 67	157,201 98	49,186 83	107,645 75
		Total du tableau VII du Budget général pour l'exercice 1884.	17,726,521 52	16,727,560 74	10,595,201 47	5,849,502 04
		TOTAUX. fr.	17,961,508 99	16,884,562 72	10,644,588 50	5,956,947 79

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
16,521,946 50	280,956 43	•	815,073 02	184,821 10	•	
1,975 •	•	•	•	•	•	a) Les crédits formant les articles 117 à 129 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 211.
•	386 70	•	•	•	•	
•	1,514 10	•	•	•	•	
4,583 88	•	•	1,001 12	•	•	
5,814 55	•	•	• 29	•	•	
2,600 •	•	•	•	•	•	
6,109 •	•	•	•	•	•	
101,525 04	•	•	174 96	•	•	
112 71	•	•	•	•	•	
125 50	•	•	•	•	•	
958 56	•	•	•	•	•	
514 23	•	•	•	•	•	
258 88	•	•	•	•	•	
16,444,503 51	282,857 23	•	814,359 50	184,821 19	•	
•	•	•	979 20	•	•	
•	•	•	•	4,521 19	•	
2,192 06	•	•	•	38,424 56	•	
154,640 52	369 40	•	7,088 53	26,772 21	•	
156,832 58	369 40	•	8,067 73	69,517 96	•	
16,444,503 51	282,857 23	•	814,359 50	184,821 19	•	
16,601,556 09	283,220 63	•	822,407 12	254,359 15	•	

Le tableau VII (Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 3 de la loi du 20 septembre 1884, *Moniteur* du 24, n° 268, à la somme de fr. 17,597,007 •

À Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 120,424 52

2° Les parties d'allocation transférées des Budgets des exercices 1880, 1881, 1882 et 1883 au Budget de l'exercice 1884, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840, sur la comptabilité de l'État 234,787 67

TOTAL fr. 17,961,308 99

TABLEAU VIII. — — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a)				
		EXERCICE 1880.				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Chemins de fer.				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	09	Primes d'économie et de régularité	4,375 40	"	"	"
V		Postes et télégraphes.				
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES				
	90	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	2 20	"	"	"
VI.		Marine.				
	97	Traction et matériel.	658 90	648 90	"	"
XII.		Dépenses se rapportant à des exercices clos.				
		§ 4. — CHEMINS DE FER.				
		Transports.				
	122	Pertes et avaries (divers exercices)	12 "	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1880	5,048 50	648 90	"	"
		EXERCICE 1881.				
		<i>Reports de l'exercice 1881 à l'exercice 1884.</i>				
IV.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	70	Primes d'économie et de régularité	9,330 20	"	"	"
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	78	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	568 40	199 87	"	199 87
		A REPORTER. - . . . fr.	9,808 60	100 87	"	100 87

DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
							a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 25 novembre 1884.
"	"	"	"	4,575 40	"	"	
"	"	"	"	2 20	"	"	
"	648 90	"	"	10 "	"	"	
"	"	"	"	12 "	"	"	
"	648 90	"	"	4,599 60	"	"	
"	"	"	"	"	9,330 20	"	
199 87	"	"	"	"	368 53	"	
199 87	"	"	"	"	9,698 73	"	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	9,898 60	199 87	"	199 87
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		—				
		EXERCICE 1881 (suite).				
		Reports de l'exercice 1881 à l'exercice 1884 (suite).				
V.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	92	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	7 10	"	"	"
VI.		Marine.				
	96	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	72 30	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1881 fr.	9,978 "	199 87	"	199 87
		EXERCICE 1882.				
		Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1884.				
IV.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	68	Primes d'économie et de régularité	10,597 35	662 10	"	662 10
	70	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	79,478 96	66,769 76	"	66,769 76
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	76	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	2,226 69	1,335 21	"	1,335 21
XII.		Liquidation de dépenses se rapportant à l'exercice clos 1881 et années antérieures.				
		§ 4. — CHEMINS DE FER.				
		Transports.				
	130	Pertes et avaries. (Exercices 1876 à 1881).	1,638 02	1,638 02	"	1,638 02
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1882. fr.	93,741 02	70,405 09	"	70,405 09

DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
109 87		"	"	"	0,698 73	"	
"		"	"	"	7 10	"	
"		"	"	"	72 30	"	
109 87		"	"	"	9,778 15	"	
062 10		"	"	"	9,755 25	"	
66,769 76		"	"	12,709 20	"	"	
1,335 21		"	"	"	801 48	"	
1,638 02		"	"	"	"	"	
70,405 09		"	"	12,709 20	10,626 73	"	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
II.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		—				
		EXERCICE 1883.				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1884.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.				
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	45,000 »	41,823 86	•	41,823 86
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyer de locaux.	7,247 28	5,503 17	2,430 07	1,157 10
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	19	Primes d'économie et de régularité.	1,718 50	1,097 50	695 30	402 20
III.	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	114,692 65	95,002 96	55,494 74	39,508 22
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Frais d'exploitation	11,615 96	4,452 29	382 95	4,060 34
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	151,951 09	29,604 49	•	29,604 49
		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . .	8,012 50	7,067 50	5,761 50	1,506 •
		SECTION 2. — POSTES.				
	56	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concession- naires ou entrepreneurs de lignes régulières de naviga- tion transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de ré- gularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>crédit non limitatif</i>)	109,866 66	94,691 66	•	94,691 66
	57	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (<i>crédit non limitatif</i>).	46 65	•	•	•
	38	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	2,728 26	1,528 26	1,214 88	515 58
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	42	Entretien	500 •	•	•	•
A REPORTER. fr			453,370 55	278,951 69	65,985 44	212,066 25

DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
41,823 86	"	"	"	3,176 14	"	"	
3,893 17	"	"	"	3,654 11	"	"	
1,097 50	"	"	"	"	621 "	"	
95,002 06	"	"	"	19,689 69	"	"	
4,452 29	"	"	"	7,163 67	"	"	
29,694 49	"	"	"	97,243 10	5,013 50	"	
7,067 50	"	"	"	945 "	"	"	
94,691 66	"	"	"	15,175 "	"	"	
"	"	"	"	46 65	"	"	
1,528 26	"	"	"	"	1,200 "	"	
"	"	"	"	"	500 "	"	
278,951 69	"	"	"	147,093 36	7,334 50	"	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	433,579 55	278,931 09	63,985 44	212,966 25
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite). —				
		EXERCICE 1883 (SUITE).				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1884 (suite).</i>				
IV.		Marine.				
	48	Traction et matériel	9,806 20	9,403 12	1,321 02	8,081 50
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à l'exercice clos 1882 et années antérieures.				
	55	Chemins de fer. — Transports. — Pertes et avaries . . .	4,832 60	»	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885	448,018 44	288,354 81	67,307 06	221,047 75
		EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET				
1.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	167,850 »	167,846 88	164,266 88	5,583 »
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	9,500 »	5,974 75	4,541 00	1,033 15
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service a)	41,100 »	41,091 63	40,841 63	250 »
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et ré- parations de meubles, chauffage, éclairage, menues dé- penses	85,000 »	76,955 »	51,285 22	25,669 78
	6	Honoraires des avocats du Département.	30,000 »	25,000 »	21,250 »	5,750 »
		(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, sui- vant les besoins du service)				
		A REPORTER. . . . fr.	354,450 »	337,868 26	302,985 33	34,882 93

DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOËS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS	
278,951 69		•	•	147,093 36	7,334 50	•	
9,403 12		•	•	403 08	•	•	
•		•	•	4,852 69	•	•	
288,354 81		•	•	152,320 13	7,334 50	•	
21,000 •		•	•	•	•	•	
167,846 88		•	•	3 12	•	•	
5,974 75		•	•	3,525 25	•	•	
41,091 63		•	•	8 37	•	•	
76,955 •		•	•	8,045 •	•	•	
25,000 •		•	•	5,000 •	•	•	
337,868 26		•	•	16,581 74	•	•	

a) Le crédit primitif de l'article 4 de 41,000 francs, a été augmenté d'une somme de 100 francs, par l'article 1^{er} de la loi du 25 août 1885, *Moniteur* du 29, n° 241.

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	554,450	557,868 26	502,985 55	54,882 95
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	581,512 81	581,512 81	540,459 12	252,053 00
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	186,420	181,068 15	94,524 76	80,543 57
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	1,006,000	618,659 50	498,279 65	120,559 67
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	40,000	40,000	"
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	52,000	52,000	29,046	2,854
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	6,000	1,947 20	1,731 25	216 04
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	1,554,098 66	1,554,098 66	865,187 25	608,911 45
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	9,687,900	9,500,427 49	5,950,579 24	5,570,048 25
	15	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,542,100	5,542,097 94	5,542,059 14	"
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,972,795	2,887,185 46	1,597,059 57	1,288,035 90
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	1,470,512 57	1,470,488 20	845,162 85	625,253 75
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,931,500	10,850,918 11	5,517,157 05	5,555,771 06
	19	Primes d'économie et de régularité	547,800	544,524 84	5,585 75	541,141 09
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,202,000	5,744,155 45	5,080,556 71	652,458 85
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	14,311,200	15,021,140 52	6,245,641 82	6,775,140 22
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	8,757,585 57	8,757,558 74	5,051,899	5,705,051 26
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux	5,947,875	5,846,508 91	5,472,672	2,575,856 91
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	390,000	588,917 68	97,051 55	291,687 51
	25	Frais d'exploitation	2,121,000	1,956,025 46	1,425,888 42	552,072 64
	26	Camionnage	1,800,000	1,777,586 80	1,475,765 05	503,825 75
		A REPORTER. . . . fr.	72,222,749 21	69,414,440 05	40,262,687 07	20,150,002 10

DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
337,868 26	"	"	16,581 74	"	"	
581,512 81	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 568,015 francs, a été augmenté d'une somme de 15,497 francs 81 centimes, transférée des articles 17 et 22 par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1 ^{re} fr. 10,036 57 c ^{ts} , le 2 avril 1885; 2 ^e 1,875 francs, le 16 avril; 3 ^e fr. 97 30, le 21 avril; 4 ^e fr. 634 25 c ^{ts} , le 6 mai; 5 ^e fr. 97 30 c ^{ts} , le 9 juin, et 6 ^e fr. 719 59 c ^{ts} , le 6 juillet.
181,068 15	"	"	5,551 87	"	"	
618,659 50	"	"	386,257 37	1,105 55	"	
40,090 "	"	"	"	"	"	
51,900 "	100 "	"	"	"	"	
1,947 20	"	"	4,052 71	"	"	
1,534,098 66	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 15 de 1,423,690 francs a été augmenté d'une somme de 410,408 francs 66 centimes, transférée des articles 17 et 22, par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1 ^{re} fr. 87,120 35 c ^{ts} , le 2 avril 1885; 2 ^e 151 francs, le 16 avril; 3 ^e fr. 22,459 85 c ^{ts} , le 21 avril; 4 ^e fr. 612 50, le 6 juillet, et 5 ^e 75 francs, le 5 octobre.
9,500,427 40	"	"	187,472 51	"	"	
5,542,050 14	58 80	"	2 06	"	"	
2,886,875 27	508 10	"	79,265 54	6,546 20	"	
1,470,416 58	71 62	"	24 17	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 17 de 1,496,870 francs a été augmenté d'une somme de 75 fr., transférée de l'article 22 par décision ministérielle du 15 octobre 1885, et diminué d'une somme de fr. 26,432 65 c ^{ts} , transférée aux articles 7, 15 et 29, par deux dépêches ministérielles, savoir : 1 ^{re} fr. 2,225 50 c ^{ts} , le 16 avril 1885, et 2 ^e fr. 24,209 15 c ^{ts} , le 21 du même mois.
10,850,908 11	10 "	"	78,061 89	2,520 "	"	
544,524 84	"	"	"	5,275 16	"	
5,732,975 56	11,179 87	"	457,844 57	"	"	
13,020,782 04	558 48	"	1,265,944 99	26,114 49	"	
8,756,950 26	408 48	"	246 65	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 22 de 8,870,490 francs a été diminué d'une somme de fr. 112,904 65 c ^{ts} transférée aux articles 7, 15, 17 et 29, par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1 ^{re} fr. 109,551 29 c ^{ts} , le 2 avril 1885; 2 ^e fr. 651 25 c ^{ts} , le 6 mai; 3 ^e fr. 97 50 c ^{ts} , le 9 juin; 4 ^e fr. 1,531 89 c ^{ts} , le 6 juillet; 5 ^e fr. 1,594 90 c ^{ts} , le 5 octobre, et 6 ^e 75 francs, le 15 octobre.
5,846,508 91	"	"	101,566 09	"	"	
588,718 06	199 02	"	1,082 52	"	"	
1,955,961 06	62 40	"	164,926 54	50 "	"	
1,777,586 80	"	"	22,415 20	"	"	
69,401,689 17	12,756 86	"	2,768,804 "	59,409 18	"	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	72,222,740 21	60,414,446 03	40,262,687 07	20,159,002 10
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 4. — TRANSPORTS (suite).				
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650,000 "	622,554 52	411,174 56	211,079 76
	28	Redevances aux compagnies	30,000 "	20,590 97	12,447 90	8,145 07
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES				
III.	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	1,700,125 79	1,700,125 79	1,002,226 44	607,899 35
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	82,120 "	80,827 13	55,580 87	27,246 26
		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	92,416 12	92,392 55	30,784 77	61,607 78
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	94,500 "	95,546 50	42,757 85	50,788 65
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 "	129,960 84	96,525 69	35,435 15
		SECTION 2. — POSTES				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	5,155,742 95	3,155,741 38	1,021,837 29	2,115,904 09
	35	— — des facteurs et autres agents subalternes d)	5,642,129 "	5,641,944 87	2,054,917 61	1,587,027 26
	36	Transport des dépêches.	548,540 "	546,490 98	312,915 88	255,588 57
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	715,000 "	604,775 25	247,638 19	555,614 10
	38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 "	27,269 78	25,711 97	1,557 81
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	780,820 "	749,854 09	507,550 12	382,242 99
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	3,250 "	2,319 81	"	2,319 81
		A REPORTER. . . . fr.	83,878,705 05	80,862,849 29	45,942,754 21	54,905,256 75

DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884

Payements effectués par année et par article du Budget

TOTAL	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	À annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 3 de la loi sur la comp- tabilité	excédent LES CREDITS	
60,401,680 17	12,756 86	•	2,768,894 •	39,409 18	•	
622,254 32	00 •	•	•	27,445 68	•	
20,500 97	•	•	0,409 03	•	•	
1,700,125 70	•	•	•	•	•	a) Le credit primitif de l'article 29 de 1,684,770 francs a été augmenté d'une somme de fr 15,335 79 c ^t , transférée des articles 17 et 22 par diverses dépêches ministérielles, savoir fr 12,176 39 c ^t , le 2 avril 1885, 2 ^e fr 197 50 c ^t , le 16 avril, 3 ^e fr 1,662 le 21 avril, et 4 ^e fr 1,319 90 c ^t , le 6 octobre
80,827 15	•	•	1,992 87	•	•	
02,392 55	•	•	33 57	•	•	b) Le credit primitif de l'article 31 de 83,684 francs a été augmenté d'une somme de fr 9,088 12 c ^t , transférée des articles 54 et 41, par diverses dépêches ministérielles, savoir 1 ^{er} fr 4,320 79 c ^t , le 2 avril 1885, 2 ^e fr 3,238 33 c ^t , le 21 avril, 3 ^e 1,504 francs, le 9 septembre, et diminué d'une somme de 556 francs, transférée à l'article 41 par deux dépêches ministérielles, savoir 1 ^{er} 130 francs, le 21 mai 1885, et 2 ^e 206 francs, le 16 juillet
95,546 50	•	•	1,045 50	•	•	
120,060 84	•	•	41,461 16	•	•	
5,135,741 38	•	•	1 55	•	•	c) Le credit primitif de l'article 54 de 3,144 818 francs, a été augmenté d'une somme de fr 8,501 21 c ^t , transférée de l'article 41 par deux dépêches ministérielles, savoir 1 ^{er} fr 8,001 21 c ^t , le 9 septembre 1885, 2 ^e 500 francs, le 5 octobre, et diminué d'une somme de fr 17,576 28 c ^t par diverses dépêches ministérielles, savoir 1 ^{er} fr 4 320 79 c ^t , le 2 avril 1885, 2 ^e fr 3,709 16 c ^t , le 8 avril, 3 ^e fr 3,208 33 c ^t , le 21 avril, 4 ^e 5,985 francs, le 6 mai, et 5 ^e 300 francs, le 21 mai
5,641,944 87	•	•	184 15	•	•	
546,302 45	197 53	•	1,840 02	•	•	d) Le credit primitif de l'article 35 de 3,622,129 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241
605,252 20	1,522 96	•	18,447 71	91,777 04	•	
27,269 78	•	•	•	•	17,269 78	
749,775 11	80 98	•	22,577 80	8,388 02	•	
2,319 81	•	•	930 10	•	•	
30,847,990 96	14,858 33	•	2,866,105 62	167,019 02	17,269 78	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	85,878,705 05	80,862,849 29	45,942,734 21	34,905,256 75
III (suite).		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	2,033,703 95	2,033,339 85	653,747 57	1,399,792 48
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. b)	1,024,100 »	1,017,460 56	474,443 25	542,946 31
	43	Entretien	374,351 »	283,620 52	190,068 08	92,703 04
IV.	44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne (Les crédits portés aux articles 31, 33 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »
		Marine.				
	45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	867,386 »	851,805 85	815,306 72	38,499 15
	46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	182,800 »	180,564 84	51,712 52	148,852 52
	47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,400,000 »	1,546,861 93	614,957 77	931,004 16
V.	48	Subsides	56,155 »	55,049 17	11,432 97	43,616 20
	49	Traction et matériel.	969,904 »	966,932 96	780,919 45	178,166 98
		Comité du contentieux.				
	50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	3,445 60	617 »	2,828 60
	51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	67,000 »	65,144 79	54,797 77	30,547 02
VI.	52	Pensions: premier terme	22,200 »	14,766 91	12,176 16	2,580 67
		VIII.				
	53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	20,325 »	27,850 »	10,760 »	11,090 »
		IX.				
	54	Dépenses imprévues non libellées au Budget. c)	227,575 57	227,279 47	15,857 80	213,410 72
		A REPORTER. fr.	91,159,205 57	88,138,200 54	49,578,130 85	38,543,063 58

DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
80,847,990 06	14,858 33	"	2,866,105 62	167,019 92	17,269 78	
2,032,559 83	"	"	104 10	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 41 de 2,003,361 francs a été augmenté: A d'une somme de 30,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241; B d'une somme de fr. 10,348 16 c ^{ts} , transférée des articles 31 et 34 par diverses dépenses ministérielles, savoir: 1 ^{re} fr. 3,709 16 c ^{ts} , le 8 avril 1885; 2 ^e 5,983 francs, le 6 mai; 3 ^e 450 francs, le 21 mai; et 4 ^e 206 francs le 16 juillet; — et diminuée d'une somme de fr. 10,005 21 c ^{ts} , transférée aux articles 31 et 34 par deux dépenses ministérielles, savoir: 1 ^{re} fr. 9,305 21 c ^{ts} le 9 septembre 1885; 2 ^e 500 francs, le 5 octobre 1885.
1,017,589 56	80 "	"	6,650 44	"	"	
283,451 12	180 20	"	87,872 29	2,838 39	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 42 de 1,006,500 francs a été augmenté d'une somme de 17,600 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
851,805 85	"	"	15,580 15	"	"	
180,564 84	"	"	2,235 16	"	"	
1,546,861 93	"	"	"	"	140,861 93	
55,049 17	"	"	1,105 85	"	"	
965,086 41	1,866 55	"	2,076 94	874 10	"	
3,445 00	"	"	1,554 40	"	"	
65,144 70	"	"	1,855 21	"	"	
14,756 85	10 08	"	7,433 09	"	"	
27,850 "	"	"	1,475 "	"	"	
227,277 52	1 95	"	295 90	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 54 de 15,750 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 211,825 37 c ^{ts} par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
88,121,194 43	17,006 11	"	2,994,384 13	170,752 41	104,131 71	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	01,130,205 37	88,158,200 54	40,578,130 85	58,545,065 58
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exer- cices périmés de 1880 et antérieurs et aux exer- cices clos de 1881, 1882 et 1883.				
	55	Chemins de fer. — Transports; camionnage. (Exercices périmés et clos.) a)	44,285 63	42,285 68	"	42,285 68
	56	Chemins de fer. — Transports; pertes et avaries. (Exercice 1880, périmé.)	1,381 26	1,381 26	"	1,381 26
	57	Comité du contentieux. (Exercice 1885, clos)	800 "	800 "	"	700 "
	58	Pensions. — Premier terme. (Exercice 1885, clos.)	105 67	105 67	"	105 67
	59	Dépenses imprévues. (Exercices clos.)	911 82	911 82	"	911 82
	60	Remboursement à la compagnie de Braine-le-Comte à Gand de la moitié des taxes afférentes aux transports faits ou qui auraient dû être faits en service sur cette ligne, de 1867 à 1884	1,000,000 "	600,000 "	"	600,000 "
	61	TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	92,186,687 80	88,783,682 97	40,578,130 85	59,188,440 01
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1880. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	5,048 50	648 90	"	"
		— 1881. —	9,978 "	199 87	"	199 87
		— 1882. —	95,741 02	70,405 09	"	70,405 09
		— 1883. —	448,018 44	288,554 81	67,307 06	221,047 75
		TOTAL des transferts des exercices précédents	558,785 90	359,008 67	67,307 06	291,652 71
		TOTAL du tableau VIII du Budget général pour l'exercice 1884.	92,186,687 80	88,783,682 97	40,578,130 85	59,188,446 01
		TOTAUX. fr.	92,745,475 76	89,143,291 64	40,645,457 01	59,480,098 72

DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
88,121,194 43	17,006 11	"	2,994,584 15	170,752 41	164,131 71	
43,285 08	"	"	2,000 "	"	"	a) Les crédits formant les articles 55 à 60 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
1,581 26	"	"	"	"	"	
700 "	100 "	"	"	"	"	
105 67	"	"	"	"	"	
911 82	"	"	"	"	"	
600,000 "	"	"	"	400,000 "	"	
88,766,576 86	17,106 11	"	2,990,584 15	570,752 41	104,131 71	
"	648 00	"	4,399 60	"	"	
190 87	"	"	"	9,778 13	"	
70,405 09	"	"	12,709 20	10,626 73	"	
288,554 81	"	"	152,529 15	7,354 50	"	
358,959 77	648 00	"	169,437 93	27,759 36	"	
88,766,576 86	17,106 11	"	2,990,584 15	570,752 41	104,131 71	
89,125,556 63	17,755 01	"	3,165,822 06	598,491 77	164,131 71	

Le tableau VIII (Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes) du Budget général pour l'exercice 1884, a été fixé par l'article 3 de la loi du 20 septembre 1884, *Moniteur* du 24, n° 268, à la somme de fr. 90,850,680 .

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires de 1,327,007 80

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1880, 1881, 1882 et 1883, au Budget de l'exercice 1884, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État 556,785 96

TOTAL fr. 92,743,473 76

TABLEAU IX. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1882.				
		<i>Report de l'exercice 1882 à l'exercice 1884, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	362 70	355 45	•	355 45
		EXERCICE 1883.				
		<i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1884.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	3,994 02	3,964 08	358 09	3,606 89
	13	— — de la cavalerie	6,753 04	2,794 56	2,152 05	602 51
	14	— — de l'artillerie	7,630 25	7,587 16	4,197 47	3,389 69
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	50 •	50 •	•	50 •
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Renouvellement de la buffetterie et du harnachement. . .	15 •	14 70	•	14 70
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1883 fr	18,442 31	14,411 40	6,687 01	7,723 79
		EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I ^{er}		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 •	199,085 13	198,828 45	1,156 68
	5	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 •	15,901 34	6,660 •	9,309 34
		A REPORTER. . . . fr.	237,000 •	236,976 47	226,497 45	10,466 02

DE LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
355 45	"	"	7 25	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, le 7 novembre 1884.
5,964 98	"	"	29 04	"	"	
2,704 56	"	"	57 01	5,901 44	"	
7,587 16	"	"	43 00	"	"	
50 "	"	"	"	"	"	
14 70	"	"	" 30	"	"	
14,411 40	"	"	129 47	5,901 44	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
190,985 13	"	"	14 87	"	"	
15,078 34	13 "	"	8 66	"	"	
256,963 47	13 "	"	23 53	"	"	

TABLEAU IX. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	257,000	250,076 47	320,407 45	10,466 02
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	4	Matériel a)	85,000	85,000	63,223 61	21,776 39
	5	Dépôt de la Guerre et institut cartographique militaire . .	200,000	200,000	166,204 78	33,795 22
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général b)	816,800	808,540 51	"	808,540 51
	7	— — des provinces et des places . c)	271,640	270,955 62	"	270,955 62
	8	— du service de l'intendance d)	255,130	254,625 16	"	254,625 16
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitements des officiers de santé.	507,600	507,262 20	"	507,262 20
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. e)	765,200	764,341 56	123,205 82	641,155 54
	11	Service pharmaceutique. f)	249,000	248,040 21	190,891 75	58,048 48
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie.	14,567,800	14,550,715 70	668,064 88	13,667,798 21
	13	— — de la cavalerie	5,800,500	5,780,574 65	91,525 62	5,688,715 57
	14	— — de l'artillerie.	5,552,400	5,516,129 81	90,914 62	5,216,065 40
	15	— — du génie g)	1,528,900	1,524,562 18	24,821 52	1,209,740 86
	16	— — du bataillon d'administration . . h) (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	659,900	659,251 16	11,562 82	647,868 54
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . i)	220,500	225,120 17	"	225,120 17
	18	Dépenses d'administration	44,000	44,838 27	27,046 50	16,891 68
		A REPORTER. fr	28,948,070	28,866,422 65	1,694,550 24	27,168,614 26

DE LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
256,965 47		15 "	"	25 53	"	"	
85,000 "		"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 1 de 65,000 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs par l'article 2 de la loi du 3 février 1885, <i>Moniteur</i> du 6, n° 37.
200,000 "		"	"	"	"	"	
808,340 51		"	"	8,459 49	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 6 de 896,800 francs, a été diminué d'une somme de 80,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
270,955 62		"	"	684 38	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 7 de 270,040 francs, a été augmenté d'une somme de 1,000 francs, par l'article 2 de la susdite loi.
254,625 16		"	"	504 84	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 8 de 258,950 francs, a été diminué d'une somme de 3,800 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi susmentionnée.
507,262 20		"	"	337 71	"	"	
764,341 56		"	"	858 64	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 10 de 700,200 francs, a été augmenté d'une somme de 65,000 francs, par l'article 2 de la même loi.
248,940 21		"	"	59 79	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 11 de 191,000 francs, a été augmenté d'une somme de 58,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
14,536,765 00	2,952 70	"	"	13,098 61	14 985 60	"	
5,780,240 90	133 64	"	"	12,527 12	7,508 25	"	
5,515,980 02	149 79	"	"	15,044 47	1,225 72	"	
1,324,562 18	"	"	"	4,337 82	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 13 de 1,318,900 francs, a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, par l'article 2 de la loi susmentionnée.
659,251 16	"	"	"	668 84	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 16 de 679,900 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
225,129 17	"	"	"	1,170 83	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 17 de 232,100 francs, a été diminué d'une somme de 5,800 francs, par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
44,858 27	"	"	"	61 75	"	"	
28,863,175 50	3,249 13	"	"	57,857 80	25,809 57	"	

TABLEAU IX. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	28,948,070	28,866,422 65	1,694,559 24	27,168,614 26
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,375	66,575	1,200	65,175
	20	Matériel de l'artillerie	1,502,450	1,502,450	729,144 21	575,505 79
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie. a)	1,550,000	1,550,000	1,152,927 05	595,854 45
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande b)	7,280,000	7,264,437 58	699,809 08	6,564,628 50
	23	Fourrages en nature c)	3,957,940	3,840,351 15	49,978 50	5,790,372 85
	24	Casernement des hommes	767,700	766,467 44	476,512 00	290,155 55
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	104,000	101,060 91	4,798 56	98,262 55
	26	Frais de route et de séjour. d)	150,000	149,912 35	9,606	140,506 55
	27	Transports généraux	100,000	96 856 10	61,066 64	35,749 50
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde e)	206,000	199,874 02	118,212 64	81,661 58
	29	Remonte f)	1,512,700	1,510,482 58	814,252 58	496,250
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	50	Traitements divers et honoraires g)	155,000	129,590 79	1,828 75	124,462 04
	51	Frais de représentation h)	16,000	15,252 10	1,952 10	15,500
X.		Pensions et secours.				
	52	Pensions et secours i)	156,460	156,459 14	28,672 57	127,615 68
XI.		Dépenses imprévues.				
	55	Dépenses imprévues non libellées au Budget. j)	41,105	40,125 08	14,638 60	25,486 48
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère de la Guerre fr.	46,075,800	45,835,896 67	5,858,938 59	59,987,177 56

DE LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
28,865,175 50	3,249 13	.	57,857 80	23,809 57	.	
60,375 .	.	.	.	.	.	
1,502,450 .	.	.	.	.	.	
1,520,761 40	3,238 54	.	.	.	.	a) Le credit primitif de l'article 21 de 1.470,000 francs a été augmenté d'une somme de 60,000 francs par l'article 2 de la loi du 3 février 1885, <i>Moniteur</i> du 6, n° 37
7,264,437 58	.	.	15,562 02	.	.	b) Le credit primitif de l'article 22 de 7.240,000 francs a été augmenté d'une somme de 40,000 francs par l'article 2 de la même loi.
3,840,351 15	.	.	117,588 85	.	.	c) Le credit primitif de l'article 23 de 4,744 400 francs, a été diminué d'une somme de 786,460 francs, savoir : 1° 786,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi prémentionnée, 2° 460 francs, par l'article 4 de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29 n° 241
766,467 44	.	.	1,232 56	.	.	d) Le credit primitif de l'article 26 de 110,000 francs, a été augmenté d'une somme de 40,000 francs, par l'article 2 de la loi du 3 février 1885, <i>Moniteur</i> du 6, n° 37
101,060 91	.	.	2,950 09	.	.	e) Le credit primitif de l'article 28 de 118,000 francs, a été augmenté d'une somme de 86,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée
149,912 35	.	.	87 65	.	.	f) Le credit primitif de l'article 29 de 832,700 francs, a été augmenté d'une somme de 480,000 francs, par l'article 2 de la susdite loi.
96,815 94	20 16	.	3,163 90	.	.	
199,874 02	.	.	6,125 98	.	.	
1,310,482 58	.	.	2,217 42	.	.	
126,290 79	3,100 .	.	5,609 21	.	.	g) Le credit primitif de l'article 30 de 145,000 francs a été diminué d'une somme de 10,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi prémentionnée.
15,232 10	.	.	747 90	.	.	h) Le credit primitif de l'article 31 de 20,000 francs, a été diminué d'une somme de 4,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la même loi.
168,286 25	172 80	.	. 80	.	.	i) Le credit primitif de l'article 32 de 135,000 francs, a été augmenté d'une somme de 21,460 francs, savoir : 1° 21,000 francs, par l'article 2 de la loi susmentionnée ; 2° 460 francs, par l'article 4 de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241
40,125 08	.	.	970 92	.	.	j) Le credit primitif de l'article 33 de 15,106 francs, a été augmenté d'une somme de 26,000 francs, par l'article 2 de la loi du 3 février 1885, <i>Moniteur</i> du 6, n° 37.
45,826,115 95	9,780 72	.	214,023 76	23,809 57	.	

TABLEAU IX. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 3 octobre
		RÉCAPITULATION				
		Transferts de l'exercice 1882. (Art. 50 de la loi de compa- bilité)	562 70	355 45	"	355 45
		— 1885 — —	18,442 51	14,411 40	6,687 61	7,725 79
		Total des transferts des exercices précédents	18,805 01	14,766 85	6,687 61	8,079 24
		Total du tableau IX du Budget général pour l'exercice 1884.	46,073,800	45,835,896 07	5,838,938 39	59,087,177 56
		TOTAUX fr.	46,092,605 01	45,850,663 52	5,845,626	59,095,256 80

DE LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
355 45	"	"	7 25	"	"	
14,411 40	"	"	120 47	3,901 44	"	
14,766 85	"	"	156 72	3,901 44	"	
45,826,115 95	9,780 72	"	214,095 76	25,809 57	"	
45,840,882 80	9,780 72	"	214,250 48	27,711 01	"	

Le tableau IX (Ministère de la Guerre) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 150, à la somme de fr. 46.075,800 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices précédents au Budget de l'exercice 1884, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 18,805 01

TOTAL fr. 46,092,605 01

TABLEAU X. — CORPS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique		Traitement et solde de la gendarmerie — Dépenses diverses.	5,530,500	5,426,463 20	2,579,606 14	845,444 43

DE LA GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,423,140 57		3,322 60	.	104,036 74	.	.	

Le tableau X (Gendarmerie) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 130, à la somme de fr.

3,530,500 .

TABLEAU XI. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	"
	2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	864,700	864,609 06	826,683 06	38,016 "
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	78,829 96	77,206 94	44,813 04	30,236 52
	4	Frais de tournées	10,000	5,102 03	4,056 35	1,065 70
	5	Matériel b)	329,800	329,531 85	272,458 48	57,073 37
	6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	4,200	4,200	"
	7	Service de la Monnaie	16,100	8,787 70	5,406 70	2,951 "
	8	Documents statistiques	18,000	17,998 94	17,506 44	492 50
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	9	Traitements des agents du Trésor	170,000	169,423 95	165,823 95	5,600 "
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	48,000	48,000	45,000	2,100 "
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	11	Surveillance générale — Traitements	465,550	425,444 26	172,423 38	253,020 88
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	702,950	692,722 85	282,026 95	410,695 92
	13	Traitements fixes	2,159,000	2,086,336 56	864,728 99	1,221,507 57
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,270,700	2,284,048 47	16,205 86	2,267,842 61
	15	Service des douanes et de la recherche maritime . . . c)	4,866,325	4,864,907 89	1,970,716 38	2,894,191 51
	16	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	12,800	12,790 80	5,553 25	7,466 55
	17	Suppléments de traitement.	260,225	257,457	63,440	173,938
	18	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	72,000	46,748 56	10,658 62	27,089 94
		A REPORTER. fr	12,549,979 96	12,196,295 86	4,802,370 41	7,391,267 87

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
864,609 06	"	"	" 94	"	"	
75,049 56	2,157 58	"	1,625 02	"	"	a) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, le crédit primitif de l'article 5, de 75,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 5,829 96 et, destinée à pourvoir au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883, ainsi que pour couvrir les dépenses de 1884.
5,102 05	"	"	4,697 95	"	"	
529,531 85	"	"	268 15	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	
8,357 70	450 "	"	7,512 50	"	"	
17,998 04	"	"	1 06	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 5 de 394,300 francs a été augmenté d'une somme de 5,500 francs, par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
169,423 95	"	"	576 07	"	"	
48,000 "	"	"	"	"	"	
425,444 26	"	"	30,905 74	"	"	
692,722 85	"	"	10,227 15	"	"	
2,086,256 56	"	"	52,765 44	"	"	
2,284,048 47	"	"	"	"	13,548 47	
4,864,907 89	"	"	1,417 11	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 15 de 4,824,325 francs, a été augmenté d'une somme de 42,000 par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
12,799 80	"	"	" 20	"	"	
237,587 "	50 "	"	22,788 "	"	"	
46,748 56	"	"	25,251 44	"	"	
12,193,658 28	2,057 58	"	167,032 57	"	13,548 47	

TABLEAU XI. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	12,349,979 96	12,196,295 86	4,802,370 41	7,591,267 87
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	19	Frais de bureau et de tournées	94,580 *	82,260 *	46,448 *	35,812 *
	20	Indemnités, primes et dépenses diverses	541,200 *	495,022 57	72,007 75	422,831 64
	21	Police douanière.	5,000 *	4,099 57	5,475 *	1,524 57
	22	Matériel	201,425 *	176,518 71	28,238 77	148,137 04
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	499,360 *	499,520 59	251,356 70	247,963 09
	24	— — du domaine	132,445 *	119,244 17	56,469 04	62,775 15
	25	— — forestier	402,480 *	402,568 50	197,806 47	202,632 12
	26	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,370,000 *	1,311,122 55	1,428 93	1,509,693 40
	27	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	72,000 *	75,729 77	30,269 51	43,460 46
	28	Matériel a)	56,057 50	55,018 58	45,115 89	11,904 69
	29	Dépenses du domaine b)	122,851 20	77,987 96	20,261 44	57,725 52
	30	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 *	9,496 98	500 *	9,196 98
	31	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limi- tatif)	1,500 *	2 81	*	2 81
V.		Pensions et secours.				
	32	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 *	27,596 19	24,582 53	3,013 66
	33	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	14,000 *	14,000 *	13,700 *	500 *
VI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 *	7,426 55	7,210 87	213 15
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère des Finances.	13,928,858 46	15,552,410 83	5,599,042 09	9,048,432 71

DES FINANCES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,195,658 28	2,657 58	"	167,032 57	"	13,548 47	
82,260 "	"	"	12,320 "	"	"	
494,859 57	183 "	"	46,177 63	"	"	
4,999 57	"	"	" 43	"	"	
176,575 81	142 90	"	24,906 20	"	"	
499,520 59	"	"	39 61	"	"	
119,244 17	"	"	13,200 85	"	"	
400,438 56	1,950 "	"	111 41	"	"	
1,511,122 35	"	"	58,877 67	"	"	
75,729 77	"	"	"	"	1,729 77	
55,01 8 58	"	"	1,038 72	"	"	
77,987 96	"	"	20,986 86	25,856 58	"	a) Le crédit primitif de l'article 28 de 55,800 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 257 50 c ^t , par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
9,406 98	"	"	11,514 02	9,189 "	"	b) Le crédit primitif de l'article 29 de 122,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 851 20 c ^t , par l'article 1 ^{er} de la loi susmentionnée.
2 81	"	"	1,497 19	"	"	
27,596 19	"	"	403 81	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
7,424 "	2 55	"	573 45	"	"	
15,547,494 80	4,916 05	"	558,480 49	53,045 58	15,078 24	

Le tableau XI (Ministère des Finances) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 130, à la somme de fr. 15,874,440 "

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 54,418 46

TOTAL. fr. 15,928,858 46

TABLEAU XII. — NON-VALEURS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885, jusqu'au 31 octobre
EXERCICE 1884. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-valeurs sur la contribution foncière	200,000	258,374 61	1,240 02	257,154 59
	2	— — — — — personnelle	250,000	556,500 11	4,155 74	552,544 57
	5	— — — — — sur le droit de patente	100,000	144,287 49	2,182 82	142,104 67
	4	— — — — — sur les redevances des mines	10,000	5,184 42	"	5,184 42
	5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mention- nés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	6,000	7,440 95	"	7,440 95
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers	225,000	551,485 90	104,720 04	246,756 86
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. a)	600,215 55	584,096 54	100,570 64	480,955 74
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non de- nommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	54,565 54	54,225 54	159 80
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	5,548 25	575 03	2,775 22
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	250,000	160,559 95	160,559 95	"
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	12,195 52	12,195 52	"
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr			1,683,715 55	1,896,514 88	420,210 50	1,472,814 62

ET REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
238,574 61		"	"	"	"	38,574 61	
550,500 11		"	"	"	"	100,500 11	
144,987 40		"	"	"	"	44,987 40	
5,184 42		"	"	6,815 58	"	"	
7,440 05		"	"	"	"	1,440 05	
551,485 00		"	"	"	"	126,485 00	
581,506 58	5,480 00	"	"	15,217 21	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 600,000 francs. a été augmenté d'une somme de fr. 213 55 c ^{ts} , par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
54,565 54	"	"	"	"	"	53,565 54	
5,348 25	"	"	"	"	"	1,848 25	
160,350 05	"	"	"	89,660 05	"	"	
12,105 52	"	"	"	27,806 48	"	"	
1,895,024 02	5,480 00	"	"	159,499 52	"	352,300 65	

Le tableau XII (Non-Valeurs et Remboursements) du Budget général pour l'exercice 1884, a été fixé
par l'article 1^{er} de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 150, à la somme de fr. 1,683,500 "

À y ajouter un crédit supplémentaire de 213 55

TOTAL fr. 1,683,713 55

EXERCICE 1884. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

TABLEAUX.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
		ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
				En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre
II	Dette publique	100,610,445 24	90,596,702 50	84,554,120 87	15,014,683 97
III	Dotations	4,806,240 .	4,686,566 54	4,424,764 55	261,206 15
IV	Ministère de la Justice	15,654,412 80	15,729,491 95	11,243,072 48	4,437,322 85
V	— des Affaires Étrangères	2,455,576 84	2,358,501 99	2,007,562 75	358,926 69
VI	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	28,581,581 58	27,047,505 06	20,160,597 92	8,648,158 98
VII	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,961,508 99	16,884,562 72	10,044,588 50	5,956,947 79
VIII	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	92,745,475 76	89,143,291 64	40,645,457 91	59,480,098 72
IX	— de la Guerre	46,092,005 01	45,850,665 52	5,845,626 .	59,095,256 80
X	Corps de la Gendarmerie	5,550,500 .	5,426,465 20	2,579,006 14	843,444 45
XI	Ministère des Finances	15,928,858 46	15,552,410 85	5,599,042 09	9,048,452 71
XII	Non-Valours et Remboursements	1,685,715 55	1,806,514 88	420,210 50	1,472,814 62
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	530,028,714 25	522,172,562 06	197,124,519 29	124,597,515 00

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
92,568,804 84		27,987 75	"	1,184,809 17	44,486 58	215,705 10	
4,685,970 68		595 80	"	119,675 46	"	"	
15,680,395 35		49,096 60	"	291,280 45	17,000 "	585,359 56	
2,346,289 42		12,012 57	"	50,274 85	27,000 "	"	
26,808,756 90		238,546 16	"	1,559,278 11	42,540 41	47,540	
16,601,356 09		285,226 65	"	822,407 12	254,359 15	"	
80,125,536 65		17,755 01	"	3,165,822 06	598,491 77	164,151 71	
45,840,882 80		9,780 72	"	214,250 48	27,711 01	"	
3,423,140 57		3,522 60	"	104,056 74	"	"	
15,547,494 80		4,916 05	"	358,480 40	53,045 38	15,078 24	
1,895,024 92		5,489 96	"	159,499 52	"	352,300 65	
321,521,632 98		650,729 98	"	7,989,852 25	1,044,414 50	1,177,915 28	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1884, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

TABLEAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1884.	
		1884.	1885.	EN PLUS.	EN MOINS.
II.	Dette publique	99,596,792 59	97,466,804 14	2,129,988 45	"
III.	Dotations	4,086,566 54	4,741,050 91	"	55,084 37
IV.	Ministère de la Justice.	15,729,491 95	15,547,351 18	182,140 75	"
V.	— des Affaires Étrangères.	2,558,501 09	2,519,413 11	58,888 88	"
VI.	— de l'Intérieur et de l'Instruction pu- blique	27,047,505 06	21,559,984 95	5,707,518 13	"
VII.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,884,562 72	25,640,551 71	"	8,755,968 99
VIII.	— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	89,145,291 64	90,007,405 05	"	864,111 39
IX.	— de la Guerre.	45,850,565 52	45,588,798 18	461,805 34	"
X.	Corps de la Gendarmerie	3,426,465 26	3,416,479 59	9,985 87	"
XI.	Ministère des Finances	15,552,410 83	15,590,155 36	162,255 47	"
XII.	Non-Valeurs et Remboursements	1,896,514 88	2,099,063 52	"	202,548 64
	TOTAUX.	322,172,562 96	321,557,655 46	8,092,440 89	7,877,715 39
EN PLUS A L'EXERCICE 1884.				814,727 50	

TABLEAU LITT. X.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1883 INCLUSIVEMENT.

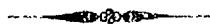


TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1831	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1832	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833	86,057,982 "	"	54,005 48	"	86,092,585 48
1834	84,270,578 "	"	521,359 35	10,000,000 "	94,600,817 55
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,709 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,508,056 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1838	94,006,536 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,420,195 "
1839	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 05	170,775,074 27
1841	101,464,464 "	"	59,052 02	"	101,505,516 92
1842	103,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1843	109,050,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1844	100,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 02	6,886,541 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	480,001 00	528,005 56	115,831,076 65
1847	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1851	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,590 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,565 13
1856	132,608,540 "	1,204,000 "	125,248 05	5,108,865 86	137,194,654 49
1857	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 02	726,651 15	144,905,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,354,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1861	149,029,190 "	1,029,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	956,758 41	52,410,581 65	202,557,900 07
1869	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,034 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1871	178,529,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,666,975 54
1872	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1873	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	320,045,149 51
1874	220,645,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875	245,052,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	340,737,029 54
1878	260,555,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 50	369,584,800 49
1879	264,455,260 "	"	8,103,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880	275,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881	289,508,659 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	368,745,209 65
1882	290,647,709 "	"	7,471,222 09	128,875,555 45	452,994,467 14
1883	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,115 85	452,645,437 22
	8,197,715,152 59	145,104,585 55	245,580,112 48	1,455,374,955 21	10,010,785,585 83
	8,342,819,518 14				

CLOS DE 1850 A 1885 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,353 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,915 99	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
160,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
120,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 40	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,120,289 28	"	
140,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 50	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,660,549 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,041 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,590,461 95	1,704,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
450,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
10,284,608,887 17	51,608,611 16	206,455,912 50	
264,825,501 54			

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						R ESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non insuffisantes des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830 (4 ^{me} trimestre).	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1832.	a) 151,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,397,401 81	"	164,397,401 81
1833.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1834.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,595 77	1,690,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1836.	88,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,034 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,701,842 58	13,617,439 14	58,142 25	"	117,167,425 97	"	117,167,425 97
1842.	105,566,962 81	3,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,355,572 01	11,168,433 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 38	8,200,513 59	565,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,195,870 65	13,185,567 64	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,655,103 81	5,566,095 66	534,255 64	"	117,755,454 11	350,555 00	117,755,454 11
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	653,069 65	336,535 60	120,051,045 85	320,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,050 16	4,797,745 12	169,014 04	320,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 83	527,456 21	134,091,885 48	2,623,149 25	131,468,736 23
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	423,591 17	2,623,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	132,466,656 19
1854.	125,240,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	136,406,665 43	1,449,181 75	134,957,483 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 32	1,645,625 55	138,590,475 79
1856.	133,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	135,956,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,616,720 52
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,952 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,437 10	142,544,414 90
1859.	136,642,607 28	14,524,290 29	843,877 35	2,521,437 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	138,642,436 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,779,737 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,370 15	1,551,735 46	148,735,634 67
1862.	145,176,590 67	6,317,509 60	504,026 05	1,551,735 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 73	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,468 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,579 75	1,009,590 64	158,017,374 12	1,051,919 64	157,965,454 48
1865.	154,244,540 16	7,278,931 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,570,256 91	9,563,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,395 16	1,594,855 98	168,680,539 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,155,748 16	174,300,826 61
1868.	r) 171,530,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,155,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,381 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,655,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,053,662 98	815,800 55	2,655,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,134,132 50
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,642,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,463,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,832 88
1874.	256,417,401 80	8,409,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,593,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,385 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1878.	260,599,515 25	7,552,585 74	1,954,316 45	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 15
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,972,614 24
1880.	278,818,549 04	10,557,250 49	1,361,593 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,590,744 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,169,643 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,285,459 28	669,894 14	320,615,565 14
1883.	522,870,816 47	5,255,632 04	1,865,289 41	669,894 14	328,650,652 06	950,574 55	327,700,077 51
	8,516,006,927 55	417,546,201 07	57,691,228 81	60,276,578 19	8,851,520,825 60	61,206,952 74	8,770,313,872 86

CLOS DE 1830 A 1885 INCLUSIVEMENT (SUITE) — DEPENSES.

SERVICES SPECIALS		TOTAL	FAITS REALISES		Excedents	Observations.
CREDITS rattachés à l'exercice		DES PREVISIONS de dépenses	DEPENSES résultant des services faits	DE CREDITS à annuler		
o		27,981,168 79	27,981,168 79			a) Apres deduction de fr 37,546,340 74 c ^{ts} pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du titre du 15 novembre 1831, lesquelles ont été considérées comme non avenues
" "		115,806,850 65	112,413,965 31	3,392,885 34		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 21 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
" "		164,393,401 81	158,500,918 95	5,892,482 86		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
" "		94,149,853 35	91,904,974 94	2,244,878 39		d) Non compris fr 103,102 60 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux (pacté la Banque de Belgique)
10,000,000		98,874,000 45	96,513,600 96	2,360,399 47		e) Y compris 270,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
b) 1,400,000		89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,549 32		f) Y compris fr 114,682 66 c ^{ts} , même objet que ci dessus
c) 15,574,165 74		101,509,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		g) Y compris 100,000 francs, comme ci dessus
10,000,000		105,226,105 69	103,551,751 64	1,674,353 05		h) Y compris 25,000 francs, comme ci dessus
25,778,055 70		123,571,992 78	120,198,578 44	3,373,414 34		i) Non compris fr 22,636 34 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
15,896,897 40		128,889,912 85	124,196,508 51	4,693,404 34		j) Non compris fr 4 37 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
65,074,257 65		168,658,685 21	163,914,370 95	4,744,312 26		k) Non compris fr 0 51 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
" "		117,467,425 97	114,976,556 11	2,490,869 86		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 201 25 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1831, en vertu de l'article 70 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
25,278,995 17		152,568,405 61	129,375,909 88	2,094,495 75		m) Non compris fr 120,55 18 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
e) 1,699,765 61		121,989,489 56	119,555,950 33	2,433,539 23		n) Non compris fr 2,000 507 50 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
54,636,000 "		201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		o) Non compris fr 5 80 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
f) 21,552,566 85		156,224,705 56	154,589,540 89	1,635,165 67		p) Non compris fr 560 86 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
" "		124,116,868 52	122,732,999 29	1,383,869 23		q) Non compris fr 1 005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux
g) 5,768,642 11		128,985,574 98	127,072,374 99	1,913,201 99		r) Apres deduction d'une somme de fr 601,319 65 c ^{ts} portée antérieurement sur les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits existent encore au 1 ^{er} janvier 1836
h) 8,924,490 68		140,577,546 49	135,000,193 57	5,577,353 92		s) Non compris fr 1 250 10 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
" "		115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,006 26		t) Non compris fr 8,6 11 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,559,755 29		122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		u) Non compris fr 47,386 81 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
" "		121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		v) Non compris fr 107,163 71 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,568 99		155,809,105 22	151,848,564 95	3,960,540 27		w) Non compris fr 2412 45 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,969,827 76		157,458,401 95	154,510,907 41	2,947,493 54		x) Non compris fr 4,810 74 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
9,656,500 56		144,613,782 24	145,172,211 02	555,428 78		y) Non compris fr 28,259 01 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
10,561,522 01		148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		z) Non compris fr 77,076 52 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
" "		155,857,819 25	149,727,641 92	6,130,177 33		aa) Non compris fr 51 677,936 59 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr 41,283 85 02 c ^{ts} par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875
8,878,878 91		150,508,628 12	144,745,005 56	5,763,623 56		bb) Non compris fr 910,909 68 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
5,610,495 66		146,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 00		cc) Non compris fr 18,470 02 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,515,494 69		177,111,886 26	172,859,679 67	4,252,206 59		dd) Non compris fr 15,811 24 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
16,144,607 42		162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,566 02		ee) Non compris fr 27,674 87 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
" "		166,413,642 15	165,451,569 51	982,072 64		ff) Non compris fr 17,075 15 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
17,657,007 78		168,413,642 15	165,451,569 51	2,965,775 14		gg) Non compris fr 138,455 19 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
27,751,039 51		180,278,160 55	177,082,280 60	3,196,279 95		hh) Non compris fr 64,279,519 16 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux
55,965,945 01		191,765,615 65	187,0 2,522 17	4,701,291 66		
52,507,450 69		190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		
52,051,825 01		195,295,155 05	188,795,736 71	6,499,418 32		
" "		206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,793 07		
37,724,704 85		196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 37		
21,903,608 68		198,565,694 82	191,920,940 52	6,644,754 30		
19,225,511 50		207,766,906 92	199,655,875 76	8,111,031 16		
27,596,688 95		227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93		
25,065,874 15		241,568,865 54	258,191,225 11	10,627,642 23		
45,024,116 81		255,754,558 35	251,974,512 80	3,780,045 55		
51,086,552 17		554,245,429 11	550,898,578 60	3,346,850 52		
154,141,616 24		566,192,571 25	561,642,754 68	4,549,816 57		
60,599,200 54		596,990,205 65	592,222,405 21	4,767,799 42		
45,164,484 58		293,651,355 14	294,555,925 86	884,573 68		
44,586,603 24		300,955,656 06	306,075,145 99	5,119,481 97		
124,618,774 20		312,078,927 28	349,427,757 90	37,348,831 69		
85,552,952 14		340,005,157 40	345,659,016 07	5,653,861 55		
70,052,543 17		387,687,521 21	382,908,428 75	4,779,092 46		
90,898,774 97						
99,490,430 45		406,638,774 40	402,528,405 96	4,110,368 44		
106,625,652 87		427,244,215 01	422,949,551 05	4,294,663 96		
85,065,072 49		412,794,150	406,422,707 95	6,371,442 05		
1,683,589,420 41		10,455,003,293 27	10,254,401,002 65	199,592,290 62		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
1830 (4 ^e trimestre).	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	"
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,461,505 97	158,500,918 95	"
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,603 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 "	96,701,537 76	96,515,600 96	"
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,520 54
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	10,818,965 47	15,374,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07
1859.	99,788,816 92	108,299,511 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,565 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	50,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"
1862.	104,558,497 10	106,095,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 90	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 99	"
1867.	115,544,560 72	125,805,732 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,040 29
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,994 76	558,547 70
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,050,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"
1874.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	162,675,052 50	145,172,277 02	"
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	140,727,649 92	2,158,526 41
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,201,158 91	9,582,210 90
1878.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57	144,745,005 56	16,019,598 52
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77
1880.	155,612,571 17	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61	159,025,577 52	12,751,801 27
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,402,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54
1882.	161,110,559 51	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52	177,082,280 60	11,785,118 22
1883.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99
1884.	164,249,550 74	155,715,678 89	17,264,923 25	52,507,450 69	181,514,254 97	186,225,129 58	10,555,651 85
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25
1887.	172,071,932 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,405 41	191,920,940 52	5,806,746 52
1889.	185,201,172 59	172,239,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"
1871.	207,705,092 90	204,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60
1872.	215,552,689 40	190,888,160 65	26,587,748 50	51,086,532 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1873.	227,028,529 52	216,736,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 67	559,898,578 60	10,271,766 96
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05
1875.	245,977,557 67	247,958,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 65	549,555,925 86	5,554,402 08
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 90	"
1878.	260,249,695 41	269,844,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	"
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	590,801,815 57	545,659,016 67	"
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,204,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	"
1881.	296,777,625 06	501,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	492,528,405 96	"
1882.	501,112,055 94	516,525,816 16	155,534,865 90	106,025,652 87	456,506,919 84	422,949,551 05	"
1883.	505,105,767 55	521,557,635 46	151,875,158 15	85,065,072 40	454,970,925 48	406,422,707 95	"
	8,489,887,240 15	8,449,589,950 68	1,794,721,047 02	1,805,020,012 07	10,284,608,887 17	10,254,401,002 65	189,821,957 75
							40,500,

DE 1850 A 1885 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	311,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,050,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,359 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,743,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,072,812 86	59,052 02	"	"	15,033,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,024,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,553,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,095 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,250 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,507,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,046,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
5,115,555 "	"	59,721,849 79	"	42,857,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,760,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	
149,515,657 28	508,517,004 67	518,615,400 62	520,592,217 21	290,184,552 69	
280 47	10,298,505 95		30,207,884 52		

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 305,935,128 31
et pour les ressources extraordinaires, à 44,087,003 79

ENSEMBLE. fr. 350,022,132 10

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice montent à fr. 322,172,362 96
et les dépenses pour des services spéciaux à 39,526,942 75

ENSEMBLE. fr. 361,699,305 71

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 11,677,173 61

Mais comme l'exercice 1883 a laissé un excédent de recette de
fr. 30,207,884 52 c° qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 30,207,884 52

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1884, présente un excédent de
recette de fr. 18,530,710 91

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1884.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1884, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	11,537,806 35
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de	18,550,710 91

DIFFÉRENCE. fr. 30,068,577 46

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	1,336,551 27	"	
	{ Enregistrement et domaines	"	112,453 36	
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	12,562 27	"	
	{ Travaux publics	"	2,073,898 53	
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	"	73,576 30	
	{ Prisons	60,908 37	"	
	{ Trésorerie générale, etc.	"	37,467 48	
<i>Remboursements</i>	{ Contributions directes, etc.	5,452 94	"	
	{ Enregistrement et domaines	"	166,808 47	
	{ Prisons	120,376 47	"	
	{ Trésorerie générale, etc.	"	217,658 96	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	48,143 81	
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)		"	349,750 35	
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	237,540 22	
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes)		113 60	"	
		1,555,764 92	3,517,295 48	
RESTE en diminution de recette fr.				1,761,528 56

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.				
<i>Dette publique</i>		215,705 10	"	
<i>Ministère de la Justice</i>		510,226 28	"	
— des Affaires Étrangères		57,232 50	"	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique		566,656 64	"	
— de l'Agriculture, etc.		129,424 32	"	
— des Chemins de fer, etc.		1,491,139 51	"	
<i>Corps de la Gendarmerie</i>		"	"	
<i>Ministère des Finances</i>		69,496 70	"	
<i>Non-Valeurs et Remboursements</i>		352,514 20	"	
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 4,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 7,990,202 45 c ^a ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	a) 3,990,202 45	
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1881 à 1884, et dont le transfert à l'exercice 1885 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	1,044,414 30	
Excédent de recettes de l'exercice 1883		"	30,207,884 52	
		3,392,395 25	35,242,501 27	
RESTE en augmentation de dépense. fr.				31,850,106 02

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1884. 30,068,577 46

a; Y compris fr. 350 20 annulés sur dépenses ordonnancées à charge du Budget extraordinaire de 1884.

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1885, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1885, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1885 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 319,861,190	,
<i>Dépenses</i> , à	319,403,295	,
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTE. . . fr.		<u>457,895</u> ,

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit des ventes de biens domaniaux	630,000	,
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584	,
3° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877).	3,159,300	,
4° Produit des annuités cédées à la Caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 23 octobre 1884	12,324,153	63
5° Produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1873 et recouvrées avant le 1 ^{er} janvier 1885	1,398,189	90
A REPORTER. . . . fr.	17,682,227	53

REPORT. fr. 17,682,227 53

6° Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. % autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883.) — Partie recouvrée en 1885. 2,375 »

7° Titres de la Dette publique à 4 p. %, délivrés en exécution de la convention-loi du 12 février/17 avril 1885, conclue entre l'État et la Banque de Belgique. 2,885,500 »

ENSEMBLE. . . . fr. 20,570,102 53

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 319,403,295 »
se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à 16,100 »

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1881, 1882, 1883 et 1884, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,044,414 30

ENSEMBLE. . . . fr. 320,463,809 30

D'autre part, il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1885 :

1° A titre de crédits reportés de l'exercice 1884. — Art. 4 de la loi du 27 décembre 1885, une somme de fr. 37,085,534 74

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 15 juin 1885. fr. 28,253 08

b) — 24 — — 37,401,350 »

c) — 26 août — 1,060,000 »

38,489,603 08

ENSEMBLE. . . . fr. 75,575,137 82

Mais, suivant l'article 4 de la loi du 24 juin 1885, la somme de fr. 38,239,550 24 c' a été transférée à l'exercice 1886, ci 38,239,550 24

de sorte que la portion afférente à 1885 est de 37,335,587 58

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 319,861,190	} 540,431,292 53
— extraordinaires	20,570,102 53	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 320,463,809 30	} 357,799,396 88
Services spéciaux	37,335,587 58	

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE DÉPENSE de . . fr. 17,368,104 53

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1885, jusqu'au 1^{er} janvier 1886, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1885 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	340,431,292 53
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	355,525,549 73
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1885 sont de	325,283,758 06
Au 1 ^{er} janvier 1886, il restait à recouvrer . . . fr.	12,241,791 67
Les droits constatés	355,525,549 73
sont donc inférieurs aux évaluations de fr.	4,905,742 80

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	357,799,396 88
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1886, montent à fr.	273,736,801 92
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	79,162,594 96
ENSEMBLE. . . . fr.	352,899,396 88
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1885 n'ont été que de	231,429,161 08
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1886 fr.	121,470,235 80
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1885.	352,899,396 88
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	4,900,000 »

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

La situation du Budget de l'exercice 1885 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	335,525,549 73
Dépenses — —		352,899,396 88
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . . fr.		<u>17,373,847 15</u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1885.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	29 déc. 1884. (Mon. n° 364.)	Budget primitif.	102,965,309	"	102,965,309
<i>Dotations.</i>	27 déc. 1884. (Mon. n° 362.)	Budget primitif.	4,678,675	"	4,678,675
<i>Ministère de la Justice.</i>	6 fév. 1885. (Mon. n° 45.)	Budget primitif.	15,399,311	"	15,399,311
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	28 mars 1885. (Mon. n° 104.)	Budget primitif.	2,562,985	"	2,562,985
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	15 avril 1885. (Mon. n° 114.)	Budget primitif.	22,400,178	"	22,416,278
	23 août 1885. (Mon. n° 211.)	Augmentation de l'article 31 du Budget.	"	16,000	
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	25 juin 1885. (Mon. n° 178.)	Budget primitif.	16,143,848	"	16,143,848
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	16 juin 1885. (Mon. n° 174.)	Budget primitif.	88,854,474	"	88,854,474
<i>Ministère de la Guerre.</i>	3 fév. 1885. (Mon. n° 57.)	Budget primitif.	45,617,000	"	45,617,000
<i>Gendarmerie.</i>	3 fév. 1885. (Mon. n° 57.)	Budget primitif.	3,448,000	"	3,448,000
<i>Ministère des Finances.</i>	30 mars 1885 (Mon. n° 93.)	Budget primitif.	15,847,015	"	15,847,015
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	29 déc. 1884. (Mon. n° 364.)	Budget primitif.	1,686,500	"	1,686,500
Totaux.			319,403,295	16,000	319,419,295

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885,
AU 1^{er} JANVIER 1886.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises.	112,235,000 »
	Enregistrement et domaines.	52,570,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines.	1,605,000 »
	Travaux publics	132,707,150 »
	Marine	580,000 »
	Trésorerie générale, etc.	300,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines.	2,055,000 »
	Travaux publics	140,000 »
	Prisons	93,000 »
	Trésorerie générale, etc.	13,147,000 »
REMBOURSEMENTS	Contributions directes.	550,000 »
	Enregistrement et domaines.	518,000 »
	Prisons	266,700 »
	Trésorerie générale, etc.	2,104,340 »
		310,861,100 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.).		
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.		
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).		630,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).		
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)		
Intérêts du 1 ^{er} août 1884 jusqu'au 31 juillet 1885, de la somme de 5,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.)		
A REPORTER.		630,000 »

L'EXERCICE 1885.

recettes, au 1^{er} janvier 1886.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1886.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
111,158,911 07	108,446,554 56	2,712,356 51	1,076,088 93	"	111,158,911 07	
51,888,747 69	51,626,659 18	262,088 51	681,252 31	"	51,888,747 69	
1,583,581 23	1,576,350 00	7,231 14	21,418 77	"	1,583,581 23	
120,206,791 08	124,000,406 55	5,206,584 55	5,509,358 92	"	120,206,791 08	
599,652 36	599,652 36	"	"	19,652 36	599,652 36	
"	"	"	500,000 "	"	"	
2,556,302 10	2,425,849 65	110,452 45	418,697 90	"	2,556,302 10	
123,142 15	123,142 15	"	16,857 85	"	123,142 15	
30,969 17	20,749 60	1,219 57	62,030 83	"	30,969 17	
13,343,121 29	11,552,801 06	1,783,319 65	"	196,121 20	13,343,121 29	
602,040 23	570,705 50	22,336 75	"	52,040 23	602,040 23	
742,689 00	452,162 51	290,526 58	"	224,689 00	742,689 00	
97,091 85	88,487 07	8,604 78	169,608 15	"	97,091 85	
2,445,244 20	1,885,929 41	559,314 79	"	250,004 20	2,445,244 20	
314,358,283 51	303,304,448 27	10,963,835 24	6,246,313 66	745,407 17	314,358,283 51	
45,515 05	35,359 77	10,175 28			45,515 05	
15,929 60	15,929 60	"			15,929 60	
273,923 97	214,047 14	59,876 83			273,923 97	
549,759 35	"	549,759 35		254,010 14	549,759 35	
54,397 17	54,397 17	"			54,397 17	
2,885 "	2,885 "	"			2,885 "	
141,600 "	141,600 "	"			141,600 "	
884,010 14	464,198 68	419,811 46	"	254,010,14	884,010 14	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT fr.	630,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	170,584 »
Produit des annuités cédées à la Caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 25 octobre 1884	12,324,153 65
Produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1873 et recouvrées avant le 1 ^{er} janvier 1885	1,308,189 00
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.)	
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendaal à Bréda	
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. $\frac{0}{100}$, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1885).	2,375 »
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 4 p. $\frac{0}{100}$, au capital nominal de 128,700 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai et 19 décembre 1876.)	
Obligations de la Dette publique émises en 1885 :	5,159,300 »
1 ^o En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	
2 ^o En vertu de la même loi et en exécution de la convention-loi des 12 février/7 avril 1885, conclue entre l'État et la Banque de Belgique	2,885,500 »
TOTAUX fr.	20,570,102 53
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	310,861,190 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	340,431,292 53

CICE 1885 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1886 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1885.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
884,010 14	464,198 68	419,811 46	"	254,010 14	884,010 14	
170,584 "	170,584 "	"	"	"	170,584 "	
12,324,153 63	12,324,153 63	"	"	"	12,324,153 63	
1,467,073 56	1,467,073 56	"	"	68,883 60	1,467,073 56	
73 87	73 87	"			73 87	
237,549 22	49,188 07	188,361 15	"	922,231 91	237,549 22	
180,212 04	14,825 "	165,387 04			180,212 04	
504,595 88	"	504,595 88			504,595 88	
2,375 "	2,375 "	"	"	"	2,375 "	
135,437 98	135,437 98	"			135,437 98	
2,375,900 "	2,375,900 "	"	647,962 12	"	2,375,900 "	
2,885,500 "	2,885,500 "	"	"	"	2,885,500 "	
21,167,266 22	19,889,509 79	1,277,956 43	647,962 02	1,245,125 71	21,167,266 22	
314,358,283 51	505,594,448 27	10,963,835 24	6,246,513 66	743,407 17	314,358,283 51	
355,525,549 73	325,283,758 06	12,241,791 67	6,894,275 68	1,988,532 88	355,525,549 73	
			4,905,742 80			

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dé

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1881.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1882.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1883.

Dette publique
 Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre

Exercice 1884.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 — des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations
 { Liste civile
 { Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
 { Sénat
 { Chambre des Représentants
 { Cour des comptes
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 Non-Valeurs et Remboursements

CICE 1885 (SUITE).

penses, au 1^{er} janvier 1886.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
4,321 19	"	"	"	4,321 19	"	
0,778 13	"	"	"	0,778 13	"	
14,099 32	"	"	"	14,099 32	"	
38,424 56	"	"	"	38,424 56	"	
10,626 73	"	"	"	10,626 73	"	
49,051 29	"	"	"	49,051 29	"	
13,076 71	112 "	112 "	"	13,864 71	"	
26,772 21	4,735 15	4,735 15	"	22,037 06	"	
7,334 50	"	"	"	7,334 50	"	
3,901 44	3,823 41	3,823 41	"	78 03	"	
51,984 86	8,670 56	8,670 56	"	43,514 30	"	
30,509 87	40 "	40 "	"	30,469 87	"	
17,000 "	15,500 "	15,500 "	"	1,500 "	"	
27,000 "	1,000 "	1,000 "	"	26,000 "	"	
42,340 41	28,995 09	3,072 22	25,922 87	13,343 32	"	
184,821 19	97,451 74	86,124 24	11,307 50	87,389 45	"	
570,752 41	"	"	"	570,752 41	"	
23,809 57	14,530 98	13,650 75	871 23	9,278 59	"	
33,043 38	"	"	"	33,043 38	"	
929,278 83	157,497 81	119,396 21	58,101 60	771,781 02	"	
102,965,309 "	89,715,350 19	86,374,063 44	3,341,266 75	13,249,978 81	"	
3,500,000 "	3,300,000 "	3,300,000 "	"	"	"	
200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	"	"	
120,000 "	66,000 "	66,000 "	"	54,000 "	"	
830,000 "	796,628 58	698,562 18	98,066 40	33,371 42	"	
228,675 "	220,885 30	220,885 30	"	7,791 70	"	
15,399,311 "	15,064,794 46	11,187,162 71	1,877,631 75	2,334,516 54	"	
2,362,983 "	2,165,279 51	2,043,095 87	122,183 64	197,705 49	"	
22,416,278 "	16,708 822 15	15,357,096 11	1,351,726 04	5,707,435 85	"	
16,145,848 "	10,567,787 38	9,976,077 06	301,710 52	5,776,060 42	"	
88,854,474 "	46,170,546 85	45,208,635 60	961,915 25	42,685,927 15	"	
45,617,000 "	43,859,389 12	11,161,969 80	52,697,419 32	1,757,610 88	"	
3,448,000 "	3,459,368 89	3,048,844 54	410,524 35	" (1)	"	
15,847,015 "	5,544,052 86	5,233,934 47	110,118 59	10,502,962 14	"	
1,686,500 "	796,162 48	786,524 40	9,638 08	890,337 52	"	
310,419,395 "	256,235,045 97	194,862,847 48	41,372,198 49	83,184,549 03	"	

(1) Fr. 11,368 80 c., dépenses excédant les crédits.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
1	"	1a	Palais de Justice. — Travaux	120,995 70	"
2	"	1b	— Travaux. — Ameublement.	58,715 95	"
3	"	2	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre	50,000 "	"
4	"	2a	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons	155,595 64	"
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice. . . . fr.	365,505 56	"
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
			Anciens services.		
5	"	3	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	128,314 21	"
6	"	4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables.	228,000 "	"
7	1	5	Continuation de l'armement de la garde civique	292,814 10	750,000 "
			TOTAUX. . . . fr.	649,128 51	750,000 "
"	"	"	Funérailles de Ch. Rogier. — (Loi du 15 juin 1885 et arrêté royal du 16 décembre 1885).	"	28,253 08
			Service de l'instruction publique.		
8	"	51	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	2,055,823 24	"
9	2	52	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	510,000 "	400,000 "
10	3	53	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	81,905 21	1,100,000 "
11	4	54	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	97,672 74	49,000 "
12	"	54a	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux	25,604 51	"
13	5	55	Ameublement des écoles et sections normales	75,670 45	15,000 "
14	"	55a	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique.	235 90	"
15	"	55b	Installation du musée scolaire de l'État au pavillon du Champ des manœuvres.	5,082 85	"
16	"	"	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	500,000 "	"
			TOTAUX fr.	3,532,054 90	1,564,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	3,981,183 21	2,342,253 08
			A REPORTER. . . . fr.	4,346,488 57	2,342,253 08

CICE 1885 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 1 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
120,995 70	85,675 67	85,675 67	•	35,320 12	35,320 12	
38,715 93	35,761 12	35,761 12	•	2,954 81	2,954 81	
50,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	
155,595 64	77,602 69	77,602 69	•	77,992 95	77,992 95	
365,305 56	199,037 48	199,037 48	•	166,267 85	166,267 88	
128,514 21	24,100 •	24,100 •	•	104,214 21	104,214 21	
228,000 •	41,377 •	41,377 •	•	186,623 •	186,623 •	
1,042,814 10	887,267 41	886,535 91	733 50	155,546 69	155,546 69	
1,599,128 31	952,744 41	952,010 91	733 50	446,385 90	446,385 90	
28,253 08	28,253 08	28,253 08	•	•	•	
2,035,825 24	851,405 94	828,597 44	3,006 50	1,204,419 30	1,204,419 30	
910,000 •	542,781 69	553,662 •	9,119 69	367,218 31	367,218 31	
1,181,965 21	1,177,911 55	1,167,209 85	10,701 50	4,053 88	4,053 88	
146 672 74	55,254 22	54,963 87	290 35	91,418 52	91,418 52	
25,604 51	16,591 40	16,591 49	•	9,013 02	9,013 02	
90,670 45	15,268 76	15,158 76	110 •	77,401 69	77,401 69	
253 90	•	•	•	253 90	253 90	
5,082 85	•	•	•	5,082 85	5,082 85	
500,000 •	180,212 94	167,679 51	12,533 65	319,787 06	319,787 06	
4,896,054 90	2,817,424 37	2,781,662 70	35,761 67	2,078,650 55	2,078,650 55	
6,325,456 20	3,708,421 86	3,761,926 69	56,495 17	2,525,014 45	2,525,014 45	
6,988,741 65	5,097,450 34	5,060,064 17	56,495 17	2,691,282 31	2,691,282 51	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
			REPORT. fr.	4,346,488 57	2,342,253 08
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
			Beaux-arts.		
17	"	5a	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État	100,000 "	"
18	6	"	Exposition universelle d'Anvers	"	500,000 "
			TOTAUX. fr.	100,000 "	500,000 "
			Routes et bâtiments civils.		
19	7	0	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés.	1,133,085 93	1,200,000 "
20	8	7	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges	152,983 58	100,000 "
21	0	8	Observatoire royal de Bruxelles	325,543 90	100,000 "
22	10	0	Locaux pour l'enseignement normal primaire; solde des travaux exécutés en 1884 à l'école des humanités de Liège	329,758 87	500,000 "
23	11	9a	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation	445,592 56	1,000,000 "
24	"	10	Agrandissement des Ministères	64,599 69	"
25	14	10a	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution de travaux; acquisition de matériel, etc.	38,522 95	100,000 "
26	"	10b	Construction du Palais des beaux-arts	90,000 "	"
27	"	10c	Conservatoire de Liège	250,000 "	"
28	"	10d	Hôtel des Monnaies	8,024 11	"
29	"	10e	Restauration du Palais des princes-évêques de Liège.	11,768 29	"
30	"	10f	Prison de Saint-Gilles	58,497 "	"
31	"	10g	Écoles des humanités à Liège. — Agrandissement et reconstruction.	271 58	"
32	"	10h	Monument de l'ancien Champ des manœuvres.	110 01	"
33	"	10i	Conservatoire royal de Bruxelles	"	"
34	12	"	Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	"	700,000 "
35	13	"	Transfert du Musée d'histoire naturelle.	"	200,000 "
36	15	"	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant.	"	100,000 "
37	16	"	Part de l'État dans les frais de construction d'un musée des beaux-arts à Anvers (1 ^{re} annuité)	"	86,000 "
38	17	"	Partie du prix de l'acquisition à faire de l'ancien château des Comtes de Flandre à Gand.	"	100,000 "
			TOTAUX. fr.	2,884,558 36	4,186,000 "
			A REPORTER. fr.	4,346,488 57	2,342,253 08

CICE 1885 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
6,688,741 65	3,997,459 34	3,960,964 17	36,495 17	2,691,282 31	2,691,282 31	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
500,000 "	505,900 37	505,900 37	"	194,099 63	194,099 63	
800,000 "	505,900 37	505,900 37	"	294,099 63	294,099 63	
2,553,085 93	1,705,053 70	1,600,129 03	45,524 67	627,432 23	627,432 23	
252,983 58	"	"	"	252,983 58	252,983 58	
423,543 90	108,009 96	108,554 96	355 "	314,634 03	314,634 03	
820,758 87	640,659 69	640,174 69	465 "	189,119 18	189,119 18	
1,443,592 56	1,220,112 11	1,153,244 61	66,867 50	223,480 45	223,480 45	
64,509 69	53,431 91	53,391 91	40 "	11,167 78	11,167,78	
138,322 95	40,539 44	40,550 44	"	97,783 51	97,783 51	
90,000 "	43,000 "	43,000 "	"	47,000 "	47,000 "	
250,000 "	216,560 "	216,560 "	"	33,440 "	33,440 "	
8,024 11	1,000 "	1,000 "	"	7,024 11	7,024 11	
11,768 29	11,768 28	11,768 28	"	0 01	"	
58,497 "	57,377 01	57,377 01	"	1,119 99	1,119 99	
271 58	249 48	249 48	"	22 10	22 10	
110 01	"	"	"	110 01	110 01	
"	"	"	"	"	"	
700,000 "	258,068 67	222,150 11	36,838 56	441,031 33	441,031 33	
200,000 "	882 07	758 07	124 "	199,117 93	199,117 93	
100,000 "	100,000 "	"	100,000 "	"	"	
86,000 "	86,000 "	86,000 "	"	"	"	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
7,070,558 56	4,545,092 32	4,294,877 59	250,214 73	2,525,406 04	2,525,406 03	
6,688,741 65	3,997,459 34	3,960,964 17	36,495 17	2,691,282 31	2,691,282 31	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par la loi des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
			REPORT. fr.	4,346,488 57	2,342,253 08
			Travaux hydrauliques.		
30	18	11	Meuse.	1,455,522 67	1,700,000 »
40	18	12	Ourthe. — Rectification du Fourbu-Fossé	98,423 45	70,000 »
41	20	13	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement	26,046 15	40,000 »
42	21	14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi	1,455,888 56	4,000,000 »
45	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	933,007 48	1,400,000 »
"	"	16	Ruisseau de l'Espierre — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recréusement du ruisseau	47,541 51	"
44	24	17	Haine. — Travaux d'amélioration.	146,940 92	50,000 »
45	25	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	1,563,632 75	1,250,000 »
46	27	19	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux	941,574 05	50,000 »
47	28	20	Canal de Nieupoort par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière	100,000 »	150,000 »
48	30	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	1,708,905 57	1,700,000 »
49	29	22	Canal de Selzaete à la mer du Nord	99,615 85	95,000 »
50	"	23	Dendre. — Travaux de parachèvement	26,045 55	"
51	31	24	Rupel. — Travaux divers d'amélioration.	21,105 94	140,000 »
52	32	25	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations	488,500 »	400,000 »
53	"	25a	Grande-Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt	11,771 60	"
54	33	26	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage	344,791 49	400,000 »
55	34	26a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges	14,857 75	1,550 »
56	"	26b	Endiguement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres	1,025 96	"
57	"	26c	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Maréographes	19,400 »	"
58	26	26d	Lys	12,570 47	90,000 »
59	25	26e	Canal de Roulers à la Lys	6,127 »	8,500 »
60	"	26f	Barrage de la Gileppe	104,000 »	"
61	"	25g	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	38,204 »	"
62	"	26h	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel)	27,326 64	"
63	"	26i	Détournement du Schyn, à Anvers.	11,575 33	"
			TOTAUX. fr.	9,704,345 45	11,544,850 »
			A REPORTER. fr.	4,346,488 57	2,342,253 08

CICE 1885 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
0,688,741 65	3,997,459 34	3,960,964 17	36,495 17	2,691,282 31	2,691,282 31	
5,155,322 07	861,855 00	797,981 05	63,874 85	2,293,460 77	2,293,460 77	
168,423 45	2,104 "	2,104 "	"	166,220 45	166,220 45	
66,046 15	47,983 25	47,583 25	400 "	18,062 90	18,062 90	
5,455,886 56	5,455,657 06	5,451,755 70	3,921 27	2,000,220 50	2,000,220 50	
2,333,007 48	1,435,058 18	1,383,013 57	50,024 61	897,960 30	897,960 30	
47,541 51	8,577 45	8,554 07	23 56	38,964 08	38,964 08	
196,940 92	19,052 77	18,990 02	62 75	177,888 15	177,888 15	
2,813,632 75	2,051,597 82	2,006,568 72	45,029 10	762,054 03	762,054 95	
991,574 03	3,926 66	3,926 66	"	987,647 37	987,647 37	
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	
3,408,963 57	563,721 39	504,381 11	59,340 28	2,845,242 18	2,845,242 18	
194,615 85	98,525 62	92,522 87	6,202 75	96,090 23	96,090 23	
26,045 33	4,018 23	3,260 98	748 25	22,025 10	22,025 10	
161,106 94	18,519 64	18,363 59	156 05	142,587 30	142,587 30	
888,500 "	9,701 32	9,701 32	"	878,798 68	878,798 68	
11,771 60	6,128 "	6,128 "	"	5,643 60	5,643 60	
744,791 49	553,450 55	505,450 55	50,000 "	589,340 94	589,340 94	
16,207 75	15,278 94	13,278 94	"	2,928 81	2,028 81	
1,025 96	"	"	"	1,025 96	1,025 96	
19,400 "	15,000 "	15,000 "	"	4,400 "	4,400 "	
102,570 47	16,908 25	16,887 "	21 25	85,662 22	85,662 22	
14,627 "	15,888 23	13,821 48	66 75	738 77	738 77	
104,000 "	"	"	"	104,000 "	104,000 "	
38,294 "	2,052 "	1,887 50	164 50	36,242 "	36,242 "	
27,326 64	1,500 "	1,500 "	"	25,826 64	25,826 64	
11,575 33	912 50	600 "	312 50	10,662 83	10,662 83	
21,249,195 45	9,005,487 74	8,725,139 47	280,348 27	12,243,707 71	12,243,707 71	
0,688,741 65	3,997,459 34	3,960,964 17	36,495 17	2,691,282 31	2,691,282 31	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
			REPORT. fr.	4,346,488 57	2,342,253 08
			Chemins de fer en construction.		
64	55	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884)	1,416,866 98	2,500,000 "
65	"	27	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877	6,742,799 20	"
66	56	29	Ceinture de Bruxelles.	748,607 94	400,000 "
67	58	30	Ambève	94,725 28	500,000 "
68	"	50a	Anvers vers Tilbourg	31 20	"
69	"	50b	Libramont à Bertrix	123,402 26	"
70	37	50c	Wavre à Jodoigne par Gastuche	250,472 84	500,000 "
71	"	50d	Audenarde à Orroir	72,308 06	"
72	"	50e	Station d'échange de Virton	7,016 75	"
73	"	50f	Station de Dison	7,157 54	"
74	"	50g	Thielt à Lichtervelde	1,204 67	"
75	"	50h	Station de Braine-l'Alleud	240,850 "	"
76	"	5 i	Gare industrielle de Tournai	76,484 73	"
77	"	50j	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter.	14,806 12	"
78	"	50k	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1875 et 1 ^{er} /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés	65,407 25	"
79	"	50l	Ceinture de Liège.	"	"
			TOTAUX. fr.	9,854,140 82	3,900,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.	22,543,044 65	20,130,850 "
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
80	39	36	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,722,239 19	5,000,000 "
81	40	37	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'État. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Liège-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881	1,427,557 10	2,575,000 "
82	41	38	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux	157,034 45	250,000 "
83	42	39	Télégraphes — Construction de lignes	75,760 02	100,000 "
84	45	40	Marine. — Matériel divers	298,243 04	721,500 "
85	"	40a	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton	216,265 27	"
86	44	"	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres	"	1,200,000 "
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . fr.	4,897,009 05	9,846,500 "
			A REPORTER. fr.	51,786,632 25	52,519,603 08

CICE 1885 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
6,688,741 85	3,997,459 34	3,900,964 17	36,495 17	2,691,282 31	2,691,282 51	(1) Cette somme représente le montant des ordonnances de titres éctées à charge de cette allocation. (2) La réalisation de ce capital a produit fr. 3,024,103 03 et. La somme de 2,996,388 francs a été payée à la Banque de Belgique; le surplus, soit fr. 27,805 03 et., a été rattaché au Budget des Voies et Moyens à titre de recette accidentelle.
3,916,866 98	1,429,103 51	1,410,059 43	19,044 08	2,487,763 47	2,487,763 47	
0,742,799 20	254,871 "					
	(1) 2,575,900 "	5,496,271 "	"	1,246,528 20	1,246,528 20	
	(2) 2,885,500 "					
1,148,607 94	552,888 42	552,550 48	537 94	595,719 52	595,719 52	
594,725 28	111,538 77	101,102 53	10,430 44	485,186 51	485,186 51	
31 20	31 20	31 20	"	"	"	
128,402 26	"	"	"	128,402 26	128,402 26	
750,472 84	5,667 08	5,667 08	"	726,805 76	726,805 76	
72,508 06	41,424 49	41,039 93	584 54	50,885 57	50,885 57	
7,016 75	7,016 75	7,016 75	"	"	"	
7,157 54	2,969 50	2,969 50	"	4,188 04	4,188 04	
1,304 67	470 47	470 47	"	754 20	754 20	
249,850 "	50,012 95	50,557 75	375 20	218,957 07	218,957 07	
76,484 73	47,985 95	47,956 97	46 98	28,500 78	28,500 78	
14,806 12	5,425 54	5,425 54	"	9,582 78	9,582 78	
63,407 25	"	"	"	63,407 25	63,407 25	
"	"	"	"	"	"	
13,754,140 82	7,729,701 41	7,699,076 23	50,625 18	6,024,459 41	6,024,459 41	
42,673,894 63	21,586,181 84	21,024,993 66	561,188 18	21,087,712 70	21,087,712 78	
7,722,259 19	5,256,959 47	5,154,207 75	122,751 72	4,465,299 72	4,465,299 72	
4,002,557 10	5,622,805 40	5,585,968 55	58,837 05	579,751 70	579,751 70	
407,054 43	85,915 66	71,147 57	12,766 29	525,120 77	525,120 77	
175,760 02	108,775 68	98,181 59	10,594 09	66,984 54	66,984 54	
1,019,745 04	907,572 13	907,572 13	"	112,170 91	112,170 91	
216,265 27	109,716 65	108,669 87	1,046 78	106,548 62	106,548 62	
1,200,000 "	250 40	250 40	"	1,199,769 60	1,199,769 60	
14,743,599 05	8,089,955 39	7,905,977 46	185,975 03	6,653,645 66	6,653,645 66	
64,106,235 33	35,075,594 57	32,889,955 29	783,650 28	50,432,640 76	50,432,640 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
			REPORT. fr.	31,786,632 25	32,310,603 08
			MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
87	"	42	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord	999,181 "	"
88	46	45	Amélioration du casernement	1,210,424 43	2,000,000 "
89	47	44	Construction du fort de Rupelmonde	385,245 54	1,050,000 "
90	48	45	Complément et amélioration de l'artillerie	159,545 03	700,000 "
91	49	46	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages.	45,500 "	100,000 "
92	"	48	Transaction Panwels	60,812 50	"
93	"	49	— Keller.	15,038 60	"
94	"	49a	Construction des travaux de défense du Bas-Escaut	"	"
95	50	49b	Construction des forts de Lierre et de Waelhem	16,906 98	70,000 "
96	51	"	Armement des forts de Merxem, Zwynndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre et Rupelmonde.	"	300,000 "
97	52	"	Construction du fort de Schooten.	"	750,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.	2,890,654 08	4,970,000 "
			MINISTÈRE DES FINANCES.		
98	53	50	Appropriation des places fortes démantelées	138,248 41	100,000 "
99	"	"	Intervention du Gouvernement dans la formation du capital de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Loi du 28 mai 1884, <i>Moniteur</i> du 29, n° 150.)	2,000,000 "	"
100	"	"	Frais de premier établissement de ladite Société	270,000 "	"
101	54	"	Construction de deux canots à vapeur pour la surveillance de l'Escaut par la douane d'Anvers	"	40,000 "
"	"	"	Frais de confection et d'émission de titres à 3 1/2 %, fr. 80,440 25 c. Règlement des bonifications allouées pour remboursement des obligations et actions privilégiées du Grand-Luxembourg, fr. 979,559 75 c. (Loi du 26 août 1885, <i>Moniteur</i> du 3 septembre n° 246. — Art. 10.)	"	80,440 25
				"	979,559 75
			TOTAUX pour le Ministère des Finances. fr.	2,408,248 41	1,200,000 "
			TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	37,085,534 74	38,489,603 08

CICE 1885 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
64,106,335 35	33,673,594 37	32,889,935 20	785,650 28	30,432,640 75	30,432,640 75	
999,181 "	"	"	"	999,181 "	999,181 "	
3,210,424 43	1,700,206 11	1,685,930 97	14,275 14	1,510,218 32	1,510,218 32	
1,435,245 54	920,454 88	928,781 74	673 14	505,790 66	505,790 66	
859,545 05	475,410 12	464,517 62	11,092 50	384,154 01	384,154 01	
143,500 "	105,500 66	105,291 54	209 12	37,999 34	37,999 34	
60,812 50	50,000 "	50,000 "	"	10,812 50	10,812 50	
15,038 60	"	"	"	15,038 60	15,038 60	
"	"	"	"	"	"	
86,006 08	67,620 30	8,556 95	59,063 35	19,286 68	19,286 68	
300,000 "	171,036 75	163,484 01	7,552 72	128,065 27	128,065 27	
750,000 "	877 64	877 64	"	749,122 56	749,122 56	
7,860,054 08	3,500,106 44	3,407,240 47	92,863 97	4,360,547 64	4,360,547 64	
258,248 41	67,278 07	46,462 57	20,815 50	170,970 34	170,970 34	
2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	
270,000 "	90,000 "	90,000 "	"	180,000 "	180,000 "	
40,000 "	"	"	"	40,000 "	40,000 "	
80,440 25	4,608 50	4,608 50	"	75,831 75	75,831 75	
979,559 75	"	"	"	979,559 75	979,559 75	
3,608,248 41	161,886 57	141,071 07	20,815 50	3,446,561 84	3,446,561 84	
75,575,157 82	37,355,587 58	36,438,246 83	897,540 75	38,259,550 24	38,259,550 25	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.				CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
RÉCAPITULATION.					
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1881			"	"
	—	—	1882	"	"
	—	—	1883	"	"
	—	—	1884	"	"
	— propres à l'exercice			"	"
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885				37,085,534 74	38,489,603 08
TOTAUX. . . fr.				57,085,534 74	38,489,603 08

CICE 1885 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
14,099 32	°	°	°	14,099 32	°	
40,051 20	°	°	°	40,051 20	°	
51,984 86	8,670 50	8,670 56	°	43,314 30	°	
929,278 83	157,497 81	110,596 21	38,101 60	771,781 02	°	
310,419,395 °	230,235,045 07	194,862,847 48	41,372,198 40	83,184,340 03	°	
320,463,809 30	236,401,214 34	194,090,914 25	41,410,300 09	84,062,504 96	°	
75,575,137 82	37,355,587 58	56,438,246 83	897,340 75	58,230,350 24	58,230,350 23	
396,038,947 12	273,736,801 92	231,429,161 08	42,307,640 84	122,302,145 20	38,230,350 23	

(318)

COMPTE
DES
OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS
DE 1880 A 1884.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1880 A 1884.



La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. -- Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de » la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont » acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à » l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été » réclamé dans le cours légal du Budget ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter » du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op- » position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la » clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année » de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents » du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs » aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition ;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1880 à 1884 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1885 pour l'apurement final de l'exercice 1880, qui a atteint, le 31 décembre 1884, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1886, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1880.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1884, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881)	
étaient de	fr. 815,679 37

Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1884	777,634 78

Il a été versé, en 1885, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	2,116 80

Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1885, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	35,927 79

SOMME ÉGALE.	fr. 815,679 37

EXERCICE 1881.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1885, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1882) fr.	759,775 70
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1882 à 1885	730,624 18
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1886. fr.	29,149 52

EXERCICE 1882.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1886, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1883).	1,216,786 10
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1883 à 1885	1,104,048 90
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1886 fr.	112,737 20

EXERCICE 1883.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1887, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1884).	1,929,273 97
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1884 et 1885.	1,411,110 86
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1886 fr.	518,163 11

EXERCICE 1884.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1888, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1885).	665,920 37
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1885	334,683 62
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1886 fr.	329,236 75

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1880.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1881 (novemb. et déc.).	EN 1882.	EN 1883.	EN 1884.	TOTAL.	
SERVICE ORDINAIRE.							
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>							
Ministère de la Guerre	Exercice 1876.	240 "	240 "	"	"	240 "	
	— 1877.	780 "	780 "	"	"	780 "	
	— 1878.	1,100 40	1,100 40	"	"	1,100 40	
	— 1879.	797 "	797 "	"	"	797 "	
	— des Travaux publics. { Exercice 1878.	13,050 "	13,050 "	"	"	13,050 "	
— 1879.	3,240 "	3,240 "	"	"	3,240 "		
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		19,207 40	19,207 40	"	"	19,207 40	
Dettes publiques		59,408 59	5,435 58	6,153 53	1,737 21	2,196 27	15,542 50
Dotations		846 56	"	"	"	"	"
Ministère de la Justice		29,962 59	20,535 52	7,483 95	560 62	275 "	28,875 09
— des Affaires Étrangères		11,923 33	5,873 71	6,050 60	5 25	"	11,909 56
— de l'Intérieur		190,999 05	60,732 52	46,539 50	34,093 "	48,599 33	189,764 35
— de l'Instruction publique		191,404 75	81,218 96	97,150 24	180 "	8,549 "	187,098 20
— des Travaux publics		299,067 89	271,193 42	17,745 55	2,647 30	3,091 21	294,677 48
— de la Guerre		15,518 49	5,512 93	11,716 "	32 20	6 90	15,268 03
— des Finances		8,165 05	7,952 05	213 "	"	"	8,165 05
Non-Valeurs et Remboursements		2,612 61	706 28	662 26	136 35	144 75	1,649 64
		790,808 71	457,200 97	193,494 63	39,391 93	62,862 46	752,949 99
SERVICES SPÉCIAUX.							
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1879, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>							
Ministère des Travaux publics.							
§ 1. Travaux de raccordement de routes.	503 49	503 49	"	"	"	503 49	
	§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux.	295 57	184 38	17 73	40 46	53 "	295 57
Ministère de la Guerre.							
§ 20. Achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke	1,779 68	"	1,779 68	"	"	1,779 68	
A REPORTER. fr.		2,578 74	687 87	1,797 41	40 46	53 "	2,578 74

RIMÉ DE 1880.

à l'époque du 1^{er} janvier 1885.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1885).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de sursis, arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1885.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1885.	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
23,865 80	1,100 75	22,756 05	23,865 80	
846 56	"	846 56	846 56	
1,087 50	"	1,087 50	1,087 50	
13 77	"	13 77	13 77	
1,234 70	"	1,234 70	1,234 70	
4,306 55	"	4,306 55	4,306 55	
5,200 41	653 18	4,657 23	5,200 41	
250 46	214 75	55 71	250 46	
"	"	"	"	
962 97	"	962 97	962 97	
37,858 72	1,977 68	35,881 04	37,858 72	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1881 (novemb. et déc.).	EN 1882.	EN 1883.	EN 1884.	TOTAL.
REPORT. fr.	2,578 74	087 87	1,797 41	40 46	55 "	2,578 74
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1879 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>						
Ministère de la Guerre,						
Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879.)	130 12	"	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.						
Loi du 4 août 1879. { 1 ^{re} A Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes — Subsidés.	1,985 05	"	1,257 33	"	721 52	1,978 65
4 ^{5e} Voies et travaux — Travaux d'extension et de complément	961 45	40 "	880 "	"	"	920 "
	5,665 26	727 87	5,954 74	40 46	774 52	5,477 59
RÉCAPITULATION.						
SERVICE ORDINAIRE { Dépenses sur des crédits transférés.	19,207 40	10,207 40	"	"	"	19,207 40
— propres à l'exercice	790,888 71	457,200 97	103,494 65	59,391 95	62,862 46	782,949 99
SERVICES SPÉCIAUX. — Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1879	5,665 26	727 87	5,954 74	40 46	774 52	5,477 59
	815,679 37	477,136 24	107,429 37	59,432 39	65 636 98	777,634 78

DE 1880 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1885 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1885)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1885	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1885.	
139 12	139 12	"	139 12	
5 50	"	5 50	5 50	
41 45	"	41 45	41 45	
185 87	159 12	46 75	185 87	
57,858 72	1,977 68	55,881 04	57,858 72	
185 87	159 12	46 75	185 87	
58,044 59	2,116 80	55,927 79	58,044 59	

(328)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1881 A 1884.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1886.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1882 (novemb. et déc.).	EN 1883.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1880	9,092 30	9,092 30	"
— des Travaux publics. Exercice 1880.	7,907 47	7,718 30	"
	16,999 77	16,810 80	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dettes publiques	33,534 10	3,730 84	7,191 61
Dotations	945 33	"	"
Ministère de la Justice	14,038 29	12,020 23	372 61
— des Affaires Étrangères.	6,974 64	2,844 20	3,682 29
— de l'Intérieur.	178,214 27	40,100 83	36,510 92
— de l'Instruction publique	183,347 86	72,214 18	103,531 02
— des Travaux publics	82,540 38	64,527 28	12,229 25
— de la Guerre	10,052 74	6,251 22	3,476 20
— des Finances	2,503 58	2,446 75	30 "
Non-Valeurs et Remboursements.	3,052 69	1,164 94	520 85
	516,103 88	205,300 47	167,345 35
SERVICES SPECIAUX.			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>			
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877, § 5.)	170 "	"	"
<i>Ministère de la Guerre.</i>			
Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem, sur la rive gauche de la Nèthe. (Loi du 18 avril 1878, art. 1)	4,923 68	"	"
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
Chemins de fer. — Voies et travaux. (Loi du 5 juin 1878, § 15.)	1,467 52	"	1,293 60
Loi du 4 août 1870. {	1° A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes — Subsidés	3,980 "	"
	11° Restauration du Palais des princes-évêques, à Liège.	10,654 65	10,654 65
	20° Canaux houillers du Hainaut	43 61	"
A REPORTER . . . fr.	30,239 46	"	20,948 25

1881.

à payer au 1^{er} janvier 1886.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	OBSERVATIONS.
EN 1884.	EN 1885.	TOTAL.		
"	"	9,092 30	"	
"	188 97	7,907 47	"	
"	188 97	16,000 77	"	
2,759 76	1,155 57	14,855 78	18,698 32	
"	"	"	945 35	
73 27	100 "	12,566 11	2,572 18	
"	448 15	6,074 64	"	
55,448 00	65,060 "	177,120 35	1,003 92	
4,600 "	472 "	180,617 80	2,730 06	
87 54	4,576 "	81,420 07	1,120 31	
19 08	70 61	9,826 11	226 65	
"	"	2,476 75	26 85	
113 11	187 17	1,986 07	1,066 62	
43,101 36	72,076 50	487,823 68	28,280 20	
"	"	"	170 "	
"	4,925 68	4,925 68	"	
"	"	1,293 60	175 92	
5,980 "	"	5,980 "	"	
"	"	10,654 65	"	
"	43 61	43 61	"	
5,980 "	4,067 29	20,805 54	343 92	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1882).	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1882 (novemb. et déc.).	EN 1883.
REPORT. . . fr.		50,239 46	"	20,948 25
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité (suite).</i>				
Ministère des Travaux publics (suite).				
Loi du 4 août 1879 (suite).	21° Escout. — Travaux d'amélioration.	26 75	"	"
	22° Installations maritimes d'Anvers	22,450 "	12,750 "	9,700 "
	38° Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bostel	24 "	"	"
	39° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de l'Est-Français	137 17	"	115 28
Loi du 23 mai 1880.	45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément.	710 08	205 25	77 45
	3° Installations maritimes, d'Anvers.	157,000 "	65,700 "	72,200 "
	4° Voies à établir sur les nouveaux quais, à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes. .	418 58	"	"
	6° Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc.	4 40	"	"
Ministère de l'Intérieur.				
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.).		197 75	197 75	"
Ministère de l'Instruction publique.				
Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 25 août 1880.).		294 72	"	"
Ministère des Travaux publics.				
Installations maritimes d'Anvers (Loi du 26 août 1880, n° 4).		55,800 "	27,000 "	6,800 "
		226,202 01	105,852 98	109,858 98
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère des Travaux publics.				
Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881, § 4)		68 16	"	"
Loi du 14 août 1881.	§ 4. Prison cellulaire à Saint-Gilles-lez-Bruxelles.	200 "	"	200 "
	§ 34. Voies et travaux. Constructions nouvelles.	198 98	"	11 55
		467 14	"	211 55
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés	16,099 77	16,810 80	"
	— propres à l'exercice.	516,103 88	205,500 47	107,545 55
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1880	226,202 01	105,852 98	109,858 98
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	467 14	"	211 55
TOTALS. . . fr.		759,773 70	327,964 25	277,595 88

1881 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1886.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	OBSERVATIONS.
EN 1884.	EN 1885.	TOTAL.		
3,980 *	4,967 29	20,895 54	345 92	
"	21 75	21 75	5 "	
"	"	22,450 "	"	
"	"	"	24 "	
11 70	10 65	135 63	1 54	
419 09	"	701 77	8 31	
"	"	137,900 "	"	
418 58	"	418 58	"	
"	"	"	4 40	
"	"	197 75	"	
"	"	"	294 72	
"	"	35,800 "	"	
4,829 57	4,999 69	225,521 02	681 89	
"	68 16	68 16	"	
"	"	200 "	"	
"	"	11 55	187 43	
"	68 16	279 71	187 43	
"	188 97	16,999 77	"	
45,101 36	72,076 50	487,823 68	28,280 20	
4,829 57	4,999 69	225,521 02	681 89	
"	68 16	279 71	187 43	
47,930 73	77,353 32	730,624 18	29,149 52	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.

ORDONNANCES

en circulation
qui restaient à payer
à la clôture de l'exercice
(31 octobre 1883).

PAYEMENTS EFFEC

EN 1885
(novemb. et déc.).

EN 1884.

SERVICE ORDINAIRE.

Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.

Ministère de la Guerre. Exercice 1881

5,371 81

5,371 81

"

Dépenses propres à l'exercice.

Dette publique

23,056 60

2,710 57

7,436 60

Ministère de la Justice

24,429 79

5,899 60

18,092 97

— des Affaires Étrangères

15,079 "

8,202 61

4,550 74

— de l'Intérieur

297,979 95

139,717 20

53,327 "

— de l'Instruction publique

591,736 97

125,140 80

463,309 11

— des Travaux publics

36,207 "

30,621 50

3,291 37

— de la Guerre

18,917 52

15,400 89

3,528 34

Corps de la gendarmerie

4 70

"

4 70

Ministère des Finances

52,421 18

18,650 55

13,570 85

Non-Valeurs et Remboursements

3,611 26

549 91

440 10

1,041,443 97

346,953 45

547,351 76

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.

Ministère des Travaux publics.

1^{re} A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes

361 53

"

350 28

11^{re} Restauration du palais des princes-évêques, à Liège

8,694 90

8,694 90

"

20^{re} Canaux houillers du Hainaut

2,755 98

949 18

"

21^{re} Escout. — Travaux d'amélioration

102 95

20 "

75 "

39^{re} Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est-Français

18 35

"

"

40^{re} Chemin de fer de la vallée de l'Amblève

450 68

"

"

42^{re} Chemin de fer d'Audenarde à Orroir

180 "

180 "

"

45^{re} Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément

327 41

"

190 16

Ministère de la Guerre.

Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880).

3,017 05

"

"

A REPORTER. fr.

15,888 83

9,844 08

615 44

Loi du 4 août 1879.

Loi du 4 août 1879.

1882.

à payer au 1^{er} janvier 1886.

DUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	OBSERVATIONS.
EN 1885.	TOTAL.		
.	5,371 81	.	
2,521 74	12,668 91	10,387 69	
"	23,992 37	437 22	
325 65	13,079 "	"	
45,809 65	218,853 85	79,126 10	
250 "	588,609 91	5,057 06	
511 31	54,424 18	1,782 82	
1 85	18,701 08	120 44	
"	4 70	"	
"	32,221 18	200 "	
546 65	1,350 66	2,074 60	
49,968 85	944,272 04	97,171 95	
.	530 28	11 25	
"	8,604 90	"	
"	949 18	1,806 80	
7 95	102 95	"	
"	"	18 35	
19 "	19 "	411 68	
"	180 "	"	
129 69	319 85	7 56	
5,017 05	5,017 05	"	
3,173 69	13,655 21	2,285 62	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1883 (novemb. et déc.).	EN 1884.
REPORT. fr.		15,868 85	9,844 08	615 44
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880)		207 25	"	206 95
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 14 août 1881.	§ 1. Construction et reconstruction de ponts. Raccordement de routes. Subsidés .	2,046 "	1,500 "	889 "
	§ 4. Prison cellulaire, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles	200 "	200 "	"
	§ 14. Escaut. Travaux d'amélioration	484 "	"	84 "
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers	350 "	"	"
	§ 34. Voies et travaux. Constructions nouvelles	99 26	"	"
	§ 37. Création et extension de bureaux télégraphiques; établissements de lignes nouvelles, etc.	1,001 15	1,001 15	"
		21,176 47	12,545 21	1,795 50
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère de la Guerre.				
Amélioration des casernes et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes; travaux de reconstruction et d'amélioration à exécuter aux hôpitaux militaires. (Loi du 5 avril 1882, art. 1 ^{er} .)		461 57	"	"
Loi du 24 mai 1882 .	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés	264 28	255 16	"
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers	60,700 "	44,400 "	14,900 "
	§ 27. Travaux de voirie vicinale.	87,568 "	32,019 "	15,740 "
		148,793 85	76,672 16	30,640 "
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE .	Dépenses sur des crédits transférés	5,371 81	5,371 81	"
	— propres à l'exercice.	1,041,443 97	546,953 43	547,551 76
SERVICES SPÉCIAUX .	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1881	21,176 47	12,545 21	1,795 50
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	148,793 85	76,672 16	30,640 "
TOTAUX. fr.		1,216,786 10	441,542 61	570,787 15

1882 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1886.

TUES ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation relant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886	OBSERVATIONS.
EN 1885	TOTAL		
3,175 69	13,033 21	2,255 62	
"	206 95	" 50	
101 00	2,350 00	595 40	
"	200 "	"	
"	84 "	400 "	
"	"	350 "	
"	"	98 26	
"	1,001 13	"	
3,535 29	17,475 89	3,700 58	
"	"	461 57	
"	253 16	11 12	
300 "	59,600 "	1,100 "	
29,517 "	77,076 "	10,292 "	
29,617 "	156,929 16	11,864 69	
"	5,571 81	"	
49,966 85	944,272 04	97,171 95	
3,535 29	17,475 89	3,700 58	
29,617 "	156,929 16	11,864 69	
82,919 14	1,104,048 90	112,737 20	

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1885
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
Ministère de l'Intérieur, Exercice 1882		2,915 75	2,915 75	"
— des Travaux publics.	{ Exercice 1879	3,250 "	3,250 "	"
	{ — 1882	2,545 50	"	2,545 50
		8,711 25	6,165 75	2,545 50
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique		25,958 90	5,646 75	7,255 22
Ministère de la Justice.		6,383 90	3,897 88	669 55
— des Affaires Étrangères.		17,222 80	7,277 20	6,545 60
— de l'Intérieur.		459,723 26	159,323 07	157,126 35
— de l'Instruction publique		297,570 06	39,444 80	235,987 40
— des Travaux publics		17,363 50	13,002 10	1,023 11
— de la Guerre.		9,807 71	7,484 89	1,956 87
— des Finances.		58,952 86	58,812 86	85 "
Non-Valeurs et Remboursements.		2,771 55	589 90	220 29
		855,754 62	275,279 58	408,867 49
SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1882 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>				
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Voies et travaux. — Travaux d'extension, etc. — Plus-value des rails d'acier. (Loi du 17 juillet 1877.)		2,905 91	"	"
Érection d'un monument à l'ancien Champ des Manœuvres. (Loi du 8 avril 1879.)		2,159 52	"	2,159 52
Loi du 4 août 1879.	40° Palais des beaux-arts	57 23	12 23	"
	38° Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bostel	2,530 11	"	"
	59° Chemins de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est-Français	939 16	915 97	"
	40° Chemin de fer de la vallée de l'Amblève	5,025 35	2,452 35	"
	42° Chemin de fer d'Audenarde à Orroir	100 "	"	100 "
A REPORTER. fr.		11,697 26	5,580 55	2,239 52

1885.

à payer au 1^{er} janvier 1886.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	OBSERVATIONS.
	TOTAL.		
	2,915 73	"	
	3,250 "	"	
	2,545 50	"	
	8,711 25	"	
	12,800 05	13,058 05	
	4,567 53	1,816 37	
	13,822 89	5,400 "	
	510,449 42	123,275 84	
	275,452 26	24,137 79	
	14,025 21	3,338 20	
	9,441 76	565 95	
	58,897 86	55 "	
	610 19	2,161 36	
	684,147 07	171,607 55	
	"	2,905 91	
	2,139 52	"	
	12 23	45 "	
	"	2,550 11	
	915 07	25 19	
	2,452 53	573 "	
	100 "	"	
	5,620 05	6,077 21	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1883.
REPORT. fr.	11,697 26	5,580 55	2,239 52
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1882, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics (suite).			
Loi du 4 août 1879 { 45 ^e Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	104 55	155 70	28 65
(suite). { 45 ^e Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément.	615 48	"	643 48
Ministère de l'instruction publique.			
Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.)	54 95	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc. (Loi du 25 mai 1880.)	8,020 77	"	8,020 77
Ministère de l'intérieur.			
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)	70 50	2 75	17 25
Ministère de l'instruction publique.			
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 25 août 1880.)	1,908 "	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Rachat de la concession du chemin de fer de Virton. (Loi du 26 août 1880.)	33,607 77	999 41	51,155 09
Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881.)	41 48	"	"
Loi du 14 août 1881. {	§ 13. Canaux houillers du Hainaut	9 65	5 20
	§ 14. Escant. — Travaux d'amélioration	682 67	460 "
	§ 33. Matériel de traction et de transport. — Chauffage des trains	" 82	"
Ministère de l'intérieur.			
Armement et équipement de la garde civique. (Loi du 25 août 1881.)	9 "	"	"
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 24 mai 1882. {	§ 1. Raccordements de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés	1,962 06	"
	§ 14. Sambre canalisée	1 30	1 30
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers.	100 "	100 "
	§ 23. Voies et travaux. Consolidation des voies. — Signaux et appareils de sécurité	528,746 26	523,765 16
	§ 24. Matériel de traction et de transport; pièces de rechange	1,562 88	"
Ministère de l'instruction publique.			
Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 22 mai 1882, art. 2.)	1,564 49	"	1,314 40
	590,827 67	528,388 05	50,155 37

1885 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1886.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	n circulation	
	restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	
5,020 05	6,077 21	
164 35	•	
645 48	•	
•	54 05	
8,020 77	•	
20 •	50 50	
•	1,008 •	
52,154 50	1,455 27	
•	41 48	
9 65	•	
460 •	222 67	
•	• 82	
•	9 •	
•	1,962 06	
1 30	•	
100 •	•	
528,469 97	276 20	
1,562 88	•	
1,514 40	250 •	
578,541 42	12,286 25	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			EN 1884 (novemb. et déc.)	EN 1883
SERVICES SPÉCIAUX (suite).				
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
Ministère de l'Instruction publique.				
§ 8. Construction et aménagement d'établissements d'enseignement primaire . .		7,598 25	6,930 25	"
§ 10. Construction d'athénées et d'écoles moyennes et acquisition du mobilier scolaire.		462,680 56	117,148 61	12,471 25
§ 11. Appropriation et aménagement des nouveaux instituts universitaires, acquisition d'appareils		1,235 12	1,235 12	"
Ministère des Travaux publics.				
§ 16. Remboursement de la part mise à la charge de l'État des cautionnements des agents des lignes des Flandres		1,067 82	"	534 21
Ministère de la Guerre.				
§ 17. Amélioration du casernement		1,395 70	"	1,395 70
		475,980 45	125,311 98	14,399 16
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE	Dépenses sur des crédits transférés	8,711 25	6,165 75	2,545 50
	— propres à l'exercice	855,754 62	75,279 58	408,867 40
SERVICES SPÉCIAUX . .	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1882	590,827 67	528,588 05	50 155 37
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	475,980 45	125,311 98	14,399 16
TOTAUX. fr.		1,920,273 97	955,145 34	475,065 52

Loi du 1^{er} août 1883.

1883 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1886.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
	TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	
	6,930 25	666 »	
	129,619 86	333,069 70	
	1,233 12	»	
	534 21	533 01	
	1,393 70	»	
	139,711 14	334,269 31	
	8,711 23	»	
	684,147 07	171,607 55	
	578,541 42	12,286 25	
	139,711 14	334,269 31	
	1,411,110 86	518,163 11	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885)	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1885. (novemb et décemb)
SERVICE ORDINAIRE. — <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i> EXERCICE 1880. Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	648 90	648 90
EXERCICE 1885. Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	569 40	184 70
<i>Dépenses propres à l'exercice</i> Dette publique Dotations. { Chambres des Représentants { Cour des comptes. Ministère de la Justice — des Affaires Étrangères — de l'Intérieur et de l'Instruction publique — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes — de la Guerre Corps de la Gendarmerie Ministère des Finances Non-Valeurs et Remboursements	27,987 75 559 82 30 04 49,096 60 12,012 57 258,546 16 282,857 23 17,106 11 9,780 72 5,522 69 4,916 03 5,489 96	5,299 36 • • 11,573 25 7,591 22 164,852 41 123,850 93 3,990 92 7,532 79 5,322 69 4,506 61 631 66
	649,711 68	532,737 82

1884.

à payer au 1^{er} janvier 1886.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	OBSERVATIONS.
.	
184 70	
22,688 39 559 82 36 04 37,723 27 4,421 35 75,693 75 159,020 30 15,115 19 2,247 95 . 609 42 2,858 30	
510,973 86	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885.)	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1885 (novemb. et décemb.).
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Tableau XIV du Budget général. — Loi du 7 mai 1884. <i>Ministère de la Justice.</i> 1a Palais de Justice — Travaux. <i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i> <i>Service de l'Instruction publique.</i> 55 Enseignement primaire. — Construction et aménagement de locaux <i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i> <i>Routes et bâtiments civils.</i> 6 Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'État, construites au moyen des capitaux fournis par des actionnaires <i>Travaux hydrauliques.</i> 14 Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi 15 Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. 18 Nouvelles installations maritimes d'Anvers <i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i> 56 Chemins de fer. — Voies et Travaux.	5,496 74 5,105 50 0 10 1,094 22 114 " 300 " 1,072 85	25 " " " 1,087 20 " " "
	RÉCAPITULATION.	15,190 39	1,112 20
	SERVICE ORDINAIRE { Dépenses sur des crédits transférés — propres à l'exercice.	1,018 30 640,711 68	835 60 332,737 82
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1881.	15,190 39	1,112 20
	TOTAUX. fr.	665,920 37	334,685 62

1884 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1886.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1886.	OBSERVATIONS.
5,471 74	
5,103 50	
9 10	
7 02	
114 »	
300 «	
1,072 85	
12,078 19	
184 70 316,073 86 12,078 19	
329,256 75	

(348)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1885.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1885.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1885, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1885; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1885.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est		
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	106,876,303	33
		Encaisses au 31 décembre 1884	818,863,506	80
				925,739,810 13
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . .	925,739,810	13

Situation au 1^{er} janvier 1886.

ACTIF.	{	Créances diverses	93,056,222	36
		Encaisses au 31 décembre 1885	806,195,161	71
				899,251,384 07
PASSIF	.	.	.	899,251,384 07

Les opérations de l'année 1885 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 3,324,096,096	06
Dépenses	3,336,764,441	15

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 12,668,345 09

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1884	818,863,506	80
— au 31 décembre 1885	806,195,161	71

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 12,668,345 09

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1885, les opérations de l'année 1885,
et la situation au 1^{er} janvier 1886.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1885, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1884.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,169,708 82	16,729,581 07	20,899,089 89		
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,103,918 82	2,099,777 20	3,203,696 02		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,243,600 76	1,334,750 57	3,578,441 33		
— de l'administration des postes et télé- graphes	11,621,457 17	680,275 34	12,301,732 51		
— de l'administration de la marine . .	64,053 76	"	64,053 76		
— de l'administration des prisons . . .	31,172 57	115,064 51	144,237 08		
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . .	97 98	"	97 98		
— de l'Institut agricole de l'État . . .	20,572 10	"	20,572 10		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État.	12,761 70	"	12,761 70		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	341 52	"	341 52		
— des écoles agricoles.	184 11	"	184 11		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements . .	54,519,646 48	"	54,519,646 48	
	S/C Portefeuille du Trésor	46,571,906 27	"	46,571,906 27	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	574,604 22	601,209,853 "	601,784,457 22	
Agents du Trésor dans les provinces	"	19,505,045 27	19,505,045 27		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	76,257,443 56	76,257,443 56		
	100,935,916 28	717,929,590 52	818,865,506 80	818,865,506 80	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				
SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.				
Budget de l'exercice 1884.			"	132,609,447 30
— — 1885.			"	"
b. Opérations sur les Budgets clos.				
Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1880.			"	38,044 50
— — — 1881.			"	106,482 84
— — — 1882.			"	105,656 34
— — — 1883.			"	994,128 03
— — — 1884.			"	663,920 37
			"	134,607,680 16

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1885, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
a. Fonds de liers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	57,155,350 87
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	4,566,940 75
Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	554,202 56
Fonds provinciaux	"	5,406,605 88
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	"	548 57
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	9,006,551 38
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	134,505 41
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	44,101 89	"
— — — de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	"
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	"
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	2,524,220 77
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	3,721 74	"
— des veuves et orphelins du Département des Finances	28,765 80	"
— des veuves et orphelins du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	252,053 25
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	"	45,224 71
— des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères	"	17,375 17
— des veuves et orphelins du Département de la Justice.	"	25,426 84
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'Instruction publique	"	123,061 12
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	235,494 62
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	38,559 67
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	190,195 51
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	11,551 59
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	68,542 25
Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	216,692 05
Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	"	542,165 99
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	197,842 09	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	"	2,171,529 38
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte d'administrations postales étrangères, d'offices télégraphiques, etc, avec lesquels elle est en relation	"	556,037 96
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	2,706 65
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	52,182 50
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	12,058,274 27
Fonds spécial de rémunération des miliciens	"	90,729 22
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	529,652 93
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 541.)	"	40 "
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	"	3,875 86
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	"	48 27
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 50 juin 1885.)	"	"
Payements de la caisse des dépôts et consignations PJC de la caisse d'épargne.	"	"
	274,431 52	77,100,768 65

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1885, et la situation au 1^{er} janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,065,961 55	5,555,664 30	"	567,703 00	"	56,587,650 81	
2,500,188 82	2,560,208 85	"	60,020 03	"	4,506,020 72	
11,849 01	246,453 44	"	234,603 55	"	119,598 85	
10,911,709 01	11,026,077 45	"	114,368 44	"	5,292,297 44	
29,771,471 75	27,159,410 88	2,652,060 87	"	"	2,652,609 44	
545,542 "	586,226 15	"	240,884 15	"	8,825,667 25	
252,027 56	240,561 25	2,466 15	"	"	136,971 54	
453,906 17	458,970 11	"	5,063 94	40,165 85	"	
10,800 "	10,800 "	"	"	"	"	
151 11	"	151 11	"	"	151 11	
45,219,550 21	44,129,560 "	1,089,784 21	"	"	5,614,004 98	
138,125 23	135,224 10	2,899 04	"	822 70	"	
1,510,655 54	1,490,956 "	19,677 54	"	9,088 46	"	
1,856,194 61	1,859,981 80	"	3,787 19	"	248,866 04	
300,564 52	288,351 21	12,015 51	"	"	57,258 02	
142,065 06	124,275 21	17,792 75	"	"	55,165 92	
180,720 98	179,064 46	1,655 52	"	"	27,092 56	
482,544 78	487,781 95	"	5,237 17	"	117,825 95	
924,515 25	919,504 98	4,808 27	"	"	240,502 89	
587,702 64	592,718 56	"	5,015 72	"	55,325 95	
917,125 14	920,012 61	"	2,880 47	"	187,505 84	
148,171 42	142,245 15	5,928 29	"	"	17,479 88	
557,738 80	550,156 88	7,581 92	"	"	76,124 17	
1,149,020 69	1,047,940 71	101,070 98	"	"	517,765 03	
5,859,619 75	4,589,652 49	"	550,052 74	"	12,151 25	
1,898,477 59	1,770,264 56	128,215 05	"	69,629 06	"	
4,850,515 71	5,955,012 67	"	1,124,496 96	"	1,047,052 42	
5,895,878 87	5,797,031 17	96,797 70	"	"	652,835 06	
15,884 "	14,720 "	1,164 "	"	"	5,870 65	
800,198 97	796,510 25	3,688 72	"	"	55,871 51	
521,406,915 01	521,866,848 75	"	459,934 82	"	12,498,559 45	
2,245 50	21,568 01	"	19,322 51	"	71,406 71	
"	16,412 54	"	16,412 54	"	515,220 59	
"	40 "	"	40 "	"	"	
"	54 "	"	54 "	"	5,819 86	
958 50	930 49	"	21 90	"	26 28	
510 "	"	510 "	"	"	510 "	
421,100 "	421,100 "	"	"	"	"	
459,827,786 65	459,089,401 50	4,128,273 10	3,580,888 66	128,706 05	77,695,428 51	

90

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1885, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<i>b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	"	6,235 52
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	"	124,983 59
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	"	15,628,617 53
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	54,052 41
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	106,385 71
Travaux d'irrigation dans la Campine.	"	255 27
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	"	566 36
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	540,869 18
Amendes et frais de justice en matière forestière	"	14,642 83
Consignations de toute nature	"	40,898,510 48
<i>Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	"	178,668 88
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.)	"	"
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	"	"
<i>Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	"	745,407 56
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue et bons de poste	"	1,548,069 51
Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	"	1,507,663 81
Encaissement et paiement de coupons	"	2,208 50
<i>Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses	"	522 02
<i>Ministère de la Justice.</i>		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	"	144,237 08
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	"	20,572 10
Produits de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	12,761 70
— du Jardin Botanique de l'État.	"	97 98
— de la loterie de l'Exposition universelle d'Anvers	"	"
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>		
Produit des conférences données aux élèves droguistes	"	"
	"	61,303,935 95

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1885, et la situation au 1^{er} janvier 1886 suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
554,659 85	555,176 65	"	516 80	"	5,718 72	
75,749 49	107,142 48	"	31,392 99	"	95,500 60	
17,342,411 50	16,572,946 65	769,464 76	"	"	16,508,082 29	
129,366 10	105,608 82	23,667 28	"	"	77,719 60	
616,205 57	605,501 54	10,765 85	"	"	117,149 54	
2,028 27	1,944 94	83 55	"	"	550 60	
5,217 06	5,495 59	"	278 55	"	87 85	
192,925 69	191,421 57	1,504 52	"	"	351,575 50	
21,062 62	27,590 76	"	6,528 14	"	8,514 60	
16,862,106 77	16,707,040 45	155,156 54	"	"	41,053,675 82	
52,876,505 45	52,948,240 89	"	71,946 44	"	106,722 44	
288,458 51	288,458 51	"	"	"	"	
502,751 88	501,217 77	1,534 11	"	"	1,534 11	
55,575,546 12	55,455,278 61	158,067 51	"	"	935,475 07	
124,498,575 01	124,453,552 25	45,022 78	"	"	1,503,092 52	
1,994,706 58	1,996,481 43	"	1,774 85	"	1505,888 96	
1,254,125 09	1,255,581 82	"	1,458 75	"	749 77	
18,056 56	18,056 56	"	"	"	"	
5,586 51	5,675 75	"	87 21	"	455 71	
222,208 60	218,150 09	4,058 51	"	"	148,295 59	
56,575 65	55,616 40	2,959 25	"	"	23,551 55	
47,608 51	46,955 01	665 55	"	"	15,427 05	
1,078 "	1,167 "	"	89 "	"	8 98	
671,707 78	671,707 78	"	"	"	"	
2,550 "	1,548 49	1,001 51	"	"	1,001 51	
271,395,518 52	270,355,442 35	1,155,948 86	115,872 60	"	62,454,012 12	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1885, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.	
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>	
SUBSIDES.	
Subsidés offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	465,556 18
Subsidés pour travaux d'utilité publique	299,078 56
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de tra- vaux d'amélioration du régime de l'Yser	29,059 47
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État.	1,144,446 10
FONDS DE REMPLI.	
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :	
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	2,059 11
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	
A. CHEMINS DE FER.	
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,042,888 "
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	147,788 51
Service de la traction et du matériel	771,723 57
Service des transports	554,452 21
Services en général	154,958 44
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	999 05
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
Service des postes et télégraphes	54,198 56
C. MARINE.	
Service de la traction et du matériel	5,867 64
<i>Ministère de la Guerre.</i>	
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	56,509 45
Service de l'Institut cartographique militaire.	15,445 85
Service des objets de couchage de l'État	55 22
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	6,479 44
Service de la remonte spéciale des officiers	56,857 24
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique</i>	
Part d'intervention de la ville de Liège dans la construction d'instituts universitaires	50,470 "
Part d'intervention de la ville de Gand dans la construction d'instituts universitaires	"
SERVICES DIVERS.	
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	65,829 78
Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	"
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 14 août 1873, 14 juin 1878 et 27 août 1880.)	"
Service de l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans en 1884-1885.	14,588 15
Fonds de remploi créé au moyen du produit des recettes de l'Exposition nationale	14,583 25
Id. id. de la souscription id.	532,483 44
Produit du matériel des fêtes de 1880	24,170 06
Produit de la loterie de l'Exposition universelle d'Anvers.	"
	5,066,118 74

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1885, et la situation au 1^{er} janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
85,508 97	245,878 82	"	100,369 85	"	304,986 53	
155,508,91	171,036 87	"	36,427 96	"	262,650 60	
31,501 82	6,121 60	25,380 22	"	"	54,439 69	
385,640 92	1,074,383 57	"	688,742 45	"	455,705 65	
0,814 92	9,220 47	594 45	"	"	2,653 56	
1,156,666 05	870,324 80	266,341 16	"	"	1,309,229 16	
124,598 75	110,137 58	14,461 15	"	"	162,249 00	
675,541 20	803,210 94	"	127,669 74	"	644,055 05	
202,854 42	266,446 64	26,387 78	"	"	380,859 09	
127,248 25	120,530 41	6,717 84	"	"	141,676 28	
80,250 95	65,000 "	15,250 95	"	"	16,250 "	
35,095 17	17,995 46	17,099 71	"	"	71,298 07	
28,871 50	24,545 61	4,325 61	"	"	8,195 35	
89,070 79	65,560 86	25,709 93	"	"	62,019 58	
34,685 77	51,907 50	2,778 58	"	"	18,224 21	
"	"	"	"	"	35 22	
42,965 27	14,026 68	28,939 19	"	"	35,418 63	
156,551 50	43,382 "	112,949 50	"	"	169,786 74	
33,535 55	"	33,535 55	"	"	85,812 35	
150,000 "	"	150,000 "	"	"	150,000 "	
0,544 61	837 85	5,706 76	"	"	69,536 54	
2,900 "	"	2,900 "	"	"	2,900 "	
2,854 55	2,854 55	"	"	"	"	
"	11,479 25	"	11,479 25	"	3,108 92	
4,445 75	8,175 50	"	3,731 64	"	10,851 59	
"	"	"	"	"	352,485 44	
"	"	"	"	"	24,170 96	
671,707 78	487,805 "	183,902 78	"	"	183,902 78	
4,545,898 91	4,449,540 99	922,778 82	1,028,420 87	"	4,960,476 69	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1885, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.			
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives Titres au porteur en circulation.	" "	15,265,803 01 1,070,268 51
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique		157,421 90	"
Baring frères et C ^e , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique		4,218 01	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.		"	5,575,964 84
Coupons d'intérêt des obligations à 4 et à 4 1/2 p. % ₀ , émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		"	258,554 50
Amortissement des obligations à 4 et à 4 1/2 p. % ₀ , émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		"	125,441 "
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. % ₀ , émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	3,617,302 30
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	867,118 05
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu des lois des 14 août 1873, 4 juin 1878 et 27 août 1880, pour construction de maisons d'école		17,565,975 42	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg		"	179,825 "
Emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. % ₀ , de 1883, autorisé par diverses lois		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. % ₀ , émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. % ₀ , émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (convention-loi des 12 février/7 avril 1885. — Capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
		17,527,613 42	25,560,277 10

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1885, et la situation au 1^{er} janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
55,741,502 44	55,551,072 52	390,429 92	"	"	15,650,232 95	
52,531,915 "	52,504,227 01	27,687 99	"	"	1,697,956 50	
10,904,750 41	11,080,504 89	"	115,765 48	273,187 47	"	
59,432 60	50,500 "	8,932 60	"	"	4,714 59	
75,076,542 66	75,114,926 09	"	38,585 45	"	3,537,581 41	
517,544 50	554,152 50	"	6,788 "	"	251,706 50	
84,855 50	72,500 "	12,355 50	"	"	137,796 50	
7,025,777 "	7,081,377 25	"	57,600 25	"	3,559,702 05	
658,060 "	529,050 "	109,010 "	"	"	976,128 05	
17,366,047 29	41,356 12	17,524,711 17	"	41,262 25	"	
550,450 "	544,450 "	6,000 "	"	"	185,825 "	
2,375 "	2,375 "	"	"	"	"	
2,375,900 "	2,375,900 "	"	"	"	"	
2,885,500 "	2,885,500 "	"	"	"	"	
181,828,041 40	164,167,651 58	17,870,127 18	218,757 16	514,449 72	25,807,503 51	

91

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1885, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	78,595,820 51	"
— — pour emploi de la réserve du fonds communal	9,066,378 97	"
— — pour le compte d'établissements publics	"	12,354 60
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	"	"
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	242,621 73	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,167,085 44	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	601,784,457 22
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor	"	52 22
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	355,365 "
Emissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	1,057,993 10
Trésor public, S/C de placements	"	1,033,378 19
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880.) Construction de maisons d'école	"	17,365,973 42
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes. S/C d'effets à encaisser à l'étranger	6 65	"
— — S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France.	"	"
Valeurs déposées au Trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	2,155 63
Avances au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à régulariser.	"	"
Dette publique, S/C d'avances à régulariser	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	3,745 29	"
	89,074,258 30	622,211,020 44

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

- de l'année 1885, et la situation au 1^{er} janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF.	PASSIF.	
		de recettes.	de dépenses.	(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
65,895,737 51	66,902,245 50	"	3,006,487 99	81,600,508 50	"	
585,614 35	542,427 64	241,186 71	"	8,825,192 26	"	
1,806,517 83	1,789,376 66	17,141 17	"	"	20,495 85	
917,500 28	917,590 28	"	"	"	"	
1,655,472 37	1,659,571 38	"	3,899 01	246,520 74	"	
24,053,796 91	25,325,411 47	"	669,614 56	1,837,300 "	"	
144,720,685 20	144,720,685 20	"	"	"	"	
208,398,741 88	197,006,894 25	11,391,847 63	"	"	615,086,304 87	
452 34	52 22	400 12	"	"	452 34	
815,227,187 76	814,789,056 91	438,130 85	"	"	795,495 85	
460,157,548 47	459,722,322 76	435,225 71	"	"	2,092,518 81	
366,140,618 10	366,248,374 21	"	98,756 02	"	934,622 17	
41,356 12	17,566,047 29	"	17,524,711 17	"	41,262 25	
1,226 05	1,219 40	6 65	"	"	"	
457,045 84	457,045 84	"	"	"	"	
10,932 86	9,871 64	1,061 22	"	"	3,216 85	
251,700 "	351,700 "	"	100,000 "	100,000 "	"	
2,996,588 "	2,996,588 "	"	"	"	"	
"	"	"	"	3,745 20	"	
2,001,954,412 05	2,100,702,880 72	12,435,000 08	21,203,468 75	92,615,066 59	616,981,368 97	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1885, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1885.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	
	NUMÉRAIRE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,808,550 90	17,951,996 70	21,760,550 72	"	"
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,102,642 52	1,911,917 04	3,014,559 56	"	"
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,058,695 98	1,168,701 38	3,227,397 36	"	"
— de l'administration des postes et télé- graphes	11,030,010 20	625,100 32	12,255,110 52	"	"
— de l'administration de la marine. . . .	65,150 54	"	65,150 54	"	"
— de l'administration des prisons	51,250 57	117,045 02	148,295 59	"	"
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . .	8 98	"	8 98	"	"
— de l'Institut agricole de l'État	25,531 35	"	25,531 35	"	"
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	15,427 05	"	15,427 05	"	"
— des conférences données aux élèves droguistes	1,001 51	"	1,001 51	"	"
— de la régie du <i>Moniteur</i>	590 82	"	590 82	"	"
— des écoles agricoles.	680 58	"	680 58	"	"
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	55,300,341 14	"	55,300,341 14	"	"
{ S/C Portefeuille du Trésor	24,641,976 86	"	24,641,976 86	"	"
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	504,851 87	612,581,475 "	615,086,504 87	"	"
Agents du Trésor dans les provinces	"	19,650,969 89	19,650,969 89	"	"
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	"	75,018,640 59	75,018,640 59	"	"
	70,182,508 71	727,012,855 "	806,195,161 71	"	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.			
Service des recettes et dépenses de l'État.	"	154,607,680 16	
Service des recettes et dépenses pour ordre. {	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	274,451 52	77,100,768 65
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	61,595,955 95
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des Comptes	"	5,066,118 74
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	17,527,615 42	25,560,277 19	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.	89,074,258 39	622,211,029 44	
	106,876,505 53	925,739,810 15	
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1885.	818,865,506 80	"	
	925,739,810 15	925,739,810 15	

de l'année 1885, et la situation au 1^{er} janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1	1	1	1	1	1	
2	2	2	2	2	2	
3	3	3	3	3	3	
4	4	4	4	4	4	
5	5	5	5	5	5	
6	6	6	6	6	6	
7	7	7	7	7	7	
8	8	8	8	8	8	
9	9	9	9	9	9	
10	10	10	10	10	10	
11	11	11	11	11	11	
12	12	12	12	12	12	
13	13	13	13	13	13	
14	14	14	14	14	14	
15	15	15	15	15	15	
16	16	16	16	16	16	
17	17	17	17	17	17	
18	18	18	18	18	18	
19	19	19	19	19	19	
20	20	20	20	20	20	
21	21	21	21	21	21	
22	22	22	22	22	22	
23	23	23	23	23	23	
24	24	24	24	24	24	
25	25	25	25	25	25	
26	26	26	26	26	26	
27	27	27	27	27	27	
28	28	28	28	28	28	
29	29	29	29	29	29	
30	30	30	30	30	30	
31	31	31	31	31	31	
32	32	32	32	32	32	
33	33	33	33	33	33	
34	34	34	34	34	34	
35	35	35	35	35	35	
36	36	36	36	36	36	
37	37	37	37	37	37	
38	38	38	38	38	38	
39	39	39	39	39	39	
40	40	40	40	40	40	
41	41	41	41	41	41	
42	42	42	42	42	42	
43	43	43	43	43	43	
44	44	44	44	44	44	
45	45	45	45	45	45	
46	46	46	46	46	46	
47	47	47	47	47	47	
48	48	48	48	48	48	
49	49	49	49	49	49	
50	50	50	50	50	50	
51	51	51	51	51	51	
52	52	52	52	52	52	
53	53	53	53	53	53	
54	54	54	54	54	54	
55	55	55	55	55	55	
56	56	56	56	56	56	
57	57	57	57	57	57	
58	58	58	58	58	58	
59	59	59	59	59	59	
60	60	60	60	60	60	
61	61	61	61	61	61	
62	62	62	62	62	62	
63	63	63	63	63	63	
64	64	64	64	64	64	
65	65	65	65	65	65	
66	66	66	66	66	66	
67	67	67	67	67	67	
68	68	68	68	68	68	
69	69	69	69	69	69	
70	70	70	70	70	70	
71	71	71	71	71	71	
72	72	72	72	72	72	
73	73	73	73	73	73	
74	74	74	74	74	74	
75	75	75	75	75	75	
76	76	76	76	76	76	
77	77	77	77	77	77	
78	78	78	78	78	78	
79	79	79	79	79	79	
80	80	80	80	80	80	
81	81	81	81	81	81	
82	82	82	82	82	82	
83	83	83	83	83	83	
84	84	84	84	84	84	
85	85	85	85	85	85	
86	86	86	86	86	86	
87	87	87	87	87	87	
88	88	88	88	88	88	
89	89	89	89	89	89	
90	90	90	90	90	90	
91	91	91	91	91	91	
92	92	92	92	92	92	
93	93	93	93	93	93	
94	94	94	94	94	94	
95	95	95	95	95	95	
96	96	96	96	96	96	
97	97	97	97	97	97	
98	98	98	98	98	98	
99	99	99	99	99	99	
100	100	100	100	100	100	
101	101	101	101	101	101	
102	102	102	102	102	102	
103	103	103	103	103	103	
104	104	104	104	104	104	
105	105	105	105	105	105	
106	106	106	106	106	106	
107	107	107	107	107	107	
108	108	108	108	108	108	
109	109	109	109	109	109	
110	110	110	110	110	110	
111	111	111	111	111	111	
112	112	112	112	112	112	
113	113	113	113	113	113	
114	114	114	114	114	114	
115	115	115	115	115	115	
116	116	116	116	116	116	
117	117	117	117	117	117	
118	118	118	118	118	118	
119	119	119	119	119	119	
120	120	120	120	120	120	
121	121	121	121	121	121	
122	122	122	122	122	122	
123	123	123	123	123	123	
124	124	124	124	124	124	
125	125	125	125	125	125	
126	126	126	126	126	126	
127	127	127	127	127	127	
128	128	128	128	128	128	
129	129	129	129	129	129	
130	130	130	130	130	130	
131	131	131	131	131	131	
132	132	132	132	132	132	
133	133	133	133	133	133	
134	134	134	134	134	134	
135	135	135	135	135	135	
136	136	136	136	136	136	
137	137	137	137	137	137	
138	138	138	138	138	138	
139	139	139	139	139	139	
140	140	140	140	140	140	
141	141	141	141	141	141	
142	142	142	142	142	142	
143	143	143	143	143	143	
144	144	144	144	144	144	
145	145	145	145	145	145	
146	146	146	146	146	146	
147	147	147	147	147	147	
148	148	148	148	148	148	
149	149	149	149	149	149	
150	150	150	150	150	150	
151	151	151	151	151	151	
152	152	152	152	152	152	
153	153	153	153	153	153	
154	154	154	154	154	154	
155	155	155	155	155	155	
156	156	156	156	156	156	
157	157	157	157	157	157	
158	158	158	158	158	158	
159	159	159	159	159	159	
160	160	160	160	160	160	
161	161	161	161	161	161	
162	162	162	162	162	162	
163	163	163	163	163	163	
164	164	164	164	164	164	
165	165	165	165	165	165	
166	166	166	166	166	166	
167	167	167	167	167	167	
168	168	168	168	168	168	
169	169	169	169	169	169	
170	170	170	170	170	170	
171	171	171	171	171	171	
172	172	172	172	172	172	
173	173	173	173	173	173	
174	174	174	174	174	174	
175	175	175	175	175	175	
176	176	176	176	176	176	
177	177	177	177	177	177	
178	178	178	178	178	178	
179	179	179	179	179	179	
180	180	180	180	180	180	
181	181	181	181	181	181	
182	182	182	182	182	182	
183	183	183	183	183	183	
184	184	184	184	184	184	
185	185	185	185	185	185	
186	186	186	186	186	186	
187	187	187	187	187	187	
188	188	188	188	188	188	
189	189	189	189	189	189	
190	190	190	190	190	190	
191	191	191	191	191	191	
192	192	192	192	192	192	
193	193	193	193	193	193	
194	194	194	194	194	194	
195	195	195	195	195	195	
196	196	196	196	196	196	
197	197	197	197	197	197	
198	198	198	198	198	198	
199	199	199	199	199	199	
200	200	200	200	200	200	
201	201	201	201	201	201	
202	202	202	202	202	202	
203	203	203	203	203	203	
204	204	204	204	204	204	
205	205	205	205	205	205	
206	206	206	206	206	206	
207	207	207	207	207	207	
208	208	208	208	208	208	
209	209	209	209	209	209	
210	210	210	210	210	210	
211	211	211	211	211	211	
212	212	212	212	212	212	
213	213	213	213	213	213	
214	214	214	214	214	214	
215	215	215	215	215	215	
216	216	216	216	216	216	
217	217	217	217	217	217	
218	218	218	218	218	218	
219	219	219	219	219	219	
220	220	220	220	220	220	
221	221	221	221	221	221	
222	222	222	222	222	222	
223	223	223	223	223	223	
224	224	224	224	224	224	
225	225	225	225	225	225	
226	226	226	226	226	226	
227	227	227	227	227	227	
228	228	228	228	228	228	
229	229	229	229	229	229	
230	230	230	230	230	230	
231	231	231	231	231	231	
232	232	232	232	232	232	
233	233	233	233	233	233	
234	234	234	234	234	234	
235	235	235	235	235	235	
236	236	236	236	236	236	
237	237	237	237	237	237	
238	238	238	238	238	238	
239	239	239	239	239	239	
240	240	240	240	240	240	
241	241	241	241	241	241	
242	242	242	242	242	242	
243	243	243	243	243	243	
244	244	244	244	244	244	
245	245	245	245	245	245	
246	246	246	246	246	246	
247	247	247	247	247	247	

RÉCAPITULATION.

334,768,438 52	358,001,324 21	91,854,596 98	115,087,682 67	"	111,374,504 47
439,827,786 65	439,089,401 50	4,128,275 19	5,589,388 06	128,706 05	77,695,428 51
271,393,518 52	270,555,442 55	1,155,948 86	115,872 69	"	62,454,012 12
4,343,898 94	4,449,540 99	922,778 82	1,028,420 87	"	4,960,476 60
181,828,041 40	164,167,651 58	17,879,127 18	218,737 16	314,440 72	25,897,503 51
2,001,954,412 05	2,100,702,880 72	12,455,000 68	21,205,468 75	92,613,966 59	616,981,368 97
3,324,096,096 06	3,556,764,441 15	128,575,725 11	141,042,070 20	95,056,222 56	899,251,584 07
12,668,545 09		12,668,545 09		806,195,161 71	"
				899,251,584 07	899,251,584 07

(366)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1883.



NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1885.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

. Rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° *Dette à 2½ p. %.*

2° *Emprunt de 306,859,000 francs*, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882. — *Rente 3 p. %.*

3° *Emprunt de 51,000,000 de francs*, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt jusqu'en 1883. — *Rente 4 p. % (1^{re} série).*

4° *Emprunt de 134,719,000 francs*, autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (*Moniteur* n° 9). — *Rente 4 p. % (2^e série).*

5° *Rentes 3 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

6° *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic.* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . . .	241,005 08
§ 4 du même article 65. —	Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même article. —	Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 »
§ 6 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 »
§ 7 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.	169,312,000 »
TOTAL. . . . fr.		589,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872 rappelée plus haut, soit. 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune	.	.	.	fr	8,000,000	»
34,000 — 2,000 —	.	.	.	.	68,000,000	»
8,000 — 1,000 —	.	.	.	.	8,000,000	»
6,000 — 200 —	.	.	.	.	1,200,000	»
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de					88,200,000	»

2° EMPRUNT DE 306,859 000 FRANCS

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt

(Rente 3 p. %)

La dette à 3 p. % se compose de l'emprunt de 306,859,000 francs de capital nominal (240,000,000 de francs effectifs) autorisé par la loi du 29 avril 1875 (*Moniteur* n° 120) et des capitaux qui y ont été ajoutés en 1878 et en 1882.

Ces divers capitaux ont été négociés de la manière indiquée au tableau suivant :

EMISSIONS	PARTIS CONTRIBUANTS	DATE de jouissance des intérêts	CAPITAL nominal négocié	Taux d'émission	CAPITAL effectif (Produit brut)
A — Emprunt de 306 859,000 francs					
1 ^{re} Convention du 16 avril 1875	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1875	francs 100,000,000	81 %	francs 81,000,000
	—	Id	65,000,000	77 20	50,180,000
1 ^{er} Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875	Souscription publique	Id	65,000,000	81	52,050,000
2 ^e Convention du 4 mars 1874	Baring freres et C ^e à Londres (souscription publique)	1 ^{er} mai 1874	15,250,000	75 25	9,970,625
3 ^e — du 20 avril 1876	de Rothschild freres, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale	1 ^{er} mai 1876	35,000,000	72 15	25,800,500
4 ^e — du 14 sept 1876	Les memes	1 ^{er} mai 1876	6,555,000	75 15	27,500,445 50
		1 ^{er} nov 1876	15,670,000		
		Id	10,104,000		
			fr 306,859,000		240,000,609 50
TAUX MOYEN D'EMISSION				78 21 ²	
B — Dette de 80,000,000 de francs (lois des 9 juillet 1871 et 11 juillet 1875 et suivantes)					
Convention du 25 janv 1878	de Rothschild freres, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} nov 1877	64 000,000	75	60,000,000
		1 ^{er} mai 1878	16,000,000		
		fr 80,000,000			
C — Dette de 133 000 000 de francs (Arrêté royal du 22 janv 1882, pris en vertu de lois antérieures)					
Convention du 29 juin 1882	de Rothschild freres, la Banque Nationale et la Société Gé- nérale.	1 ^{er} mai 1882	96,585,700	82	109 000,000
		1 ^{er} nov 1882	53,414,300		
		fr 133,000,000			
Total de la dette à 3 p. %			fr 519,859 000	de capital nominal	

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50 c^e a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Quant aux sommes provenant des émissions faites en 1878 et en 1882, elles ont servi à couvrir tout ou partie des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	.	.	.	.	.	.	.	.	fr. 40,000,000 »
3,800 — 5,000 —	.	.	.	.	.	.	.	.	19,000,000 »
45,000 — 2,000 —	.	.	.	.	.	.	.	.	90,000,000 »
212,859 — 1,000 —	.	.	.	.	.	.	.	.	212,859,000 »
14,000 — 500 —	.	.	.	.	.	.	.	.	7,000,000 »
20,000 — 200 —	.	.	.	.	.	.	.	.	4,000,000 »
140,000 — 100 —	.	.	.	.	.	.	.	.	14,000,000 »
459,659 obligations.									fr. 386,859,000 »

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 133,000,000 de francs mentionné sous le litt. C du tableau qui précède. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1885, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux n^{os} 3 et 4 ci-joints*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1875 à 1885	fr. 108,476,985 »	6,320,572 50	114,797,555 50
Année 1884	15,354,091 50	1,281,396 50	16,635,488 »
— 1885	15,310,012 50	1,323,475 50	16,635,488 »
	<u>Fr. 139,141,087 »</u>	<u>8,927,444 50</u>	<u>148,068,531 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1876 à 1885 s'élève à la somme totale de fr. 8,927,444 50 c., qui a servi à amortir un capital nominal de 9,925,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 509,955,100 francs.

La somme de fr. 634,227 74 c., qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pas été employée à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %. Elle a fait retour au Trésor.

3^e EMPRUNT DE 31,000,000 DE FRANCS

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt

Rente 4 p. % (1^{re} série)

La dette à 4 p. % (1^{re} série) se compose :

A. De l'emprunt de 31,000,000 de francs de capital nominal, émis avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. %, cet emprunt a produit une somme effective de 49,980,000 francs, qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 31,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

B. Des capitaux dont l'émission a été autorisée par les lois suivantes, pour effectuer le paiement de lignes de chemins de fer reprises par l'État ou en construction, et qui peuvent s'élever ensemble à 235,248,900 francs (chiffre approximatif).

Savoir :

1^o Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873);

2^o Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 555) autorisant l'émission de titres 4 p. % à concurrence d'un capital *approximatif* de 14,550,000 francs, pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 13 novembre 1876 entre l'État et la Banque de Belgique;

3^o Loi du 23 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres, ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa (Convention du 8 juin suivant);

4^o Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission d'un capital *approximatif* de 94,000,000 de francs, pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885.

5° Loi du 31 mai 1878 (*Moniteur* nos 151-152) approuvant diverses conventions conclues pour le rachat de concessions de lignes du réseau des Flandres, et autorisant le Gouvernement à opérer le rachat d'autres lignes de ce réseau. La même loi autorise l'émission, en titres 4 p. %, du capital (18,989,500 francs) nécessaire au payement de ces lignes;

6° Arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166) pris en conformité de la loi du 3 du même mois, et approuvant la convention conclue le 9 pour la construction de l'embranchement de Battice à Aubel. Le montant des titres 4 p. % à émettre en vertu de l'article 13 de cette convention est de 2,632,400 francs.

Les capitaux délivrés ou à délivrer en vertu de ces lois, avec jouissance du 1^{er} mai 1885 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1 ^o	.	.	.	.	.	.	fr.	34,747,200
2 ^o	.	.	.	.	.	.		14,528,600
3 ^o	.	.	.	.	.	.	{	52,550,000
								6,727,000
4 ^o	.	.	.	.	.	.		95,882,200
5 ^o	.	.	.	.	.	.		18,989,500
6 ^o	.	.	.	.	.	.		2,632,400
ENSEMBLE.								fr. 225,856,900

C. Du capital de fr. 466,178,182 22 c^s, provenant de la conversion décrétée par la loi du 23 juillet 1879 (*Moniteur* n° 205) des dettes à 4 1/2 p. % indiquées ci-après :

4 1/2 p. % 1 ^{re} série (conversion de 1844)	.	.	.	.	.	.	fr.	55,564,182	22
— 2 ^e » (emprunt de 1844)	.	.	.	.	.	.		67,485,000	»
— 3 ^e » (conversion de 1855)	.	.	.	.	.	.		141,284,900	»
— 4 ^e » (conversion de 1857 et emprunt de 1860)	.	.	.	.	.	.		65,846,400	»
— 5 ^e » (emprunt de 1865)	.	.	.	.	.	.		58,581,000	»
— 6 ^e » (emprunt de 1867 et dettes qui y ont été ajoutées)	.	.	.	.	.	.		77,618,700	»
TOTAL ÉGAL.								fr. 466,178,182	22

Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 23 juillet 1879 réglant l'exécution de la loi précitée, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives des dettes 4 1/2 p. % avaient la faculté d'en réclamer le remboursement *au pair*, pendant un délai de douze jours à compter du 25 du même mois; mais aucune demande de remboursement de titres de cette nature n'ayant été déposée, le capital restant de ces dettes s'est trouvé intégralement soumis à la conversion, avec jouissance des intérêts à 4 p. % à compter du 1^{er} novembre 1879.

Le capital précité de fr. 466,178,182 22 c^s était représenté originairement par des obligations au porteur à concurrence de fr. 265,655,450 » et par des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office au grand-livre des rentes 4 p. %, 1^{re} série, conformément à l'article 8 de l'arrêté royal du 23 juillet 1879, ensemble de fr. 8,020,909 28 c^s de rente 4 p. % au capital de 200,522,732 22

fr. 466,178,182 22

D. De l'emprunt d'un capital nominal de 164,796,000 francs, émis, avec jouissance du 1^{er} mai 1883, aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 27 avril même année (*Moniteur*, n° 119).

Savoir :

- 1° 60,000,000 de francs mis en souscription publique le 9 mai 1883, au taux de fr. 104 28 c^t p. %;
- 2° 65,580,000 francs négociés, au même taux, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale à Bruxelles, par contrat du 28 avril 1883;
- 3° 39,216,000 francs cédés à la Caisse générale d'épargne et de retraite et à la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 102 p. %.

164,796,000 francs.

La somme effective de 170,955,144 francs, produit de cet emprunt, est destinée à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc.

En récapitulant les capitaux *primitifs* qui constituent la dette à 4 p. %, 1^{re} série, on constate qu'ils s'élevaient, à l'échéance du 1^{er} novembre 1883, savoir :

a. Emprunt émis avec jouissance du 1 ^{er} août 1871	fr. 51,000,000 »
b. Capitaux délivrés ou à délivrer avec jouissance du 1 ^{er} mai 1883 et jouissances antérieures.	225,836,900 »
c. Capital provenant de la conversion effectuée avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1879	466,178,182 22
d. Emprunt négocié avec jouissance du 1 ^{er} mai 1883	164,796,000 »
TOTAL DE LA DETTE.	<u>fr 907,831,082 22</u>

Il a été créé pour cette dette, abstraction faite d'un capital de fr. 192,678,252 22 c^t représentant une partie des rentes transférées d'office en vertu de l'arrêté royal du 23 juillet 1879 (1), des obligations au porteur de 10,000, 5,000, 2,000, 1,000, 500, 200 et 100 francs, munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Cette dotation a pris cours : pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1^{er} novembre 1872; pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 23 juin 1877, à partir du 1^{er} mai 1877; pour les 18,989,500 francs (Loi du 31 mai 1878), à partir du 1^{er} novembre suivant; pour les fr. 466,178,182 22 c^t dérivant de la conversion des dettes à 4 1/2 p. %, à partir du 1^{er} novembre 1879; et pour l'emprunt de 164,796,000 francs négocié en 1883, à partir du 1^{er} mai 1883. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre même année, du 26 juin 1877 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878, la dotation ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

(1) Le capital des rentes transférées d'office et non représentées par des titres au porteur était primitivement de fr. 200,522,752 22 c^t. Il a été réduit de 7,844,500 francs par suite du dépôt fait à la Banque Nationale, au compte : « Obligations au porteur converties en inscriptions nominatives » de l'excédent disponible des titres à 4 p. %, créés pour servir à l'échange des titres à 4 1/2 p. %.

Il n'est donc plus aujourd'hui que de fr. 192,678,252 22 c^t.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4 p. % (1^{re} série), pour les années 1871 à 1885, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n^{os} 6 et 7 ci-joints) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1883 . . . fr.	145,184,414 45	17,655,813 62	162,840,228 07
Année 1884	35,953,055 28	5,745,104 15	39,676,139 43
— 1885	36,137,265 28	4,177,272 16	40,514,535 44
Fr.	217,254,715 01	25,576,189 93	242,830,902 94

Le fonds d'amortissement, pour les années 1875 à 1885, s'élève à la somme totale de fr. 25,576,189 95 c^s, dont fr. 1,970,091 72 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 1,966,500 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à fr. 905,864,782 22 c^s.

La somme de fr. 23,606,098 21 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Elle a fait retour au Trésor.

4^e EMPRUNT DE 154,719,000 FRANCS.

Rente 4 p. % (2^e série).

Diverses lois ont autorisé le Gouvernement à émettre des titres de la Dette publique à concurrence d'une somme effective de fr. 142,465,171 95 c^s, destinée à l'exécution des travaux publics décrétés par ces lois.

Conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 et à la décision ministérielle du même jour (*Moniteur* n^o 9), un capital nominal de 154,719,000 francs, en dette à 4 p. % (2^e série), a été négocié au taux de fr. 105 75 c^s p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1880, SAVOIR :

- 1^o Fr. 68,000,000 mis en souscription publique, le 17 janvier 1880;
- 2^o 66,719,000 cédés à MM. de Rothschild, frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale à Bruxelles, par contrat du 8 du même mois.

Fr. 134,719,000

La négociation de ces 134,719,000 fr. a produit une somme brute de fr. 142,465,342 50 c^s, soit fr. 170 57 c^s en sus du montant des crédits qu'elle avait pour but de couvrir.

Cette somme de fr. 142,465,342 50 c^s figure comme ressource extraordinaire au compte des Budgets de 1880, 1881 et 1882, dans les proportions suivantes :

Exercice 1880	fr.	77,594,052 50
— 1881		60,011,510 ,
— 1882		4,859,780 ,
Fr.	142,465,342 50	

Il a été créé pour représenter le capital de l'emprunt :

1,000	obligations au porteur de fr. 10,000	chacune.	. . . fr.	10,000,000	»
2,000	—	—	5,000	—	10,000,000 »
22,500	—	—	2,000	—	45,000,000 »
62,000	—	—	1,000	—	62,000,000 »
8,000	—	—	500	—	4,000,000 »
9,000	—	—	200	—	1,800,000 »
19,190	—	—	100	—	1,919,000 »

Soit 123,690 obligations, ensemble d'un capital égal de fr. 134,719,000 , munies de coupons d'intérêt échéant le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, ayant pris cours à partir du 1^{er} février 1882, est affectée à l'amortissement de cet emprunt.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1880 à 1885, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux ci-joints, n° 9 et 10*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1880 à 1883 fr.	18,860,660	» 1,010,392 50	19,871,052 50
Année 1884.	5,588,760	» 675,595 »	6,062,355 »
— 1885.	5,588,760	» 675,595 »	6,062,355 »
Fr.	29,638,180	» 2,357,582 50	31,995,762 50

La somme de fr. 2,357,582 50 c^s, qui constitue le fonds d'amortissement des années 1882 à 1885, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Elle a fait retour au Trésor.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. %, A 3 P. % ET A 4 P. %. 1^{re} et 2^e Séries.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 15,250,000 francs en dette à 3 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours des 4 p. % au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. % (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

En ce qui concerne la dette à 3 p. % de 1873 à 1882, l'amortissement sera *facultatif* lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement (sauf pour le 2 1/2 p. % qui n'a pas de dotation spéciale) et la troisième provient de frais divers, tels que :

1° Commission de 1/2 p. % sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres ;

2° Frais de courtage résultant de l'amortissement ;

3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n° 2, 5, 8 et 11 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1^{er} janvier 1886, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1884 et 1885.

3. RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. % destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette somme de fr. 42,287 74 c. a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1875.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. ‰	1 ^{er} janvier 1886 .	219,959,631 74	44,055,200 "	175,004,431 74	3,656	4,307,610 78
3 p. ‰	1 ^{er} novembre 1885.	509,072,600 "	100,588,100 "	519,584,500 "	7,008	9,581,555 "
4 p. ‰ (1 ^{re} série). . .	Id.	905,861,782 22	558,514,750 "	567,550,052 22	24,864	14,694,001 28
4 p. ‰ (2 ^e série). . .	1 ^{er} août 1885 . .	154,719,000 "	59,967,200 "	74,751,800 "	1,031	2,090,072 "
5 ‰ (servitudes mili- taires)	13 avril 1885. . .	1,409,634 95	"	1,409,634 95	973	42,287 74
TOTALS . . . fr.		1,771,925,648 91	855,125,250 "	938,800,398 91	38,412	51,705,506 80

6° DETTE FLOTTANTE.

La dette flottante était complètement éteinte au 1^{er} janvier 1885.

Aucune émission de bons du Trésor n'a eu lieu pendant cette année.

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o *Annuité constituant le prix de la cession à l'État du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art qui constituent les dépendances de cette ligne. (Article 10 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1885).* fr. 672,350 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2^o *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale. (Article 11 du Budget de l'exercice 1885).* fr. 500,000 »

Conformément à l'art. 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 55 kilomètres, s'est faite moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

Le Trésor n'a eu à supporter aucuns frais pour l'année 1885.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1874.

Elle forme, pour 1885, l'article 12 du Budget de la Dette publique de cet exercice.

4° *Annuités résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

La loi du 15 mars 1873 a approuvé la convention du 31 janvier précédent relative au rachat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg. Le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des actions privilégiées émises par la Compagnie est fait par l'État depuis l'année 1874.

Il restait en circulation au 1^{er} janvier de cette année :

106,611 obligations de . .	100 francs de capital.
416,015 —	500 —
10,889 actions privilégiées de 500	—

Ces obligations et actions portent intérêt à raison de 5 p. % l'an, et sont munies de coupons semestriels payables le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier, chez tous les agents du caissier de l'État.

Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives sur le grand-livre déposé au Ministère des Finances. Les extraits d'inscriptions mentionnent les numéros des titres que les rentes représentent, et les titulaires de ces rentes ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur.

Les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit.

L'amortissement des titres émis par la Compagnie se fait par tirages au sort annuels qui ont lieu dans la seconde quinzaine du mois de décembre. Les tableaux annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873, réglant le mode d'amortissement de ces titres, indiquent le nombre d'obligations et d'actions à rembourser chaque année.

L'opération du tirage au sort s'effectue publiquement à Bruxelles, en présence du directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un délégué du Conseil d'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La liste des numéros des titres sortis à chaque tirage est publiée au *Moniteur belge*, et des exemplaires de cette liste sont affichés au local des diverses Bourses du pays, ainsi que dans les bureaux des agents du Trésor et des agents du caissier de l'État.

Les titres désignés par le tirage sont remboursés :

A.— Les obligations de 100 francs, par une somme de 125 francs,

B.— Les obligations de 500 francs, — 625 francs,

C.— Les actions privilégiées, au capital de 500 francs, par une somme de 600 francs.

Les obligations et les actions privilégiées qui ont été remboursées sont anéanties de la même manière que les titres de la Dette publique rachetés pour l'amortissement.

Le tableau ci-après indique, pour l'année 1885, le nombre de titres de chaque catégorie à rembourser, ainsi que le montant des sommes applicables au service des intérêts et de l'amortissement.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de titres à rembourser.	SOMMES APPLICABLES		
		au paiement des intérêts.	à l'amortissement.	TOTAL.
Obligations de 100 francs	822	497,050 »	102,750 »	599,800 »
— de 500 —	719	2,742,725 »	449,375 »	3,192,100 »
Actions privilégiées de 500 francs	35	265,025 »	19,800 »	284,825 »
TOTALS, ... fr.		3,504,800 »	571,925 »	4,076,725 »

Ces sommes ont fait l'objet des crédits alloués aux articles 13, 14 et 15 du Budget de la Dette publique, exercice 1885.

Il est à remarquer qu'une loi du 26 août 1885 ayant autorisé le Gouvernement à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. %, les porteurs de ces obligations ont été admis à en demander le remboursement dans l'intervalle du 16 septembre au 31 décembre 1885.

Les obligations dont le remboursement n'a pas été réclamé dans ce délai ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} janvier 1886, et seront par conséquent échangées contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. % avec jouissance à compter de la même date, savoir :

Les obligations de 500 francs, aux taux de 625 francs et celles de 100 francs, au taux de 125 francs.

Cette opération a eu pour effet de rendre inutile l'amortissement de l'année 1885; les sommes qui y étaient consacrées sont donc restées sans emploi.

La loi précitée du 26 août 1885 a aussi autorisé le Gouvernement à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %. 8,639 actions sur 10,601 qui restaient en circulation au 1^{er} janvier 1885, étaient échangées au 31 décembre de cette année. Il en résulte que l'amortissement de 1885 n'a porté que sur six actions et sur une dépense de 3,600 francs.

Les frais relatifs au service des titres du Luxembourg, pour les exercices 1884 et 1885, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1886, aux sommes suivantes, qui ont été respectivement imputées sur les crédits ouverts à l'article 21 et à l'article 20 du Budget de ces exercices;

SAVOIR :

Exercice 1884	fr.	2,315 35
— 1885		206 36

5^e Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 16 du Budget de l'exercice 1885.)

Aux termes de l'article 35, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 35, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait ;

Savoir :

Pour l'année 1877, à 2,400 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres	fr.	1,848,400	80
— 1878, 2,360	—	1,971,627	52
— 1879, 2,720	—	2,094,854	24
— 1880, 2,880	—	2,218,080	96
— 1881, 3,040	—	2,341,307	68
— 1882, 3,200	—	2,464,534	40
— 1883, 3,360	—	2,587,761	12
— 1884, 3,520	—	2,710,987	84
— 1885, 3,680	—	2,834,214	56
— 1886, 3,840	—	2,957,441	28

Pour l'année 1887 et pour les années ultérieures, jusqu'à l'expiration des concessions respectives, à 4,000 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres . . 3,080,668 »

De plus, l'État s'est engagé, par l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877, à servir le complément, jusqu'à 4,000 francs par kilomètre, des annuités ci-dessus, à la condition pour les ayants droit de fournir les sommes nécessaires à cette fin.

Cette condition a été remplie par la remise à la Caisse des dépôts et consignations d'un capital de fr. 5,873,091 81 c^{ts}.

En conséquence, il est inscrit, à titre extraordinaire, d'une part au Budget des Voies et Moyens, et d'autre part à celui de la Dette publique, les produits et les charges correspondantes ci-après :

Pour l'année 1877, à 1,600 francs par kilomètre sur 770,167 mètres	. .	1,232,267	20
— 1878, 1,440	—	1,109,040	48
— 1879, 1,280	—	985,813	76
— 1880, 1,120	—	862,587	04
— 1881, 960	—	739,360	32
— 1882, 800	—	616,133	60
— 1883, 640	—	492,906	88
— 1884, 480	—	369,680	16
— 1885, 320	—	246,453	44
— 1886, 160	—	123,226	72

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de (7,000 + 4,000, 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	Kil. m.		Ans, Mois, Jours.	
Houdeng à Soignies	15.514	27 septembre 1910, art. 55. litt. C. .	69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.551	31 décembre 1918, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id id. D, n°5 .	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. .	88 " "	
Gilly à Châtelain	2.647	Id id. G. .	88 " "	523,930
Gilly à Lambussart	1.407	Id id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.283	Id id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . . .	497	Id id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	5.806	Id id. G. .	88 " "	526,594
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.885	31 décembre 1965, id. H. .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement Contich.	21.180	Id id. H. .	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont	9.791	Id id. H. .	89 " "	113,049
Alost à Burst	10.559	31 décembre 1966, id. J. .	90 " "	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.		8,471,857

6^e Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.
(Art. 17 du Budget de l'exercice 1885) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. % sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 25 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 25 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1845 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*), 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*) et 14 mars 1880 (*Bull. offic. n° 15*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*).
- h. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* du 18 mai 1876, n° 159) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* du 18 avril 1884, n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 12, présente la situation, au 1^{er} janvier 1885 et au 1^{er} janvier 1886, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1885, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	380,508 14	"	"
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette d 2 1/2 p. %</i>	219,959,651 74	5,498,990 78	"	219,959,651 74
<i>Emprunt de 306,859,000 francs, autorisé en 1875, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 3 p. %)</i>	519,859,000 "	15,595,770 "	9,923,900 "	509,935,100 "
<i>Emprunt de 51,000,000 de francs contracté en 1871, et dettes ajoutées à cet emprunt, de 1876 à 1883 (rente 4 p. % — 1^{re} série)</i>	907,851,082 22	56,313,243 28	1,066,300 "	905,864,782 22
<i>Emprunt de 134,719,000 francs émis en 1880 (rente 4 p. % — 2^e série)</i>	134,719,000 "	5,388,760 "	"	134,719,000 "
<i>Rentes 3 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires</i>	1,409,634 95	42,287 74	"	1,409,634 95
<i>Dette flottante</i>	"	"	"	"
Fr.	1,785,778,548 91	63,219,649 94	11,890,200 "	1,771,888,148 91
TROISIÈME PARTIE.				
Reprise de chemins de fer.				
		ANNUITÉS.		
1 ^o Ligne de Mons à Manage		672,530 "		
2 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale		500,000 "		
3 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut.		612,000 "		
4 ^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg		3,508,400 "		
5 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)		8,471,837 "		
6 ^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).		1,000,000 "		
Fr.		14,764,567 "		
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>		(1) 10,350,441 "		

(1) Y compris 1,183,199 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.



DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631

dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE

	ANNÉE 1884.	
	1 ^{er} JUILLET 1884.	1 ^{er} JANVIER 1885.
Capital des obligations au porteur	45,046,800 »	45,368,200 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	174,912,831 74	174,591,431 74
	219,959,631 74	219,959,631 74
Capital amorti	"	"
TOTAUX fr.	219,959,631 74	219,959,631 74

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

	ANNÉE 1884.	
	1 ^{er} JUILLET 1884.	1 ^{er} JANVIER 1885.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	563,085 »	567,102 50
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	2,186,410 39	2,182,392 89
TOTAUX fr.	2,749,495 39	2,749,495 39

74 C^t DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1885.	1 ^{er} JANVIER 1886.	
44,757,800 "	44,055,200 "	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employés des dettes à 4 1/2, et à 4 p. %, n'a été appliquée au rachat de la dette à 2 1/2 p. %.
175,201,851 74	175,004,431 74	
210,959,651 74	210,959,651 74	
"	"	
210,959,651 74	210,959,651 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1885.	1 ^{er} JANVIER 1886.	
550,472 50	550,600 "	
2,190,022 80	2,198,805 50	
2,740,495 30	2,749,405 50	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631

*dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1886, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1884.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1884.	
	Loi du 7 mai 1884, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 20.	
	Intérêts. FR. 5,408,990 78	Frais. FR. 2,000 » (*)
Intérêts	5,408,990 78	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	2,455 13
Transports d'espèces et frais divers	»	»
TOTAUX. fr.	5,408,990 78	2,455 13
Sommes disponibles. fr.	»	5,544 87

74 C^t DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1884 ET 1885.

EXERCICE 1885.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1885.		
Loi du 29 décembre 1884, chap. I ^{er} , art. 7 et 20		
Intérêts.	Frais.	
Fr. 5,498,990 78	Fr. 8,000 • (1)	(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porte au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
5,498,990 78	„	
„	„	
„	•	
5,498,990 78	„	
„	8,000 „	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

MONTANT DU CAPITAL A

	ANNÉE 1884.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	228,175,900 »	205,452,400 »
— des inscriptions nominatives	283,999,400 »	305,978,400 »
	512,175 300 »	511,430,800 »
Capital amorti	7,683,700 »	8,428,200 »
TOTAUX. fr.	519,859,000 »	519,859,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1884.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Intérêts des obligations au porteur	3,422,638 50	3,081,786 »
— des inscriptions nominatives	4,259,991 »	4,589,676 »
	7,682,629 50	7,671,462 »
Intérêts du capital amorti	115,255 50	126,425 »
TOTAUX. fr.	7,797,885 »	7,797,885 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1883.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
195,657,000 "	190,588,100 "	
517,037,000 "	510,584,500 "	
510,694,000 "	509,972,600 "	
9,164,100 "	9,886,400 "	
519,859,000 "	519,859,000 "	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1883.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,904,868 50	2,858,821 50	
4,755,555 "	4,790,767 50	
7,660,423 50	7,649,589 "	
157,461 50	148,296 "	
7,797,885 "	7,797,885 "	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,839,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1876 A 1883. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1884. 1^{er} mai 1884. { Dotation : 10 c^s p. % de 319,839,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 7,683,700 francs. — 1^{er} novembre 1884. { Dotation : 10 c^s p. % du capital précité de 319,839,000 francs { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 8,428,200 francs ANNÉE 1885. 1^{er} mai 1885. { Dotation : 10 c^s p. % de 319,839,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,464,400. — 1^{er} novembre 1885. { Dotation : 10 c^s p. % de 319,839,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances. { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,886,400 TOTAUX. fr

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds d'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées et versées au Trésor le cours ayant dépassé 90 p. ‰.	Observations.
5,592,411 » 728,461 50	6,320,572 50	7,683,683 02	»	
519,859 » 115,255 50	1,281,596 50	4,480,592 07	»	
519,859 » 126,425 »				
519,859 » 137,461 50				
	691,247 76	759,824 01	634,227 74	
519,859 » 148,296 »				
8,927,444 50	8,293,216 76	9,923,900 »	634,227 74	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1886, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1884.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1883 au 31 octobre 1884.	
	Lois du 10 mai 1884, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 20.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 16,655,488 »	Fr. 25,000 « (1)
Intérêts.	15,554,091 50	»
Amortissement.	1,281,596 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres.	»	9,552 68
Courtage relatif à l'amortissement	»	1,150 07
Transports d'espèces et frais divers	»	1,697 57
Totaux. fr.	16,655,488 »	12,169 12
Sommes disponibles. fr	»	12,850 88

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

- 1875 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1884 ET 1885.

EXERCICE 1885.		Observations.
Service du 1 ^{er} novembre 1884 au 31 octobre 1885.		
Loi du 29 décembre 1884, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 20.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 18,655,488 »	Fr. 25,000 » (1)	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.</i>
15,510,012 50	»	
691,247 76	»	
»	»	
»	1,192 65	
»	»	
16,001,260 26	1,192 65	
654,227 74	25,807 35	

(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour *frais relatifs au service des diverses dettes et annuités*.

TABLEAU N° 6.

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1884.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	(¹) 575,040,450 »	(¹) 545,809,650 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	525 682,252 22	535,519,452 22
	897,522,682 22	609,329,082 22
Capital amorti	1,966,500 »	1,966,500 »
TOTAUX. fr.	899,288,982 22	901,295,582 22

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1884.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	11,472,800 »	10,876,195 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	6,475,644 64	7,110,588 64
	17,948,453 64	17,986,581 64
Intérêt du capital amorti	59,526 »	59,526 »
TOTAUX. fr.	17,985,770 64	18,025,907 64

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1871;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
(¹) 544,024,550 "	(¹) 538,514,750 "	(¹) La fraction de 50 francs provient d'une obligation de 250 francs de l'emprunt à 4 1/2 p. o/o de 1844.
550,958,052 22	567,350,052 22	
900,982,582 22	905,861,782 22	
1,966,500 "	1,966,500 "	
902,948,682 22	907,851,082 22	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
10,880,807 "	10,770,295 "	
7,150,160 64	7,547,000 64	
18,010,967 64	18,117,295 64	
50,526 "	50,526 "	
18,030,203 64	18,156,021 64	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1875 A 1883. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1884. 1^{er} mai 1884. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 731,287,882 22 c^s, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs. — 1^{er} novembre 1884. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 734,492,982 22 c^s, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs ANNÉE 1885. 1^{er} mai 1885. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 736,499,582 22 c^s, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs — 1^{er} novembre 1885. { Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 902,948,682 22 c^s, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE).du 1^{er} août 1871;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
17,069,851 62 585,962 »				
17,655,815 62	1,970,091 72	1,966,500 »	15,688,721 90	
1,828,219 70 39,526 »				
1,856,252 45 39,526 »				
5,743,104 15	»	»	3,743,104 15	
1,841,248 45 39,526 »				
2,257,571 71 39,526 »				
4,177,272 16	»	»	4,177,272 16	
25,576,189 95	1,970,091 72	1,966,500 »	23,606,098 21	

TABLEAU N° 8.

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 31,000,000 DE*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISESSITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1886, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1884.		
	Service du 1 ^{er} novembre 1883 au 31 octobre 1884.		
	Loi du 7 mai 1884, chap. 1 ^{er} , art. 5, 17 et 20.		Lois des 27 mars 1883 et 31 mai 1884, chap. 1 ^{er} , art. 8.
	Intérêts et amortissement. Fr. 40,242,601 95	Art. 17. Escompte, fr. 100,000 » — 20. Frais (?) . . . 70,000 » Ensemble . fr. 170,000 »	Intérêts et frais (Report de l'exercice 1883) Fr. 58,269 45
Intérêts de la dette à 4 p. % (1 ^{re} série)	35,955,055 28	"	"
Amortissement de la dette à 4 p. % (1 ^{re} série)	5,745,101 15	"	"
Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 p. % de 1883.	"	10,774 39	"
Commission de paiement des intérêts à Paris.	"	31,720 49	"
Courtage relatif à l'amortissement	"	"	"
Transports d'espèces et frais divers.	"	21,283 97	148 75
TOTAUX fr.	39,676,139 43	63,778 85	148 75 -
Sommes disponibles	566,402 50	106,221 15	58,120 70

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1^{re} SÉRIE),du 1^{er} août 1874;AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1884 ET 1885.

EXERCICE 1885. — Service du 1 ^{er} novembre 1884 au 31 octobre 1885. Loi du 29 décembre 1884, chap. 1 ^{er} art. 5 et 20.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 40,605,216 20	Frais (art. 20.) Fr. 70,000 * (1)	
50,157,265 28	"	(1) Somme affectée à la dette 4 p. o/o 1 ^{re} série, dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
4,177,972 16	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	5,556 50	
40,514,535 41	5,556 50	
288,680 76	66,665 50	

TABLEAU N° 9.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS

émis avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1884.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur.	71,435,100 »	58,866,200 »
— des inscriptions nominatives	63,283,900 »	75,852,800 »
	134,719,000 »	134,719,000 »
Capital amorti	»	»
TOTAUX. fr.	134,719,000 »	134,719,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1884.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des Obligations au porteur.	1,428,702 »	1,177,524 »
— des inscriptions nominatives	1,265,078 »	1,517,056 »
	2,694,380 »	2,694,380 »
6 mois d'intérêt du capital amorti.	»	»
TOTAUX. fr.	2,694,380 »	2,694,380 »

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^e SÉRIE).du 1^{er} février 1880.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
58,006,200 »	59,967,200 »	
76,112,800 »	74,751,800 »	
154,719,000 »	154,719,000 »	
»	»	
154,719,000 »	154,719,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHEANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
1,172,124 »	1,199,544 »	
1,522,256 »	1,405,056 »	
2,694,380 »	2,694,380 »	
»	»	
2,694,380 »	2,694,380 »	

TABLEAU N° 10.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS

émis avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au		FONDS D'AMORTISSEMENT.
ANNÉE 1882 et 1883.		
		Dotation de l'amortissement
		Intérêt du capital amorti
ANNÉE 1884.		
1 ^{er} février 1883.	{	Dotation : $\frac{1}{4}$ % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt.
		Intérêt du capital amorti
—		
1 ^{er} août 1883.	{	Dotation : $\frac{1}{4}$ % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt.
		Intérêt du capital amorti
ANNÉE 1885.		
1 ^{er} février 1884.	{	Dotation : $\frac{1}{4}$ % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt.
		Intérêt du capital amorti
—		
1 ^{er} août 1884.	{	Dotation : $\frac{1}{4}$ % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt
		Intérêt du capital amorti
		TOTAUX. fr.

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^e SÉRIE).du 1^{er} février 1880.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
1,010,592 50	}	1,010,592 50	,	1,010,592 50
"				
556,797 50	}	675,595 "	"	675,595 "
"				
556,797 50	}	675,595 "	"	675,595 "
"				
556,797 50	}	675,595 "	"	675,595 "
"				
2,557,582 50		,		2,557,582 50

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1886, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1884.	
	Service du 1 ^{er} août 1883 au 31 juillet 1884.	
	Loi du 7 mai 1884, chap. 1 ^{er} , art. 6 et 20.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 6,062,335 »	Frais Fr. 12,000 r (1)
Intérêts	5,388,760 »	»
Amortissement	675,595 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris.	»	1,436 99
Transports d'espèces et frais divers.	»	»
TOTAUX. fr.	6,062,335 »	1,436 99
Sommes disponibles. fr.	»	10,563 01

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2^e SÉRIE),du 1^{er} février 1880.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1884 ET 1885.

EXERCICE 1885. — Service du 1 ^{er} août 1882 au 31 juillet 1883.		OBSERVATIONS.
Loi du 29 décembre 1884, chap. 1 ^{er} , art. 6 et 20.		
Intérêts. Fr. 8,082,355 "	Frais Fr. 12,000 " (1)	
5,388,760 "	"	
675,595 "	"	
"	"	
"	"	
8,082,355 "	"	
"	12,000 "	

(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.

TABLEAU N° 12.

EXERCICE 1888. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1888.	MOUVEMENT pendant l'année 1888.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1888.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1888.	MOUVEMENT pendant l'année 1888.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850	4	"	1	5	1,152	"	288
Civiques	20	"	5	17	0,711	"	950
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite	4	"	1	5	1,557	"	725
Militaires	5,126	204	213	5,117	5,950,545	575,551	275,502
Ordre de Léopold	212	9	16	205	21,200	900	1,600
Marine (militaires de la)	18	"	"	18	22,112	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo	2	"	1	1	165	"	77
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	27	"	1	20	47,860	"	1,106
— de la Justice	282	29	20	282	716,575	81,514	60,610
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	276	57	50	285	566,554	91,190	61,925
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	782	82	52	812	785,525	91,050	40,851
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	155	52	15	152	229,790	46,036	15,550
— de la Guerre	52	6	8	50	111,554	11,581	15,104
— des Finances	1,897	73	162	1,814	2,041,152	101,620	178,604
— de la Cour des Comptes	5	"	1	2	5,565	"	1,515
Pensions ecclésiastiques	461	70	62	469	467,878	71,552	64,468
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	89	"	15	76	51,055	"	7,255
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,042	154	58	1,158	1,051,209	188,088	56,098
TOTAUX	8,452	702	646	8,488	10,062,695	1,056,842	769,004
AUGMENTATION : 56 pensions.				AUGMENTATION : 287,748 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1886.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1886.	MOTIFS		Observations.
	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.	
864		1 pension éteinte par suite de décès.	(1) Aux termes de l'article 8 de la loi du 16 mai 1876, et de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des instituteurs et des professeurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées : 2/5 par les communes, 4/5 par les provinces, 9/10 par l'État. Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.
5,781		5 id. id.	
614		1 id. id.	
198 pensions accordées nouvellement.		207 id. id.	
2 id. augmentées.		1 id. id.	
4,050,594	5 id. révisées.	1 id. par suite d'augmentation.	
1 id. réinscrite.		1 id. par erreur.	
20,500	9 id. accordées nouvellement.	5 id. par suite de revision.	
22,112		16 id. par suite de décès.	
86		1 id. id.	
46,754		1 pension éteinte par suite de décès.	
757,277	29 pensions accordées nouvellement.	29 id. id.	
593,621	57 id. id.	50 id. id.	
826,504	82 id. id.	52 id. id.	
260,276	52 id. id.	15 id. id.	
107,741	6 id. id.	8 id. id.	
1,964,148	79 id. id.	162 id. id.	
4,048		1 id. id.	
474,742	70 pensions accordées nouvellement.	62 id. id.	
45,780		13 id. id.	
1,185,199	154 { 150 pensions accordées nouvellement. 4 id. par suite de revision	58 { 56 pensions éteintes par suite de décès. 2 id. par suite de revision.	
10,510,441	702 pensions.	646 pensions.	